REVUE AFRICAINE

VOLUME 90 ANNÉE 1946

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1946

REVUE AFRICAINE

Vol. 90

1946

REVUE AFRICAINE

Vol. 90

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
FACULTÉ DES LETTRES (INSTITUT DE GÉOGRAPHIE). — ALGER

1946



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place centrale de Ben-Aknoun (Alger)

XC — N[os] 406 à 409 — 1[er], 2[e], 3[e] et 4[e] TRIM. 1946

COMMENT ETUDIER L'HISTOIRE DU MONDE ARABE

Leçon d'ouverture lue au Collège de France
le 15 Mars 1946

Monsieur l'Administrateur,

Mesdames, Messieurs,

En prenant ici la parole, je tiens à ce que mes premiers mots soient pour exprimer ma gratitude à tous ceux auxquels je dois de près ou de loin, et à quelque titre que ce soit, l'honneur qui m'est échu, et plus particulièrement à quelques-uns que je ne puis aujourd'hui évoquer sans une émotion d'autant plus profonde qu'aucun d'eux n'est présent dans cette salle pour recevoir publiquement l'assurance de ma respectueuse et reconnaissante affection : le grand savant qui, en s'offrant spontanément à présenter mes titres, m'avait donné une preuve d'estime et de confiance dont je m'efforcerai de me montrer digne : Paul Pelliot ; — le vieux professeur qui m'a appris le meilleur de ce que je peux savoir, et qui ne m'a pas ménagé depuis vingt-cinq ans ses conseils si pleins de sagesse et de bienveillance : M. Gaudefroy-Demombynes ; — enfin, et surtout, ceux qui furent véritablement mes premiers maîtres et ont su, par leur exemple, me donner le goût de la recherche désintéressée : mon père et mon oncle.

Inaugurant ici un enseignement nouveau, l'obligation s'impose tout d'abord à moi de vous en définir la portée et les limites, d'indiquer les méthodes que je compte mettre en œuvre et les objets auxquels je m'attacherai de préférence.

C'est à quoi sera consacrée cette première conférence hors programme dans laquelle je me bornerai à des indications succinctes et très générales.

***

Nous considérerons comme relevant de l'histoire du monde arabe l'étude de tous les aspects des civilisations orientales qui ont trouvé dans la langue arabe leur moyen d'expression le plus habituel ; j'entends par « arabe » l'arabe du Nord, laissant de côté la langue de l'Arabie du Sud qui relève du sémitique méridional et se range de ce fait en dehors de notre cadre. Le domaine ainsi défini non seulement ne répond pas à la situation linguistique actuelle du monde musulman, mais encore se présente comme essentiellement variable en intérêt et en étendue selon les temps et les lieux, selon les conditions que le milieu historique offrait à la diffusion de l'arabe et à son emploi comme langue de civilisation.

Durant les siècles qui ont précédé l'avènement de l'Islam, alors qu'il reste encore confiné à la péninsule arabique, l'arabe cède le pas aux grandes langues de culture des pays avoisinants (grec, araméen et pehlevi) et ne joue aucun rôle actif dans le monde : en dehors du terre à terre de la vie des chameliers, c'est tout juste s'il sert de véhicule à une poésie dont l'historien a d'autant moins à apprendre que la critique moderne lui fait un devoir de s'en méfier. Ce n'est point dans leur propre idiome, mais en grec ou en araméen que les plus évolués des Arabes de cette époque rédigent leurs inscriptions, à quelques exceptions près qui n'ont rien de brillant : laconiques dédicaces d'églises ou graffiti de bergers.

Mais avec la conquête musulmane l'arabe subitement s'élève à la dignité de langue officielle d'un bout à l'autre du domaine de l'Islam, qui se confond alors avec le domaine soumis par les Arabes. Tant que subsistera, de l'Asie Centrale à l'Atlantique, l'empire unitaire des califes omayyades et abbassides, il n'aura point d'autre langue de culture que celle de la révélation divine et des classes dirigeantes, en face de laquelle les parlers des peuples soumis font figure de simples

patois. Le fait est bien connu, mais je ne crois pas inutile de le rappeler, car si l'on insiste volontiers sur l'origine étrangère des intellectuels qui ont fait la gloire de Bagdad au IX[e] et au X[e] siècle, on oublie généralement de remarquer en retour que tous, sans exception, écrivent en arabe, qu'aucun d'eux n'a pensé à recourir à sa langue maternelle. La civilisation qui se forme alors est, par excellence, une civilisation de langue arabe, qui constituera dans l'avenir le fonds commun à tous les autres aspects de la civilisation islamique et le répertoire de formules où puiseront tous les autres peuples musulmans.

A partir du XII[e] siècle, partout ce sont des peuples nouveaux qui tiennent en mains les destinées politiques de l'Islam, mais le langage des Arabes qu'ils ont évincés n'en maintient pas moins ses positions d'une manière remarquable, non seulement en Occident, où le berbère s'avère incapable de servir de langue écrite, mais même en Orient, où les Persans et les Turcs font pourtant de leurs idiomes nationaux les langues officielles des Etats qu'ils ont créés. Ni les uns ni les autres ne peuvent se passer de l'arabe qui reste la base de toute culture religieuse et par conséquent de toute culture intellectuelle, le moyen d'expression normal de toutes les idées abstraites et la source de tout vocabulaire technique, par l'effet de l'intense activité scientifique de la période précédente et aussi d'une longue tradition administrative. Même dans ce nouvel état de choses, il ne manquera pas de savants persans et turcs — des juristes, surtout — qui préféreront l'arabe pour présenter les résultats de leurs travaux (as-Samarqandi, Tachköpruzadè, Kemal-pacha-zadè). Il est même très significatif que l'un des meilleurs dictionnaires arabes du Moyen-Age, le *Qamous*, qui est, pour le plus grand dommage de nos étudiants, à la base de nos lexiques usuels, soit l'œuvre d'un Persan de Chiraz, al-Firouzabadi, et que ce soit un Turc de Stamboul, Hadji-Khalfa, qui ait rédigé, à l'aide des ressources alors inégalées que lui offraient les bibliothèques de la capitale ottomane, ce répertoire bibliographique méthodique de la littérature arabe dont aucun islamisant ne peut se passer.

D'autre part, les Turcs ont, dans tout l'Orient, imposé

leur domination à des populations de souche arabe, ou arabisées de longue date, qui ne se défont point de leur langue pour apprendre celle de leurs maîtres. Dans tous ces pays, la littérature de langue arabe continue — diminuée, mais pour des raisons qui sont sans rapport avec la suprématie politique des Turcs — et même l'administration, bon gré, mal gré, se fait bilingue. Chez les Seldjoukides et ceux qui ont suivi leur tradition, si le turc est la langue de l'armée et des hautes sphères gouvernementales, les lettrés qui peuplent les bureaux, recrutés sur place, sont arabophones et c'est en arabe qu'ils rédigent les actes officiels, tantôt (c'est le cas des décrets relatifs aux mesures fiscales) parce que la population à laquelle ils s'adressent ignore le turc, tantôt (c'est le cas des documents diplomatiques et des diplômes de nomination) parce que les institutions politiques imposent inéluctablement le recours à cette langue, comme étant par excellence la langue de l'Islam et de la chancellerie califienne, qui reste le modèle et fixe l'usage de toutes les autres. Et il est assez comique de penser que de ces interminables tirades de prose rimée, que les « enturbannés » des bureaux paraient de toutes les subtilités de leur rhétorique, les destinataires, dans la grande majorité des cas, ne comprenaient rien d'autre que leur propre nom (s'il se trouvait y figurer) et quelques formules religieuses stéréotypées.

Avec les Ottomans, l'arabe relâche son emprise sur l'administration, sans pourtant être jamais supplanté entièrement par le turc : langue des sciences de la Loi, il sert encore, même en Anatolie, à rédiger bien des actes légaux (fatwas, wakfs) et son emploi est indispensable dès qu'il s'agit d'une mesure intéressant la population d'un pays arabophone soumis aux Ottomans. Quand, par exemple, des Egyptiens ou des Syriens présentent une requête au sultan, ils ne peuvent se dispenser de la formuler en turc ; c'est encore en turc que le souverain transmet la pièce au cadi qui instruira l'affaire ; mais la sentence du cadi, destinée à être portée à la connaissance des intéressés, est rédigée en arabe.

Ainsi donc, l'histoire du monde arabe, telle que nous la concevons, déborde le cadre du monde arabe actuel ; elle nous obligera à faire intervenir sans cesse ces autres peuples

musulmans dont on ne saurait oublier le rôle sans fausser complètement la perspective historique. Autour d'elle, autour de cette tradition califienne qui constitue en quelque sorte l'axe de l'Islam médiéval, ce sont les aspects majeurs de la civilisation musulmane tout entière que nous aurons à étudier.

***

Les grands événements diplomatiques, politiques ou militaires ne nous retiendront guère, les Arabes eux-mêmes les ayant déjà mis en place avec une approximation suffisante : on peut assurément amender leur exposé, corriger leurs erreurs ou réagir contre leurs partis pris, mais si nous bornions là notre tâche le bilan final apparaîtrait comme hors de proportion avec les efforts et le temps que nous y aurions consacrés. Nous nous attacherons plutôt à tous ces côtés de l'activité humaine qui ont laissé indifférents les auteurs médiévaux, mais qui font la trame silencieuse de l'histoire et qui sont aujourd'hui, à ce titre, au premier plan de nos curiosités : les institutions gouvernementales et privées, la vie économique, les techniques, les faits matériels de civilisation, et l'activité intellectuelle qui souvent commande tout le reste ou le résume. Nous chercherons à suivre d'aussi près que possible les hommes dans leur vie quotidienne, dans leurs travaux et leurs préoccupations, sans jamais perdre de vue (comme les Occidentaux sont trop portés à le faire dès qu'il s'agit de cultures différentes de la leur) les transformations qu'ont subies au cours des siècles les formes de la vie sociale et l'idéal dont elles se réclamaient. Bref, nous essaierons de suivre ici l'évolution d'une civilisation.

La tâche sera malaisée, et parfois ingrate, car il nous faudra reprendre bien des questions à leur base même, en faisant table rase de toute la bibliographie antérieure. Certes, quand on considère leur petit nombre, et qu'on sait en outre de quel secours dérisoire les savants orientaux leur ont été en la matière, on ne peut qu'admirer la masse de travaux méritoires que les orientalistes ont accumulée sur la civilisation de l'Islam, en un siècle et demi à peine. Mais pour nous, qui n'avons pas pour mission de codifier les données

acquises, ces travaux ne représenteront qu'un appoint restreint. D'autant plus que beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui dépassés en raison de leur date relativement ancienne, et surtout que trop d'entre eux présentent un vice de méthode qui les rend inutilisables pour nous. Ils procèdent en effet d'une conception *littéraire* de l'histoire : ils se fondent exclusivement sur des textes littéraires, sur les œuvres des annalistes et des historiens arabes du Moyen Age. Or, ce n'est pas avec des textes, si remarquables soient-ils, que l'on peut écrire l'histoire, si, du moins, on vise à une rigueur et à une exactitude scientifiques : il faut s'appuyer sur des documents authentiques, impartiaux et sûrs. C'est à quoi l'on n'a pas pris suffisamment garde jusqu'ici.

Faute de pouvoir tabler sur des pièces d'archives (car le nombre de celles qui nous sont aujourd'hui accessibles est insignifiant), les orientalistes se sont tout naturellement tournés vers les œuvres les plus fameuses de la littérature historique des Arabes. Mais que sont au vrai ces dernières ? Tantôt des histoires universelles rédigées par compilation, tantôt des ouvrages de vulgarisation, résumant et arrangeant le texte d'un auteur illustre. C'est-à-dire qu'à vouloir se documenter auprès de ces œuvres on n'obtient qu'une information de seconde ou de troisième main, absolument impropre à nous renseigner avec exactitude, puisque leurs auteurs n'ont retenu que ce qui pouvait illustrer leur thèse ou lui servir d'argument, que ce qui les avait séduits ou leur avait paru digne d'être transmis à la postérité. Tous ces ouvrages ne nous livrent donc qu'une interprétation *individuelle* — peut-être erronée, peut-être tendancieuse — des faits historiques, et non pas ces faits eux-mêmes, présentés à l'état brut et en toute objectivité. Or, ce sont les faits que l'historien doit connaître et comprendre. En saine méthode, on ne devrait donc s'appuyer sur de pareils ouvrages, ou sur ces démarqueurs de grande classe pareils à Ibn al-Athir ou al-Maqrizi, si souvent cités, que là où l'on peut identifier leurs sources, et par conséquent juger de la manière dont ils ont choisi et exploité leur documentation. Tant d'ouvrages sont aujourd'hui perdus que le cas est rare. Trop rare, car là où nous pouvons procéder à la comparaison des textes, elle n'est généralement pas à l'avantage de ces compositions savantes, dont nous nous détournerons autant que possible, pour leur préférer des œuvres moins ambitieuses, mais plus sûres, et mieux adaptées à notre propos.

Je veux dire ces ouvrages sans prétention, souvent mal composés et mal écrits, que les Arabes ont jugés sévèrement à cause du caractère trop peu recherché de leur langue, dans lesquels des auteurs un peu courts d'idées et de vues nous rapportent par le menu, et sans apprêt, les événements survenus de leur temps dans la ville qu'ils habitaient, selon une formule qui n'est pas sans rappeler parfois la rubrique locale de nos journaux de province. Je pense par exemple (pour ne citer qu'un texte imprimé) aux trois gros volumes dans lesquels Ibn Iyas nous a raconté ce qu'était la vie du Caire à la fin du XV[e] et au début du XVI[e] siècle : ce qui fait leur intérêt, ce *n'est* pas l'écho trop lointain de ce qui se passait dans les milieux gouvernementaux (sur ce point, nous disposons de sources plus autorisées), mais la chronique de la rue. Les ordonnances de police, les mesures fiscales, les pilleries des soldats, les grèves, la qualité des récoltes et le prix des denrées, le cours du change : tout y est, jusqu'aux rumeurs invraisemblables qui couraient les souks. C'est en glanant patiemment dans de pareils ouvrages les données numériques et les détails typiques qui y foisonnent que nous aurons quelques lueurs sur la vie sociale de l'Islam médiéval. On exagérerait à peine en soutenant que les textes dont nous avons le plus à attendre ne sont pas ceux qu'ont signés les auteurs illustres, mais bien ceux que nous ont laissés les chroniqueurs les plus bornés.

Ces sources qualifiées d'information — jusqu'ici, je le répète, trop négligées — seront celles auxquelles nous ferons appel ici, sans pourtant leur attribuer qu'une valeur d'appoint et de recoupement.

Nous disposons, en effet, d'un assortiment assez varié de textes qui sont à classer moins avec les ouvrages de caractère littéraire qu'avec les documents d'archives, et se trouvent ainsi grossir le nombre insuffisant de ces derniers : ce sont ceux qui ont été rédigés en vue d'un public limité, ou même sans aucune intention de publication, à titre de mémorandum

personnel, qui apportent par conséquent une information dont il n'est aucune raison de suspecter la véracité : que l'on peut donc utiliser telle quelle, sans être astreint à toutes les démarches préliminaires qu'impose l'exploitation des chroniques, dès que l'on entend peser au plus juste la valeur de leur témoignage. C'est le cas de tous ces manuels destinés à servir à la formation technique des commis des chancelleries, qui se présentent tantôt comme des formulaires donnant des modèles d'actes à reproduire tels quels, tantôt comme des ouvrages de caractère encyclopédique, parfois considérables (tel d'entre eux comporte 14 volumes in-4°), exposant méthodiquement et en détail tout ce que le parfait secrétaire devait savoir de l'appareil gouvernemental et de la pratique administrative. Plusieurs de ces ouvrages, et non des moindres, sont encore inédits : on ne saurait trop le regretter, ni s'en étonner. C'est encore le cas, pour me borner ici à deux exemples significatifs que je connais bien, de ce manuscrit dans lequel un émir arabe de la fin du Moyen-Age a raconté de sa propre main, à l'intention *exclusive* de ses descendants, l'histoire de sa famille, en recopiant toutes les pièces officielles qui existaient dans ses archives personnelles, sans manquer de signaler les lacunes qu'il avait cru déceler dans celles-ci, — ou de cet opuscule par lequel un janissaire en garnison en Egypte au XVIIIe siècle a exposé pour ses congénères, dans un arabe exécrable, l'organisation de son corps et l'étiquette en usage dans les cérémonies auxquelles il prenait part. N'oublions pas, enfin, ces volumineux journaux où des lettrés consignaient quotidiennement, à leur propre usage, tout ce qu'ils avaient fait ou vu dans la journée : ce sont généralement d'affreux grimoires, mais de pareils documents méritent qu'on s'acharne à les déchiffrer.

C'est avec plus de décision encore que nous mettrons ici à profit les ressources si abondantes, si variées, si instructives, et si malencontreusement délaissées, que représentent les documents archéologiques. Ceux qui étudient l'Antiquité, ou notre Moyen-Age, trouvent rationnel de verser au dossier de l'histoire les vestiges concrets des périodes auxquelles ils se consacrent : inscriptions, monnaies, représentations figurées, monuments architecturaux, sceaux, blasons, etc. Cette conception n'est pas encore assez familière aux orientalistes qui abandonnent l'étude des objets à des archéologues généralement peu enclins à s'intéresser aux hommes, tandis que les historiens, à de rares exceptions près, se comportent comme si l'histoire de l'Islam s'était déroulée dans l'abstrait et n'avait pas laissé de traces matéreilles. Ce qu'a d'illogique, et de préjudiciable à la science, pareil divorce entre deux disciplines qui devraient s'épauler mutuellement, chacun le comprend sans peine. Nous réagirons donc, et d'autant plus facilement que le nombre des monuments que nous pouvons invoquer est considérable. Dès maintenant, alors que certains pays d'Islam (comme la Tunisie) n'ont été prospectés que d'une manière très superficielle, nous disposons de plusieurs milliers d'inscriptions (environ 8.000 textes publiés) dont beaucoup suivent de près des actes officiels, ou même les recopient textuellement. L'iconographie ne serait ici d'aucun secours, selon l'opinion courante. Rien n'est plus faux : nous ne manquerons pas d'utiliser les centaines de peintures murales, de miniatures, de céramiques, de cuivres gravés ou incrustés, d'ivoires, de sculptures même, où des musulmans ont représenté leurs contemporains dans des attitudes familières, dans le costume et l'attirail du temps. A qui voudra les étudier systématiquement, ces documents promettent bien des trouvailles, car certaines de ces représentations figurent des scènes historiques ; d'autres nous apportent des indications inattendues. Je connais, par exemple, un dessin, mal venu et grossièrement enluminé, où des Croisés sont représentés sous des dehors nettement caricaturaux ; en tenant compte de sa date et de son lieu d'origine, on est conduit à reconnaître qu'il a été inspiré par une scène de ce théâtre d'ombres qui faisait jadis en Orient les délices des petites gens, scène dont nous avons le livret et les silhouettes. Ce dessin répond exactement à ce qu'étaient naguère nos images d'Epinal : une image populaire, illustrant un thème de la littérature populaire. Il nous ouvre ainsi des horizons nouveaux sur un aspect trop peu étudié de la civilisation de l'Islam médiéval. Quant aux monuments de l'architecture, plus instructifs encore puisqu'ils ont servi de cadre et de support à la vie sociale, ils ne nous laisseront guère, eux aussi,

que l'embarras du choix. Il faut se rappeler, en effet, que la civilisation de l'Islam, ne s'étant pas renouvelée de fond en comble, comme la nôtre l'a fait depuis la Renaissance, vit encore pour sa plus grande part sur des formules médiévales : si bien que dans les villes d'Orient ce ne sont pas seulement, comme chez nous, les lieux de culte et quelques épaves qui peuvent nous instruire d'une manière concrète sur les formes que présentait la société dans les siècles passés : c'est tout le cadre de la vie urbaine, son outillage et ses techniques, qu'il faut examiner avec attention. Il n'y a pas encore bien longtemps qu'à Alep, à la fin d'une journée qui n'avait pas été choisie spécialement pour la circonstance, je calculais que de tous les bâtiments où j'avais pénétré depuis le matin, le plus récent était la maison que j'habitais ; elle ne datait que du XVII[e] siècle. Tous les autres lui étaient antérieurs, de plusieurs siècles ; et je n'y étais pas entré en archéologue : j'avais pris un bain, fait des achats au souk, et bavardé dans une savonnerie avec les ouvriers.

Cette riche documentation archéologique sera celle que nous interrogerons avec prédilection, à cause de son caractère *irrécusable*. L'histoire des arts musulmans ressortissant à un autre enseignement, nous n'aurons pas à l'envisager sous l'angle de l'esthétique. Nous ne l'envisagerons pas davantage pour elle-même : objets ou monuments ne nous retiendront que dans la mesure où ils peuvent nous apprendre quelque chose des hommes qui les ont faits et utilisés. Sous cette réserve, nous les regarderons toujours comme capables de nous fournir l'information la plus sûre et, comme tels, nous leur donnerons délibérément le pas, chaque fois qu'il sera possible, sur tous les autres moyens de documentation, nous bornant à demander aux textes l'enrichissement et l'explication des faits que la seule consultation des monuments nous aura permis d'établir. C'est par cette incessante confrontation des documents archéologiques — authentiques, mais muets — et des textes — explicites, mais sujets à caution — que nous tournerons le grave obstacle qu'oppose à l'historien de l'Islam le manque de pièces d'archives. Je n'insisterai pas là-dessus aujourd'hui, puisque je me propose de vous donner, dès cette année, un exemple d'application de cette méthode qui vous

montrera, j'espère, qu'elle peut conduire à des résultats étonnants de précision et de nouveauté.



Il serait ridicule de prétendre épuiser en quelques années les innombrables questions de tout ordre que soulève l'histoire du vaste domaine que j'avais défini tout d'abord. Aussi nous attacherons-nous de préférence à l'étude de certaines périodes déterminées qui marquent des moments décisifs dans le développement de la civilisation musulmane et même, si l'on considère les faits de plus haut, intéressent également l'histoire générale, à cause des contacts et des échanges qu'elles ont provoqués entre le monde islamique et les autres civilisations.

En premier lieu, l'époque du califat omayyade qui commence officiellement en 660 pour se terminer en 750, à la chute de la dynastie. Plus logiquement nous la ferons partir de l'année 639, date à laquelle son fondateur, Mo'awiya, fut nommé au gouvernement de la Syrie, et nous n'hésiterons pas, en cas de besoin, à lui adjoindre son prolongement historique : le califat de Cordoue qui, pendant 250 ans encore après la chute de la dynastie en Orient, a maintenu tant bien que mal l'héritage culturel des Omayyades de Damas. Ce n'est pas seulement le temps où les Arabes, grâce à la liberté d'allures que leur donne un triomphe imprévu, manifestent plus clairement que jamais les qualités maîtresses de leur race et les défauts qui pèseront si lourd sur leurs destinées : l'âge d'or de « l'arabisme ». C'est aussi le moment où, par l'extension à la Transoxiane, à la vallée de l'Indus et à la Gaule méridionale de ses frontières politiques, par la création d'une flotte qui dispute à Byzance [illegible] de la Méditerranée orientale, par la frappe [illegible] d'or qui place le calife sur le même plan que l'empereur, l'Etat islamique nouvellement constitué [illegible] monde occidental. Surtout [illegible] des villes [illegible] leurs métiers [illegible] d'une [illegible] de [illegible]

L'appareil gouvernemental s'enrichit et devient plus rationnel. Une mentalité nouvelle se fait jour, dont témoignent le développement des industries de luxe et la naissance d'une poésie nouvelle, différente par sa forme, sa langue et son inspiration des vers des chameliers bédouins. D'aucuns s'essaient même à la prose artistique. D'âpres discussions théologiques précisent le dogme et aboutissent à la constitution de sectes bien vivantes. Les sciences de la Loi et l'histoire se constituent avec les premiers recueils de traditions. Al-Auza'i en Syrie et Abou-Hanifa en Irak jettent les bases du droit musulman. L'art lui-même arrête les principes fondamentaux auxquels il obéira jusqu'à ses derniers jours. Sous l'effet combiné d'une poussée interne et du contact avec des milieux plus évolués, par un accommodement entre les traditions arabes et l'héritage de la culture hellénistique, c'est *alors* (quoi que soutienne la tradition littéraire arabe, aveuglée par un parti pris de caractère religieux et politique) que se forme la civilisation classique de l'Islam : le temps des Abbassides ne fera que la porter à son plein épanouissement. Autant dire que notre connaissance de l'époque omayyade commande pour une large part notre connaissance de la civilisation islamique dans son ensemble : c'est pourquoi, en dépit des déficiences de la documentation, elle fera de notre part l'objet d'efforts particulièrement persévérants.

La période qui, au milieu du XI[e] siècle, par la constitution de l'empire seldjoukide, ouvre le Proche-Orient à l'invasion massive des Turcs se marque dans l'histoire par un grand fracas de guerres. Cependant, les rudes cavaliers des steppes qui défilent à travers le plateau iranien pour aller batailler contre les Croisés, contre Byzance, ou contre les montagnards du Yemen, ne sont pas que des sabreurs. Profondément pénétrés de leur foi nouvelle, ils encouragent aussi cette autre forme de guerre sainte qu'est la diffusion des sciences religieuses, et les universités qui se créent alors par leurs soins assurent aux dogmes de l'Islam et aux préceptes de sa Loi une emprise toujours plus vigoureuse sur les esprits et les consciences dans toutes les couches de la population, et sous des formes qui ne varieront plus jusqu'à nos jours. C'est alors que prend définitivement corps un type de société que

nous pouvons appeler, dans toute la force du terme, une société musulmane, en ce sens que c'est la religion musulmane qui en modèle les différents aspects. Mais en matière de gouvernement et d'administration il n'en va pas exactement de même : dans l'organisation de leurs Etats, les conquérants font leur juste place à leurs traditions nationales, ne demandant guère à la Loi islamique que des principes généraux directeurs. On assiste ainsi au même phénomène qu'à l'époque omayyade : le contact et l'interpénétration de deux cultures. L'Orient méditerranéen s'ouvre à des formules asiatiques — turques d'abord, puis mongoles à partir du milieu du XIII[e] siècle — formules qui dépendent elles-mêmes pour une part de la culture chinoise. Si, par exemple, dans les royaumes sarrasins, les étendards du sultan et tous les insignes de la souveraineté sont de couleur jaune, c'est parce qu'à l'autre bout du continent asiatique le jaune est la couleur réservée au Fils du Ciel. En regard de ces échanges entre civilisations originellement si lointaines, de ce développement du sentiment religieux et de toutes ses conséquences, le caractère épique que l'on reconnaît au temps des Croisades n'est pas celui de ses aspects qui pèsera le plus lourd à nos yeux.

La période ottomane qui, pour les pays qui nous intéressent, ne s'ouvre pas avant le début du XVI[e] siècle, a conduit le plus grand nombre d'entre eux jusqu'à l'issue de la guerre de 1914. C'est elle qui met l'Islam aux prises avec une Europe sans cesse plus forte, plus entreprenante, plus envahissante, dont l'action va peu à peu transformer la physionomie de l'Orient. Son étude offre donc un intérêt de premier plan, comme s'imposant d'une manière inévitable à qui veut comprendre le monde oriental contemporain. Mais elle échappe pour une part à notre domaine, du fait que l'influence européenne dont elle montre les premiers symptômes n'a pas fini de développer tous ses effets : avec cette action de la civilisation occidentale, nous touchons à l'étude des faits actuels qui exige d'autres sources de documentation, d'autres procédés d'investigation. Nous la laisserons donc aux sociologues, pour ne retenir de l'époque ottomane que ce qui est accessible par la seule méthode historique.

En faisant porter le principal de notre effort sur ces trois périodes capitales, nous devons aboutir rapidement à un renouvellement de nos connaissances sur l'histoire du monde arabe ; à la condition, toutefois, de résister à la tentation de tracer de grands tableaux que l'insuffisance de notre information condamnerait à n'être que des constructions fragiles : il faudra procéder par questions bien délimitées, en poussant chaque fois en profondeur, avec la volonté d'épuiser le sujet.

***

On pourrait craindre qu'à nous attacher ainsi à trois époques si éloignées l'une de l'autre dans le temps et si dissemblables quant à leurs caractères intrinsèques, nous ne soyons contraints par l'état des sources à nous disperser plus que de raison, au détriment de la solidité de notre information et de la validité de nos conclusions.

Nous éviterons sans peine cet écueil en resserrant nos recherches autour d'un pays qui est une manière de lieu commun aux Omayyades, aux Seldjoukides et aux Ottomans, en ce sens que ces trois périodes historiques ont joué dans ses destinées un rôle si important qu'elles constituent le fil conducteur de toute son histoire depuis l'avènement de l'Islam, pays qui offre par surcroît sur ces trois périodes une documentation dont on chercherait vainement ailleurs l'équivalent : la Syrie. J'entends ici la grande unité géographique qui, du Taurus à la Mer Rouge et de la Méditerranée aux steppes d'Arabie, englobe à la fois la République Syrienne, le Liban, la Palestine et la Transjordanie. De cet ensemble, on n'a guère étudié que la partie méridionale, pour des raisons évidentes qui n'ont d'ailleurs que bien peu de rapports avec les Arabes et la civilisation musulmane. Le reste ne sollicite guère l'attention, en dehors de l'actualité politique. Trop méditerranéenne pour frapper les imaginations par le même sentiment de dépaysement exotique que procurent l'Egypte ou la Mésopotamie, la Syrie, d'autre part, ne partage pas avec elles la chance de voir son nom figurer dans les programmes d'histoire de nos lycées. C'est que, si l'invention de l'alphabet, l'hellénisation de l'Asie antérieure et la diffusion

du Christianisme lui créent des titres de gloire qui ne semblent pas négligeables, sa civilisation ne se laisse pas ranger sous une de ces étiquettes commodes qu'affectionnent les auteurs de programmes et de manuels. Victimes inconscientes d'une conception scolaire étriquée, les islamisants ont délaissé ce pays, sans voir qu'il est précisément au cœur des problèmes essentiels qui se posent à l'historien du monde arabe.

Les Omayyades sont, par excellence, une dynastie syrienne. La Syrie est la seule province qui n'ait jamais discuté la légitimité de leur pouvoir et leur soit restée fidèle jusqu'après leur chute. C'est là que résident les califes, à Damas, la capitale officielle, ou dans les villes qu'ils fondent à son voisinage. C'est là qu'ils recrutent parmi les populations locales leurs clients (*mawali*) qui se voient confier les bureaux et la gestion des affaires publiques et se trouvent ainsi fixés [illegible] matière d'administration. C'est là aussi que les califes trouvent la force militaire permanente qui est le soutien de leur autorité : les tribus qui nomadisaient de longue date dans les steppes de la Palmyrène, et les Arabes nouvellement immigrés, qu'ils fixent au sol par une colonisation systématique dont nous reparlerons bientôt, ici même, en détail. Et ce sont ces Arabes syriens que l'on dépêche, dans tout l'empire, partout où il faut réprimer des manœuvres [illegible], et partout ils s'efforcent de modeler leur nouvelle résidence à l'image de leur patrie : que ce soit dans la vallée de l'Indus ou en Espagne, leurs garnisons s'appellent Homs, Palmyre ou Damas. C'est là enfin qu'éclate, pour des motifs proprement syriens, la crise aiguë qui dresse les uns contre les autres les tribus arabes, paralysant l'armée, et provoquant par là la chute de la dynastie. Sous l'effet combiné de la puissance d'attraction que manifeste dès ce moment la Cour [illegible], et de la dispersion des Arabes syriens, la Syrie se trouve alors donner le ton à tout le monde de l'Islam, et c'est par le rayonnement de ses usages que s'expliquent bien des traits de la civilisation hispano-mauresque, et par là de la civilisation du Maroc actuel, façonnée par l'Espagne. Et c'est en Syrie que nous trouvons l'essentiel de la documentation sur les Omayyades : dans les chroniques locales, qui sont seules à avoir sauvé quelques bribes d'une tradition exempte de

parti pris hostile, et dans les monuments archéologiques. Car, dans ce pays de pierre de taille, où les constructions ne sont pas, comme en Egypte ou en Irak, vouées à une destruction rapide, le temps des Omayyades n'est pas seulement représenté par plusieurs mosquées (les plus anciennes qui existent dans tout le domaine de l'Islam), mais encore par une trentaine de sites dont certains se montrent à nous complets et dans tous leurs détails, avec leurs habitations, leur mosquée, leur bain, leur caravansérail, leurs enclos de cultures et leurs adductions d'eau, et jusqu'aux greniers où engranger les récoltes. Et ces documents d'un intérêt véritablement sensationnel sont loin d'avoir dit tout ce qu'ils peuvent nous apprendre : il en est même qui restent encore inédits.

A première vue, l'intérêt de la période seldjoukide semble se concentrer autour des Cours impériales (Ispahan, Bagdad, Merv) et de l'Anatolie que l'afflux d'immigrants turcs commence alors à convertir en pays d'Islam. A y regarder de plus près, on reconnaît vite que l'histoire des Seldjoukides d'Orient est faite surtout de querelles successorales et de guerres intestines, et que pour ces régions orientales, sauvagement saccagées par les Mongols, les sources d'information — monuments ou textes — sont rares et insuffisantes à tous égards. Quant à l'Anatolie, c'est le front de combat, peuplé de guerriers frustes, où ne se développera que lentement, et tard, une civilisation urbaine qui ne s'élèvera pas au-dessus du niveau provincial. Là où nous pouvons le mieux suivre cette politique de rétablissement de l'Islam orthodoxe qui est le trait caractéristique de l'époque, c'est en Syrie : dans cette Syrie qui s'était montrée un terrain d'élection pour la propagation des doctrines hétérodoxes, modérées, comme celles qu'y avaient favorisées les Hamdanides d'Alep, ou extrémistes. Car c'est de Syrie (de Salamiyé) que les grands maîtres ismaéliens avaient dirigé secrètement leur vaste réseau de propagande ; c'est en Syrie qu'en face des Druzes, issus du fatimisme, les gens du Vieux de la Montagne se maintenaient à côté des Noçaïris. Aussi, dans ce pays où, à l'arrivée des Seldjoukides, les sectes chiites étaient maîtresses de tout ce qui avait échappé aux Croisés, la guerre sainte pour la restauration de l'orthodoxie n'était pas un programme vide

de signification, mais la réalité de chaque jour. Expulser l'infidèle et abattre les hérétiques : telle est la double tâche que, de toute la fermeté de leur conviction, par les armes et par l'enseignement, Zengi, Nouraddin et Saladin poursuivent en Syrie, acheminant ce pays vers sa physionomie actuelle en ramenant la majorité musulmane à la foi sunnite, en réduisant les communautés chiites à l'état de simples témoins d'un passé révolu, en adjoignant aux populations de langue arabe ou araméenne les tribus de Turcomans et de Kurdes qui leur fournissent des combattants. C'est là aussi que, sans rien dire des forteresses, que des dizaines de madrassas (les plus anciennes qui aient survécu dans tout le monde musulman), dont certaines sont intactes et fonctionnent encore comme au temps de leur fondation, et des centaines d'inscriptions, dont il n'est, pour ainsi dire, aucune qui soit indifférente, attendent l'historien qui voudra bien les interroger, et compléter leurs indications avec celles que livrent en abondance des chroniques nombreuses, détaillées et bien informées, difficiles aujourd'hui à consulter, mais qui deviendront sous peu accessibles à tous par les soins conjugués de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de notre Institut de Damas.

A la fin de cette période, lorsque les Mamelouks créent en Egypte cet Etat paradoxal qui devait subsister jusqu'à la conquête ottomane, l'attention se porte tout naturellement vers la Cour du Caire, ses intrigues, son administration étroitement centralisée. Pourtant, la Syrie est loin d'être négligeable : non pas seulement parce qu'elle fournit à la capitale ses meilleurs administrateurs, avec les intellectuels qui ont fui Damas et Alep devant les Mongols. C'est là aussi, dans l'éloignement propice des grands gouvernements, que se trament les complots et les révoltes qui mettent en péril l'autorité des sultans. C'est là que les Mongols, les Francs de Chypre et les Ottomans font peser sur les frontières une menace qui impose la création d'une organisation militaire appropriée (dont nous retrouvons sur le terrain presque tous les bâtiments), en même temps que la fixation des divers groupements ethniques, linguistiques et religieux là où ils sont restés jusqu'à nos jours. C'est là autant qu'à Alexandrie, sinon davantage, que les

Vénitiens installent leurs marchands et leurs consuls. C'est là, enfin, que près de deux cents décrets gravés sur les murs des mosquées nous instruisent sur la fiscalité et les mœurs administratives du temps, et que sont rédigées les chroniques circonstanciées que les célèbres annalistes du Caire pilleront, sans jamais leur faire l'honneur de les citer.

Avec la période ottomane, l'intérêt documentaire de la Syrie ne faiblit pas, tant s'en faut, car c'est là où nous voyons le plus clairement à l'œuvre l'action perturbatrice de l'Europe, avec les missions catholiques qui s'efforcent de ramener à l'obédience romaine les églises orientales dissidentes, rendant le sentiment de leur dignité à ces chrétiennes jusque-là résignées à une situation sociale humiliante et créant du même coup aux représentants des puissances européennes une clientèle qui facilite leur immixtion dans les affaires intérieures de l'empire turc ; avec les négociants [illegible] qui inondent le marché de produits manufacturés d'Occident, ruinant et désorganisant l'artisanat local. Et les témoins de l'époque abondent et sont souvent d'une qualité rare : documents d'archives, chroniques arabes, [illegible] de voyageurs qu'attire au Levant le pèlerinage de Terre sainte, rapports consulaires bourrés de statistiques et d'observations précises, monuments [illegible] parfois sans équivalents ailleurs. C'est ainsi que de tous les khans qui abritaient les comptoirs et les consulats européens des Échelles, trois seulement sont parvenus jusqu'à nous, tous les trois sont en Syrie, et tous les trois sont des khans de [illegible].

***

Ainsi, en centrant de préférence nos recherches sur la Syrie, nous pouvons espérer pénétrer profondément dans l'histoire de ces périodes capitales que nous avions retenues, avec le maximum d'efficacité pour le moindre effort, car nous profiterons d'une documentation authentique plus nourrie qu'à propos de tout autre pays et nous limiterons les sources littéraires à consulter et à soumettre à la critique à un nombre relativement faible d'ouvrages qui sont en général des guides sûrs. Surtout, à restreindre pareillement le champ de nos

recherches, nous nous maintiendrons à l'intérieur d'un seul et même cadre : à comparer les effets qu'ont produits *sur le même sol* des mouvements historiques qui s'y sont succédé chronologiquement, nous ne manquerons pas de relever tantôt des contrastes, tantôt des survivances ou des développements qui suppléeront à des lacunes de notre information. Tout ceci (et j'en viens, je crois, au point essentiel) sans jamais perdre de vue ce qui se passait dans les pays voisins : il ressort de l'exposé schématique que je vous ai présenté tout à l'heure que l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane ne devient intelligible et ne peut être élucidée qu'à la condition de faire intervenir sans cesse l'Arabie, l'Espagne, et ce qui est devenu l'Egypte, l'Irak, la Perse et la Turquie. Autour de l'histoire de la Syrie, c'est en définitive l'histoire de tout le Proche-Orient que nous devrons faire.

C'est pourquoi, en me consacrant avec prédilection à la Syrie, en dégageant devant vous la grandeur et l'originalité méconnues de son rôle historique, j'aurai conscience d'agir au mieux de la tâche qui m'est confiée, et non pas de suivre en aveugle le hasard qui m'y a fait séjourner longuement. Je n'en serais pas moins heureux si je pouvais du même coup m'acquitter de la dette que j'ai contractée envers ce pays pour l'hospitalité que j'y ai reçue pendant tant d'années et pour toutes les amitiés que j'y ai rencontrées.

J. SAUVAGET

RECHERCHES D'ARCHÉOLOGIE MUSULMANE

TÎHERT-TAGDEMT

(Août-Septembre 1941)

Les conditions dans lesquelles naquit la ville de Tîhert (1) nous sont suffisamment connues (2). En 761 (144 hég.) 'Abd er-Raḥmân ben Rostem, ayant dû quitter Kairouan où, depuis trois ans, il maintenait un gouvernement ḵhârijite de secte ibâdhite, était venu chercher refuge en Maghreb central, dans une région où la doctrine hétérodoxe qu'il représentait comptait sans doute de nombreux adeptes, la grosse masse des Berbères Zenâta (3). Sans s'arrêter à la vieille place forte de Tîhert (l'actuelle Ṭiaret), il alla se fixer huit kilomètres plus loin ; il y fonda Tîhert la Neuve et en fit la capitale d'un Etat qui devait subsister jusqu'en 909 (296 hég.).

Ce fut un royaume idéal. La vie des imâms Rostemides prend fréquemment, chez un auteur ibâdhite tel qu'Aboû Zakârîya, voire chez un chroniqueur étranger à la secte comme Ibn Çaghîr (4), l'allure d'une légende dorée, et leur ville nous apparaît comme la Cité de Dieu. Ces souverains de noble origine persane font fleurir en pays berbère l'austérité la plus édifiante en même temps que la science religieuse la plus étendue et la plus scrupuleuse dévotion. Jamais on ne vit

(1) On trouve aussi Tâhert. Tîhert, qui a d'ailleurs donné le nom moderne de Tiaret, nous semble plus conforme à la prononciation locale actuelle.

(2) Voir *Bayâno'l-Mogrib*, tr. Fagnan, I, 81-82 ; El-Bekri, tr. de Slane (1913), pp. 140-141 ; Ibn Khaldoûn, *Berbères*, tr. de Slane, I, 374-275, et nos articles Rustemides et Tâhert, dans l'*Encyclopédie de l'Islâm*.

(3) Ibn Khaldoûn, tr. I, 241-243.

(4) Chronique d'Abou Zakâriya, *Kitâb al-Sira wa-akhbar al-a'imma*, trad. partielle par E. Masqueray (*Chronique d'Abou Zakaria*), Alger, 1879 ; Ibn Çaghîr, Chronique... sur les imams Rostemides de Tahert, texte et trad. par A. de C. Motylinski (*Actes du XIVe Congrès des Orientalistes*, Alger, 1905, IIIe section). Voir aussi al-Barrâdi, *Kitâb al-jawâhir*, Le Caire, 1302 ; al-Chammâkhi, *Kitâb as-siyar*, Le Caire, 1301.

souverains plus pieux, plus soucieux de leurs devoirs et de mœurs plus simples. On nous montre 'Abd er-Raḥmân, le fondateur de la dynastie, monté sur une échelle pour réparer lui-même la terrasse de sa maison. Dans la pièce où il se tenait assis sur une natte recouverte d'une peau, il n'y avait que le coussin sur lequel il reposait sa tête pour dormir, son sabre et sa lance, et, dans une autre partie de la demeure, son cheval était attaché (5). Du cinquième de la lignée, Abou 'l-Yaqdhân, on vante de même l'ascétisme et l'équité. Il s'asseyait en dehors de la porte de la mosquée pour donner audience à quiconque avait une plainte à lui adresser (6). Quant à Ya'qoûb ben Aflaḥ, le septième imâm, il ne touchait jamais une pièce de monnaie de ses mains et l'on nous cite de lui des exemples vraiment surprenants de frugalité et d'abstinence (7).

Tels on a voulu nous les faire voir, et tels ou peu s'en faut nous admettons qu'ils furent. A part une exception, Aboû Bakr ben Aflaḥ, qui fait un peu scandale dans cette galerie de puritains impeccables, car il s'abandonnait parfois à ses passions et cultivait la poésie, les maîtres de ce royaume théocratique semblent s'absorber dans leurs devoirs religieux et mener la vie la plus austère, la plus étrangère à ce monde périssable. Et cependant ce monde les entoure ; Tîhert n'est pas bâtie dans les nuages. C'est un centre urbain qui s'est normalement développé au cœur du pays berbère, sur le site volontairement choisi par le premier imâm.

Les raisons de ce choix n'apparaissent pas dès l'abord avec évidence. Nous avons supposé que le Khârijisme était encore très vivace dans la région. La doctrine, qui s'était répandue, au cours du VIIIe siècle, à travers toute la Berbérie et avait été sur le point de devenir la forme exclusive et durable de l'Islâm nord-africain, s'était partiellement résorbée sous la contrainte des répressions arabes et l'influence de la propagande orthodoxe. Au IXe siècle elle subsistait en des îlots plus ou moins distants les uns des autres. Un des plus étendus et les plus compacts de ces îlots devait occuper, à l'Ouest de

(5) Chronique d'Ibn Çaghîr, *loc. cit.*, p. 66.

(6) Ibn Çaghîr, pp. 107-108.

(7) Ibn Çaghîr, p. 120.

l'Ouarsenis, les confins du Tell et des hautes plaines d'Oranie. La ville nouvelle pouvait espérer hériter du rayonnement que la Tlemcen des Beni Ifren exerçait quelques années plus tôt sur les Khârijites de Berbérie. Elle jouira en fait d'un prestige religieux que Tlemcen n'avait jamais connu et qui dépassera largement les limites du pays berbère. Sa situation devait également lui assurer une remarquable prospérité économique. De nombreuses ruines attestent que cette prospérité avait précédé, dans la campagne d'alentour, l'introduction de l'Islâm. Tîhert la Neuve pouvait à cet égard profiter des mêmes avantages que Tihert l'ancienne, qui comptait, au moment de la conquête musulmane, parmi les villes importantes du Maghreb central, capitale probable « d'une dynastie indigène, alliée ou vassale des Byzantins » [8].

Toutefois si les traditions religieuses comme les possibilités de développement économique justifient le choix de la région, nous ne voyons pas nettement ce qui détourna 'Abd er-Raḥmân ben Rostem de fixer sa résidence dans la ville même qui, la veille encore, en était le centre, où la vie était assurée, qui était défendue par une citadelle et deux robustes enceintes et dont la position stratégique, au débouché du Col de Guertoufa et dominant la plaine immense, nous apparaît comme préférable à celle de la cité des Rostemides [9]. L'ambition d'accroître son prestige par une fondation personnelle, l'intention, soulignée par les légendes, de dresser une ville khârijite berbéro-persane en face de Kairouan la ville sainte des Arabes, le besoin quasi-rituel qu'éprouve une dynastie naissante d'affirmer son existence par la fondation d'une capitale, ne suffisent peut-être pas pour expliquer le geste d'Ibn Rostem et le choix du lieu. Nous sommes tentés de croire que ce choix fut déterminé par une préoccupation d'ordre plus pratique, plus conforme au souci normal des urbanistes et en particulier des musulmans faiseurs de villes : le désir de se rapprocher de l'eau et d'en pourvoir les citadins.

On connaît ces pages brillantes qu'Emile Gautier a écrites

(8) Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 33, n° 14.

(9) L'Emir Abd el-Kader devait adopter le site des Rostemides. Nous sommes revenus au site antique.

sur la fondation de Fès [10]. « L'eau de Fès, c'est tout Fès ». Le besoin d'abreuver une population qu'il souhaitait nombreuse, poussa le fondateur — nous savons maintenant que ce fut Idris Ier [11] — à transporter sa capitale de Volubilis, ville romaine, alimentée par des sources éloignées dont l'eau devait être amenée par des aqueducs, à Fès, cité conçue à l'orientale, qui sera traversée par une rivière divisée en une multitude de canaux. Sans doute y a-t-il lieu de faire quelques réserves quant à l'incapacité des Etats musulmans à construire et à entretenir des aqueducs, et de même quant à l'impuissance des mahalla bédouines à s'emparer d'une ville comme Fès. Mais c'est avec une remarquable sagacité que le géographe a mis en relief l'importance de la rivière pérenne qui fixa le choix du nouveau site urbain. Cette rivière pérenne, qui a maintenu en leur lieu les agglomérations antiques de Damas [12] comme de Cordoue, faisait défaut à Volubilis, d'où le transfert de la capitale du IXe siècle. Elle faisait également défaut à Zabi, la ville romaine et byzantine du Hodna, d'où, au Xe siècle, le transfert du centre à Msila, distante de quatre kilomètres, que traversait l'oued Ksob [13]. Il en va de même pour Tîhert. Tîhert la vieille, la ville forte de l'époque byzantine ne possède point ce précieux cours d'eau. L'Aïn Tolba n'engendre qu'un oued minuscule et temporaire. « La ville manque d'eau potable », écrivait en 1912 l'auteur d'une utile monographie de la région [14]. L'irrigation des cultures maraîchères y est précaire et indigente, et c'est de Tagdempt, Tîhert la Neuve, que lui viennent les légumes et les fruits. La présence des rivières aux abords de la ville rostemite est au contraire le trait qui a le plus frappé le géographe El-Bekri [15].

(10) E. F. Gautier, *Le passé de l'Afrique du Nord (Les siècles obscurs)*, pp. 310-313.

(11) Voir Lévi-Provençal, La fondation de Fès (*Annales de l'Institut d'Etudes orientales*, Alger, 1938), pp. 23 ss.

(12 Sur Damas et le Barada, voir J. Sauvaget, Esquisse d'une histoire de la ville de Damas (*Revue des Etudes islamiques*, 1934, p. 427).

(13) Voir P. Massiera, M'sila du Xe au XVe siècle (*Bulletin de la Société Historique de la région de Sétif*, 1941, p. 189).

(14) H. Barlette, Monographie de la région de Tiaret (*Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1912, t. XVII, p. 307).

(15) El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, éd. 1911, pp. 66-67 ; trad. de Slane, 1913, p. 138.

Il note qu'« une rivière venant du côté du Midi et nommée La Mina passe au Sud de la ville. Une autre rivière, formée par les eaux réunies de plusieurs sources et nommée Tatoch, fournit aux besoins des habitants et à l'arrosage des jardins. Celle-ci passe à l'Est de la ville. Toutes les espèces de fruits se trouvent à Tîhert et les coings de cette localité surpassent en beauté, en saveur et en parfum ceux des autres pays. Ils portent le nom de *fâris* » [16].

Au reste l'abreuvement des citadins, l'irrigation des jardins et des vergers ne sont pas les seuls services qu'on attende des rivières. Leur courant bien aménagé fait tourner les moulins. Tel est encore le rôle de La Mina et tel il était déjà au IX[e] siècle, comme en témoigne Ibn Çaghîr [17]. Le même auteur semble surtout attribuer à l'Imâm Aflaḥ les travaux d'utilisation des cours d'eau [18].

On ne peut douter que ces imâms, que nous étions tout d'abord tentés de considérer comme des ascètes absorbés par les spéculations théologiques et le soin de leur propre salut, aient eu également le souci d'assurer la prospérité de leur ville et le bien-être de ses habitants. La question de l'eau, qui vraisemblablement avait déterminé le choix du site, continuait à les préoccuper. L'oued Tatoch d'El-Bekri, que nous identifions avec l'oued Tiaret de nos cartes, coulant en dehors de la cité, au pied des escarpements qu'elle couronne, permettait l'arrosage des jardins, mais n'offrait, pour l'alimentation des citadins, que des ressources insuffisantes et difficilement utilisables [19]. L'intérieur de Tîhert contenait heureusement des sources qu'il était possible d'aménager. Elles le furent avec le plus grand soin. Nous verrons tout à l'heure ce qui subsiste de ces importants travaux hydrauliques, qu'on a tout lieu d'attribuer aux imâms. Au reste, le fait même que

---

(16) Le nom permet d'imaginer une importation de Perse attribuable à l'époque des Rostemides.

(17) Ibn Çaghîr, p. 102.

(18) Ibn Çaghîr, p. 85.

(19) El-Bekri, éd. pp. 66-67, tr. p. 138, précise que les gens de Tîhert boivent l'eau de l'oued Tatoch. Yaqout, *Mojam al-boldân*, I, p. 813, reproduit le renseignement. Ibn Hawqal (*Journal asiatique*, 1842, I, pp. 221-222) dit : « Les eaux y abondent et la plupart des maisons en sont pourvues ».

Tîhert était pourvu d'un gouvernement régulier, jouissant d'un haut prestige religieux et capable de faire régner l'ordre, devait favoriser le développement normal de la capitale nouvelle. Le témoignage d'Ibn Çaghîr nous est ici d'autant plus précieux que, comme nous l'avons dit, il ne partage pas les idées des maîtres du pays. Il nous montre les ambassadeurs de l'Iraq, qui, venus naguère pour saluer 'Abd er-Raḥmân, le premier imâm de la lignée, l'avaient trouvé sur son échelle

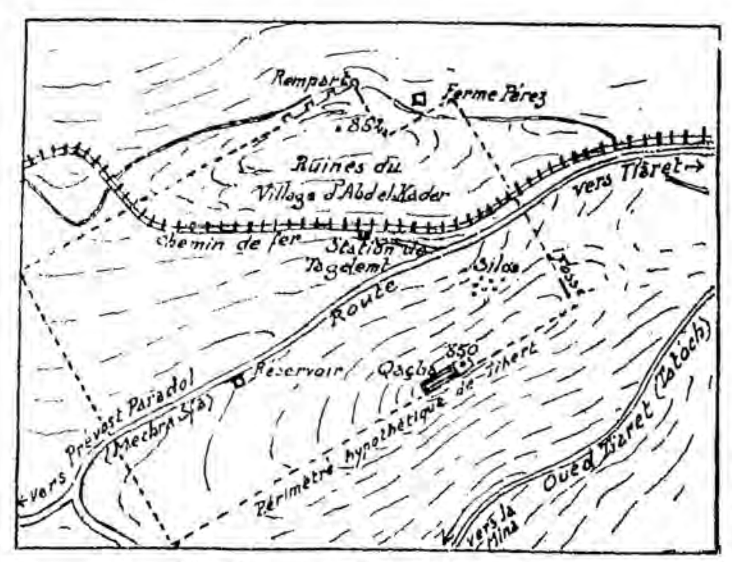


Fig. 1. — Site de Tîhert-Tagdemt.

et avaient été reçus dans un intérieur dénué du confort le plus élémentaire, arrivant quelques années plus tard à Tîhert et s'étonnant des transformations de la cité. Elle avait élargi son périmètre et abritait une population considérablement accrue. « Il n'était pas, nous dit le chroniqueur, un étranger s'arrêtant dans la ville qui ne se fixât auprès des autochtones et n'y construisît une demeure, séduit par l'abondance qui y régnait, la belle conduite de l'Imâm, sa justice envers ses administrés et la sécurité dont tous jouissaient pour leurs personnes et leurs biens » [20]. Ces changements ne laissèrent

---

(20) Ibn Çaghîr, p. 68.

pas d'inquiéter quelque peu les ambassadeurs de l'Iraq quant au comportement adopté par l'imâm lui-même qui, lors de leur première visite, les avait tant édifiés. Ils furent rassurés en apprenant qu'il n'avait pas modifié son train de vie. Toutefois l'auteur nous apprend qu'il logeait maintenant dans un château (*qaçr*) dont on présume qu'il n'avait plus à reboucher les terrasses. Au reste les mosquées s'étaient multipliées en même temps que les souqs et les riches demeures de marchands, dont un grand nombre de serviteurs et d'esclaves attestaient l'opulence. Tîhert, bien ravitaillée par sa banlieue, s'affirmait comme une ville de commerce singulièrement actif, un point de convergence des caravanes, de contact entre le pays des pasteurs nomades et des agriculteurs sédentaires, un lieu d'échange entre les céréales du Tell, la laine, le cuir et les dattes du Sahara, voire entre les produits du Soudan et les importations d'outre-mer (21). Les occasions qu'on y trouvait de faire fortune non moins que le prestige de l'imâm y avaient attiré des gens du Maghreb et de l'Orient, de l'Orient surtout : les gros négociants de l'Iraq, de Koufa ou de Baçra, compatriotes des Rostemides et Khârijites comme eux, s'y rencontraient en grand nombre et y tenaient le haut du pavé.

Si nous en croyons Ibn Çaghîr, la croissance de Tîhert fut très rapide, dès l'époque de 'Abd er-Raḥmân ben Rostem ; elle connut une seconde période de prospérité et d'extension sous le règne du troisième imâm, Aflaḥ ben 'Abd el-Wahhâb, qui dura de 823 à 871 (208 à 258 de l'hég.). « Son gouvernement fut glorieux, nous dit le chroniqueur. Il construisit des châteaux. Il fit fabriquer une porte en fer (il s'agit sans doute de vantaux métalliques fermant une des entrées de la ville, comme ceux que l'on admirera plus tard à Mahdiya) (22), et il fit « bâtir » des « jifân » pour donner à manger au peuple

(21) Par le port de Marsâ Faroûkh. El-Ya'qoûbi, tr. G. Wiet, p. 217, Edrisi, tr. Dozy et de Goeje, p. 117, peut être le Marsâ Aïn Farroûj d'El-Bekri, tr. de Slane, pp. 163-164; mais l'identification est très douteuse. Voir G. Marçais, La Berbérie au IX° siècle (*Revue Africaine*, 1941 p. 57.

(22) « La ville de Mahdiya a deux portes de fer, dans lesquelles on n'a pas fait entrer le moindre morceau de bois. Chaque porte pèse mille quintaux et a trente empans de hauteur. » El-Bekri, tr. p. 66.

à certains jours dits « jours des jifân ». Les lexicographes arabes précisent suffisamment le sens de *jifân* (pluriel de *jafna*). C'est, dit l'auteur du *Lisân al-'arab*, le modèle le plus grand de l'ustensile appelé *gaçâ'a* (23). Les *gaçâ'a* sont ces vastes plats creux faits en bois qui servent notamment en Afrique du Nord pour la préparation du couscous. Différents textes associent ces plats gigantesques aux distributions de nourriture par lesquelles les chefs prouvent leur hospitalité traditionnelle. Un notable « grand nourricier » en prendra le nom de *jafna*. Si le terme de bâtir (*banâ*) employé par Ibn Çaghîr ne convient guère pour la confection de plats en bois et nous laisse quelque incertitude quant à la matière dont étaient faits ces récipients, leur destination n'est pas douteuse. Il s'agit sans conteste d'une fondation d'intérêt public permettant des distributions d'aliments, peut-être des repas en commun, où se manifestent la charité et la munificence de l'imâm Aflaḥ.

La sécurité qu'il assurait au pays favorisait d'ailleurs le développement économique de Tîhert, la fréquentation de plus en plus active de ses marchés et l'expansion des citadins dans la banlieue où les travaux d'irrigation facilitaient l'horticulture. « Les habitants rivalisèrent d'ardeur pour construire, dit Ibn Çaghîr, et l'on vit s'élever des châteaux et des fermes en dehors de la ville, pendant que l'on réglait le cours des eaux ».

Il semble que, dès cette époque, soit vers le milieu du IX° siècle, la cité ait atteint son étendue maxima. Les ruines qu'elle a laissées nous en donnent une idée suffisante.

La voie ferrée qui, venant de Relizane, va de Prévost-Paradol à Tiaret et la route qui suit le même parcours passent par la station de Tagdemt. En suivant la route, qui s'allonge de l'Est à l'Ouest, avant et après la station, les débris de murs, les amas de moellons et les tessons de poteries, indices habituels des établissements urbains, se rencontrent sur une distance d'environ 1,100 mètres ; les mêmes vestiges, relevés de part et d'autre de la route, permettent d'attribuer à la ville

(23) *Lisân al-'arab*, XVI, 242.

une étendue Nord-Sud de 7 à 800 mètres (24). La route, qui suit une dépression assez large, semble coïncider avec l'axe principal de la ville. On peut imaginer qu'elle marque le tracé d'une artère allant de porte à porte. L'une de ces portes, qui permettait de se rendre vers La Mina, pouvant être la porte des Moulins (*Bâb el-Ṭaḥḥîn*) percée vers l'Ouest, et l'autre *Bâb eç-Çabâ*, la Porte du Vent d'Est (25). Quant aux deux autres portes dont El-Bekri nous donne les noms, elles se placeraient avec quelque vraisemblance : *Bâb el-Andalous*, la

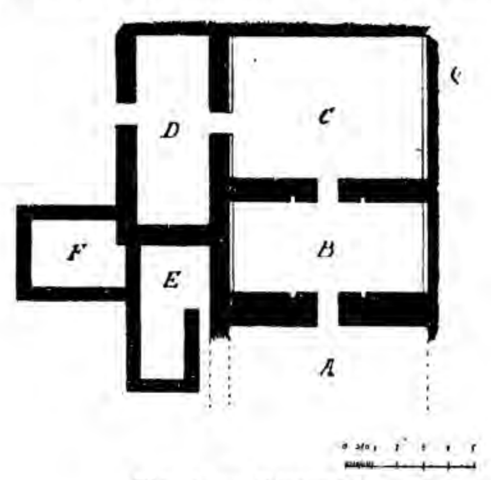


Fig. 2. — Réservoirs.

Porte d'Espagne, sur la face Nord et, sur la face opposée, *Bâb el-Manâzil*, la Porte des Hôtelleries, fréquentées par les caravanes venant du Sud.

La dépression médiane est jalonnée, de part et d'autre de la route, par les ruines importantes de travaux hydrauliques, châteaux d'eau, réservoirs, fontaines publiques, qui se trouvent naturellement localisés dans cette partie basse de la ville et que l'on présume placés le long d'une voie principale.

(24) Léon l'Africain (XVIe siècle) dit que Tagdemt « contient en son circuit l'espace de dix milles, comme l'on peut encore juger par les fondements des murailles qui apparaissent tout autour ». Ed. Schefer, III, p. 65.

(25) El-Bekri, éd. p. 66, tr. p. 138. Ibn Çaghîr, p. 54, tr. p. 120, donne à la porte de l'Est le nom de Bâb Charqi.

Nous décrirons sommairement le plus important de ces ouvrages dans son état actuel (fig. 2). Il s'élève sur la bordure Sud de la route et est ombragé par un bouquet de térébinthes.

Il comporte trois bassins principaux (B C D), trois chambres d'eau rectangulaires contiguës, aux murs de moellons et mortier très solides et recouverts d'un enduit épais. Deux d'entre elles (B C), de largeur égale (7 m. 74) et se faisant suite, étaient précédées d'une chambre supérieure (A) maintenant détruite. Des ouvertures qui mesuraient au moins 2 m. 50 de haut et seulement 80 cm. de large permettaient à l'eau de pénétrer du bassin disparu A dans le bassin B, puis dans le bassin C et de là par une ouverture latérale dans le bassin D, voire dans un autre bassin ou dans un réservoir, dont rien d'apparent ne subsiste.

L'intérieur du bassin B présente des détails notables : deux banquettes de 18 cm. de saillie suivent le bas des murs latéraux Est et Ouest ; quant aux murs Nord et Sud, ils sont creusés chacun de deux rainures verticales de part et d'autre des ouvertures (26). Ces quatre rainures se faisaient face deux à deux ; elles devaient servir de glissières à deux vannes que l'on manœuvrait de la voûte couvrant le bassin. Ce cloisonnement pouvait, en réduisant le chemin de l'eau, maintenir le niveau dans le réservoir durant les périodes de sécheresse, peut-être aussi permettre le curage de la chambre B, qui jouait sans doute le rôle de bassin de décantation.

Deux autres bassins plus petits, qui datent peut-être de remaniements postérieurs, sont accolés à l'angle Nord-Ouest des grands bassins. L'un d'eux est obstrué par une voûte ou une cloison, qui s'est renversée en un seul bloc.

Au Nord et au Sud de la dépression médiane occupée par la route, le terrain s'élève et il atteint deux petits plateaux, qui peuvent être considérés comme faisant partie des contreforts du Djebel Guezzoul et sont allongés parallèlement dans le sens Est-Nord-Est, Ouest-Sud-Ouest. Celui du Nord, le plus élevé et le plus étendu, a une altitude de 862 mètres ; celui du Sud, de dimensions plus modestes, porte la cote 850.

(26) L'ouverture qui faisait communiquer B et C a été bouchée, la quantité d'eau étant probablement devenue insuffisante pour remplir les bassins suivants.

Sur la pente qui monte vers le plâteau Nord et sur la partie horizontale de ce plateau même, l'attention est attirée par des ruines [27] dont il convient de parler tout de suite pour ne pas avoir à y revenir. Ce sont des murs de maçonnerie hâtive et caduque. Les moellons, médiocrement alignés, sont liés par de la terre noire prise sur place, qui a parfois disparu aux parements, ce qui donne l'impression de construction en pierre sèche. La disposition très reconnaissable des plans est celle des demeures algériennes à cour centrale encadrée de chambres. Des ruelles circulent entre ces maisons. Au bas de cette agglomération, à mi-hauteur de la pente, court un gros mur de pisé aux trois-quarts détruit et qui forme un talus épais. Nous sommes ici dans le village de près de deux cents maisons qui abritaient les troupes de l'Emir Abd el-Kâder, composées par les Couloughlis de Tlemcen, Médéa, Mazouna et Miliana [28]. Tagdemt fut, comme on sait, la principale garnison et la résidence du grand chef arabe entre 1835 et 1841. Il n'est pas douteux que la conservation des ruines laissées par les imâms Rostemides fut gravement compromise par ce réaménagement du site. Nous aurons l'occasion d'en signaler d'autres effets également préjudiciables aux recherches archéologiques. Hâtons-nous de dire que le travail des maçons du XIXe siècle se laisse assez aisément distinguer de l'œuvre primitive. Les murs qui abritèrent les soldats de l'Emir et leur famille n'ont en particulier aucun rapport avec le rempart qui les limita et qui borde le plateau nord.

Ce rempart est, sauf erreur, la seule partie qui subsiste de l'enceinte de Tîhert, dont Léon l'Africain affirmait, au début du XVIe siècle, qu'on pouvait la suivre sur tout son périmètre, mais dont les parties hautes étaient écroulées dès cette époque.

Ce rempart semble dessiner un angle interrompant la ligne de l'enceinte, peut-être même un saillant rectangulaire dont on ignore s'il était fermé par un mur vers l'intérieur. Dans l'état actuel, la courtine elle-même ne se révèle plus que par

(27) Signalées sur la carte au 50.000^e.

(28) Voir Léon Roches, *Trente-deux ans à travers l'Islam*, I, p. 277; *Tableau des établissements français dans l'Algérie*, 1838, p. 27.

un talus épais suivant la corniche du plateau. Elle est dirigée de l'Est à l'Ouest sur une longueur de quelque cent mètres, et l'extrémité orientale fait retour vers le Sud. Cette courtine qui mesurait 1 m. 50 de large était flanquée de bastions carrés de 3 mètres de côté et distants l'un de l'autre d'une vingtaine de mètres. La plupart de ces saillants sont enterrés comme la courtine et forment eux aussi des tumuli, à l'exception de trois d'entre eux, qui sont connus dans le pays sous le nom de *çawma'a* (tour, minaret), dont l'appareil est très visible et encore solide. Une de ces tours est à pans coupés ; une autre, qui, vers l'ouest du plateau, accoste un angle sortant, est de dimensions plus réduites et pouvait jouer plus particulièrement le rôle de tour de guet [29].

Bien que la pierre de taille n'intervienne pas dans ces ouvrages défensifs, la construction des parements apparaît très soignée. Les moellons choisis forment des assises alternativement épaisses et minces [30] et sont reliés par un béton très dur. Un blocage remplissait entièrement ces tours flanquantes. Il ne semble pas qu'elles aient comporté de chambres de tir, et l'on accédait à leur plate-forme par le chemin de ronde du rempart. Nous savons d'ailleurs qu'à Tîhert le parapet des murailles était couronné de créneaux [31].

En arrière de la tour de guet, des murs dessinant un plan circulaire d'assez fort rayon pouvaient faire partie d'une entrée.

Nous sommes tentés de croire que ce plateau du Nord, qui, comme nous l'avons dit, est la partie la plus élevée du site de Tîhert, fut occupé par les Rostemides dès leur première installation. Rappelons ce qu'en dit El-Bekrî [32].

'Abd er-Raḥmân, étant arrivé en fugitif dans le pays, vit se grouper autour de lui les Berbères adeptes fidèles du Khârijisme. La région qu'il choisit était couverte d'une épaisse

(29) Elle se trouve sur la propriété Boyet ; les autres sont sur la propriété Pérez. M. Pérez comme M. Boyet ont facilité nos recherches avec la plus parfaite bonne grâce. Nous devons à M. Pérez fils une petite collection de monnaies rostemites trouvées à Tagdemt.

(30) Le même genre d'appareil se retrouve au XIe siècle dans les constructions militaires almoravides. Cf. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, I, pp. 347-351.

(31) Ibn Çaghîr, texte p. 26, l. 21, tr. p. 36, l. 1.

(32) Trad. 140.

forêt sauf un espace carré et dépourvu de végétation, où il décida de s'établir. Les Berbères se dirent entre eux : « Il vient de se loger sur un *tagdimt* ». Ainsi appelle-t-on en langue berbère le tambour de basque carré désigné en arabe sous le nom de *doff*.

Quelle valeur convient-il d'attribuer à cette tradition ? La question mérite qu'on lui consacre au moins une parenthèse.

Il est exact que *tagdimt* ou *tigdemt* figure dans nos dictionnaires berbères traduit par tambourin carré et équivalent de l'arabe *doff*. Cependant le mot, employé en ce sens dans certaines régions, est connu ailleurs comme forme féminine berbère dérivée de l'arabe *qadim* : vieux, ancien, Tagdimt serait « l'ancienne » ; et l'on pense à un établissement antique précédant la fondation rostemite, dont le souvenir n'aurait pas été complètement perdu. Il est à remarquer que ce souvenir, qui n'a pas trouvé d'écho dans El-Bekrî, semble pourtant avoir existé dans le pays. Cinq cents ans plus tard, au XVI[e] siècle, Léon l'Africain écrit : « Cette cité (de Tagdemt) fut anciennement édifiée selon aucuns par les Romains et fut ainsi appelée par les Africains, à cause que ce vocable signifie ancienne » (33). Au XIX[e] siècle, Léon Roches, qui visita la Tagdemt d''Abd el Kâder, déclare qu'elle occupe le site d'une ville romaine (34). En 1840, Baudens signalait les restes d'une maison antique (35) et l'on nous a parlé de pierres de grand appareil trouvées sur le versant du plateau Nord. L'existence sinon d'une véritable cité antique, du moins d'une installation agricole, d'une villa et de ses dépendances, paraît fort admissible. Ainsi Tîhert, que l'on nous dit avoir été bâtie comme Kairouan ou comme Fès sur un terrain encombré de bois et infesté de bêtes sauvages, aurait succédé, de même que l'une et l'autre de ces créations musulmanes (des travaux récents l'ont suggéré) (36) à un établissement antique de médiocre importance, mais qui mettait déjà à profit les ressources du sol.

(33) Léon l'Africain, éd. Schefer, III, p. 65.

(34) Léon Roches, *Trente-deux ans à travers l'Islâm*, I, p. 277.

(35) Baudens dans le *Musée des familles*, VIII, 1840-1, p. 314, cité par Gsell. *Atlas archéologique*, feuille 33, n° 13.

(36) Pour Kairouan et l'établissement préexistant de Qamoûnia, voir H. Abd el-Wahab, dans la *Revue tunisienne*, 1940, pp. 51 ss.; sur Fès et l'établissement chrétien qui put précéder la ville d'Idrîs, voir Lévi-Provençal dans les *Annales de l'Institut d'Etudes orientales*, 1938, pp. 46 ss.

L'anecdote rapportée par El-Bekri serait un thème de folklore et rien de plus, une explication secondaire ingénieuse mais sans valeur d'un nom dont on n'admettait plus le sens vulgaire (37).

Poursuivant la lecture d'El-Bekri, nous voyons que, le vendredi suivant, 'Abd er-Raḥmân ben Rostem présida à la prière publique. Quand la cérémonie fut terminée, on entendit des gens pousser de grands cris. Ils avaient vu un lion surgir dans la clairière. L'animal fut pris vivant, amené et immolé au lieu où l'on se disposait à bâtir la mosquée. Et l'œuvre, inaugurée par ce très caractéristique et quasi-rituel sacrifice de construction, est menée à bien par les compagnons du réfugié. Ils allèrent couper des poutres dans la forêt d'alentour. Cette mosquée (*masjid*), qui, ajoute El-Bekri, existe encore aujourd'hui (XI[e] siècle) est composée de quatre nefs et sert de grande mosquée (*jâmiʿ*).

Ce premier sanctuaire de Tîhert, construit comme la Grande Mosquée de Kairouan par le fondateur de la cité, jouera un rôle important dans la vie publique des imâms ; ce qui ne peut nous surprendre. C'est là que ces chefs religieux entrent de préférence en contact avec leurs sujets. 'Abd er-Raḥmân ben Rostem, nous apprend Ibn Çaghîr, siégeait dans sa mosquée pour écouter les veuves et les pauvres gens (38). Ces successeurs conserveront cette coutume et, en particulier, Aboû 'l-Yaqdhân, qu'Ibn Çaghîr a connu. Il nous le montre se rendant à cheval « dans la plus haute mosquée

(37) Peut-être y a-t-il lieu de noter que le même nom de *tagdimt* est attribué à plusieurs autres localités de l'Algérie. Il est porté par un village kabyle voisin de l'embouchure du Sebaou (Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 6, Fort-National, n° 23), que n'occupe aucun centre antique reconnu, et nous le trouvons d'autre part au Nord-Est de Palestro (Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 5, Alger, n° 80 Additions), où Vigneral a signalé « une forteresse sur un ressaut rocheux entre deux ravins, le mur d'enceinte suivant les contours du plateau ». Il semble que le site doive ici son nom à la fois à l'existence d'une ruine et à un trait de la topographie, un terrain élevé propre à asseoir une forteresse. Le rapprochement avec Tîhert s'impose à l'esprit.

(38) Ibn Çaghîr, texte p 10, tr. p. 65. Voir aussi *ibid.*, p. 24, tr. p. 38, un nouveau cadi désigné par les clercs recevant à la mosquée les hommages de ses partisans.

de la ville » pour y tenir séance ([39]). Cette mosquée (*masjid*) est bien la Grande Mosquée. Aboû 'l-Yaqdhân donne audience à l'extérieur, près du mur de l'édifice contigu à la porte de l'Ouest ; ou bien il prend place à l'intérieur. Il s'asseyait sur un coussin de cuir, en face de la porte du Nord. Il avait adopté une colonne au pied de laquelle il prenait place et qui était désignée par son nom.

A n'en pas douter cette mosquée vénérable située dans la partie la plus haute de la ville est la fondation d'Ibn Rostem. Le sol a été trop remanié pour que nous espérions en retrouver les ruines. Cependant la description d'El-Bekri, quelque concise qu'elle soit, permet de s'en faire une idée. Elle avait quatre nefs (*balat*), nous dit-il. Ce nombre pair nous indique qu'il s'agit non de nefs perpendiculaires au mur de la qibla et dont l'une occuperait l'axe, comme dans une basilique, mais de nefs transversales, dirigées de l'Est à l'Ouest, parallèlement à ce mur. La mosquée de Tîhert ne procédait donc ni de la Mosquée de Kairouan, ni de la Mosquée de Cordoue. Elle s'apparentait plutôt au groupe des premiers oratoires de Fès, la Mosquée des Chorfa, les Mosquées primitives des Andalous et des Kairouanais ([40]) ; elle se rattachait au type adopté à Fostat pour la Mosquée de 'Amr et qui venait de Damas ou de Médine. Nous savons d'autre part que les nefs étaient bordées, non par des piliers, comme celle de Fès, mais par des colonnes (*sâriya*) ([41]). Les bois pris dans la forêt avaient pu fournir ces supports, mais il est plus vraisemblable qu'ils servaient de poutrelles soutenant les toits ou les terrasses, comme la suite nous permettra de le supposer.

Lorsque 'Abd er-Raḥmân ben Rostem eut satisfait au rite en immolant le lion qui était intervenu si à propos, la prière commune étant achevée, il en tira ce présage inquiétant : « Voici une ville où le sang ne cessera de couler et où l'on fera toujours la guerre ». L'anecdote rapportée par El-Bekri mérite d'être retenue, en dépit de son allure légendaire. Nos informateurs semblent mettre l'accent sur le caractère guerrier de Tîhert et de ses maîtres. Déjà un récit édifiant nous a montré le fondateur recevant des étrangers dans sa chambre où ils ne virent que le coussin qui lui servait d'oreiller, sa lance et son sabre, singuliers accessoires pour un chef religieux. Sa capitale reçoit le nom de *Mo'askar 'Abd er-Raḥmân*, le camp de 'Abd er-Raḥmân, sous lequel Tîhert sera encore connue au temps d'El-Bekri ([42]). Cette ville, que nous étions tentés d'imaginer comme perpétuellement bourdonnante des oraisons et des leçons de théologie, a retenti comme une place forte, du tumulte des troupes en armes.

Elle fut effectivement une place forte. Bien que la plus grande partie de ses remparts aient disparu, il en reste assez pour nous donner une idée de son appareil militaire. Au reste ces ouvrages défensifs eurent rarement l'occasion de la protéger contre les ennemis extérieurs. L'histoire des conflits qui opposèrent Tîhert aux Etats voisins se réduit à peu de chose. Les guerres qui la secouèrent si souvent pendant ses cent trente années d'existence furent des guerres civiles. Les premières affectèrent nettement le caractère de schisme. Dans un royaume théocratique, dont toute l'organisation reposait sur des principes religieux, la résistance à l'autorité prenait naturellement la gravité d'une rupture avec les principes de la secte. Le règne de 'Abd er-Raḥmân n'avait connu que discipline et concorde, mais, dès le règne de son fils 'Abd el-Wahhâb, les dissidences éclatent et elles amènent le schisme des Nokkârites. Aflaḥ, fils de 'Abd el-Wahhâb, sait faire respecter son autorité, mais Aboû Bekr fils d'Aflaḥ ne peut résister aux partis d'opposition et doit quitter Tîhert, évincé par son frère Aboû 'l-Yaqdhân. Sept années de luttes sont nécessaires à ce dernier pour s'emparer du pouvoir et la ville en sort épuisée. Les troubles renaissent sous Abou Ḥâtim fils d'Abou 'l-Yaqdhân ; lui aussi doit sortir de sa capitale et y rentrer les armes à la main. Il est remplacé par Ya'qoub ben Aflaḥ, qui triomphe grâce à une faction puissante mais qui, à son tour, sera chassé et devra céder la place à Aboû Ḥâtim, restauré sur le trône des Imâms.

---

(39) Ibn Çaghir, p. 44, tr. pp. 107-108.

(40) Voir El-Bekri, tr. pp. 227-228. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, I, p. 309.

(41) Ibn Çaghir, p. 44, tr. p. 108.

(42) Sous 'Abd el-Wahhâb, les partisans de l'Imâm sont dits *Al-'askariya* = Gens du camp (Ibn Çaghir, p. 73). D'après Abou Zakâriya, tr. Masqueray, p. 53, Tîhert était appelée *Oumm el-'askar*.

Il va sans dire qu'il n'est guère de parti qui ne se prévale des mobiles religieux les plus louables. Cependant, de très bonne heure, les intérêts en jeu n'ont rien à voir avec la théologie, avec les principes dont les Imâms sont théoriquement les représentants et dont les Clercs qui les entourent sont les gardiens. Les crises, les révolutions de Tîhert ne sont en fait que des conflits entre les groupes hétérogènes qui vivent à l'intérieur ou aux alentours de la cité. Le plus fréquent, on peut même dire le plus permanent de ces conflits oppose les gens de la ville aux tribus berbères qui en fréquentent périodiquement les abords et en assurent le ravitaillement. Tîhert subsiste grâce aux nomades, mais les nomades se mêlent à sa vie et apportent leur appoint aux factions qui la divisent (43). Ces factions, dont les unes s'affirment comme les soutiens loyaux du gouvernement rostemite, et dont les autres nourrissent le secret espoir de le jeter bas, se différencient entre elles par leur origine. La population de Tîhert restera, jusqu'à la chute de ses maîtres, un agrégat sans cohésion d'éléments ethniques dont beaucoup n'ont pas d'attaches anciennes avec le pays. Aux Zenâta et Çanhâja qui sont ici chez eux, d'autres tribus fidèles au Khârijisme se sont juxtaposées venant pour la plupart de la Berbérie sud-orientale, tels les Mezâta, Matmâta, Zowâgha, Nefoûsa. Ces derniers constituent la force militaire la plus solide du royaume ; occupant les principales fonctions publiques, ils compteront parmi les agents les plus fidèles des Rostemides. A côté de ces Khârijites convaincus, d'autres sont étrangers à la secte, voire étrangers à l'Islâm. Tîhert contient un groupe important de Berbères restés chrétiens, qui y pratiquent leur religion. Nous avons déjà signalé les immigrations répétées des Persans, leur rôle prépondérant dans la vie économique de cette cité qu'on nomme l'Iraq du Maghreb. Non moins fiers de leur origine sont les Arabes, la plupart, semble-t-il, membres de la milice, transfuges du royaume d'Ifriqiya, où ils se sont rendus indésirables. Ne pouvant compter sur les profits du commerce ou le revenu de la terre, ils trouvent des subsides indispensables chez des gens riches, tel Khalef, cet ancien affranchi des Emirs Aghlabides de Kairouan, qui viennent volontiers en aide aux nobles réfugiés sans ressources.

(43) Sur le rôle des nomades, voir Ibn Çaghir, pp. 74 ss.

A vrai dire, il est normal que les villes musulmanes créées en Berbérie soient peuplées de groupes différents quant à leur origine, arbitrairement réunis pour remplir les murs comme ils le furent spontanément dans Tîhert. Mais, avec le temps, le souvenir de la patrie abandonnée s'oblitère, les rapports entre voisins s'établissent, les unions se soudent, l'unité se fait. Tîhert a vécu trop peu, elle était, surtout au temps des Rostemides, de fondation trop récente pour qu'un tel amalgame fût réalisé. Le plan même de la ville devait refléter ce manque de cohésion. Les textes nous parlent des mosquées et des souqs des Persans, et de l'un de ces souqs où le chef de la police s'abstenait de pénétrer par déférence pour l'homme considérable qui l'avait fait construire. Tîhert apparaît comme une juxtaposition de quartiers, où les gens de même origine vivent entre eux, disposent, pour leur usage, des organes nécessaires à la vie publique et où l'intrusion des voisins peut toujours provoquer des bagarres (44). Au-dessus de cette marqueterie, les Imâms règnent, en s'appuyant sur les éléments qui par tradition sont réputés loyaux, les Nefoûsa, les Persans, en ménageant les autres, les Arabes et certains des Berbères nomades. La collusion des groupes est un danger ; leur désunion sauvegarde l'équilibre et facilite la tâche du pouvoir. Mais il faut se prémunir contre les coups de force. Les Imâms seront parfois assiégés dans leur ville et, nous le savons, obligés de chercher au dehors un asile plus sûr. Ainsi se vérifie la prédiction de 'Abd er-Raḥmân ben Rostem ; ainsi se justifie l'appareil guerrier de Tîhert. L'Imâm doit pourvoir à sa sécurité, posséder dans sa capitale une demeure fortifiée où il peut abriter ses fidèles, loger ses gardes, emmagasiner des provisions et des armes. Telle fut, sauf erreur, la destination du vaste ensemble de constructions couronnant le plateau du Sud, que nous avons fouillée et que nous sommes tentés d'identifier avec la *Qaçba ma'çoûma* « La Cita-

(44) Sur les luttes de quartier à quartier, voir le récit des troubles sous le règne d'Abou Bekr. Ibn Çaghir, p. 99.

delle inviolée », dont parle El Bekri. D'après le géographe, elle dominait le principal souq de Tîhert. Ibn Çaghîr d'autre part cite à plusieurs reprises le quartier dit El-Kanisa, qui se trouvait « dans la partie haute de la ville ». El-Kanisa, c'est l'église, dont la présence ne nous surprend pas ici, où les Chrétiens tenaient une place notable. Ils y formaient un groupe sur le loyalisme duquel les Imâms pouvaient compter. L'église et le quartier chrétien, qui sans doute l'entourait, devaient se situer normalement non loin de la qaçba, qui occupait une partie du plateau. A Kairouan et plus tard à la Qal'a des Beni Hammâd, les Chrétiens profitaient d'un semblable voisinage. En autorisant la colonie chrétienne — comme ailleurs la colonie juive — à s'installer près de sa résidence, le souverain musulman assurait contre les mouvements populaires à ces minorités infidèles une protection dont il pouvait lui-même tirer quelque avantage, sous forme de ressources pécuniaires mobilisables, de main-d'œuvre experte ou de collaboration utile aux services du gouvernement.

Nous ignorons naturellement dans quel endroit de la ville haute se trouvait l'église que nous supposons voisine de la citadelle. Divers bâtiments, carrés ou rectangulaires, ont laissé des traces sur le plateau méridional, à l'Est de l'enceinte que nous avons explorée. Des recherches futures pourront en déterminer la destination. Une vaste cave voûtée s'y rencontre également, qu'il conviendrait de vider de ses décombres. Une quarantaine de silos assez bien conservés sont creusés sur le versant Nord (45) ; enfin un large fossé visiblement fait de main d'homme semble former de ce côté la limite de la ville.

***

Le plateau, où la roche calcaire affleure en maint endroit, marque l'angle Sud-Ouest de Tîhert. La qaçba en occupait l'extrémité orientale. Cet éperon constitue une excellente position stratégique, meilleure même que celle du plateau Nord cependant plus élevé, car elle domine de toutes parts

(45) Sur l'aménagement de silos du IXe siècle, voir G. Marçais, Fouilles à 'Abbâssiya (*Bulletin archéologique*, 1925) p. 294.

le pays d'alentour et offre un tour d'horizon presque complet. On ne peut douter qu'elle ait été utilisée de fort bonne heure par les Rostemides, peut-être par 'Abd el-Wahhâb à la suite du schisme qui provoqua le changement de caractère de l'imamat et son assimilation à une royauté.

Les avantages militaires qu'offrait la position devaient également la faire utiliser par l'Emir Abd el-Kâder. Léon Roches (46) nous dit qu'il avait établi sur cette hauteur, faisant face au village des Couloughlis, un fort avec des magasins pour les munitions et les vivres et qu'il envisageait d'y installer des ateliers destinés à la fabrication des fusils (47). Il prétend que l'Emir avait fait construire ce fort « sur les ruines de l'ancienne capitale arabe ». On ne peut exiger du texte une précision dont l'auteur semble peu soucieux. Il voit dans les ruines de Tagdemt les vestiges de la ville romaine de Gadum Castra et considère les Rostemides comme les aïeux d'Abd el-Kâder. Cependant son témoignage est valable pour les faits qu'il a observés. Ce fort moderne avec ses magasins, dont le dénûment a frappé Léon Roches, dut bien s'élever « sur les ruines de l'ancienne capitale arabe », c'est-à-dire sur une qaçba qui couronnait le plateau du Sud. Le chef arabe du XIXe siècle s'est servi de ce qui restait de l'œuvre des imâms du IXe siècle comme substructions de ses établissements utilitaires. Il est permis de supposer que ces substructions, qui avaient traversé un millénaire, étaient encore restées assez solides pour porter des murs de casemates. Elles l'étaient même assez pour leur survivre. Sans doute des remaniements accommodèrent les bâtiments anciens à leur nouvel emploi. Nous constatons des traces de travaux sommaires qui rendent

(46) Léon Roches, *Trente-deux ans à travers l'Islam*, I, p. 277.

(47) Les *Etablissements français*, 1838, p. 27, disent qu'on fabriqua « quelques fusils fort imparfaits et qu'on essaya sans succès d'y fondre des pièces d'artillerie ». La même publication officielle (1839, p. 314) nous apprend que le fort de Tagdemt, fondé en 1835, « reçut les ouvriers mécaniciens et armuriers que l'Emir a fait venir en novembre 1838... Il sert de dépôt pour les approvisionnements de guerre et de bouche. De plus il contient l'établissement de la Monnaie. L'Emir y tient en réserve une grande quantité de cuivre, de cartouches et de projectiles, quatre pièces de campagne, un obusier et deux petits mortiers ; enfin il y a placé toutes les machines et tous les outils que Mouloud ben Arrach avait achetés à la France ». Nous y avons trouvé des roundelles de cuivre, qui servaient de monnaie à Abd el-Kâder.

parfois l'interprétation du plan difficile. Ces remaniements constituent certes un handicap archéologique dont nous ne nous sommes pas dissimulé l'importance. Nous n'avons pas cru cependant que la ruine, telle qu'elle nous était parvenue, fût sans valeur documentaire et qu'il fût inutile de publier le résultat de nos fouilles et les enseignements qu'on en peut tirer.

***

Deux enceintes juxtaposées enserrent une surface de près de 100 mètres de long sur 33 m. 65 de large. L'enceinte principale, qui constitue proprement la qaçba, est précédée au Nord-Est par un enclos bien moins vaste, mesurant environ 30 mètres de l'Est à l'Ouest et dont les murs, moins soignés, donnent l'impression d'une construction postérieure et plus hâtive. Nous n'en avons fait qu'une étude sommaire nous contentant de délimiter l'entrée unique qui y donnait accès sur la face orientale. Il se peut qu'aux trois murs Sud-Est, Nord-Est et Nord-Ouest, des logements aient été intérieurement accolés. Cet espace fermé pouvait protéger les abords de la qaçba, constituer une première barrière opposée à l'assaillant et, en même temps donner asile à des troupes de partisans, voire à des citadins menacés, comme les lices de nos châteaux forts (48).

La qaçba proprement dite couronne l'éperon qui, terminant le plateau vers le Sud-Ouest, domine le terrain en pente où s'étalait la ville. Les murs suivent la corniche de cet éperon ou même ils la débordent légèrement pour permettre, sur le pourtour, l'aménagement de magasins en sous-sol, c'est-à-dire à un niveau inférieur au plan général du plateau. L'enceinte mesure 66 mètres du Nord-Est au Sud-Ouest et 35 m. 65 du Sud-Est au Nord-Ouest (49). Une seule entrée, percée comme celle de la première enceinte sur la face Nord-Est, permet d'y pénétrer. Le mur où s'ouvre cette porte et le mur

(48) Ou encore servir de ce qu'on nomme au Maroc un *mechouar*, enclos où le souverain reçoit l'hommage des tribus.

(49) Les *Etablissements français*, 1839, p. 314, donnent au fort d'Abd el-Kâder « environ 50 m. de long sur 20 de large. Les murailles ont un mètre et demi d'épaisseur ».

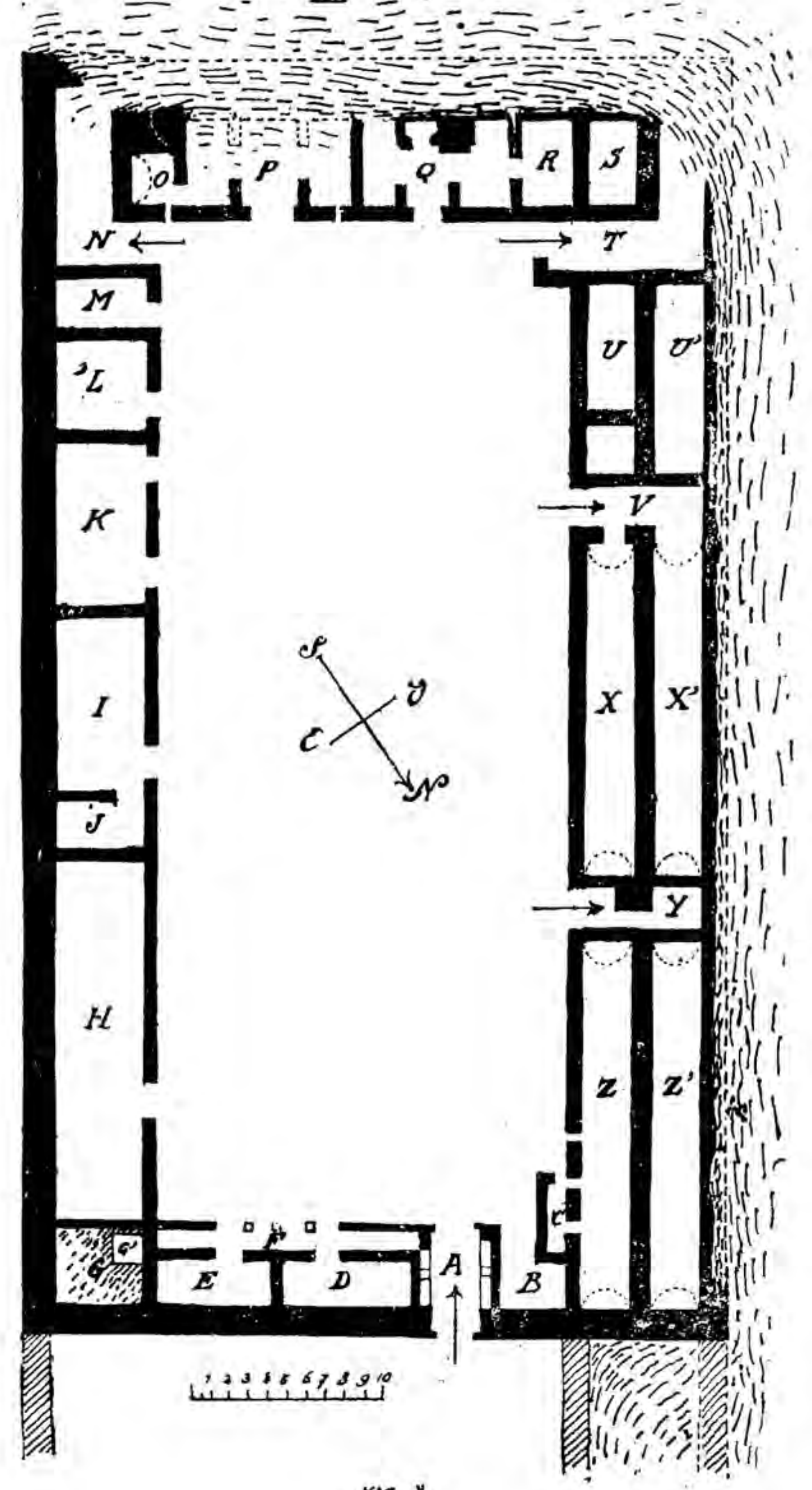


Fig. 3.

Sud-Est qui domine le ravin de l'Oued Tiaret sont les seuls que nous ayons pu suivre de bout en bout. Ils mesurent : le premier 1 m. 44, le second 1 m. 50 de large ; ils sont solidement construits de moellons choisis, assemblés par un mortier de chaux et étaient revêtus d'un enduit bien dressé.

L'entrée (A) n'est pas dans l'axe, ni alignée avec celle de l'enceinte antérieure. Des pierres étroites et longues disposées sur deux lignes forment le seuil ; un petit bloc, peut-être détaché du pied droit, émerge entre ces pierres du seuil ; il présente un trou carré creusé à l'outil pour le logement d'un

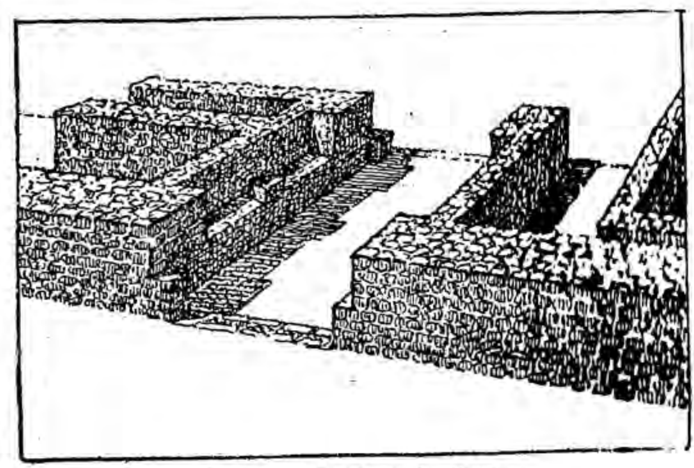


Fig. 4. — Entrée de la Qaçba.

verrou. Le seuil franchi, on entre dans le vestibule long de 5 m. 10 et large de 2 m. 46. que bordent deux banquettes. Chacune d'elles porte en son milieu un petit massif de briques, soubassement d'une ou deux colonnettes ou d'un petit pilier qui soutenait la retombée de deux arcs abritant les sièges. Ce vestibule, que devait couvrir une voûte en berceau, affecte déjà l'allure des sqifas modernes de l'Afrique du Nord. Le ribât de Sousse, qui date également du IX[e] siècle, comporte de même une entrée bordée de banquettes, et nous avons, pour Tîhert, le témoignage d'Ibn Çaghîr, qui nous renseigne sur l'usage de cette partie de la demeure. Il nous montre Aboû 'l-'Abbâs, frère de l'imâm Aflaḥ, venant rendre visite

au cadi Mohakkim : « Il trouva Mohakkim seul dans le vestibule de sa maison. Le cadi, ne voyant personne avec Aboû 'l-'Abbâs, le fit asseoir à son côté et se mit à causer avec lui » (50).

En débouchant du vestibule, on entrait dans la cour qui ne mesure pas moins de 20 mètres de large et 53 mètres de profondeur. C'est dire qu'elle occupe la plus grande partie de la qaçba. Le sol était en totalité ou partiellement revêtu d'un pavage dont quelques mètres carrés ont subsisté, dans la partie orientale. Des lignes de pierres assez grosses y circonscrivent des rectangles que remplissent des pierres plus petites. Les remaniements qu'a subis cette vaste esplanade, notamment les excavations creusées à la mine pour l'extraction de la pierre ou pour la recherche des trésors, ont malheureusement fait disparaître presque toute cette parure d'ailleurs modeste de la qaçba.

Sur les quatre faces de la cour, des bâtiments s'alignent, des salles juxtaposées s'ouvrent et s'appuient d'autre part au mur d'enceinte. Il s'en faut d'ailleurs que l'on puisse discerner une intention quelconque d'ordonnance symétrique, tout au plus des symétries de détail, que nous indiquerons. Mais on doit noter tout d'abord une différenciation très nette entre les bâtiments des quatre faces, s'affirmant dans le plan comme dans les proportions des salles et révélant une différenciation des usages pour lesquels elles furent créées.

A vrai dire les bâtiments des faces Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest présentent une profondeur constante de près de 6 mètres, comptés de la façade donnant sur la cour à la paroi intérieure du mur d'enceinte, mais la distribution des logements dans cette profondeur varie complètement d'une face à l'autre. Nous les passerons successivement en revue et nous indiquerons chemin faisant les rapprochements que leur plan suggère.

Sur la face Nord-Est, à gauche du vestibule d'entrée, le visiteur trouve deux salles contiguës (D et E), larges et peu profondes. Séparées entre elles par une cloison, elles s'ouvrent chacune par une porte sur une sorte d'antisalle (F) fermée à

(50) Ibn Çaghîr, p. 25, tr. p. 84.

ses deux extrémités par deux murs antérieurs qui s'interrompent au droit des portes. Un carré de maçonnerie subsistant au niveau du pavage de la cour, dans l'alignement des murs antérieurs, semble destiné à supporter une colonne ou un poteau de bois et nous permet de restituer quatre baies occupant le milieu de la façade. Cette division du plan dans la profondeur au niveau du sol nous suggère l'idée d'une division semblable à l'étage : l'antisalle F étant surmontée d'une galerie sur laquelle s'ouvrent des chambres correspondant à celles du rez-de-chaussée.

Le sol de ces chambres est fait d'un enduit de chaux et de brique pilée. Les murs étaient également revêtus d'un enduit soigneusement lissé.

D'assez nombreux rondins de thuya ont été trouvés dans les décombres. Certains pouvaient être noyés dans les murs et jouer le rôle de longrines, mais la plupart servaient de poutrelles pour l'établissement des plafonds. Le souci de ne pas étendre dangereusement la portée de ces bois a sans doute fait adopter le plan de ces salles larges, à profondeur réduite. C'est, comme on sait, le type qui prévaudra dans les demeures musulmanes de Berbérie au cours des derniers siècles. Il est déjà en usage sans être systématiquement employé à la Qal'a des Beni Hammâd (XI[e] siècle) et en Espagne à Medinat ez-Zahra (X[e] siècle). Les fouilles pratiquées sur le site de 'Abbâssiya près Kairouan ont mis au jour un ensemble que l'on présume contemporain de notre qaçba. Les salles de dimensions très réduites sont disposées contre le mur d'enceinte et la largeur y est, comme ici, très nettement dominante. Toutefois l'antisalle (F) introduit un trait qui distingue nettement celles-ci et qui appelle d'autres comparaisons.

Ce que nous nommons « antisalle », faute de terme plus précis, semble plutôt avoir affecté l'allure d'un portique fermé à ses deux extrémités par deux murs de façade. Le portique couvert et ses profonds retraits terminaux établissent une zone d'ombre en avant des deux salles qui s'ouvrent au fond. Cette face des bâtiments étant exposée au Sud-Ouest, une telle protection, aux heures chaudes du jour, présentait quelque avantage. On peut se demander où l'architecte de la qaçba en a pris l'idée. Elle semble étrangère à la tradition hellénistique

que caractérise plutôt la cour centrale à péristyle, et l'on est tenté d'en chercher les modèles en Orient. Certains plans des maisons toûloûnites de Fostat (IX[e] siècle) présentent des portiques avec retraits terminaux qui ne sont pas sans analogie avec celui que nous trouvons ici [51].

Le groupement de trois salles plus profondes que larges n'est pas toutefois absent de la qaçba rostemite. On le trouve sur le petit côté de la cour opposé à l'entrée. Là encore une cloison médiane sépare deux logements contigus ; chaque logement est formé d'une chambre centrale (P et Q) dont la porte donne sur la cour et de deux chambres latérales communiquant avec la première par deux baies. De l'une de ces chambres latérales, on pénètre dans une quatrième chambre (R et O) qui occupe, ainsi que celle qui lui fait pendant, l'extrémité de la façade.

Toutes ces chambres sont de dimensions peu différentes : la profondeur d'environ 4 m. 5o étant fixe, la largeur varie de 2 m. à 2 m. 5o. Ce groupement symétrique de trois salles plus profondes que larges et communiquant entre elles, cette segmentation d'une salle assez vaste en trois parties procède peut-être elle aussi du désir de ne pas donner trop d'écartement aux murs soutenant la couverture, celle-ci pouvant consister en plafonds de rondins ou en voûtes juxtaposées. Une solution analogue se rencontre en Syrie dans le bain de Qoçaïr 'Amra. Elle donne à la salle principale de cette construction omeiyade, malgré ses dimensions réduites, une belle allure architecturale. Nous ne prétendons pas que les chambres de la qaçba pussent rivaliser avec ces trois nefs aux murs décorés de fresques. Cependant le plan de cette partie de notre ruine suggère quelque recherche d'apparat et nous fait penser à des salles de réception. Le fond d'une des chambres médianes (Q) est occupé par un singulier petit réduit appuyé sur un mur très épais, très soigneusement construit et enduit. Le sol contenait d'épaisses couches de cendres. Si nous n'avons pas affaire à un remaniement datant d'Abd el-Kâder (ce qui, étant donné l'aspect de la construction, ne paraît pas probable)

(51) Voir Ali Bahgat Bey et A. Gabriel, *Fouilles d'Al-Foustat.* A l'Alhambra, la galerie précédant la salle de la Barca semble un dernier souvenir de cette disposition.

faudrait-il voir là le foyer d'une cuisine permettant de préparer les mets servis aux hôtes de la qaçba ?

La chambre annexe voisine de l'angle Sud était couverte d'une voûte en berceau et divisée dans sa hauteur par un plancher sur rondins. Entre le sol et le plancher on ne compte pas plus de 1 m. 12, entre le plancher et la voûte 1 m. 40, ce qui ne convient guère qu'à une soupente utilisée comme resserre ou pour le couchage d'un gardien.

Si les logements aménagés le long des deux petits côtés de la cour semblent par leur échelle et leurs dispositions intérieures adaptés à la réception d'étrangers ou au séjour habituel de personnes attachées au service des imâms, les bâtiments qui bordent le grand côté Sud-Est ne sauraient convenir à un tel emploi. Ce sont cinq salles beaucoup plus vastes et de largeur assez curieusement décroissante du Nord-Est au Sud-Ouest. Toutes sont profondes de 4 m. 37, mais, tandis que la première atteint 19 m. 56 de large, la dernière n'a plus que 3 m. 27. Une d'entre elles est munie de deux portes.

On ne peut douter que la citadelle des Rostemides ait possédé une garnison. Nous savons que du temps d'Aflaḥ des gens de la milice venus d'Ifriqiya formaient la garde particulière de l'Imâm et de ses proches. Ces soldats, qui devaient être d'origine arabe, étaient tous montés. Aboû 'l-Yaqdhân disposait également d'un corps de cavalerie. Il fallait loger troupes et montures. Nous imaginons que ces salles spacieuses de la face Sud pouvaient servir de chambrées et peut-être d'écuries

Enfin le grand côté du rectangle opposé à celui-ci se présente également, en son état actuel, très différent de tous les autres. Il est occupé dans toute sa longueur par deux systèmes de galeries voûtées, deux suites de longues cellules juxtaposées de part et d'autre de murs qui les isolent. Le sol des locaux est à 1 m. 90 en contre-bas du niveau de la cour. Le sommet de la voûte émergeait d'environ 65 centimètres au-dessus de ce niveau, ce qui donnait aux locaux du premier système — celui qui borde la cour — une hauteur approximative de 2 m. 55 sous clef. Il semble que les voûtes du second système — celui qui longe le mur d'enceinte de la qaçba — fussent

sensiblement plus basses ; mais des affaissements du terrain ont pu les faire varier.

A part trois ouvertures étroites — soupiraux ou passages pour les hommes ou les objets — mettant en communication la première section des galeries (Z) avec l'extérieur, on ne voit pas comment le jour pouvait pénétrer sous ces voûtes et en particulier sous celles qui bordaient le mur d'enceinte. Deux couloirs avec escalier (V et Y) ou plan incliné devaient permettre d'y descendre de la cour.

L'utilisation de ces galeries voûtées ne peut faire de doute : ce sont des magasins, entrepôts de provisions de toutes natures nécessaires à la vie des habitants de la qaçba et qui étaient particulièrement utiles en cas de blocus, resserres pour les munitions et les armes indispensables aux défenseurs.

La division de ces sous-sols en deux systèmes contigus se justifie assez par les difficultés que présenterait l'établissement d'une voûte unique de grand rayon et par la recherche d'une solution plus simple. Ce genre de couverture semble d'ailleurs avoir été d'un emploi familier aux bâtisseurs de Tîhert. Tant dans la qaçba même qu'en dehors, des voûtes assez nombreuses ont subsisté. Ce sont uniquement des voûtes en berceau. Dans une cave encore très solide (52) le demi-cylindre de la voûte est soulagé par un mur percé d'un arc constituant une sorte de doubleau.

Arcs et berceaux sont formés par de grandes pierres plates choisies mais non taillées, d'environ 36 centimètres dans leur plus grande dimension, disposées par lits rayonnants et réunies par un bon mortier. Un blocage de moellons, dont l'épaisseur minimum est de 0 m. 25, charge l'extrados ; il permettait l'établissement du sol d'un étage supérieur.

L'usage de cintres de bois paraît probable dans la plupart des cas ; toutefois on note un procédé plus grossier employé pour la construction des arcs comme pour celle des berceaux. Des rondins de bois engagés dans les murs à la retombée forment une sorte de plancher qui supporte un blocage. Ce blocage, dont le sommet était arrondi, jouait le rôle de cintre temporaire, voire de cintre permanent, car ces débris rem

(52) Située à l'Est de la qaçba, non loin des silos.

plissent parfois encore l'intervalle entre l'intrados et les rondins, soit qu'on ait imaginé de soulager le linteau ou le plafond par un arc de décharge, soit qu'on ait négligé de décintrer.

Il est évident que les longues galeries voûtées et à demi-enterrées de la face Nord étaient surmontées d'un premier étage. On pense qu'il en était de même des salles des autres faces. Si le plan du rez-de-chaussée nous est en fait seul à peu près connu, des indices nous autorisent à affirmer l'existence d'un étage supérieur. Aux deux extrémités de la face Sud s'ouvrent des passages (N, T) l'un et l'autre larges de 2 m. 10 qui contournent les chambres longeant l'enceinte. Un passage analogue mais plus étroit (B) s'ouvre à côté de l'entrée de la qaçba. Nous les considérons comme ayant été occupés par des escaliers ou des plans inclinés donnant accès à une galerie et à des chambres hautes, voire à des terrasses ou à des plates-formes utilisables pour la défense. Les textes mentionnent à diverses reprises les terrasses couvrant les maisons de Tîhert. Notons cependant que les fouilles ont exhumé un certain nombre de tuiles demi-cylindriques de grand modèle (35 cm. de long, 20 cm. 5 de large, 15 mm. d'épaisseur) ; mais nous ignorons si elles ne datent pas des aménagements du XIX[e] siècle. Des carreaux de terre cuite (172 mm. de côté, 30 mm. d'épaisseur) ont également été trouvés dans le sol. Nous présumons qu'ils formaient le pavement des chambres hautes.

Ces chambres de l'étage supérieur, qu'une galerie donnant sur la cour devait desservir, comme celles des ribâts de Monastir ou de Sousse, pouvaient être consacrées à l'habitation de l'imâm et des siens. Nous sommes du moins tentés de leur supposer une destination de ce genre, car rien ne révèle dans le plan de distinction quelconque entre des bâtiments qui seraient affectés à la vie publique et d'autres à la vie privée, au harem des imâms.

Telle est cette qaçba, qui, malgré des retouches dont nous ne pouvons mesurer l'importance, paraît avoir conservé — au moins dans ses substructions — les dispositions essentielles de la fondation des Rostemides.

En dépit des points obscurs que l'étude laisse subsister et de la part que l'on doit concéder à l'hypothèse, il ne paraît pas impossible de trouver des parentés à cette demeure de grand chef musulman et de la replacer dans une série connue. Nous avons déjà signalé les analogies de détail que suggéraient certaines dispositions du plan avec les maisons toûloûnites de Fostât et avec le bain de Qoçaïr 'Amra. Les châteaux construits comme ce bain dans le désert de Syrie et qu'une étude récente attribue de même aux califes Omeiyades ([53]) fourniraient des rapprochements qui s'imposent plus fortement à l'esprit. Comme dans notre qaçba, l'enceinte carrée ou rectangulaire est assez souvent dépourvue de tours flanquantes. Une seule porte y donne accès. L'entrée n'est pas coudée, mais formée d'un vestibule droit ménagé entre deux des chambres. Celles-ci sont « adossées au mur extérieur » et, contiguës les unes aux autres, elles encadrent la cour qui occupe la plus grande partie de l'enceinte.

Presque invariablement les chambres ouvrent sur la cour. Cependant on en rencontre également qui, comme deux de celles que nous avons exhumées, donnent entrée latéralement sur des chambres annexes sans communication directe avec la cour.

Un trait établit une analogie singulière entre notre qaçba et le Khân ez-Zebîb, qui, en dépit de son nom moderne, semble bien « une grande habitation omeiyade » et non un caravansérail. C'est la position et le plan des voies d'accès à l'étage supérieur. Ces escaliers ou ces rampes, qui affectent en plan l'apparence de passages coudés, s'ouvrent sur la cour aux angles postérieurs, c'est-à-dire opposés à l'entrée ([54]).

Ainsi cette forteresse, fondée au IX[e] siècle en Berbérie par les Khârijites, semble bien perpétuer une tradition syrienne attestée dans la première moitié du VIII[e]. Nous ne sommes surpris ni de cette origine orientale, ni de cet archaïsme. C'est d'Orient que viennent les maîtres musulmans de la Berbérie ; c'est vers l'Orient qu'ils tournent leurs regards ; c'est à l'Orient qu'ils empruntent le cadre de leur vie. Vers

(53) Sauvaget, Remarques sur les monuments Omeiyades (*Journal asiatique*, 1939, I, pp. 18 et suiv.), Id. Les ruines omeiyades du Djebel Seis, *Syria*, t. XX, 1939.

(54) Voir Sauvaget, Les châteaux dits Khân ez-Zebîb (*Journal asiatique*, 1939, I, pp. 30-31) et Umm el-Walîd (*Ibid*, pp. 38-39). Voir aussi *Syria*, 1939, pp. 247-250.

le temps où les Aghlabides de Kairouan s'efforcent d'implanter en Ifriqiya une civilisation inspirée de Bagdad, où les Idrisides de Fès s'entourent d'immigrés orientaux, où les Omeiyades de Cordoue rêvent de ressusciter en Andalousie les beaux jours de Damas, on ne s'étonnera pas de voir les Rostemides de Tîhert habiter un château syrien.

Entre les Rostemides et les Omeiyades existaient d'ailleurs de curieux rapports d'amitié, qui peut-être se réclamaient d'une tradition ancienne, mais que, d'une part, le désir des maîtres de Cordoue de se ménager une clientèle en Berbérie, d'autre part le besoin des maîtres de Tîhert de se prémunir contre les attaques des Aghlabides de Kairouan vassaux des 'Abbâssides de Bagdad avaient contribué à resserrer. Le chroniqueur Ibn Haïyân nous signale en l'an 822 (207) l'arrivée auprès de l'Omeiyade 'Abd er-Raḥmân II de deux fils de 'Abd er-Raḥmân le Rostemide « Emir de Tîhert et client des Omeiyades », et la réception dont ces princes ibâdhites furent l'objet. (55).

L'influence de la Syrie, patrie des Omeiyades est-elle en quelque manière chez les imâms de Berbérie fonction de ces relations politiques ? Il ne paraît pas absurde de le supposer.

Rien d'étonnant non plus si le transfert des modes d'Orient au Maghreb s'accuse par un retard appréciable. L'art musulman de Berbérie a souvent un caractère archaïque. L'admirable chaire à prêcher de Kairouan, sculptée au IXe siècle pour les Emirs Aghlabides, représente un stade nettement antérieur de l'art syrien.

Il est presque normal également que l'œuvre réalisée en Berbérie affecte une allure moins riche, plus rustique et plus sommaire que les modèles orientaux qui l'ont inspirée. Un des traits les plus remarquables et aussi les plus décevants de notre qaçba de Tîhert est l'absence de tout décor. Les fouilles de la ruine ou les recherches à travers le site de la ville n'ont amené jusqu'ici la trouvaille d'aucun fragment de chapiteau, de panneau ou de frise portant une sculpture ou une peinture quelconque.

(55) Voir Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, I, p. 171.

De cette sobriété, pour ne pas dire de cette indigence, trois explications se présentent à l'esprit. En premier lieu, la situation excentrique de Tîhert, son isolement au cœur d'un pays que n'a pas encore touché la civilisation musulmane. Cette explication n'est qu'en partie recevable. Tîhert n'était pas, tant s'en faut, peuplée seulement de Berbères ; des éléments immigrés y figuraient en grand nombre ; gouvernée par des Persans, elle comptait notamment une élite venue de l'Iraq dont on nous vante la culture.

Le caractère militaire de la qaçba, le rôle militaire qu'elle était appelée à jouer justifierait mieux l'absence de toute parure, au moins pour ce qui est de cet édifice, seul étudié jusqu'ici. Les ribâts d'Ifriqiya, monastères fortifiés de la côte tunisienne, sont fort peu décorés, mais ils le sont cependant. Pour enrichir l'entrée du ribât de Sousse, les constructeurs musulmans ont emprunté linteaux et consoles à des monuments païens ou chrétiens du pays. On peut admettre que les bâtisseurs de notre qaçba eussent trouvé difficilement des ressources semblables en Maghreb central ; mais il est très possible qu'ils aient satisfait au désir de leurs maîtres en s'abstenant d'y recourir. L'embellissement des façades ou des intérieurs ne convenait guère à ces imâms Rostemides, qui faisaient profession de rigorisme et de détachement des biens de ce monde. Tout décor eût trahi des besoins somptuaires. L'idée que les chroniqueurs nous ont donnée de leur austérité puritaine s'accommode de ce dénuement.

***

A défaut de décor sculpté ou peint dont nous escomptions à tort des enseignements relatifs à la civilisation de Tîhert, les fouilles et plus encore les recherches sur le site de la ville ont procuré un certain nombre de débris céramiques dont il est possible de tirer quelques indications.

Parmi ces modestes trouvailles, une mérite d'être tout d'abord signalée. C'est un conglomérat de fragments de poteries, déformées et collées ensemble par fusion et qui est évidemment un déchet de four. Il atteste — ce qui ne saurait

nous surprendre — que Tîhert avait ses ateliers de céramique et fabriquait la vaisselle dont elle avait besoin (56).

Cette vaisselle est en général fort primitive. La poterie, faite de terre blanche ou de terre rose revêtue d'un engobe blanc mais non émaillée, s'y rencontre plus souvent que la faïence, où l'émail sert de support à un décor tracé au pinceau. Cette poterie ne présente guère que des décors traînés. Une pointe ou un outil taillé en peigne, appuyé sur la pièce tournant sur le plateau du tour trace dans l'argile encore molle une ligne continue ou plusieurs lignes parallèles, droites ou ondulées, selon que la main qui tenait l'outil fut immobile ou balancée de haut en bas. Le décor le plus fréquemment exécuté par ce procédé comporte des sortes de godrons horizontaux juxtaposés sur le flanc des vases. Parfois un bourrelet saillant écrasé régulièrement avec le doigt de distance en distance, engendre une moulure sommairement dentelée. Les potiers de Tîhert s'en tiennent à ces procédés élémentaires ; ils ignorent l'emploi des matrices à estamper et du décor sigillé (57). Un seul fragment de ce dernier genre a été trouvé jusqu'ici.

Parmi ces poteries, il en est de fort grandes. Un rebord supérieur de jarre épais de 7 cm. devait mesurer près de 50 cm. de diamètre. La plupart sont des vases de moyenne ou de petite dimension, cruches ou écuelles. Un joli couvercle de gargoulette (?) s'orne d'un haut bouton curieusement mouluré.

Outre ces vases façonnés au tour, les ruines ont fourni quelques fragments d'objets modelés découpés et même repercés à l'outil de métal. Le décor de l'un d'eux rappelle beaucoup celui des bois kabyles. Le bord d'une petite vasque carrée et munie de pieds droits semble avoir fait partie d'un robuste brasero.

Les pièces revêtues d'émail sont fort peu nombreuses. L'émail vert a servi pour des vases, pour des lampes portatives à long bec ou pour celles dont la cuve à bords rentrés

(56) M. P. Cadenat a bien voulu faire don au Musée Stéphane Gsell des fragments céramiques qu'il avait récoltés sur le site de Tîhert.

(57) Seulement la pointe qui sert à tracer des sillons autour de la pièce peut être employée pour creuser des points régulièrement espacés.

surmonte un pied cylindrique et un plateau servant de base.

L'émail stannifère blanc n'apparaît que dans un seul fragment de plat, dont le revers porte une couverte ocre. Le décor peint sur blanc se compose de traits et de triangles noirs.

L'émail ocre, translucide et presque vitreux semble d'un usage plus fréquent. Il sert de fond à des taches vertes et à des traits bruns noirs à l'oxyde de manganèse. Enfin le même brun a servi pour décorer le col d'un vase de larges filets peints sur engobe.

Cette peinture sur engobe, l'absence de poteries à décor estampé et, pour la faïence, l'indigence de la palette, qui ne connaît que le vert et le brun, impriment à la céramique de Tîhert un caractère très primitif. Elle s'apparente assez nettement à celles qui furent trouvées à Abbâssiya près de Kairouan et à Negrine au sud de Tébessa et qu'il est permis de considérer l'une et l'autre comme datant du IXe siècle. Ces modestes documents, dont il serait sans doute facile d'accroître le nombre, confirment donc l'ancienneté des ruines et l'archaïsme de la civilisation qui florissait dans Tîhert (58).

G. MARÇAIS et A. DESSUS-LAMARE.

(58) Nous avons trouvé chez M. Hostain, administrateur de la commune mixte, et M. Cadenat, receveur de l'Enregistrement à Tiaret, l'aide la plus amicale et la plus précieuse.

UNE MISSION TUNISIENNE A PARIS

(Février - Mai 1853)

I

Le 3 janvier 1853, Béclart, chargé d'affaires et consul général de France à Tunis depuis octobre 1852 (1), écrivait à Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères :

...A la suite de la notification officielle que je lui ai faite hier de la proclamation de l'Empire, le Bey se prépare décidément à envoyer un ambassadeur à Paris pour complimenter Sa Majesté. J'ai été interrogé de sa part sur la question de savoir à qui il convenait de confier cette mission. J'ai répondu que puisque Son Altesse me faisait l'honneur de me consulter, je pensais qu'il valait mieux qu'Elle arrêtât son choix sur l'un des généraux que sur un ministre dont l'absence pourrait être préjudiciable aux intérêts du pays. Cet avis a été goûté et Son Altesse m'a promis de me faire connaître dès demain le nom de la personne qu'Elle aura désigné.

Le bateau à vapeur tunisien, le *Minos*, a déjà reçu l'ordre de se tenir prêt à prendre la mer (2).

Nouvelle lettre le 18 janvier, faisant connaître que Ahmed Bey avait convoqué Béclart le 10, au palais de La Goulette, et lui avait annoncé que l'ambassadeur choisi était le général Rachid, gouverneur de la province de Sousse. Celui-ci venait de recevoir l'ordre de se tenir prêt à partir pour la France. « C'est l'un de mes plus fidèles serviteurs, avait dit le Bey. « Il connaît le fond de mes pensées et sait tout l'attachement « que je porte à votre pays ; j'ai donc la confiance qu'il « remplira dignement sa mission auprès du glorieux Empereur « des Français. Le bâtiment à vapeur le *Minos*, que je dois

(1) C'est la date de son arrivée à Tunis. Sa nomination à ce poste est du 20 août de la même année.

(2) Les lettres citées ici sont extraites des Archives de la Résidence générale de France à Tunis.

En ce qui concerne les personnages cités, on trouvera plus loin les notes biographiques ou autres au bas des pages du Journal de la mission.

« à la générosité de votre gouvernement, transportera dans « quelques jours mon ambassadeur à Marseille. »

Après avoir répondu à Ahmed Bey que le général Rachid serait reçu en France « avec les honneurs dus non seulement « à son rang, mais surtout au degré d'estime qu'il avait su « inspirer à son maître », Béclart ajouta que le premier drogman du consulat général, Rousseau, partant en congé en France, serait mis à la disposition de l'envoyé de Son Altesse. Cette proposition fut accueillie par le Souverain avec un empressement marqué. Rousseau et le général Rachid étaient des vieilles connaissances, le premier ayant déjà accompagné le second à Alger à la fin de 1847, lorsqu'il était allé saluer de la part du Bey le duc d'Aumale, récemment nommé gouverneur général de la colonie voisine.

Le 5 février, Béclart écrivit à Drouyn de Lhuys :

...Le bateau à vapeur tunisien, le *Minos*, ayant à bord l'envoyé extraordinaire de Son Altesse et M. Rousseau, premier drogman du consulat général, qui lui servira d'interprète, doit quitter Tunis demain ou après-demain au plus tard.

Les lettres du Bey, accompagnées de traductions que j'ai fait faire sur la demande de ce prince (3), sont confiées au général Rachid, gouverneur général de la province de Sousse, auquel est adjoint le général Mahmoud ben Ayed...

Le 29 mars, le *Minos* revenait à la Goulette et rapportait au Bey des dépêches de ses envoyés, qui lui rendaient compte de leur réception au palais des Tuileries. Cette nouvelle avait causé « la joie la plus vive à Ahmed Bey, qui s'était fait « relire à diverses reprises les détails portés à sa connais- « sance ». Le lendemain, le comte Raffo était venu sur l'ordre du Souverain, « exprimer au consul général les sentiments « que lui avaient fait éprouver les bontés de l'Empereur ». Le public tunisien s'était également « fort occupé des circons- « tances de la présentation des deux généraux, et l'effet en « avait été excellent ».

Enfin le 2 juin, le chargé d'affaires de France signalait au Département que le général Rachid était de retour à Tunis depuis le 26 du mois précédent. « Il a rendu compte à son « maître », ajoutait Béclart, « en lui présentant les lettres

(3) Voir plus loin. Annexes I et II.

faudrait-il voir là le foyer d'une cuisine permettant de préparer les mets servis aux hôtes de la qaçba ?

La chambre annexe voisine de l'angle Sud était couverte d'une voûte en berceau et divisée dans sa hauteur par un plancher sur rondins. Entre le sol et le plancher on ne compte pas plus de 1 m. 12, entre le plancher et la voûte 1 m. 40, ce qui ne convient guère qu'à une soupente utilisée comme resserre ou pour le couchage d'un gardien.

Si les logements aménagés le long des deux petits côtés de la cour semblent par leur échelle et leurs dispositions intérieures adaptés à la réception d'étrangers ou au séjour habituel de personnes attachées au service des imâms, les bâtiments qui bordent le grand côté Sud-Est ne sauraient convenir à un tel emploi. Ce sont cinq salles beaucoup plus vastes et de largeur assez curieusement décroissante du Nord-Est au Sud-Ouest. Toutes sont profondes de 4 m. 37, mais, tandis que la première atteint 19 m. 56 de large, la dernière n'a plus que 3 m. 27. Une d'entre elles est munie de deux portes.

On ne peut douter que la citadelle des Rostemides ait possédé une garnison. Nous savons que du temps d'Aflaḥ des gens de la milice venus d'Ifriqiya formaient la garde particulière de l'Imâm et de ses proches. Ces soldats, qui devaient être d'origine arabe, étaient tous montés. Aboû 'l-Yaqdhân disposait également d'un corps de cavalerie. Il fallait loger troupes et montures. Nous imaginons que ces salles spacieuses de la face Sud pouvaient servir de chambrées et peut-être d'écuries

Enfin le grand côté du rectangle opposé à celui-ci se présente également, en son état actuel, très différent de tous les autres. Il est occupé dans toute sa longueur par deux systèmes de galeries voûtées, deux suites de longues cellules juxtaposées de part et d'autre de murs qui les isolent. Le sol des locaux est à 1 m. 90 en contre-bas du niveau de la cour. Le sommet de la voûte émergeait d'environ 65 centimètres au-dessus de ce niveau, ce qui donnait aux locaux du premier système — celui qui borde la cour — une hauteur approximative de 2 m. 55 sous clef. Il semble que les voûtes du second système — celui qui longe le mur d'enceinte de la qaçba — fussent

sensiblement plus basses ; mais des affaissements du terrain ont pu les faire varier.

A part trois ouvertures étroites — soupiraux ou passages pour les hommes ou les objets — mettant en communication la première section des galeries (Z) avec l'extérieur, on ne voit pas comment le jour pouvait pénétrer sous ces voûtes et en particulier sous celles qui bordaient le mur d'enceinte. Deux couloirs avec escalier (V et Y) ou plan incliné devaient permettre d'y descendre de la cour.

L'utilisation de ces galeries voûtées ne peut faire de doute : ce sont des magasins, entrepôts de provisions de toutes natures nécessaires à la vie des habitants de la qaçba et qui étaient particulièrement utiles en cas de blocus, resserres pour les munitions et les armes indispensables aux défenseurs.

La division de ces sous-sols en deux systèmes contigus se justifie assez par les difficultés que présenterait l'établissement d'une voûte unique de grand rayon et par la recherche d'une solution plus simple. Ce genre de couverture semble d'ailleurs avoir été d'un emploi familier aux bâtisseurs de Tîhert. Tant dans la qaçba même qu'en dehors, des voûtes assez nombreuses ont subsisté. Ce sont uniquement des voûtes en berceau. Dans une cave encore très solide [52] le demi-cylindre de la voûte est soulagé par un mur percé d'un arc constituant une sorte de doubleau.

Arcs et berceaux sont formés par de grandes pierres plates choisies mais non taillées, d'environ 36 centimètres dans leur plus grande dimension, disposées par lits rayonnants et réunies par un bon mortier. Un blocage de moellons, dont l'épaisseur minimum est de 0 m. 25, charge l'extrados ; il permettait l'établissement du sol d'un étage supérieur.

L'usage de cintres de bois paraît probable dans la plupart des cas ; toutefois on note un procédé plus grossier employé pour la construction des arcs comme pour celle des berceaux. Des rondins de bois engagés dans les murs à la retombée forment une sorte de plancher qui supporte un blocage. Ce blocage, dont le sommet était arrondi, jouait le rôle de cintre temporaire, voire de cintre permanent, car ces débris ren

(52) Située à l'Est de la qaçba, non loin des silos.

plissent parfois encore l'intervalle entre l'intrados et les rondins, soit qu'on ait imaginé de soulager le linteau ou le plafond par un arc de décharge, soit qu'on ait négligé de décintrer.

Il est évident que les longues galeries voûtées et à demi-enterrées de la face Nord étaient surmontées d'un premier étage. On pense qu'il en était de même des salles des autres faces. Si le plan du rez-de-chaussée nous est en fait seul à peu près connu, des indices nous autorisent à affirmer l'existence d'un étage supérieur. Aux deux extrémités de la face Sud s'ouvrent des passages (N, T) l'un et l'autre larges de 2 m. 10 qui contournent les chambres longeant l'enceinte. Un passage analogue mais plus étroit (B) s'ouvre à côté de l'entrée de la qaçba. Nous les considérons comme ayant été occupés par des escaliers ou des plans inclinés donnant accès à une galerie et à des chambres hautes, voire à des terrasses ou à des plates-formes utilisables pour la défense. Les textes mentionnent à diverses reprises les terrasses couvrant les maisons de Tîhert. Notons cependant que les fouilles ont exhumé un certain nombre de tuiles demi-cylindriques de grand modèle (35 cm. de long, 20 cm. 5 de large, 15 mm. d'épaisseur) ; mais nous ignorons si elles ne datent pas des aménagements du XIX[e] siècle. Des carreaux de terre cuite (172 mm. de côté, 30 mm. d'épaisseur) ont également été trouvés dans le sol. Nous présumons qu'ils formaient le pavement des chambres hautes.

Ces chambres de l'étage supérieur, qu'une galerie donnant sur la cour devait desservir, comme celles des ribâts de Monastir ou de Sousse, pouvaient être consacrées à l'habitation de l'imâm et des siens. Nous sommes du moins tentés de leur supposer une destination de ce genre, car rien ne révèle dans le plan de distinction quelconque entre des bâtiments qui seraient affectés à la vie publique et d'autres à la vie privée, au harem des imâms.

Telle est cette qaçba, qui, malgré des retouches dont nous ne pouvons mesurer l'importance, paraît avoir conservé — au moins dans ses substructions — les dispositions essentielles de la fondation des Rostemides.

En dépit des points obscurs que l'étude laisse subsister et de la part que l'on doit concéder à l'hypothèse, il ne paraît pas impossible de trouver des parentés à cette demeure de grand chef musulman et de la replacer dans une série connue. Nous avons déjà signalé les analogies de détail que suggéraient certaines dispositions du plan avec les maisons toûloûnites de Fostât et avec le bain de Qoçaïr 'Amra. Les châteaux construits comme ce bain dans le désert de Syrie et qu'une étude récente attribue de même aux califes Omeiyades (53) fourniraient des rapprochements qui s'imposent plus fortement à l'esprit. Comme dans notre qaçba, l'enceinte carrée ou rectangulaire est assez souvent dépourvue de tours flanquantes. Une seule porte y donne accès. L'entrée n'est pas coudée, mais formée d'un vestibule droit ménagé entre deux des chambres. Celles-ci sont « adossées au mur extérieur » et, contiguës les unes aux autres, elles encadrent la cour qui occupe la plus grande partie de l'enceinte.

Presque invariablement les chambres ouvrent sur la cour. Cependant on en rencontre également qui, comme deux de celles que nous avons exhumées, donnent entrée latéralement sur des chambres annexes sans communication directe avec la cour.

Un trait établit une analogie singulière entre notre qaçba et le Khân ez-Zebîb, qui, en dépit de son nom moderne, semble bien « une grande habitation omeiyade » et non un caravansérail. C'est la position et le plan des voies d'accès à l'étage supérieur. Ces escaliers ou ces rampes, qui affectent en plan l'apparence de passages coudés, s'ouvrent sur la cour aux angles postérieurs, c'est-à-dire opposés à l'entrée (54).

Ainsi cette forteresse, fondée au IX[e] siècle en Berbérie par les Khârijites, semble bien perpétuer une tradition syrienne attestée dans la première moitié du VIII[e]. Nous ne sommes surpris ni de cette origine orientale, ni de cet archaïsme. C'est d'Orient que viennent les maîtres musulmans de la Berbérie ; c'est vers l'Orient qu'ils tournent leurs regards ; c'est à l'Orient qu'ils empruntent le cadre de leur vie. Vers

(53) Sauvaget, Remarques sur les monuments Omeiyades (*Journal asiatique*, 1939, I, pp. 18 et suiv.), Id. Les ruines omeiyades du Djebel Seis, *Syria*, t. XX, 1939.

(54) Voir Sauvaget, Les châteaux dits Khân ez-Zebîb (*Journal asiatique*, 1939, I, pp. 30-31) et Umm el-Walîd (*Ibid*, pp. 38-39). Voir aussi *Syria*, 1939, pp. 247-250.

le temps où les Aghlabides de Kairouan s'efforcent d'implanter en Ifriqiya une civilisation inspirée de Bagdad, où les Idrisides de Fès s'entourent d'immigrés orientaux, où les Omeiyades de Cordoue rêvent de ressusciter en Andalousie les beaux jours de Damas, on ne s'étonnera pas de voir les Rostemides de Tîhert habiter un château syrien.

Entre les Rostemides et les Omeiyades existaient d'ailleurs de curieux rapports d'amitié, qui peut-être se réclamaient d'une tradition ancienne, mais que, d'une part, le désir des maîtres de Cordoue de se ménager une clientèle en Berbérie, d'autre part le besoin des maîtres de Tîhert de se prémunir contre les attaques des Aghlabides de Kairouan vassaux des 'Abbâssides de Bagdad avaient contribué à resserrer. Le chroniqueur Ibn Haïyân nous signale en l'an 822 (207) l'arrivée auprès de l'Omeiyade 'Abd er-Raḥmân II de deux fils de 'Abd er-Raḥmân le Rostemide « Emir de Tîhert et client des Omeiyades », et la réception dont ces princes ibâdhites furent l'objet. (55).

L'influence de la Syrie, patrie des Omeiyades est-elle en quelque manière chez les imâms de Berbérie fonction de ces relations politiques ? Il ne paraît pas absurde de le supposer.

Rien d'étonnant non plus si le transfert des modes d'Orient au Maghreb s'accuse par un retard appréciable. L'art musulman de Berbérie a souvent un caractère archaïque. L'admirable chaire à prêcher de Kairouan, sculptée au IXe siècle pour les Emirs Aghlabides, représente un stade nettement antérieur de l'art syrien.

Il est presque normal également que l'œuvre réalisée en Berbérie affecte une allure moins riche, plus rustique et plus sommaire que les modèles orientaux qui l'ont inspirée. Un des traits les plus remarquables et aussi les plus décevants de notre qaçba de Tîhert est l'absence de tout décor. Les fouilles de la ruine ou les recherches à travers le site de la ville n'ont amené jusqu'ici la trouvaille d'aucun fragment de chapiteau, de panneau ou de frise portant une sculpture ou une peinture quelconque.

---

(55) Voir Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, I, p. 171.

De cette sobriété, pour ne pas dire de cette indigence, trois explications se présentent à l'esprit. En premier lieu, la situation excentrique de Tîhert, son isolement au cœur d'un pays que n'a pas encore touché la civilisation musulmane. Cette explication n'est qu'en partie recevable. Tîhert n'était pas, tant s'en faut, peuplée seulement de Berbères ; des éléments immigrés y figuraient en grand nombre ; gouvernée par des Persans, elle comptait notamment une élite venue de l'Iraq dont on nous vante la culture.

Le caractère militaire de la qaçba, le rôle militaire qu'elle était appelée à jouer justifierait mieux l'absence de toute parure, au moins pour ce qui est de cet édifice, seul étudié jusqu'ici. Les ribâts d'Ifriqiya, monastères fortifiés de la côte tunisienne, sont fort peu décorés, mais ils le sont cependant. Pour enrichir l'entrée du ribât de Sousse, les constructeurs musulmans ont emprunté linteaux et consoles à des monuments païens ou chrétiens du pays. On peut admettre que les bâtisseurs de notre qaçba eussent trouvé difficilement des ressources semblables en Maghreb central ; mais il est très possible qu'ils aient satisfait au désir de leurs maîtres en s'abstenant d'y recourir. L'embellissement des façades ou des intérieurs ne convenait guère à ces imâms Rostemides, qui faisaient profession de rigorisme et de détachement des biens de ce monde. Tout décor eût trahi des besoins somptuaires. L'idée que les chroniqueurs nous ont donnée de leur austérité puritaine s'accommode de ce dénuement.

***

A défaut de décor sculpté ou peint dont nous escomptions à tort des enseignements relatifs à la civilisation de Tîhert, les fouilles et plus encore les recherches sur le site de la ville ont procuré un certain nombre de débris céramiques dont il est possible de tirer quelques indications.

Parmi ces modestes trouvailles, une mérite d'être tout d'abord signalée. C'est un conglomérat de fragments de poteries, déformées et collées ensemble par fusion et qui est évidemment un déchet de four. Il atteste — ce qui ne saurait

nous surprendre — que Tîhert avait ses ateliers de céramique et fabriquait la vaisselle dont elle avait besoin (56).

Cette vaisselle est en général fort primitive. La poterie, faite de terre blanche ou de terre rose revêtue d'un engobe blanc mais non émaillée, s'y rencontre plus souvent que la faïence, où l'émail sert de support à un décor tracé au pinceau. Cette poterie ne présente guère que des décors traînés. Une pointe ou un outil taillé en peigne, appuyé sur la pièce tournant sur le plateau du tour trace dans l'argile encore molle une ligne continue ou plusieurs lignes parallèles, droites ou ondulées, selon que la main qui tenait l'outil fut immobile ou balancée de haut en bas. Le décor le plus fréquemment exécuté par ce procédé comporte des sortes de godrons horizontaux juxtaposés sur le flanc des vases. Parfois un bourrelet saillant écrasé régulièrement avec le doigt de distance en distance, engendre une moulure sommairement dentelée. Les potiers de Tîhert s'en tiennent à ces procédés élémentaires ; ils ignorent l'emploi des matrices à estamper et du décor sigillé (57). Un seul fragment de ce dernier genre a été trouvé jusqu'ici.

Parmi ces poteries, il en est de fort grandes. Un rebord supérieur de jarre épais de 7 cm. devait mesurer près de 50 cm. de diamètre. La plupart sont des vases de moyenne ou de petite dimension, cruches ou écuelles. Un joli couvercle de gargoulette (?) s'orne d'un haut bouton curieusement mouluré.

Outre ces vases façonnés au tour, les ruines ont fourni quelques fragments d'objets modelés découpés et même repercés à l'outil de métal. Le décor de l'un d'eux rappelle beaucoup celui des bois kabyles. Le bord d'une petite vasque carrée et munie de pieds droits semble avoir fait partie d'un robuste brasero.

Les pièces revêtues d'émail sont fort peu nombreuses. L'émail vert a servi pour des vases, pour des lampes portatives à long bec ou pour celles dont la cuve à bords rentrés

(56) M. P. Cadenat a bien voulu faire don au Musée Stéphane Gsell des fragments céramiques qu'il avait récoltés sur le site de Tîhert.

(57) Seulement la pointe qui sert à tracer des sillons autour de la pièce peut être employée pour creuser des points régulièrement espacés.

surmonte un pied cylindrique et un plateau servant de base.

L'émail stannifère blanc n'apparaît que dans un seul fragment de plat, dont le revers porte une couverte ocre. Le décor peint sur blanc se compose de traits et de triangles noirs.

L'émail ocre, translucide et presque vitreux semble d'un usage plus fréquent. Il sert de fond à des taches vertes et à des traits bruns noirs à l'oxyde de manganèse. Enfin le même brun a servi pour décorer le col d'un vase de larges filets peints sur engobe.

Cette peinture sur engobe, l'absence de poteries à décor estampé et, pour la faïence, l'indigence de la palette, qui ne connaît que le vert et le brun, impriment à la céramique de Tîhert un caractère très primitif. Elle s'apparente assez nettement à celles qui furent trouvées à Abbâssiya près de Kairouan et à Negrine au sud de Tébessa et qu'il est permis de considérer l'une et l'autre comme datant du IXe siècle. Ces modestes documents, dont il serait sans doute facile d'accroître le nombre, confirment donc l'ancienneté des ruines et l'archaïsme de la civilisation qui florissait dans Tîhert (58).

G. MARÇAIS et A. DESSUS-LAMARE.

(58) Nous avons trouvé chez M. Hostain, administrateur de la commune mixte, et M. Cadenat, receveur de l'Enregistrement à Tiaret, l'aide la plus amicale et la plus précieuse.

UNE MISSION TUNISIENNE A PARIS

(Février - Mai 1853)

I

Le 3 janvier 1853, Béclart, chargé d'affaires et consul général de France à Tunis depuis octobre 1852 [1], écrivait à Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères :

...A la suite de la notification officielle que je lui ai faite hier de la proclamation de l'Empire, le Bey se prépare décidément à envoyer un ambassadeur à Paris pour complimenter Sa Majesté. J'ai été interrogé de sa part sur la question de savoir à qui il convenait de confier cette mission. J'ai répondu que puisque Son Altesse me faisait l'honneur de me consulter, je pensais qu'il valait mieux qu'Elle arrêtât son choix sur l'un des généraux que sur un ministre dont l'absence pourrait être préjudiciable aux intérêts du pays. Cet avis a été goûté et Son Altesse m'a promis de me faire connaître dès demain le nom de la personne qu'Elle aura désigné.

Le bateau à vapeur tunisien, le *Minos*, a déjà reçu l'ordre de se tenir prêt à prendre la mer [2].

Nouvelle lettre le 18 janvier, faisant connaître que Ahmed Bey avait convoqué Béclart le 10, au palais de La Goulette, et lui avait annoncé que l'ambassadeur choisi était le général Rachid, gouverneur de la province de Sousse. Celui-ci venait de recevoir l'ordre de se tenir prêt à partir pour la France. « C'est l'un de mes plus fidèles serviteurs, avait dit le Bey. « Il connaît le fond de mes pensées et sait tout l'attachement « que je porte à votre pays ; j'ai donc la confiance qu'il « remplira dignement sa mission auprès du glorieux Empereur « des Français. Le bâtiment à vapeur le *Minos*, que je dois

---

(1) C'est la date de son arrivée à Tunis. Sa nomination à ce poste est du 20 août de la même année.

(2) Les lettres citées ici sont extraites des Archives de la Résidence générale de France à Tunis.

En ce qui concerne les personnages cités, on trouvera plus loin les notes biographiques ou autres au bas des pages du Journal de la mission.

« à la générosité de votre gouvernement, transportera dans « quelques jours mon ambassadeur à Marseille. »

Après avoir répondu à Ahmed Bey que le général Rachid serait reçu en France « avec les honneurs dus non seulement « à son rang, mais surtout au degré d'estime qu'il avait su « inspirer à son maître », Béclart ajouta que le premier drogman du consulat général, Rousseau, partant en congé en France, serait mis à la disposition de l'envoyé de Son Altesse. Cette proposition fut accueillie par le Souverain avec un empressement marqué. Rousseau et le général Rachid étaient des vieilles connaissances, le premier ayant déjà accompagné le second à Alger à la fin de 1847, lorsqu'il était allé saluer de la part du Bey le duc d'Aumale, récemment nommé gouverneur général de la colonie voisine.

Le 5 février, Béclart écrivit à Drouyn de Lhuys :

...Le bateau à vapeur tunisien, le *Minos*, ayant à bord l'envoyé extraordinaire de Son Altesse et M. Rousseau, premier drogman du consulat général, qui lui servira d'interprète, doit quitter Tunis demain ou après-demain au plus tard.

Les lettres du Bey, accompagnées de traductions que j'ai fait faire sur la demande de ce prince [3], sont confiées au général Rachid, gouverneur général de la province de Sousse, auquel est adjoint le général Mahmoud ben Ayed...

Le 29 mars, le *Minos* revenait à la Goulette et rapportait au Bey des dépêches de ses envoyés, qui lui rendaient compte de leur réception au palais des Tuileries. Cette nouvelle avait causé « la joie la plus vive à Ahmed Bey, qui s'était fait « relire à diverses reprises les détails portés à sa connais- « sance ». Le lendemain, le comte Raffo était venu sur l'ordre du Souverain, « exprimer au consul général les sentiments « que lui avaient fait éprouver les bontés de l'Empereur ». Le public tunisien s'était également « fort occupé des circons- « tances de la présentation des deux généraux, et l'effet en « avait été excellent ».

Enfin le 2 juin, le chargé d'affaires de France signalait au Département que le général Rachid était de retour à Tunis depuis le 26 du mois précédent. « Il a rendu compte à son « maître », ajoutait Béclart, « en lui présentant les lettres

---

(3) Voir plus loin. Annexes I et II.

« de Sa Majesté et celles de Votre Excellence, de toutes les « attentions dont il venait d'être l'objet à Paris. Le Bey que « j'ai eu l'occasion d'aller voir quelques jours après, m'a « exprimé toute la gratitude que lui avait inspirée l'accueil « fait à son envoyé.... »

Après quoi, Béclart cherchait à expliquer pour quelles raisons Ahmed Bey avait désigné le général Ben Ayed comme l'un des deux personnages chargés par Ahmed Bey de présenter ses lettres à l'Empereur.

En réalité, le Bey craignit probablement, et cela à juste titre, que le général Rachid ne fût éclipsé par la forte personnalité de Ben Ayed, et il adjoignit ce dernier à son Envoyé pour être sûr que la mission ne serait pas « torpillée » en sous-main. Il n'eut du reste pas à le regretter, car ce fut uniquement grâce à Mahmoud ben Ayed et aux relations étendues qu'avait celui-ci dans la haute société parisienne, que la mission du général Rachid à Paris eut un brillant résultat.

Les ambassades tunisiennes envoyées à la Cour de France en 1743 et en 1777, ont eu leurs historiographes respectifs en la personne de de Fiennes fils et de Ruffin. Ces interprètes ont pris, en effet, le soin de narrer en détail les faits et gestes des personnages qu'ils accompagnaient pendant tout le temps de leur séjour en France (4). Rousseau n'a rien fait de tel et l'on en serait réduit, pour la mission de 1853, aux quelques lettres citées plus haut, si l'officier d'ordonnance tunisien de Rachid, le capitaine Mourad, n'avait rédigé, sans doute pour son chef, un « Journal » détaillé de la mission. Ce travail est resté inédit et n'est connu que par de très rares personnes. L'excellente analyse qu'en a faite M. Bechir Mokaddem, analyse que l'on trouvera ci-après, montre le grand intérêt qu'il présente.

PIERRE GRANDCHAMP.

Tunis, le 20 novembre 1945.

---

(4) Marthe Conor et Pierre Grandchamp, *Journal de l'Ambassade de Suleiman Aga à la Cour de France* (janvier-mai 1777), XIV + 123 pages, *Revue Tunisienne*, 1917.

Pierre Grandchamp, *Une mission tunisienne à Paris en 1743...*, 68 p. *Revue Tunisienne*, 1931.

II

JOURNAL DE LA MISSION

Connu surtout pour avoir commandé, en 1854, le corps expéditionnaire tunisien envoyé par Ahmed Bey pour participer, aux côtés de l'armée turque, à la guerre de Crimée, le général Rachid, gouverneur militaire de Sousse, avait accompli précédemment, en 1853, une mission diplomatique auprès de Napoléon III.

Le « Journal de route » de cette mission est un manuscrit dû au capitaine major (saghklassi) Mourad, aide de camp de Rachid. Il commence à la date du départ de Sousse pour Tunis (lundi, 7 rabia et-Tani 1269-17 janvier 1853), alors que l'embarquement à la Goulette pour la France n'a lieu que le 28 du même mois arabe (dimanche, 6 février). Il se termine le jeudi, 18 chaaban 1269 (26 mai 1853), jour du retour à la Goulette, après un voyage de près de quatre mois. Beaucoup de temps à été perdu en Sardaigne, où le *Minos* a été obligé de relâcher par suite du mauvais temps. Rachid n'est cependant pas resté inactif dans la grande île : le « Journal » abonde, en effet, en renseignements sur différents ports de celle-ci, la garnison de l'île, l'armement de la côte, l'équipement des troupes sardes, etc... Cette curiosité, naturelle venant d'un militaire, rencontre une complaisance prévenante de la part des autorités sardes, peut-être désireuses d'intimider un adversaire éventuel. On n'a pas encore oublié de part et d'autre la crise tuniso-sarde de 1843-44 (1) qui a failli dégénérer en conflit armé entre les deux pays.

Le mauvais temps calmé, le *Minos* peut repartir en longeant les côtes de Corse et de Provence, mais une nouvelle tempête l'oblige à débarquer les voyageurs à la Ciotat au lieu de Marseille. Entre la Ciotat et Paris, la mission, qui s'arrête à Lyon et à Châlon-sur-Saône, emprunte tantôt la route, tantôt le chemin de fer — une nouveauté pour le narrateur — tantôt enfin la voie fluviale.

A Paris, le général Rachid est hébergé avec sa suite par Mahmoud ben Ayed, que Ahmed Bey a désigné comme second ambassadeur pour la circonstance. Rachid remplit sa mission auprès de Napoléon III qui a pour lui toutes sortes d'attentions durant son séjour. Dans la capitale, les voyageurs font connaissance avec les principaux personnages de la Cour, du gouvernement, de l'armée, et assistent à de brillantes réceptions. Mahmoud ben Ayed et Jules de Lesseps, représentant du Bey à Paris, leur font visiter Paris et ses environs.

---

(1) Cf. Pierre Grandchamp, *Le différend tuniso-sarde de 1843-1844*, 79 pages. (*Revue Tunisienne*, 1933).

Le voyage de retour s'effectue par Angoulême, Bordeaux, Toulouse, Carcassonne. On s'arrête dans ces villes pour visiter les principaux monuments et les centres industriels importants. On s'embarque enfin à Toulon sur le *Minos*, qui arrive sans incident à la Goulette, après une traversée de 74 heures.

⁂

Le capitaine Mourad, auteur du « Journal », n'a pas de prétentions littéraires. Il note ses impressions au jour le jour et emploie la langue dialectale tunisienne. Soldat de métier, il s'attache surtout à relever ce qui peut être utile à l'organisation de l'armée à laquelle il appartient, et profitable à son souverain, Ahmed Bey, dont il connait l'engouement pour tout ce qui est militaire.

Le manuscrit du capitaine Mourad (383 pages du format 16 cm. × 10 cm. 1/2), porte à la dernière page la mention : « Le propriétaire de cette relation est Rachid, général de brigade des troupes de Sousse ». Les pages 102 et 132 ont été laissées en blanc par l'auteur, qui se proposait sans doute de les compléter une fois rentré à Tunis.

Ces impressions d'un Tunisien en France, malgré l'intérêt qu'elles offrent, ne méritant pas une traduction intégrale, nous avons jugé préférable d'en donner une analyse aussi complète que possible. Quelques passages traduits intégralement sont entre guillemets.

Béchir MOKADDEM.

Tunis, le 20 novembre 1945.

III

Louanges à Dieu. Ce carnet contient la relation de voyage en France de Sidi Rachid, émir lioua, des troupes de Sousse, à partir du lundi 7 rabia ettani 1269 (17 janvier 1853).

Le départ et l'escale en Sardaigne

Accompagné de Mourad (auteur de la présente relation), du valet de chambre Mohammed Zarrouk et des autres personnes de sa suite, Rechid [1] part de Sousse pour Tunis le lundi 17 janvier 1853. Arrivé à Fondouk Choucha, près de Tunis, le mercredi suivant à l'aube, il se rend à La Goulette, avec Mourad seul, pour présenter ses hommages à Ahmed Bey [2]. De là, il gagne Tunis dans la matinée du même jour.

Le dimanche 6 février, jour de l'embarquement, Rachid et Mourad en grand uniforme se présentent de nouveau chez le Bey à la Mohammedia, où l'on doit leur remettre une lettre du Souverain adressée à Napoléon III et une lettre pour le ministre français des Affaires étrangères. Le premier ministre, Mustapha Khaznadar [3], leur confie d'autres messages pour

(1) Ancien commandant du contingent tunisien envoyé en Turquie lors de la guerre de Crimée. Commandant de la garnison de Sousse. Ahmed Bey l'avait chargé, à la fin de 1847, d'aller à Alger pour saluer le duc d'Aumale, qui venait d'être nommé gouverneur général de l'Algérie. Accusé d'avoir pris parti pour le prince el-Adel, lorsque celui-ci se révolta contre Sadok Bey en 1867, Rachid fut étranglé sur l'ordre du Souverain, le 4 octobre de la même année.

(2) Ahmed ben Mostefa Bey, 10ᵉ bey de la Dynastie Hassinite (1837-1855).

(3) Né à Kardamila (Ile de Chio) en 1817, mort en 1878, après avoir été disgracié en 1873, il était fils de Stephanis Stravelakis, qui périt dans les massacres de 1821. Des trois fils de Stephanis, deux, Georges et Jean, furent emmenés à Smyrne, vendus à Constantinople, puis revendus à Tunis où, dès leur arrivée, ils furent convertis à l'islamisme. Georges devint Mustapha Khaznadar, et Jean devint le général Ahmed qui mourut du choléra en 1852. Mustapha avait épousé la princesse Khalthoum, fille de Mustapha Bey et sœur d'Ahmed Bey. Une fille née de cette union, fut mariée au général Kheireddine, qui remplaça son beau-père au ministère, et dont l'administration sut panser les plaies du régime précédent. (Henri Hugon, *Les emblèmes des Beys de Tunis*, Paris 1913, p. 145, note I). Mustapha Khaznadar fut ministre d'Ahmed Bey et de ses successeurs, de 1837 à 1873.

des officiers français et leur verse 2.000 douros (« douros-francs », c'est-à-dire probablement des pièces françaises de 5 francs).

Rachid repart pour La Goulette, où il rend visite à Mahmoud Kahia [4], ministre de la Marine, chez qui il trouve le vice-consul Rousseau [5], drogman du consulat de France à Tunis. Il fait ses adieux à Mahmoud Kahia, puis prend place, à 12 h. 40, avec le vice-consul Rousseau et Mourad, dans le canot qui doit les conduire à bord du *Minos*. Les canons de La Goulette les saluent lorsqu'ils embarquent à bord du vapeur du Bey. Des officiers d'une frégate française mouillée auprès du *Minos* viennent remettre au commandant du *Minos*, M. Medoni [6], du courrier pour la France. Les voyageurs trouvent à bord le médecin Clément [7] et Mohammed Zarrouk, serviteur de Rachid, qui les accompagneront durant tout le voyage.

Le *Minos* lève l'ancre à 18 h. le même jour. Le lendemain, lundi, à 16 h., il est en vue des îlots Vacca et Toro près des côtes de Sardaigne. Au cours de la nuit suivante, grosse tempête de vent debout ; le navire doit rebrousser chemin et se réfugier à Saint-Antioche, port du Sud de la Sardaigne, où mouille également un brick. La tempête continuant à croître, de nombreuses embarcations et deux trois-mâts viennent se mettre à l'abri. Un de ces trois-mâts est fortement endom-

(4) Mahmoud Kahia, ministre de la marine, est plus connu dans les milieux tunisiens sous le nom de « Kahia de La Goulette ». Serait fils d'un ancien ministre de Mahmoud bey. A été le prédécesseur immédiat de Kheireddine au ministère de la marine. Ses descendants mâles ont émigré en Egypte.

(5) Rousseau (Alphonse - Marius). Drogman - chancelier à Mossoul (1843) ; au Caire (1844) ; premier drogman à Tunis (1846) ; consul à Djedda (1858) ; gérant du consulat général de Tunis (1861) ; consul à Bosna-Seraï (1862) ; consul général à Beyrouth, décédé à son poste en 1870. Auteur d'un certain nombre de travaux historiques et, notamment, des *Annales Tunisiennes* (Alger, 1860).

(6) Capitaine de vaisseau, chef de la mission maritime à Tunis. Il commandait précédemment le *Dante*, qui avait fait naufrage devant La Marsa à la fin de 1846. Cf. Paul Marty, *La mission militaire française en Tunisie*, in *Revue Tunisienne*, 1935, p. 312.

(7) César Clément, « chirurgien en chef et médecin du second régiment d'infanterie à Sousse ». Paul Marty le qualifie « excellent praticien, homme d'un très grand cœur, d'une moralité tout à fait supérieure, et qui a rendu à la Régence et par contre-coup à l'influence française à Tunis les services les plus féconds ».

magé à l'avant ; il a, en effet, abordé et coulé un brick du fait du mauvais temps. A bord du *Minos*, les machines ont subi des avaries ; le personnel profite de l'escale forcée pour les réparer.

Le jeudi, Rachid et ses compagnons, ainsi que d'autres voyageurs embarqués sur le *Minos*, notamment le consul de Belgique, Daguermo, Joseph Medoni, fils du commandant du navire, qui est lieutenant d'artillerie de l'armée française et porte une décoration beylicale, l'officier Doman, instructeur de l'infanterie de ligne à la Mohammedia, le médecin du bord, se rendent à terre pour visiter la ville. Le commandant du port, Michel Parete, vient au-devant d'eux, leur demande leurs « patentes » et en prend connaissance ; puis il leur souhaite la bienvenue et les quitte. Les voyageurs parcourent la ville, qui est défendue par un fort situé entre la mer et un lac. Ce fort, auquel on accède par un pont-levis, est armé de quatre canons de fer. Plus loin, on rencontre les ruines d'une vieille citadelle dite Castello Castro, de nombreux jardins, des plantations de vigne, des champs de fèves.

Au cours de leur promenade, les voyageurs rencontrent l'agent consulaire de France qui les invite à déjeuner chez lui. Le père de cet agent, qui est chef de la municipalité et se nomme Louis Combis, conduit ensuite Rachid, son aide de camp, le médecin Clément, et Rousseau dans sa propre demeure, où ils rédigent des lettres pour le Bey, pour le premier ministre, et pour M'hamed Agha, caïd de Sousse et Monastir, leur rendant compte du voyage. Rousseau écrit également à son chef à Tunis, et Clément à sa famille. Après le repas, les lettres sont confiées à l'agent consulaire qui doit les expédier et reçoit pour le port huit piastres de douros-francs. A la fin de la journée, retour à bord du *Minos* après une visite détaillée de la localité.

Saint-Antioche est un village de 600 maisons et 3.000 habitants. La plupart des maisons sont rustiques ; elles servent d'habitation et abritent en général un moulin et un four. Les gens du pays sont agriculteurs ; ils sont vêtus de noir et portent des vareuses en peau de mouton. Les chevaux et les ânes sont de petites taille. La vie est très bon marché : 4 piastres (de Tunis) la ouiba de blé ; on trouve en abondance

et à bas prix des oranges, du fromage, des légumes. La garnison sarde se compose d'un caporal et de quatre soldats.

L'église est au milieu du village. C'est une construction harmonieuse surmontée d'un dôme élevé ; la cloche est placée au-dessus de la porte d'entrée. A l'intérieur, nombreuses croix, dont la plus grande est à gauche en entrant. Derrière l'église est la demeure de l'officiant.

Le capitaine Mourad décrit ensuite le port de Saint-Antioche, où se trouvaient réunis, avec le *Minos*, trois barques, deux « chkaf » [8] et deux trois-mâts. Le mouillage est à trois milles du village.

Vendredi, 11 février 1853. — Départ pour Cagliari, où le *Minos* arrive après sept heures de navigation (45 milles de distance entre les deux ports). On longe la côte en reconnaissant au passage Santa-Paula et les petits fortins construits au sommet des falaises, et on mouille enfin à Cagliari hors du bassin. Dans l'après-midi le commandant Medoni va à terre. Peu après le capitaine-adjoint du port accoste dans un canot portant pavillon sarde, et demande à voir le commandant. Informé que celui-ci est à terre, l'officier demande quelle est la personnalité qui se trouve à bord : on lui répond que c'est un ambassadeur de Tunis qui va en France. Il salue et s'en retourne.

Peu avant le retour du commandant Medoni, le fort arbore le pavillon sarde. Le *Minos* fait de même et salue de 21 coups de canon, puis il hisse le drapeau tunisien, qui est également salué de 21 coups de canon par la batterie du fort. Rousseau et les officiers français (Medoni fils et l'instructeur) vont alors à terre.

Samedi, 12 février. — Le commandant du port, en grand uniforme, vient saluer le général Rachid et lui annonce la visite de l'aide de camp du général de division commandant militaire ; il propose ensuite à Rachid de s'installer dans un

(8) Le scaphe est un petit bateau avec lequel les Grecs font la pêche des éponges. Il est très large, très évasé, et bien assis sur l'eau. Son avant est plus élevé que l'arrière ; ses extrémités sont pointues. Le tirant d'eau est toujours très faible. Ponté de bout en bout, sauf au milieu. Un mât vertical très court près de l'avant, porte une grande voile à baleston avec un foc amuré à la pointe de l'étrave.

hôtel de la ville. Le visiteur, retenu à déjeuner à bord, signale que l'on attend un nouveau commandant militaire, un général de brigade, le général de division actuel étant nommé gouverneur d'Alexandrie, dans la région de Gênes. Il se plaint des difficultés que l'on rencontre pour assurer le transport du courrier. Le gouvernement sarde vient en effet de supprimer le service bimensuel des navires de l'Etat, service devenu déficitaire, et a l'intention de confier ce service à une entreprise de navires marchands [9] qui serait subventionnée. D'après lui, Cagliari compte 30.000 habitants et a une garnison de 2.000 soldats : infanterie, artillerie et cavalerie. Deux mille autres soldats gardent les autres points de l'île. Celle-ci, ajoute Mourad, est donc défendue par 4.000 hommes. Dans une autre occasion, le commandant du port déclare que l'île est également dotée de 1.200 cavaliers chargés de la police criminelle (des « hambas » explique le narrateur).

Le général Rachid et sa suite, en petit uniforme, débarquent en compagnie des officiers sardes ; on échange le salut réglementaire de sept coups de canon. Le gouverneur militaire a envoyé sa voiture au port : y prennent place Rachid, Rousseau, Medoni et Clément. Arrivée au palais du gouverneur peu après midi ; les honneurs sont rendus à l'entrée par un détachement sarde ; le gouverneur vient au-devant de Rachid, lui souhaite la bienvenue et le conduit au salon avec sa suite. Au cours de l'entretien, qui dure quinze minutes, Rachid exprime le désir de visiter les installations militaires et les casernes. Le gouverneur s'offre à l'accompagner en personne et insiste pour le faire malgré que Rachid lui demande simplement un aide de camp pour ne pas lui occasionner un semblable dérangement.

On se rend en premier lieu à la caserne de l'infanterie. Le second étage du bâtiment comprend 26 pièces contenant chacune 36 lits garnis de matelas et de draps de cotonnade. Auprès de chaque lit, une musette, une cartouchière, un bidon, un fusil, en ordre parfait. Les fusils sont identiques

(9) برقان dans le texte, C'est le nom du « brugnon » fruit intermédiaire entre la pêche et la prune, et le mot semble avoir été adopté à l'époque pour désigner les navires mixtes à voiles et à vapeur, parce qu'ils ont à la fois les caractéristiques des uns et des autres.

à ceux de l'armée tunisienne, mais utilisent la capsule ; ils sont bien entretenus.

Le premier étage comprend sept autres chambrées. A l'entrée des visiteurs, les soldats se placent au pied des lits et saluent.

Au rez-de-chaussée, 16 pièces, dont deux réfectoires pour les officiers ; deux bureaux garnis de tables, chaises, registres de comptabilité ; une salle d'études, où les soldats apprennent à écrire et à compter ; une salle de musique ; une pièce pour l'impression d'un journal destiné aux soldats ; une salle de correspondance ornée du drapeau du régiment. Le colonel commandant le 18e régiment rejoint le cortège au cours de la visite.

Mourad énumère ensuite les magasins d'habillement et décrit leur agencement. Rachid ayant demandé si l'équipement est fourni aux hommes de troupe par l'Etat, on lui répond que ce dernier le fournit aux nouvelles recrues, mais que dès que les hommes commencent à percevoir leur solde, ils doivent y pourvoir eux-mêmes.

On voit dans les cuisines de grosses marmites qui sont fermées et cadenassées pour éviter les vols de viande ; chaque homme reçoit sept onces de viande par jour et du pain de semoule. Les gamelles individuelles sont rangées sur des tables.

Près des cuisines se trouvent les ateliers d'armuriers ; on note que tout soldat qui détériore une pièce par négligence doit pourvoir à son remplacement.

La visite des prisons fournit au général Rachid l'occasion de demander la remise des peines légères. Il promet d'accorder la même faveur en l'honneur des officiers sardes quand ceux-ci lui rendront visite à Tunis. On accède à son désir.

Enfin, visite de la salle de culture physique, où se trouvent de hautes échelles, des perches, etc. Après avoir assisté à une séance, on quitte la caserne et l'on se rend à celle de la cavalerie.

La caserne de cavalerie est aussi bien ordonnée que la précédente. Elle ne contient que 200 hommes ; les chevaux sont de belles bêtes qui n'appartiennent pas à la race du pays.

Plus tard, visite de la caserne d'artillerie. Les canons se trouvent sur une grande place : canons de fer et de cuivre destinés aux forts, pièces mobiles montées sur roues. On voit également des pièces anciennes réformées. Les ateliers sont tout autour de la place. De celle-ci on accède au fort le plus élevé, qui domine la ville et la campagne environnante. Le fort, vieille construction, porte quelques canons.

Ensuite, visite de la poudrerie de Cagliari. On longe, pour s'y rendre, des allées bordées de poivriers, de pins, et de parterres de fleurs du plus bel effet. Les membres militaires du cortège laissent leurs épées à la porte. Dans une première pièce quatre chevaux sont attelés à une noria dont le pivot est relié à des broyeuses et des tamis mécaniques répartis entre quatre pièces. La poudre est enfermée dans des barils de différentes tailles. Une sixième pièce est réservée à la fabrication des balles qui occupe cinq ouvriers. Le commandant de la fabrique est le chevalier Espano.

Le cortège est conduit de là au musée de la ville qui contient des souvenirs archéologiques et des échantillons de la faune terrestre et marine de l'île ; on y voit même des lions et des tigres empaillés, et les visiteurs apprennent que l'île abrite des fauves. On remarque un microscope grossissant au 1.300.000e (*sic*).

A la sortie du musée, le gouverneur militaire, général Durando, et ses officiers prennent congé du général Rachid qui, avec ses compagnons, va se reposer un moment dans un café situé en face de l'église de la ville, que l'on visitera ensuite. Le capitaine Mourad en donne une description détaillée et note qu'il y a quatre autres églises à Cagliari, toutes richement construites. La ville, qui est la plus importante de l'île et la capitale de celle-ci, est belle, contient des immeubles de trois et quatre étages, mais n'a pas de mur d'enceinte. Elle est entourée de jardins et possède des salines grâce au lac dont il a été question plus haut.

Retour à bord du *Minos* à la fin de l'après-midi. L'auteur décrit ici la ville de Cagliari vue du port, ainsi que le port lui-même qui, dit-il, a un bassin comparable à celui de La Goulette et accessible seulement aux barques. Quant aux navires de fort tonnage, comme le *Minos* et les trois-mâts mouillés

près de lui à cause de la tempête, ils jettent l'ancre en dehors du bassin. A deux milles de la ville et à sa gauche se voit le Mont S. Elia, au sommet duquel on a construit un phare. Entre la ville et le phare, se trouve un monastère, le Convento Bonaria. A droite de la ville, on aperçoit une montagne qui fournit le bois nécessaire à Cagliari, bois transporté dans des sandals [10]. Enfin, près du bassin du port, se trouve le bagne, construit en bois.

Dimanche, 13 février. — Arrivée du navire sarde portant le général de brigade qui doit remplacer le gouverneur militaire de Cagliari. Peu après, ces deux officiers généraux accompagnés d'une suite d'officiers viennent rendre visite à Rachid à bord du *Minos*. Le général Durando annonce son prochain départ pour Gênes et invite Rachid à venir l'y voir à son retour de France. Au départ des officiers, on hisse de part et d'autre le pavillon national et un salut de 13 coups de canon est échangé.

L'après-midi, Rachid et son serviteur vont visiter le couvent Bonaria ; Rousseau, Clément, l'aide de camp et le pilote Michalino retournent au café de la ville pour régler le prix de leurs consommations (de la veille probablement). Clément décide Rousseau à passer la nuit à l'hôtel, car le médecin a une peur maladive de la mer ; même par beau temps il vit dans une perpétuelle angoisse, ne mangeant pas, ne dormant pas, et refusant d'aller sur le pont.

L'arrivée en France

Mardi, 15 février. — Le *Minos* lève l'ancre à 6 h. et se dirige vers la France. Un vent de Sud-Est lui permet de parcourir 8 milles à l'heure en longeant la côte Est de Sardaigne, dont les falaises sont surmontées de fortins, puis la côte de

(10) Le sandal est un bateau particulier à Djerba, à l'heure actuelle, mais qui était assez répandu autrefois sur la côte tunisienne et servait notamment à transporter les marchandises de La Goulette à Tunis en traversant le lac. Le sandal de Djerba porte un ou deux mâts inclinés sur l'avant. Ce petit bâtiment de charge, pointu aux deux bouts et marchant bien, porte jusqu'à 15 tonneaux de chargement. Il est ponté devant et derrière.

Corse après la traversée d'un détroit d'environ 4 milles. Les montagnes de Corse sont couvertes de neige ; on distingue des villages, des forts et des jardins. Dans la nuit du mercredi au jeudi on se trouve en vue du Cap Corse, que l'on contourne pour faire route au Nord-Ouest. Entre ce point et la côte française, le *Minos* rencontre encore une violente tempête.

Mourad note que « parmi les villes et ports que l'on aperçoit sur la côte de France, se trouve la localité où a résidé el-Hadj Abd-el-Kader ». Plus loin, il précisera qu'il s'agit de l'Ile Sainte-Marguerite en face de Cannes.

Jeudi, 17 février. — En vue des Iles d'Hyères. Le *Minos* est obligé de faire route vers le port, car le mauvais temps persiste. Il jette l'ancre à Hyères où l'escadre française est au mouillage. Cette escadre est composée de deux grands vaisseaux, de six navires dont un vapeur, d'une frégate et de deux barques à moteur, le tout armé « pour la course ». Quatre autres bateaux mixtes se trouvent près du port. Cette « armada » est commandée par l'amiral embarqué sur un des vaisseaux ; les navires communiquent entre eux au moyen de signaux [11].

Vendredi, 18 février. — Vent de Nord-Ouest, qui rend la sortie impossible. Dans la journée deux bateaux s'échouent près du port. L'amiral envoie un vapeur pour les remorquer ; le vapeur constate qu'ils ont des avaries et mouille auprès d'eux.

Samedi, 19 février. — Le *Minos* lève l'ancre à 6 h. malgré le vent de Nord-Ouest ; il longe le littoral, reconnaît Toulon, « port d'attache des corsaires de France », avec ses défenses

(11) L'énumération des types de navires est faite en termes empruntés soit à la langue turque, soit à un vocabulaire usité à l'époque, mais difficile à retrouver aujourd'hui. Voici ces expressions :

اوچ عنبـرلي = vaisseau amiral,
جـعـبـن = navire (sans autre précision),
بـــزرقـان = bateau de petit tonnage, marchant à la voile et à la vapeur (mixte),
ماضـة، = adaptation d'« armada ».

On peut noter également que l'auteur qualifie cette escadre de « corsaire » قرصان. La course n'existant plus en 1853, il doit vouloir dire : « navires de guerre ».

et des phares. On distingue également Bandol, puis La Ciotat, port d'une certaine importance où l'on fabrique les roues à aubes pour vapeurs. Mais le vent fait rage, et lorsqu'on arrive au Cap Akrazat (Croisette), à neuf milles seulement de Marseille, le commandant Medoni ne peut plus avancer et doit rebrousser chemin, en mettant le cap sur La Ciotat. Là, malgré l'intervention du pilote du port, le *Minos* ne peut être conduit à l'abri qu'au prix de gros efforts. L'ancre ayant été jetée à proximité de deux vapeurs en réparations, les membres français de la mission se rendent à terre et reviennent peu après. Le commandant du port vient à son tour à bord et a un entretien avec Medoni.

Dimanche, 20 février. — Le médecin Clément, de plus en plus effrayé, demande à Rachid la permission de se rendre à Marseille en voiture. Peu après, le commandant Medoni vient dire au général que le mauvais temps va l'obliger à prolonger son séjour à La Ciotat et suggère que la mission aille à Marseille par la route. Rachid charge Rousseau et Medoni d'organiser ce voyage.

Description de la ville et du port de La Ciotat. Cette ville, entourée d'une forêt d'oliviers, possède des immeubles de 3 et 4 étages et une église avec clocher. La route, pour quitter la ville, passe par le port. Ce dernier est signalé par deux phares à proximité du bassin où l'on voit de nombreuses embarcations de différentes tailles. On voit également, en cours de construction, deux bateaux en fer et quelques autres en bois. Les chantiers de constructions navales sont importants et on prétend que c'est ici que sont lancés les plus gros navires et vapeurs français. De gros financiers dirigent ces travaux qui occupent 1.700 ouvriers. Ce jour-là étant un dimanche, les chantiers sont au repos. La Ciotat possède également une fabrique de roues et machines pour vapeurs.

La voiture est prête au cours de la même journée. A midi, Rachid et sa suite débarquent du *Minos* qui les salue de 15 coups de canon. A terre, la mission est accueillie par quelques notabilités de La Ciotat. Elle prend congé du commandant Medoni et de son fils, et part en voiture pour Marseille. La route, bien construite, traverse des montagnes ; les garde-fous installés le long des ravins font l'admiration des voyageurs, charmés par le paysage provençal : oliviers, jardins avec leurs mas, cours d'eau. On traverse Aubagne où l'on voit des fabriques de carreaux et tuiles, et des beaux jardins. Puis Labino (La Penne), Saymèsel (St-Michel), Saylob (St-Louis), Cabilito (La Capelette) ; dans ce dernier bourg se tient un poste militaire chargé d'empêcher la contrebande.

Arrivée à Marseille à 16 h., la mission se rend à l'Hôtel d'Orient où Rachid occupe l'appartement où avait logé Ahmed Bey à son retour de Paris (en 1846). Ses aides de camp sont avec lui tandis que Rousseau et Clément se trouvent dans l'appartement faisant face au premier.

Le capitaine Mourad ouvre ici une parenthèse pour calculer la longueur du parcours effectué par le *Minos* depuis Porto Farina, en le décomposant ainsi : de telle pointe à telle autre, de tel phare à telle île, etc. Il indique en même temps les caractéristiques de chaque repère et note s'il figure ou non sur la carte. D'après lui, le *Minos* a parcouru 844 milles (ou kilomètres ?).

De Marseille à Paris

Dimanche, 20 février. — Après l'arrivée à l'Hôtel d'Orient, le général Rachid et ses compagnons reçoivent le frère de Paul Pastré [12], agent du Bey à Marseille. L'agent lui-même est à la campagne et se présentera à l'hôtel dès son retour. Rachid remet au frère de Paul Pastré une lettre du premier ministre Khaznadar.

Pastré signale que l'on vient d'installer un nouveau télégraphe qui permet de correspondre avec Paris en 7 minutes et demi. Il signale également qu'il existe à Marseille une fabrique de sucre qui produit chaque jour 130 tonneaux contenant de 4 à 5 quintaux de cette denrée.

Dans la soirée, Paul Pastré vient à son tour saluer Rachid. Ce dernier fait une promenade en ville jusqu'à minuit environ.

(12) La Maison Pastré avait une fabrique de soieries à Marseille. Ces soieries, destinées au costume des Musulmanes, étaient connues sous le nom de « Bastrî » ; les étoffes du même genre vendues depuis lors à Tunis, ont conservé la même appellation.

Le lendemain, sous la conduite de Pastré, Rachid visite le Vieux Port et les nouveaux bassins ainsi que les rues marchandes de la ville. Il est frappé par le nombre des bateaux de toutes les nationalités et l'enchevêtrement des mâts. Description du Vieux Port, de la Douane, des marchandises déposées sur les quais : céréales, laines, graines oléagineuses, du nouveau bassin construit depuis dix ans seulement, des quais gagnés sur la mer. Le narrateur est frappé par un navire à vapeur d'une construction nouvelle et qui a la longueur du quai auquel il est amarré.

Paul Pastré, qui s'est fait le cicerone des voyageurs, leur donne d'autres détails sur la ville et le port. Le Vieux Marseille à lui seul est peuplé de 80.000 habitants ; la garnison est de 5.000 hommes : deux régiments d'infanterie, une batterie d'artillerie, deux escadrons de cavalerie, le tout commandé par un général de division.

Au cours des trois journées passées à Marseille, les voyageurs admirent la belle ordonnance des rues, des places publiques ornées d'arbres, la richesse des immeubles et des cafés, l'éclairage au gaz des artères et des cafés (certains établissements se servent encore de la lampe à huile). L'illumination de la ville la nuit est une féerie pour Mourad, à qui le chevalier Pastré (c'est ainsi qu'il le désigne parfois) donne les éclaircissements les plus surprenants : il lui apprend ainsi que le gaz d'éclairage est fourni par une usine qui se trouve à 3 km. de la ville. On note aussi la multitude des voitures de place.

On voit au bout de la ville une belle construction en forme de voûte, avec des magasins latéraux. Sous la voûte se trouvent les voies du chemin de fer sur lequel circulent « les voitures à feu qui conduisent jusqu'à Avignon ».

Mercredi, 23 février. — Départ pour Paris. La mission se rend en voiture à la gare, où la voiture est soulevée par des appareils spéciaux, dégarnie de son train de roues et posée sur une plate-forme. Cette dernière qui circule sur rails, est poussée, puis attelée à la suite d'une file de véhicules semblables sous la voûte de la gare. « A 4 h. de l'après-midi, la machine se trouvant en tête du train se mit à tirer les voitures attelées derrière elle et, avec elles, notre propre voiture. Le train glissait sur la voie ferrée à la vitesse de 25 à 30 km. à l'heure ... Nous traversâmes un premier tunnel creusé sous la montagne à cause du niveau de la voie, puis un second tunnel plus long dont la traversée dure plus de 7 minutes. Pendant que nous étions dans l'obscurité, la machine ne cessait pas de siffler, de crainte que le train ne heurtât un convoi venant en sens inverse, ce qui aurait pu avoir de graves conséquences ... Plus tard, nous croisâmes un train dont nous ne pûmes compter le nombre de voitures en raison de la vitesse, et qui nous côtoya sur une voie se trouvant à notre droite et peu éloignée de la nôtre. D'autres convois le suivirent ensuite ... »

Arrivée à Avignon après un voyage d'un peu plus de quatre heures. La voiture est soulevée, dégagée de la plate-forme, et placée sur un train de roues attelé de ses chevaux. C'est cette voiture qui reprendra les voyageurs pour les conduire à Lyon, lorsqu'ils se seront restaurés.

Nouvelle description du chemin de fer qui semble intéresser tout particulièrement les voyageurs. La plate-forme qu'ils occupaient portait deux autres voitures. Une bâche protégeait les convoyeurs. Quant à la locomotive, c'est un véhicule tout en fer portant des chaudières et muni de deux cheminées (l'une pour la fumée, l'autre pour la vapeur) ; ses roues sont en fer ; elle peut traîner jusqu'à 50 voitures. Les rails sont posés sur des traverses, etc.

Au bout de 24 heures, arrêt à Valence pour le déjeuner. La voiture dont les chevaux ont été changés à chaque étape, arrive à Lyon et conduit les voyageurs à l'Hôtel de l'Europe. Le trajet a été agréable ; on a traversé de nombreuses villes, vu la campagne et la route couvertes de neige, et rencontré de nombreux équipages sur ce chemin à grand trafic.

Lyon est plus grand que Marseille ; ses artères sont plus larges ; il est éclairé au gaz. Sur les deux fleuves qui le traversent de nombreux ponts prolongent les rues sans gêner le trafic fluvial très intense. Deux de ces ponts sont remarquables : l'un, en marbre, est long de 440 pieds et large de 15 ; l'autre, en fer et bois, est long de 290 pieds et large de 12. Le passage de ce pont est soumis à un péage d'un demi-sol par personne. Près de l'Hôtel de l'Europe se trouve une grande

place longue de 390 pieds et large de 230. Au milieu, entourée d'une grille, est érigée une statue équestre. Une sentinelle est en faction auprès de la grille.

Le vendredi, 25 février, à 9 h. du soir, a lieu une retraite militaire avec tambours (sans clairons, précise Mourad). Dans la journée, des détachements de toutes armes et d'uniformes différents étaient passés à proximité de l'hôtel.

La neige est tombée en abondance pendant une partie de la journée, ce qui n'empêche pas les voyageurs de faire une promenade en ville, durant laquelle ils visitent une galerie marchande, la place du marché, une église à deux clochers « qui serait, dit-on, antérieure à Jésus-Christ ». Ils aperçoivent un autre temple élevé sur une colline et pourvu d'un seul clocher surmonté d'une croix dorée.

Samedi, 26 février. — Départ de Lyon. Le général Rachid et ses compagnons se rendent en voiture à la gare fluviale, et Rousseau prend les billets de bateau jusqu'à Chalon-sur-Saône, et de chemin de fer Chalon-Paris. Le bateau à aubes sur lequel ils embarquent est long de 90 pieds et large de 6 (Mourad ne tient évidemment pas compte de la largeur des tambours des roues) ; il n'a pas de mâts. On rabat la cheminée pour passer sous les ponts. Les passagers sont groupés dans deux salles : l'une à l'avant et l'autre à l'arrière ; ils y prennent leurs repas à table d'hôte. Le milieu du navire est occupé par les machines et les cuisines.

Le narrateur énumère les villes et villages traversés, ainsi que les ponts. Le voyage dure huit heures. A Chalon-sur-Saône on débarque pour se rendre à la gare du chemin de fer, après avoir pris un café en ville.

Le train de Chalon à Paris est plus perfectionné et plus rapide que celui de Marseille à Avignon. Les voitures font corps avec leurs roues et ne peuvent être utilisées pour la route. Chaque compartiment destiné à huit voyageurs est éclairé par une lampe en cuivre que l'on allume de l'extérieur pendant la nuit et avant la traversée des tunnels (?) ....

Stations rencontrées, arrêt à Tonnerre pour le dîner, arrivée à Paris après un voyage de neuf heures, samedi 26 février, à 22 h. 45.

La mission à Paris

Le général Rachid et ses compagnons, Rousseau, Clément, le capitaine Mourad, ainsi que le valet de chambre Mohammed Zarrouk trouvent à la gare le chevalier Jules de Lesseps [13], agent d'Ahmed Bey à Paris, venu les attendre pour les conduire chez l'émir lioua (général de brigade) Mahmoud ben Ayed [14], dans la voiture de ce dernier. Ben Ayed accueille ses hôtes avec joie, leur souhaite la bienvenue, et les conduit à table. Après le dîner, on gagne la salle de réception, richement décorée de consoles, de lustres, de candélabres. Sur les murs de cette salle « digne d'un sultan » figurent en bonne place, dans des cadres dorés, les portraits d'Ahmed Bey et de Napoléon III. Cette salle et la chambre à coucher attenante sont réservées à Rachid. Le médecin Clément, Rousseau, et le capitaine Mourad sont logés dans des chambres parfaitement aménagées, à l'étage supérieur.

Dans la matinée du dimanche, Rachid remet à Ben Ayed une lettre du Bey et deux lettres du premier ministre. Il reçoit Jules de Lesseps et le chevalier de Lagau [15] à qui il remet également des messages de Khaznadar. Le général chevalier Esterhazi [16] vient ensuite saluer Rachid ; ce dernier lui remet une lettre du premier ministre et lui transmet les compliments du Bey.

---

(13) Guillaume-Jules-Prosper, troisième fils de Mathieu de Lesseps, consul général de France à Tunis. Jules de Lesseps fut élève vice-consul à Alep avec son père en 1822, à Lattaquié en 1825, vice-consul à Bogota en 1828. Il fut mis ensuite en disponibilité avec le titre d'agent du bey de Tunis à Paris.

(14) Mahmoud ben Ayed, d'une famille originaire de Tripolitaine, né vers 1800, mort à Constantinople en 1881.

(15) De Lagau (Charles), chargé d'affaires et consul général de France à Tunis du 1er août 1839 au 14 avril 1848. Né en 1790 à Hambourg, où son père était consul général et chargé d'affaires de France. Vice-consul à Lisbonne, à Portsmouth, à Dantzick et à Yassy ; consul à Bucarest, à Rotterdam, et enfin à Tunis. Le père de Charles de Lagau avait épousé Mlle de Lesseps ; le consul général à Tunis était donc le cousin des fils de Mathieu de Lesseps. (Cf. Jean Serres, *La politique turque en Afrique du Nord sous la Monarchie de Juillet*, 1 vol. in-8°, Paris, 1925, p. 222). De Lagau avait accompagné Ahmed Bey lors de son voyage en France en 1846.

(16) Walsin-Esterhazy, colonel, puis général, dirige la mission militaire française en Tunisie, avec des interruptions, de juin 1847 à mars 1852. Commandait la division d'Alger en 1870-71.

Lundi, 28 février. — Visite du chevalier Joseph Pastré. Rachid lui remet une lettre de Khaznadar.

Mardi, 1[er] mars. — Visite du premier interprète du Gouvernement français (il y a trois interprètes officiels). Il se nomme Digranoche (Alix Desgranges) [17] et est spécialisé dans les langues arabe et turque. Après une demi-heure d'entretien, il prend congé.

Jeudi, 3 mars. — Des lettres arrivent de Tunis. Mahmoud ben Ayed apprend le décès de son père, Mohammed ben Ayed ; du caïd de Sfax, Hassen Sakesli ; et du fils du kahia du Kef. Une autre lettre adressée à Rachid par M'hamed Agha, caïd de Sousse, lui signale que ce dernier est arrivé à Tunis le jour où le *Minos* a quitté La Goulette ; il lui donne des nouvelles de sa famille et le charge d'acheter des lunettes pour Si Mohammed bel Khodja.

Vendredi, 4 mars. — Accompagné de de Lesseps et de Rousseau, Rachid fait dans l'après-midi une visite au chevalier Drouyn de Lhuys [18], ministre des Affaires étrangères de France, à qui il remet une lettre du Bey et une autre du premier ministre. Le ministre des Affaires étrangères dit qu'il fera connaître à Rachid le jour et l'heure auxquels il pourra être reçu par l'Empereur.

Samedi, 5 mars. — Rachid envoie au Bey un rapport sur l'activité de la mission depuis Marseille. Cette lettre, dit Mourad, est consignée avec les autres correspondances dans le registre des minutes. Elle est confiée à Ben Ayed pour être envoyée par le bateau postal.

Mardi, 8 mars. — Le chevalier de Lagau apporte une lettre de la part du ministre des Affaires étrangères et de l'introducteur des ambassadeurs, Cambacérès [19], adressée à Rachid et à Ben Ayed, pour les inviter à se présenter chez l'Empereur le lendemain à 13 heures.

(17) Desgranges (Alix) joignait aux fonctions de premier secrétaire interprète des langues orientales au ministère des Affaires étrangères, celle de professeur au Collège de France et à l'Ecole des Jeunes de langues établie au Collège Louis-le-Grand, sous la direction de son frère, M. Desgranges aîné. (J. J. Marcel, *Précis historique des révolutions de Tunis...* Paris, 1850, p. 211 note). Alix Desgranges avait été mis à la disposition de Ahmed Bey lors de son voyage à Paris en 1846.

(18) Drouyn de Lhuys (Edouard), 1805-1881. Ancien député, puis sénateur. A été quatre fois ministre des Affaires étrangères (déc. 1848 à juin 1849 ; 9 janvier 1851 au 24 du même mois ; juillet 1852 à mai 1855 ; octobre 1862 à septembre 1866).

Mercredi, 9 mars. — Dans la matinée, Desgranges, premier interprète du Gouvernement français, vient s'entretenir pendant un quart d'heure avec Rachid.

La visite officielle à l'Empereur

A 12 h. 30, arrive le deuxième introducteur des ambassadeurs, Ifoili (Feuillet de Conches) [20], dans une voiture de la Cour, conduite par un cocher aidé de deux valets de pied, et escortée par trois cavaliers de la Garde impériale en grand uniforme. Feuillet de Conches déclare qu'il est chargé par l'Empereur de conduire l'ambassadeur de Tunis et sa suite auprès du Souverain.

A 13 h., Rachid, Ben Ayed, Feuillet de Conches, et de Lesseps prennent place dans la voiture impériale. Le capitaine Mourad et le médecin Clément montent dans la voiture de Ben Ayed. Tout le monde est en grand uniforme. A l'arrivée au Palais des Tuileries la garde présente les armes. Les membres de la mission sont introduits dans un premier salon où se trouvent déjà plusieurs ministres et hommes d'Etat. On va annoncer l'arrivée des Tunisiens à l'Empereur.

Au bout d'un quart d'heure, le premier introducteur des ambassadeurs vient les appeler. Ils pénètrent dans un second salon et trouvent Napoléon III debout en grand uniforme, avec auprès de lui le ministre des Affaires étrangères, le premier interprète Desgranges, ainsi que Feuillet de Conches. Les Tunisiens saluent suivant l'usage, puis le général Rachid s'avance en tenant à la main la lettre d'Ahmed Bey et s'exprime ainsi : « Notre Seigneur et maître présente ses salutations à Sa Majesté l'Empereur dont l'avènement au

(19) Marie-Jean-Pierre-Hubert, duc de Cambacérès (1798-1881) Entré à la Chambre des Pairs le 11 septembre 1835, il avait été nommé sénateur en 1852, et grand-maître des cérémonies.

(20) Félix-Sébastien Feuillet de Conches (1798-1887). Employé au ministère des Affaires étrangères, il devint directeur (1868), maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, ministre plénipotentiaire, fut mis à la retraite comme directeur du protocole en 1874.

trône l'a grandement réjoui ; c'est pour exprimer sa joie qu'il lui adresse cette lettre le félicitant de son accession au Sultanat. »

L'interprète s'avance alors, traduit, et ajoute : « Son Altesse le Pacha de Tunis a déjà un ambassadeur à Paris, le général Mahmoud ben Ayed, mais pour exprimer sa joie insigne, il a tenu à adresser à Votre Majesté ce message et à le confier à un deuxième Envoyé. Son Altesse a chargé ces deux ambassadeurs de présenter ses félicitations à Votre Majesté. »

L'Empereur répond : « J'ai été également heureux d'apprendre l'arrivée de cet ambassadeur, sachant l'estime dont il jouit auprès du Pacha. C'est un des généraux les plus renommés de son entourage, et je vois dans cette mission une preuve de l'amitié et des sentiments fraternels et cordiaux qui règnent entre nous. Mais nous avons appris avec peine que Son Altesse est malade et nous savons qu'Elle compte venir à Paris afin de s'y soigner. Nous espérons que ce voyage lui apportera la guérison et que nous pourrons avoir la joie complète de savoir sa santé bien rétablie. »

L'interprète dit alors : « Nous avons appris en effet qu'il compte venir à Paris, mais seulement lorsque le vapeur *Mogador* pourra aller le chercher à Tunis. »

Napoléon III sourit, montrant sa satisfaction : « La chose est facile, dit-il, le *Mogador* et d'autres bateaux peuvent aisément être mis à sa disposition. Ce qui nous réjouirait, ce serait de le voir et de fêter son retour à la santé. »

Le général Rachid présente alors la lettre du Bey, et l'Empereur s'approche lui-même pour la prendre. L'introducteur des ambassadeurs la reçoit des mains du Souverain et la dépose sur une table proche.

L'Empereur s'adressant alors au général Mahmoud ben Ayed, lui dit : « J'ai appris que vous avez acheté quelques propriétés à Paris ». Ben Ayed répond par l'affirmative. Napoléon III dit ensuite au médecin Clément : « Je sais que vous êtes Français et médecin dans l'armée tunisienne ». Puis il lui demande son nom et la durée de son séjour en Tunisie. Clément répond, après avoir donné son nom, qu'il est né en Tunisie de père et mère français, qu'il est médecin du 2e régiment de l'armée tunsienne à Sousse, sous le commandement du général Rachid.

L'Empereur pose enfin des questions au capitaine Mourad qui se nomme et indique son grade et son titre d'aide de camp.

Avant de laisser sortir la délégation, Napoléon III complimente le général Rachid et le charge de transmettre ses salutations au Bey. L'entretien a duré un quart d'heure.

« En nous retirant », note Mourad, « nous sentons tout l'honneur qui nous est fait grâce à Notre Seigneur et Maître Son Altesse le Bey. Que Dieu prolonge sa vie. »

Reconduits par l'introducteur des ambassadeurs, Rachid et Ben Ayed prennent place avec lui dans la voiture de ce dernier, tandis que Clément, Mourad, et de Lesseps les suivent dans une seconde voiture. Le cortège se rend aux Invalides, résidence du prince Jérôme [21]. Celui-ci reçoit Rachid avec beaucoup d'égards et lui demande des nouvelles du Bey. Rachid se rend ensuite chez le prince Napoléon [22] (héritier du trône), puis chez la princesse Mathilde [23]. Ces visites accomplies, selon l'usage, le cortège rentre au Palais Ben Ayed. (Les deux derniers princes n'étant pas chez eux, les visiteurs se sont bornés à déposer leurs cartes).

Description du Palais des Tuileries, description et dimensions de la place qui le sépare du Palais du Louvre, description du jardin des Tuileries, nombreux détails sur la garde des Tuileries, le protocole imposé aux visiteurs, etc. (Le manuscrit comporte à cet endroit trente feuillets en blanc, ce qui laisserait supposer que Mourad avait l'intention de revenir sur le même sujet).

Description du Palais ben Ayed. C'est un immeuble por-

(21) Jérôme Bonaparte (1784-1860), était le dernier frère de Napoléon Ier. Roi de Westphalie (1807-1813), maréchal de France, gouverneur des Invalides (1848), président du Sénat (1852).

(22) Napoléon Bonaparte (1822-1891), fils de Jérôme. Membre de la Constituante (1848), ministre plénipotentiaire à Madrid (1849), membre de la Législative (1849-51). Après le 2-Décembre, accepte le droit de succession au trône, un siège au Sénat, le grade de général de division (1853), un commandement dans l'armée de Crimée (1854-55), enfin le ministère de l'Algérie. Epouse, le 30 janvier 1859, la princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne. Député de la Corse en 1876, devient après la mort du prince impérial (1879) le chef du parti napoléonien et le reste jusqu'en 1884. Expulsé de France en application de la loi sur les prétendants, il passe ses derniers jours dans son château de Prangins et meurt au cours d'un voyage à Rome.

(23) Mathilde Bonaparte (1820-1904), fille de Jérôme.

tant le n° 25 (du Quai d'Orsay, comme on le verra plus loin), et haut de trois étages, qui a été acheté par Mahmoud ben Ayed (pour 500.000 frs, d'après Kassem, secrétaire de ce dernier). L'agencement, l'ameublement et la décoration ont dépassé 170.000 frs. Le palais a comme dépendance un second bâtiment dont il est séparé par une cour décorée de plantes vertes. Ce pavillon est habité par Jules de Lesseps, agent du Bey à Paris.

Mourad précise la situation de ce palais, « limité à l'Est par le fleuve qui traverse la ville, qu'on appelle la Seine et où l'on voit des bateaux-lavoirs, etc. ; au Nord par des immeubles dont le Palais du Gouvernement (sans doute le ministère des Affaires étrangères) ; à l'Ouest et au Sud par des immeubles appartenant à des particuliers ». Il note que deux ponts encadrent ce palais ; l'un conduit à une place de très vastes proportions où l'on voit des bassins décorés et un monument de pierre en forme de minaret portant des inscriptions en français (*sic*) et qu'on prétend avoir été apporté d'Alexandrie.

Pour donner une idée du train de vie et de l'organisation de Mahmoud ben Ayed, Mourad donne une liste de ses serviteurs musulmans et français, avec l'indication de l'emploi et des gages de chacun d'eux. Secrétaires, commissionnaires, portiers, cuisiniers, valets de chambre, préposés à l'entretien des lumières, etc., sont au nombre de seize, et le total de leurs gages s'élève à 670 frs par mois. La maison est organisée « à l'européenne », et aucun de ces employés ne fait le travail d'un autre, note Mourad.

La garnison de Paris compte 65.000 hommes, non compris la Garde municipale qui n'est pas payée par l'Etat. L'armée française s'élève au total à 350.000 hommes, dont on se proposerait de libérer 30.000 parce que l'Etat ne peut plus pourvoir à leur entretien. « Les dépenses de l'Etat dépassent en effet les recettes ; cependant, tout ce qui se vend et s'achète paie des impôts : marchandises, chevaux, nourriture, etc. Même les fenêtres — et elles sont nombreuses dans les maisons — sont taxées. Les propriétaires de chiens et de chats paient pour ces bêtes, les chiens de luxe étant plus fortement imposés que les chiens de chasse ».

Le théâtre — inconnu de Mourad — provoque l'admiration

des voyageurs ; leur première sortie est réservée à un établissement où l'on donne une pièce à grand spectacle sur l'épopée napoléonienne. Les Tunisiens sont surpris de voir sur la scène une bataille entre Français et Autrichiens, avec duel d'artillerie, charge de cavalerie, corps à corps d'infanterie, des centaines de soldats avec leurs officiers, les musiques, etc.

Mourad désigne sous le nom de « théâtre » tous les spectacles parisiens : un cirque avec écuyers et équilibristes, un spectacle de poses plastiques et de danses (« le théâtre des femmes nues », selon le narrateur). De nombreuses salles de l'Avenue des Champs-Elysées reçoivent leur visite. Cette avenue est décrite à peu près comme on la voit de nos jours. Les Tunisiens admirent une salle dont les quatre murs sont couverts d'une fresque gigantesque semblant représenter, d'après la description qui en est faite, l'expédition de Bonaparte en Egypte. Visite des « salles obscures » qui offrent des spectacles de lanterne magique (D'après Mourad, on voit sur un écran en papier des images qui se succèdent et la même image se modifier progressivement).

Mercredi, 16 mars. — Visite des Invalides et du Palais du Louvre. Le premier qui abrite 3.500 anciens militaires, est placé sous les ordres du Prince Jérôme assisté d'un général de brigade et d'un colonel. Ces deux officiers accompagnent la mission tunisienne au cours de sa visite, lui montrant les dortoirs, les réfectoires, les cuisines, l'infirmerie, la bibliothèque, la chapelle, le Musée Napoléon ; ils fournissent à leurs hôtes toutes les explications nécessaires. Le Palais du Louvre et son musée sont ensuite visités sous la conduite des conservateurs qui signalent notamment aux visiteurs des reliques de Napoléon Ier et de Louis-Philippe.

Vendredi, 18 mars. — Rachid, toujours accompagné de son aide de camp, de Rousseau, Clément, et du valet de chambre, visite « l'Hôtel des Colonies » qui, d'après la description, semble être un musée d'histoire militaire.

Visite de la Sainte-Chapelle, de Notre-Dame de Paris. Les visiteurs admirent le panorama de Paris vu des tours de Notre-Dame. Puis retour au Palais Ben Ayed en passant par « le souk » du Palais Royal, où l'on vend des bijoux, des pierres précieuses, des décorations militaires et autres articles

Dimanche, 20 mars. — Jour de fête. Rachid et sa suite assistent à une grande revue militaire devant le Palais des Tuileries. Napoléon III à cheval, est entouré d'un brillant état-major ; les unités défilent musique en tête : infanterie, artillerie, cavalerie. Le narrateur décrit longuement les uniformes et la parade, en usant souvent d'expressions turques employées dans l'armée beylicale. Il note que la discipline n'est pas aussi rigoureuse qu'à Tunis : il a vu des soldats et même des officiers saluer par le geste ou la parole leurs amis dans la foule.

Après la revue, visite du Jardin des Plantes et du Musée d'histoire naturelle (ce qui ressort de la description). On voit des espèces inconnues d'animaux : l'éléphant notamment, les oiseaux exotiques, le zèbre, et un squelette de baleine. etc.

Mercredi, 23 mars. — Le général français Esterhazi vient prendre le général Rachid pour le conduire à Vincennes. Avant le départ, un régiment d'infanterie passe sous les fenêtres du Palais Ben Ayed. Mourad compte le nombre de bataillons, de compagnies, d'hommes par compagnie, mais Esterhazi explique que ce régiment ne défile pas avec tous ses effectifs ; il ajoute que les unités ayant pris part à la revue du 20 mars étaient également incomplètes et que plusieurs d'entre elles doivent quitter Paris pour des garnisons de province. On demande au général français si les unités en déplacement emportent leurs tentes et leurs vivres ? Il répond que les hommes logent chez l'habitant et reçoivent en numéraire leurs frais de nourriture, mais que les officiers les surveillent pour éviter qu'ils ne se privent de nourriture par économie. Il donne enfin des renseignements sur la Garde municipale de Paris, ses effectifs et son uniforme.

Pour aller à Vincennes, on traverse plusieurs quartiers de Paris et l'on aperçoit certains monuments, notamment, semble-t-il, la Colonne Vendôme. On voit au passage des fabriques d'armes et des usines de tissage. Le général Esterhazi signale que la population de cette partie de la ville donne du souci au gouvernement toutes les fois qu'il y a de l'agitation ; c'est pour cette raison qu'on est en train de construire une caserne susceptible de loger 4.000 soldats chargés d'assurer éventuellement l'ordre dans ces parages.

Les Tunisiens sont reçus par le général de brigade commandant le fort de Vincennes, qui charge un colonel et un commandant de guider les visiteurs. Le général déclare qu'il a pour ami le général Youssouf, que l'auteur qualifie de « Gourni » [24], qui se trouve en Algérie.

Mourad décrit le fort de Vincennes, « aussi grand qu'une ville » : il est entouré d'un mur d'enceinte et ses quatre portes sont précédées d'un pont-levis. Il y a à l'intérieur un nombre incalculable de canons fixes et mobiles ... Il passe en revue les armes de l'infanterie légère, le champ de tir, les casernes,

---

(24) Les origines de Youssouf sont inconnues. Il serait né, croyait-il, vers 1808 ou 1809 à l'Ile d'Elbe. Vers 1815, la princesse Pauline, sœur de Napoléon, l'aurait confié à une dame polonaise qui se rendait en Italie et qui avait bien voulu se charger de le conduire à Livourne, et de là, à Florence, où il devait commencer ses études. Ce serait pendant la traversée entre l'île d'Elbe et Livourne que le bateau sur lequel se trouvait Youssouf aurait été pris par un corsaire tunisien. Ce dernier l'aurait offert au bey Mahmoud (7e bey de la dynastie hassinite, 1814-1824), qui l'aurait fait élever. Il aurait été admis à 14 ans dans le corps des Mamelouks.

A la suite d'une intrigue avec la fille aînée du Bey, la princesse Kaboura, Youssouf aurait été forcé de s'enfuir de la Régence, aidé en cela par Jules et Ferdinand de Lesseps qui facilitèrent son embarquement sur le brick de guerre français l'*Adonis*, qui partait pour Alger, où il arriva, semble-t-il, au moment du débarquement des troupes à Sidi-Ferruch.

On voit par le qualificatif que lui attribue Mourad, que Youssouf passait aux yeux des Tunisiens pour un Juif livournais, ou simplement un Juif. On peut rapprocher de l'épithète « Gourni », de la relation de Mourad, les quelques lignes suivantes du prince de Puckler Muskau, à propos de l'occupation de la Kasba de Bône par d'Armandy et Youssouf : « ...Enfin, le 30 mars on surprit un Turc en conversation « avec un Arabe ; trois témoins déposèrent qu'ils lui avaient entendu « dire que la citadelle avait été livrée par des Juifs, mais qu'il s'y « trouvait encore de fidèles Musulmans, qui sauraient se venger. « Tiens, s'écria Youssouf, en s'élançant sur le traître, prends ce que « le Juif t'envoie. » Et lui fendant la tête d'un coup de sabre, il « l'étendit mort à ses pieds. » — Il est visible que, dans cette circonstance, Youssouf avait été traité de Juif. Son apostrophe et son acte de colère ne se comprendraient guère sans cela. (*Chroniques, lettres et journal de voyage extraits des papiers d'un défunt. Deuxième partie. Afrique*, 3 vol. in-8°, Paris, 1857, tome Ier, p. 253-254). Voir dans le même volume, p. 35-83, le récit rocambolesque des aventures de Youssouf à la cour du Bey de Tunis, raconté à l'auteur par l'intéressé.

Quoi qu'il en soit, Youssouf, alors colonel, se fit baptiser le 14 février 1845, à 6 heures du soir, par le curé de Ste-Elisabeth du Temple. Il épousa, le 1er mars, à 9 heures du soir, Mlle Weyer, à St-Thomas d'Aquin.

Youssouf était maréchal de camp au titre indigène depuis le 19 juillet 1845 ; il avait pris le titre de général commandant la cavalerie indigène. (Cf. Colonel C. Trumelet. *Le Général Yusuf*, 2 vol, in-8°, Paris, 1890). Il est mort à Cannes en 1866.

les magasins d'armes, les ateliers de forge, d'armurerie et de menuiserie, les écuries, les cuisines, la chapelle, etc. On montre aux Tunisiens deux canons pouvant utiliser indifféremment le boulet et la bombe, des armes enlevées aux civils après la révolution qui a abouti à la chute de Louis-Philippe ; on leur fournit toutes sortes de détails sur la vie du fort et on les invite à venir assister aux exercices de tir.

Mourad est vivement impressionné par l'organisation de ce fort, et se montre heureux de voir un pays où l'armée est entourée d'un grand prestige. Sur le chemin de retour, il remarque la déférence des gardes de la Barrière de Vincennes envers Rachid et Esterhazi, et souligne la politesse et la bonne éducation des Parisiens. A la porte de Vincennes on est en train de démolir de grands immeubles, pour aménager des places et des dégagements, explique Esterhazi.

Jeudi, 24 mars. — Paris célèbre la Semaine Sainte ; mercredi, jeudi et vendredi sont des jours de repos, les spectacles font relâche et sont remplacés, pour les Parisiens, par la promenade aux Champs-Elysées. La chaussée jusqu'à la Barrière de l'Etoile est parcourue par des voitures munies d'autorisations spéciales ; les piétons se tiennent sur les bas-côtés. Des soldats en armes se tiennent au milieu de la chaussée pour veiller à ce que les voitures observent « le sens unique ». Ce défilé est très curieux, parce qu'on y voit des représentants des milieux les plus divers, depuis les hauts personnages de l'Etat jusqu'aux courtisanes en renom. Mourad précise que Rachid, Ben Ayed et leurs compagnons firent trois fois le parcours.

Samedi, 26 mars. — On assiste à une représentation théâtrale, puis à un spectacle de dompteurs. Mourad note qu'il y a aux Champs-Elysées de nombreux autres spectacles et divertissements.

Dimanche, 27 mars. — Visite aux abattoirs et au nouveau « puits » qu'on vient d'y aménager. Ce puits, profond de 1.700 pieds, est muni d'une pompe qui élève l'eau à 112 pieds pour lui permettre d'atteindre certains immeubles de Paris. La conduite est supportée par un échafaudage dont on peut faire l'ascension grâce à une échelle. Le médecin Clément et le secrétaire de Ben Ayed craignent le vertige et refusent de tenter l'escalade tandis que les autres font une partie du parcours. Mais le vent très violent les oblige à redescendre.

Aux abattoirs, très bonne organisation et beaucoup de propreté. On est frappé par la grande taille des moutons et des bœufs : il y a, paraît-il, émulation entre les éleveurs et des primes sont allouées (par « l'amine des vivres », écrit Mourad) aux propriétaires d'animaux battant les records de graisse. Il est étrange que les moutons, très gras, n'aient ni cornes, ni laine, ni queue. L'abattage à la massue pratiqué devant les visiteurs musulmans n'est évidemment pas de leur goût, parce que les bêtes ne meurent pas du premier coup, et Mourad ne cache pas sa répugnance à ce sujet.

De là, on se rend au château de Saint-Cloud, mais les voyageurs apprennent que l'on y attend l'Empereur d'un moment à l'autre ; le personnel s'excuse, dans ces conditions, de ne pouvoir leur faire visiter l'intérieur de cette résidence. Rachid et ses compagnons se bornent à parcourir le parc, qui est ouvert au public, et où se trouvent diverses attractions foraines parmi lesquelles des baraques où l'on pèse les promeneurs. Une énorme balance porte sur l'un de ses plateaux un fauteuil pour le « patient » ; celui-ci s'y installe, et l'on met des poids sur l'autre plateau jusqu'à ce qu'on obtienne la pesée exacte. Le valet de chambre Zarrouk, Sliman, le secrétaire, et Jules, le cocher de Ben Ayed, se font peser. C'est Sliman qui obtient la palme avec 186 livres.

Lundi, 28 mars. — Retour à Saint-Cloud pour visiter le château. Le capitaine de garde se montre particulièrement aimable pour Rachid et sa suite. Il leur fait parcourir la plus grande partie de cette résidence impériale : les appartements, la bibliothèque, la salle des fêtes, la salle à manger, le tout somptueusement meublé et décoré. Après un tour dans la partie privée, qui est immense, le capitaine les conduit dans son propre logement et leur offre le café. Au cours de la conversation, il leur apprend qu'un an et demi auparavant, il a reçu la visite d'un ambassadeur de Tunis accompagné de son frère et d'un interprète [25] ; désirant lui être agréable, il voulut

(25) Il doit s'agir du notable tunisien Hassouna Matali, qui s'était arrêté quelque temps à Paris, à son retour d'une ambassade à Londres en janvier 1851.

lui faire goûter des raisins du jardin, primeur particulièrement savoureuse ; mais l'interprète s'interposa en disant que les Musulmans ne mangent jamais en société. Le général Rachid répond alors : « Nous n'avons pas cet usage et nous mangeons en société, mais quand l'interprète n'est pas un homme de confiance il dénature les paroles jusqu'à troubler les cœurs et semer la discorde ».

Durant la promenade on apprend l'arrivée inopinée de l'Empereur qui était attendu la veille et n'était pas venu. Le capitaine s'excuse alors d'abandonner pour un moment ses visiteurs, qu'il place à une fenêtre pour leur permettre de voir l'arrivée du cortège. L'Empereur, en civil, est dans la première voiture avec l'Impératrice qui aperçoit les Tunisiens et leur fait un signe amical. L'Empereur, voyant le geste, reconnaît les visiteurs et, pendant que Rachid répond à l'Impératrice, il se penche à la portière et salue à son tour.

Pendant les journées qui suivent les fêtes, l'ambassadeur de Tunis reçoit de nombreuses invitations. Le jeudi 24 mars, il assiste à une réception donnée par un des membres « distingués » de la Chambre des députés, nommé Sallandrouze [26]. Le samedi 26 mars, il est invité par le Prince Napoléon qui le reçoit très cordialement, s'enquiert de la santé du Bey, et demande notamment si le port de Sousse peut recevoir des navires et si la vie en Tunisie est bon marché. Mourad note que le Prince semblait vouloir simplement faire connaissance avec Rachid. Enfin, lundi 28 mars, c'est à une grande soirée donnée au ministère des Affaires étrangères que Rachid Ben Ayed et de Lesseps se rendent en tenue officielle.

Mardi, 29 mars. — Voyage à Chatou en chemin de fer par Etampes pour visiter un domaine que Ben Ayed ou Rachid se propose d'acheter (le texte n'est pas précis, et il n'est pas question plus loin de ce projet).

Samedi, 2 avril. — Le maire de Paris, Berger [27], donne

(26) Sallandrouze de Lamornaix (Charles-Jean), 1808-1867. Directeur de la manufacture de tapis d'Aubusson, créée par son père, Jean (1762-1826), sous l'Empire. Charles-Jean Sallandrouze était député d'Aubusson.

(27) Berger n'était pas maire de Paris, mais préfet de la Seine. Ancien député libéral, rallié à l'Empire, c'est lui qui lut, le 2 décembre 1852, du balcon de l'Hôtel de Ville de Paris, le plébiscite au peuple, pendant que Saint-Arnaud et Persigny lisaient, aux Tuileries, le plébiscite à l'armée et à la garde nationale.

une grande soirée à l'Hôtel de Ville. Réception très brillante, à laquelle assistent l'Empereur et l'Impératrice ainsi que près de huit mille invités de marque. La chaleur empêche Rachid et ses compagnons, qui portent leur grand uniforme, d'y rester longtemps.

Les journées ont été bien occupées : visite de la manufacture des Gobelins, d'un cimetière parisien, du champ de courses (l'Empereur assiste à une manifestation et est vivement acclamé).

Lundi, 4 avril. — Invité à dîner chez le général de Paul [28], président du Sénat, Rachid fait la connaissance de l'Intendant militaire en chef Guillard qui, parlant de la santé d'Ahmed Bey, recommande à Rachid un nouveau remède qui a fait des miracles et est très demandé en Russie, où le mal dont souffre le Bey est particulièrement répandu. Mais ce remède est plus efficace quand il est administré sur place par le savant qui l'a inventé. Rachid demande l'adresse du médecin et écrit au Bey dès le lendemain.

Mercredi, 6 avril. — Le général Youssouf (dont il a été question plus haut) vient voir Rachid, déjeune avec lui, et l'emmène visiter le Louvre, la Trinité, et la Madeleine.

Au cours des journées qui suivent, la mission tunisienne se rend à l'Hôpital de la Salpêtrière, asile d'aliénés et de vieillards, puis à Versailles, et à bord d'une frégate-école mouillée sur la Seine et créée par Napoléon III pendant sa présidence. Elle assiste à des exercices de tir de l'armée française, visite la « cathédrale » de Saint-Denis et les tombeaux des rois de France, l'arsenal de Paris, etc. Comme toujours, les établissements militaires sont décrits avec grand soin et de nombreux détails par Mourad qui consacre d'autre part une longue explication au Centre de télégraphie électrique Morse qui vient d'être fondé ; au cours des démonstrations faites devant Rachid et ses compagnons, on correspond avec le Havre, Lyon, Londres, et la rapidité des réponses surprend au plus haut point les visiteurs qui ne se lassent pas d'admirer cette découverte. A noter que le directeur du Centre

(28) Il y a là une erreur. Le président du Sénat était depuis la fin de 1852 le jurisconsulte Troplong.

est connu des Tunisiens : c'est lui, en effet, qui a installé une ligne télégraphique entre Tunis et La Goulette.

Autres visites : le Mont Valérien, fort dominant la capitale ; le Bois de Boulogne et ses cafés ; un spectacle de prestidigitation ; un hôpital militaire ; la manufacture de Sèvres, que Mourad appelle « le château » ; Meudon ; l'Ecole des sourds-muets, etc. Tout fait l'objet de descriptions détaillées.

Mercredi, 13 avril. — Ben Ayed offre en son palais un dîner au ministre des Affaires étrangères, à d'autres ministres, à des maréchaux et généraux.

Mercredi, 20 avril. — D'autres personnalités officielles et des officiers généraux, parmi lesquels Youssouf, dînent chez les ambassadeurs de Tunis.

Mercredi, 27 avril. — Nouveau dîner au Palais Ben Ayed en l'honneur de généraux et d'ambassadeurs étrangers.

Jeudi, 28 avril. — Soirée aux Tuileries offerte par l'Empereur. Rachid, Ben Ayed, de Lesseps, Rousseau, Clément, y assistent.

Samedi, 30 avril. — Rachid, Rousseau, et Mourad se rendent au ministère de la Guerre, et sont reçus par le ministre, maréchal de Saint-Arnaud [29], qui prie l'ambassadeur de transmettre ses remerciements au Bey pour le règlement d'un différend entre les deux gouvernements concernant le tracé de la frontière algéro-tunisienne [30].

Mardi, 3 mai. — Rachid va prendre congé du ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, et lui annonce que son Souverain vient de le rappeler à Tunis. Le ministre déclare qu'il lui remettra dans les trois jours une lettre pour Ahmed Bey. Rachid va, dans la soirée, saluer Mme Drouyn de Lhuys.

(29) Saint-Arnaud (Armand-Jacques Leroy de) 1801-1854. Fit la plus grande partie de sa carrière comme officier en Algérie. Général de brigade en 1847, de division en 1851, ministre de la Guerre (27 octobre de la même année), prit les dispositions militaires qui assurèrent le coup d'Etat du 2-Décembre 1851 ; maréchal de France le 2 décembre 1852, quitta le ministère de la Guerre le 12 mars 1854. Commandant de l'armée d'Orient lors de la guerre de Crimée, remporta la victoire de l'Alma avec l'aide des Anglais, mais épuisé par la maladie, dut céder la direction des opérations à Canrobert. Il se rembarqua et mourut aussitôt à bord du *Berthollet*.

(30) Il s'agit de l'affaire du Kef Teboul.

Mercredi, 4 mai. — Ben Ayed a pour invités l'oncle de l'Empereur et tous les princes et princesses de la Maison impériale. Avant le dîner, le prince Jérôme annonce des décorations : Rachid est promu à un grade supérieur, et Clément est nommé à l'ancien grade de Rachid (aucune précision, mais il s'agit certainement de la Légion d'Honneur : officier pour Rachid, chevalier pour. Clément). Les diplômes sont remis aux intéressés. Les invités ne se retirent que tard dans la soirée.

Le retour de la mission

Mardi, 10 mai. — La mission quitte Paris, saluée à la gare par Ben Ayed et de Lesseps. Le trajet se fait en chemin de fer jusqu'à Poitiers, puis en diligence jusqu'à Angoulême, où l'on arrive le lendemain.

Mercredi, 11 mai. — Visite d'une fabrique d'explosifs et de poudre à canon, d'une fonderie de canons, et d'une fabrique de papier. Les Tunisiens remontent en chemin de fer et arrivent à Bordeaux à la fin de la même journée. Ils descendent à l'Hôtel de l'Abbaye.

Jeudi, 12 mai. — Visite des usines : faïencerie, fabrique d'eau gazeuse, sucrerie.

Vendredi, 13 mai. — Départ en bateau. On prend la diligence à Agen et on arrive à Toulouse le lendemain matin.

Samedi, 14 mai. — Visite du Capitole (Mourad raconte une légende de Clémence Isaure), et du Château d'eau.

Dimanche, 15 mai. — Voyage en diligence par Carcassonne, Béziers, Montpellier.

Lundi, 16 mai. — En chemin de fer jusqu'à Nîmes, dont le gouverneur militaire est le frère du général Esterhazi, à qui l'on rend visite. Arrivée à Marseille le même jour. Le *Minos* est au port, et le commandant Medoni ainsi que les officiers M'hamed Chaouch, capitaine de navire (?), et Elias rejoignent la mission à l'hôtel. Mais l'embarquement ne doit se faire qu'à Toulon.

Arrêt de quatre jours à Marseille, durant lesquels les voyageurs visitent une huilerie et se font expliquer les travaux

très anciens et seulement terminés depuis quatre ans qui ont été effectués pour alimenter la ville en eau potable.

Vendredi, 20 mai. — Départ en diligence pour Toulon (le chemin de fer est en construction). A Toulon, on s'installe à l'Hôtel Croix d'Or. Le *Minos* arrive le lendemain et les officiers du navire se joignent à la mission pour effectuer des visites : à l'amiral Hamelin [31], commandant de la base maritime ; au général d'Aurelles de Paladines [32], commandant la garnison ; au maire de la ville, Deliza (?). Ces personnalités rendent la visite à l'ambassadeur durant l'après-midi.

Samedi, 21 mai. — Visite de l'arsenal de Toulon, qui est en plein travail. En plus des nombreux navires de tout tonnage en construction ou en réparation, on remarque deux vaisseaux dont l'un est en voie d'achèvement ; la mission monte à bord et le visite. On voit également une fabrique de toile à voiles, des magasins, des ateliers, des baraquements, et un hôpital pour les forçats employés à l'arsenal ; certains forçats logent dans des navires désaffectés. Au travail, ceux de ces condamnés dont la faute est grave sont enchaînés.

Dimanche, 22 mai. — Nouvelle visite à l'arsenal. Dans un canot mis à la disposition de Rachid par l'amiral, on se rend à la Sanne (la Seyne), petit port créé près de Toulon pour la construction des navires marchands, puis à un hôpital situé près du grand bassin du port. On achète à titre de souvenirs des boîtes en bois sculpté (boîtes à parfums, tabatières) que les forçats fabriquent avec beaucoup de goût.

Mourad décrit la ville, le port et les fortifications de Toulon. Il note que les armes et accessoires militaires que l'on vend dans cette ville sont de la même qualité, mais meilleur marché qu'à Paris et dans les autres villes françaises.

Dans la soirée, Rousseau prend congé de Rachid et part en diligence pour Marseille, où il s'embarquera pour Alger ; les autres membres de la mission se rendent à bord du *Minos* qui quitte Toulon le lundi 23 mai, à 4 h. et demie.

(31) Hamelin (Ferdinand-Alphonse), 1796-1864. Vice-amiral en 1848; amiral en 1854; ministre de la Marine (1855-60); grand chancelier de la Légion d'Honneur.

(32) Aurelles de Paladines (Louis-Jean-Baptiste d'), 1804-1877. Ce général avait servi en Algérie de 1841 à 1848.

Le mardi et le mercredi, le vent et la pluie gênent la marche du navire, mais le mardi soir, alors que le *Minos* dépasse la côte méridionale de la Sardaigne, le vent devient favorable et le bateau peut faire 8 milles à l'heure.

Le jeudi, 26 mai, au matin, le *Minos* est devant Sidi bou Saïd qu'il salue d'un coup de canon. Il mouille enfin à La Goulette à 6 h. et demie, après une traversée de 74 heures.

Le général Rachid, en grand uniforme, reçoit à bord les généraux Mohammed Mrabet et M'hamed Ali Agha. La mission est conduite peu après en canot au port de La Goulette, et sa première visite est pour Ahmed Bey dans le Palais (Seraya) de cette ville. Rachid trouve le Souverain en excellente santé et lui rend compte de sa mission. Il se rend ensuite chez le premier ministre, Mustapha Khaznadar, et lui remet les lettres dont il a été chargé par le gouvernement français.

***

Là se termine le Journal du capitaine Mourad qui note en dernier lieu que le voyage de Marseille à Paris a duré 45 heures, tandis que le parcours Paris-Marseille par Angoulême et Bordeaux a nécessité 74 heures, sans compter les séjours dans les villes visitées par la mission.

ANNEXE I

—

LETTRE DE AHMED BEY A NAPOLÉON III

Traduction

Louanges à Dieu Unique,

A la Majesté de la Personne dont l'élévation est glorifiée et dont l'Empire est si magnifique ; celui qui donne de si éclatantes preuves de supériorité en politique et en autorité et dont les armées et les fermes appuis sont si puissants ; celui dont l'étendue du territoire jouit du bonheur le plus parfait ; celui dont le glaive et la lame sont un objet de terreur pour tous.

A la Personne de celui qui est le héros de la Paix comme il est le héros de la Guerre ; celui qui est l'appui des cœurs découragés et profondément affligés, et certes la preuve en est manifeste, et après la manifestation aucune preuve n'est nécessaire.

A celui dont la renommée s'étend d'un vol rapide sur tout l'univers et dont l'histoire est célébrée en tous lieux et dans toutes les langues ;

Au Souverain Magnifique, l'Empereur des Français, notre ami Sa Majesté Napoléon III.

Puisse-t-il hériter sans cesse des plus illustres comme des plus parfaites qualités.

Après avoir offert les félicitations qui sont dues à Votre Majesté Impériale, à votre haute dignité, à votre rang souverain.

Nous lui exposons que nous avons reçu une nouvelle qui a fait souffler vers nous les vents de l'allégresse, et fait pleuvoir sur notre horizon la félicité la plus grande ; les cœurs, en l'apprenant, ont battu les ailes de joie, dans toutes les parties peuplées de la terre. Cette nouvelle est votre avènement à l'Empire, qui a eu lieu du contentement de tous en particulier et en général. Or, une joie réelle ne se fait bien sentir que lorsque surgit un événement utile aux intérêts universels.

Certes, il n'est pas surprenant que l'Empire retourne au berceau de sa gloire et au point d'où s'élevait l'éclat de sa splendeur. La couronne s'est fixée à sa place naturelle et l'astre brillant de l'Empire s'est élevé à son horizon. Combien grand le bien-être que votre famille a donné au peuple français, et de combien de gloire les membres trépassés de cette même famille et ceux vivant encore ne l'ont-ils pas entouré. Les preuves de ces faits ne sont point cachées, et celui qui voudrait les nier ne pourrait appuyer ses allégations d'aucun témoignage. En effet, comment pourrait-il pas les admettre lorsque les champs de bataille en font foi, les feuillets de l'histoire, et les annales les ont conservés, la plume des écrivains les a retracés, et qu'ils seront, en un mot, répétés dans tous les siècles à venir et sur toute la surface de la terre ?...

Si la sphère de l'Empire a éprouvé une déviation, elle reprend aujourd'hui cours dans son orbite naturel, et si le siècle a été injuste il s'excuse aujourd'hui pleinement.

Le soleil s'est fixé sur son trône éclatant, et l'héritier s'est mis à la place de celui de sa famille qui l'avait précédé. Dès lors, le bien-être et la tranquillité se sont étendus au loin et auprès, et les créatures se sont réjouies du bonheur qui leur était donné ; car de la tranquillité de la Magnifique France et de la consolidation de sa Couronne Impériale et Illustre, dépend la paix du monde entier. Les preuves testimoniales en sont le gage incontestable et, dès lors, le fait ne peut être ni discuté ni altéré.

Nos Etats de Tunis ont eu plus particulièrement à se féliciter de cette paix et de cette tranquillité, par suite des rapports de bon voisinage et de solide amitié qui les lient à la France. Les temps passés ont établi les rapports, les temps à venir les consolideront : c'est pour ce motif que nous prenons la plus large part à votre bonheur.

Aussi, dès que nous avons eu connaissance de votre avènement, nous sommes-nous empressé par des manifestations conformes à la gloire de Notre Empire, de rendre apparente aux yeux de tous la joie dont nous étions si vivement animé, sans attendre une notification personnelle, nous n'avons consulté en la circonstance que les sentiments de la solide et indestructible amitié qui nous unissent à la France.

Or, aujourd'hui que nous venons de recevoir vos Lettres Impériales, nous y avons puisé de nouveaux motifs de joie et de satisfaction. Nous avons reçu ces Lettres avec tout le profond respect et les honneurs qui leur étaient dus, et nous avons parfaitement compris les recommandations que Votre Majesté nous y fait. Si un ami apporte ses soins les plus étendus à l'accomplissement d'une recommandation ordinaire, à plus forte raison remplit-il ce devoir lorsque la recommandation se rapporte à une personne aussi élevée (le Chargé d'affaires de France), que celui dont fait mention la lettre de Votre Majesté.

Nous adressons auprès de Votre Majesté et de votre Souveraine et Impériale Personne, deux Envoyés qui lui offriront en notre nom nos félicitations empressées. Nos deux Envoyés sont les choisis d'entre leurs égaux par leur parfaite distinction, qui occupent un rang élevé et considéré, les très fidèles, les grands, les doués des plus excellentes qualités qui leur ont valu la haute position qu'ils occupent, le général de brigade, notre fils Rechid, et le général de brigade, notre fils Mahmoud ben Ayed. Ils féliciteront

en notre nom Votre Illustre Majesté sur son avènement à l'Empire dont les étendards sont toujours glorieux, les lettres illustres, les épées victorieuses, Empire si heureusement consolidé par l'adhésion générale. Ils lui feront également connaître les sentiments de joie et d'amitié aussi profonds que dévoués dont nous sommes animé. Votre Majesté daignera avoir confiance dans les paroles que nos Envoyés lui porteront en notre nom.

Nous ne doutons pas que le Chargé d'affaires de Votre Majesté et son Consul général, celui qui par ses qualités supérieures est si bien digne de votre confiance, celui qui apporte les soins les plus zélés à la pacification et à la conclusion des questions, celui qui est vu par nous avec la plus haute considération, le très estimable, très fidèle et très parfait, celui que vous avez distingué par le choix que vous en avez fait, le chevalier Béclard, n'ait fait connaître en notre nom à Votre Majesté les sentiments qu'il a pu apprécier en Nous, bien que lorsqu'il est venu nous notifier Votre heureux avènement nous ayons été dans un état d'indisposition qui ne nous a pas permis de les exprimer suffisamment. Mais aujourd'hui, nul doute que ces sentiments seront appréciés par nos actes et nos paroles en tous temps et en tous lieux.

Puisse Dieu accorder, par vos mains, le succès de toutes choses et assurer le bien-être de tous. Puisse-t-il par les soins de Votre Majesté, effacer les traces qu'ont pu laisser les maux et les dangers passés. Puisse-t-il perpétuer l'Empire dans la personne de Votre Majesté et dans celle de vos descendants, tant que les siècles se succéderont.

Ecrit par Celui qui glorifie Votre Puissance, votre plus parfait ami, le pauvre envers son Dieu suprême, son Esclave, le Muschir Ahmed Bacha Bey, Possesseur du Royaume de Tunis.

En date du 20 Rabi et-Tani 1269-30 janvier 1853.

ANNEXE II

Lettre de Ahmed Bey a Drouyn de Lhuys.

Traduction

Louanges à Dieu,

A celui qui est l'ornement des Ministres, celui qui est le ferme appui des Personnages les plus élevés ; au plus éminent d'entre les grands et les puissants, à celui qui est digne à si juste titre de la haute position qu'il occupe par l'illustration de ses actes comme par l'éloquence de ses paroles, notre ami M. Drouyn de Lhuys, Ministre des Affaires étrangères de l'Empire français. Puisse sa

conduite élevée être constamment empreinte du caractère d'utilité générale, et la sagesse de ses actes être la plus sûre garantie du succès de tous désirs.

Après vous avoir offert les félicitations auxquelles Votre Haute Excellence a droit, nous lui ferons connaître toute l'étendue de la vive satisfaction qu'a fait naître en notre cœur la nouvelle qui a répandu la joie dans tout l'univers, et qui a fait succéder l'allégresse à la tristesse et à l'inquiétude du siècle. Nous voulons parler du fait mémorable qui a placé la Couronne de France sur la tête du plus illustre de ses enfants et qui l'a remis en possession de sa haute et sublime position, avènement dont la légalité est constatée par les attestations de l'histoire, le passé victorieux, et les mémorables batailles livrées autrefois. Le noble héritier a recueilli l'héritage de sa famille en montant sur le trône de son Empire et en s'élevant à la sommité de sa gloire ; ce noble héritier est le Magnifique Empereur des Français, le très magnanime Napoléon III. Puisse le Dieu Très Haut perpétuer la paix et la tranquillité de son Empire dans le maintien du plus extrême bonheur.

Cet événement si désiré nous a fait éprouver la joie la plus grande et la satisfaction la plus vive, car la tranquillité et le bonheur de la France magnanime se font ressentir dans tout l'Univers ; la preuve en est dans les faits accomplis. Nos Etats de Tunis se ressentent plus particulièrement de cette situation par suite des liens de bon voisinage qui les attachent à la France, et de la solide amitié qui les unit à Elle, rapports de bon voisinage et d'amitié qui ne peuvent que devenir plus intimes et plus réels par la succession des temps, ainsi que cela est le propre des amis dévoués.

C'est par ces motifs que, dès l'instant où cette mémorable nouvelle nous est parvenue, Nous nous sommes empressé de rendre apparents aux yeux de tous par des manifestations conformes à notre amitié durable et dignes de la gloire de l'Empereur, la joie et l'allégresse dont nous étions si vivement animé.

Nous n'avons point attendu que cet avènement glorieux nous fût personnellement annoncé pour exprimer tous les sentiments que nous en éprouvions, car lorsque deux cœurs sont intimement liés entre eux, le bonheur de l'un rejaillit instantanément sur l'autre et lui devient commun.

Mais aujourd'hui que la notification impériale nous en a été faite, notre joie et notre immense satisfaction y ont puisé un nouveau degré de force. Nous n'avons pas manqué, d'ailleurs, d'accueillir cette Lettre Impériale avec honneur et bonheur, ainsi que le comportent les sentiments de notre sincère amitié et de profonde glorification.

Nous adressons auprès de Sa Majesté et près de votre Ministère

illustre par lui-même et par ses actes, deux Envoyés, les choisis d'entre leurs égaux par leur parfaite distinction, qui occupent un rang élevé et considéré, les très fidèles, les grands, les doués des plus excellentes qualités qui leur ont valu la haute position qu'ils occupent, le général de brigade, notre fils Rechid, et le général de brigade, notre fils Mahmoud ben Ayed. Nous les chargeons d'offrir en notre nom nos plus sincères félicitations à l'Empereur, dont les drapeaux sont toujours glorieux, les lettres illustres, les épées victorieuses, et dont le gouvernement, heureux par l'adhésion du peuple, se revêt sans cesse des plus riches ornements.

Ils exprimeront à notre place, combien notre cœur est rempli d'affection, de fidélité et de dévouement.

Nous ne doutons pas que le Chargé d'affaires et Consul général de votre Gouvernement, Celui qui par ses qualités supérieures est si bien digne de votre confiance, Celui qui apporte les soins les plus zélés à la pacification et la conclusion des questions ; Celui qui est vu par Nous avec la plus haute considération, le très distingué par le choix que vous en avez fait, et qui suit vos directions et vos traces, le chevalier Béclard, n'ait fait connaître en Notre nom à Votre Excellence les sentiments qu'il a pu apprécier en Nous, bien que lorsqu'il est venu nous faire la notification du mémorable événement qui nous occupe nous ayons été dans un certain état d'indisposition qui ne nous a pas permis de les exprimer suffisamment. Mais, aujourd'hui, ces sentiments seront, sans doute, appréciés par nos actes et nos paroles.

En vous adressant nos Envoyés, nous avons compté sur l'appui de Votre Excellence pour leur réserver un accueil favorable et pour exprimer à Sa Majesté les sentiments que vous nous connaissez. C'est là la conséquence de votre amitié et de votre bienveillance envers nous. La connaissance d'une illustration telle que la vôtre est le plus puissant concours que l'on puisse avoir pour obtenir la réussite d'un désir.

Puissent vos jours être conservés, et puisse le bonheur vous être continué tant que les siècles se succéderont.

Ecrit par le Pauvre envers son Dieu suprême, Son Esclave, le Muschir Ahmed Bacha Bey, Possesseur du Royaume de Tunis.

En date du 20 Rabi et-Tani 1269-30 janvier 1853.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU FOLKLORE TUNISIEN

(*Suite*)

—

Croyances et Coutumes relatives aux Meubles et Ustensiles de la Maison ainsi qu'aux Provisions alimentaires

Si certaines parties de la maison font l'objet de rites spéciaux, quelques-uns des meubles et des ustensiles familiers n'en sont pas exempts. Les croyances qui s'y rattachent les mettent d'ailleurs souvent en rapports étroits les uns avec les autres. Ainsi avons-nous signalé que le balai, le tamis et l'échelle, de même que le levain et le sel, ne doivent pas passer le seuil après l'*'aṣr* (1).

D'autre part, s'il n'y a pas de jour ou d'heure particulièrement favorables à l'achat du matériel ménager, certaines conditions sont considérées comme défavorables. Ainsi vaut-il mieux effectuer ces achats le matin ou au début de l'après-midi, éviter le mercredi, le mois de mai et les périodes néfastes de l'année, n'acheter ni meubles ni ustensiles provenant d'une succession (2), cela pouvant attirer la mort sur la maison. En effet, en vertu de la croyance que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, ces objets pourraient être destinés à être revendus après la mort de chacun de ceux qui les acquerraient, donc hâter leur trépas.

S'il arrive qu'on ait prêté quelqu'ustensile à une voisine ou à une amie maladroite qui le rende inutilisable, l'usage exige qu'on n'accepte pas de dédommagement. Cependant, de plus en plus, et sans doute sous l'influence de la cherté actuelle de la vie, et des difficultés que l'on éprouve à s'appro-

(1) Cf. Graf-de la Salle : « Constitution à l'Etude du Folklore Tunisien », in *Revue Africaine*, 1er et 2e trim. 1944, p. 74.

(2) Cette coutume est notée pour l'Algérie par Desparmet, *coutumes, institutions...*, p. 219.

visionner, on accepte de nos jours le remplacement — dans la mesure du possible — des objets détériorés (3). Seules les femmes d'origine tripolitaine s'en défendent, persuadées que ce fait entraînerait la mort d'un membre de leur famille : *eiğrâma brûḥ* (4) disent-elles (une âme compenserait le dédommagement).

Les femmes musulmanes vivant constamment dans la maison donnent à chacun de leurs actes journaliers une importance beaucoup plus grande que celle que lui attribuent les femmes dont la vie est partagée entre l'intérieur et le dehors. Elles acceptent la responsabilité de la bonne marche de la maison, de la santé de tous les membres de la famille dont elles ont la charge, et toutes leurs actions s'y rapportent. Elles font donc tout ce qui est en leur pouvoir pour se concilier les génies, bons ou mauvais, qui peuplent leur demeure, et éviter que leur vengeance n'ait à s'exercer sur elles ou sur ceux qui leur sont chers. Elles ont remarqué que parmi leur matériel domestique certains objets sont à manipuler avec des précautions spéciales.

Ainsi le balai est-il l'objet d'interdictions et de pratiques toutes particulières.

Le balai

C'est évidemment un objet qui, dans la magie de tous les peuples, a un rôle suspect, sinon néfaste. N'est-il pas la monture par excellence des sorcières, et l'action de « balayer » n'a-t-elle pas le sens symbolique de faire disparaître ce qui est gênant ?

Pour les Musulmanes de Tunis, « balayer » est un acte que l'on ne peut accomplir qu'à certains moments et avec beaucoup de précautions. En effet, les *žnûn* ont une prédilection pour les détritus et les ordures ménagères — en général ce qui est malpropre — et chacun sait qu'ils s'y ébattent surtout en fin de journée et la nuit. Si on les dérangeait en balayant,

(3) Cf. aussi Desparmet, *op. cit.*, p. 219, mais il est possible qu'actuellement cette coutume soit, comme en Tunisie, moins suivie.

(4) القرامة بروح .

on risquerait de les heurter, voire de les blesser, et de s'attirer leur vengeance qui pourrait se manifester par des pertes d'argent ou par la mort des hommes de la maison. Toute maîtresse de maison avisée doit donc éviter de balayer depuis l'*'aṣr* jusqu'au lendemain matin et même, pour plus de sûreté, de manipuler un balai pendant ce laps de temps (5).

Les *žnûn* hantant le seuil de la porte, il faudra s'interdire d'y passer avec un balai, ce qui pourrait leur paraître un défi. Si toutefois, on ne pouvait se dispenser de s'en servir à une heure indue, il faudrait s'empresser d'en brûler quelques brins en prononçant la formule suivante : *lâ knestek lâ melmâl nu lâ merržâl illa' melwusḫ wul'affân* (6) (Je ne balaie chez toi — ô maison — ni le bien ni les hommes, mais la poussière et les impuretés).

Dans la mesure du possible, on ne fait pas passer le seuil aux balayures, mais on les ramasse avec le chiffon qui sert à laver le parterre et on laisse le tout derrière la porte ou dans un coin jusqu'au lendemain matin.

Balayer immédiatement après le départ d'un être cher pourrait bien rendre ce départ définitif (7).

Il est une période de l'année où le balai a une influence désastreuse : c'est le mois de Mai (8). Malheur à celles qui en achèteraient un ou même en fabriqueraient un pendant ce mois. En général, on ne balaie pas le 1er Mai, et dans

(5) Cf. à ce sujet Desparmet, *op. cit.*, p. 215. — Gaudry, *La femme chaouïa de l'Aurès*, p. 154. — Desse Legey, *Essai de folklore marocain*, p. 32. — Clermont, *Le dialecte tunisien*, p. 216. — E. G. Gobert, *La magie des restes*, p. 299, en donne une autre explication très plausible mais que nous n'avons entendu donner par les femmes de Tunis. — Destaing, *Interdictions de vocabulaire en Berbère*, in *Mélanges René Basset*, t. II, p. 222-223.

(6) لا كنستك لا من المال ولا من الرجال إلا من الوسخ والعفان . — Cette coutume est également notée par la Desse Légey, *op. cit.*, p. 32 au Maroc.

(7) Destaing, *Interdictions de vocabulaire en Berbère*, in *Mélanges René Basset*, t. II, p. 222-223, note : « ce que le balai a touché, il l'emporte », disent les gens.

(8) Cf. Desparmet, *op. cit.*, p. 215. — Clermont, *op. cit.*, p. 216. — Westermarck, *Survivances païennes...*, relève cette croyance au Maroc pour la fête de *'ašûra*, p. 183. — Rahmani S., *Le mois de mai chez les Kabyles*, in *Revue Africaine*, 1er et 2e trim. 1935. En France, de même, le mois de mai est l'objet de certaines interdictions : voir à ce sujet : Laisnel de la Salle, *le Berry*, t. II, p. 44 et ss. et Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, Ch. XIII, p. 289...

certaines maisons, cette interdiction s'étend aux dix premiers jours du mois. On dit que cela amènerait des fourmis et des scorpions en masse. On dit aussi — et c'est surtout cela que craignent les ménagères — qu'à la suite de ce balayage, la maison se viderait de tout de qui fait sa prospérité : hommes et biens. Ne dit-on pas d'une personne qui s'empare de tout ce qui lui tombe sous la main : *dehlet 'alayya kîf maṣalḥat mâyu* (9) (elle est arrivée à moi comme le balai de Mai ; elle ne m'a rien laissé) et d'une famille éprouvée par plusieurs décès consécutifs : *dâr tkenset bmaṣalḥat mâyu* (c'est une maison qui a été balayée avec le balai de Mai) (10).

Si, malgré tout, on se trouvait dans l'obligation de balayer le 1er Mai, il faudrait, avant de l'utiliser, jeter le balai du haut de la terrasse. Son pouvoir maléfique en serait diminué, voire même détruit.

Il est, en tous cas, recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge jouer avec le balai. Malheur aux fillettes de moins de sept ans qui en useraient. Elles, ou leurs mères, en mourraient.

Cet objet, on le voit, bien que familier, est d'un usage extrêmement dangereux, et toute maîtresse de maison avisée ne saurait le manier avec trop de circonspection.

D'autres ustensiles d'usage courant sont comme le balai soumis à des interdictions et à des pratiques spéciales.

Le *Tamis* et l'*Echelle* ne peuvent être utilisés que le matin, qu'il s'agisse de l'échelle simple dite *sellûm* ou double *sarrâfa*. Tomber d'une échelle ou la laisser s'abattre à terre est très grave : en conjurer immédiatement les conséquences funestes en prononçant le *bismillah* protecteur.

Quant au tamis, si on le prêtait après l'*'aṣ'*, on s'exposerait à des pertes d'argent et même à des pertes de vies humaines.

C'est dans un tamis que l'on porte le linceul ainsi que les objets servant à la toilette des morts, aussi dit-on à celui qui thésaurise qu'il « n'emportera que le contenu d'un tamis » (11) (*melyât ġarbâl*).

(9) دخلت دلّي كيف مصلحة ما يو .

(10) دار تكنست بمصلحة ما يو Cf. Destaing, *op. cit.*, p. 222-223.

(11) سراقة ، سلوم - مليّة غربال .

On prétend qu'une jeune fille ne doit jamais, même en plaisantant, mettre un tamis devant son visage car elle serait vouée à un célibat perpétuel, et aucune formule, aucune pratique, ne pourrait conjurer le mauvais sort qu'elle aurait ainsi attiré sur elle. Il en serait de même s'il lui arrivait de brûler le tamis.

Cependant, s'il expose sa propriétaire à des inconvénients, cet ustensile jouit de certains privilèges. Ainsi, lorsque la pluie tombe sans arrêt pendant des jours et des jours, la fille aînée (*bekra*) (12) d'une nombreuse famille peut, en « tamisant » la pluie, la faire cesser et même provoquer une période de sécheresse. Elle obtiendrait le même résultat en poussant des «you-yous » à l'embouchure de la gouttière, ou en faisant tenir le pilon en équilibre sur son extrémité la plus mince

Le tamis est aussi utilisé pour éloigner de la maison *Umm eṣṣobyân*, la chouette « tueuse d'enfants » (13). Il suffit de le placer retourné, sur la terrasse ou sur le toit de la maison. Une marmite retournée et bien noircie de suie peut remplir le même office.

Le tamis est un ustensile d'usage très courant, aussi est-il employé dans les expressions toutes faites dont on se sert à chaque instant dans la conversation. Ainsi dit-on de quelqu'un qui nie l'évidence *iġaṭṭi 'ain essemš bġarbâl* (il cache le disque du soleil avec un tamis) (14).

On dit à quelqu'un qui affecte une pudeur excessive : *ġaṭṭi wužhek belġarbâl* (couvre ton visage avec un tamis) (15).

L'expression se rapporte à l'histoire suivante :

On raconte qu'une fille rêva qu'elle avait épousé son cousin, ce qui était son plus cher désir. Dès son réveil, elle fit part de son rêve à sa mère qui lui conseilla d'en parler à son père. Comme la jeune fille prétendait ne pas oser

(12) بكرة Cf. chapitre sur « la maison » in *Revue Africaine*, 1er et 2e trim, 1944, à propos de la gouttière. — Sur les aptitudes particulières données par la naissance, en France, aux aînés d'une nombreuse famille, cf. Laisnel de la Salle, *Le Berry*, t. II, p. 20-21.

(13) أم الصبيان Une bibliographie de cette croyance sera donnée ultérieurement dans une étude relative aux « animaux qui vivent dans la maison ».

(14) يغطي عين السمش بغربال .

(15) غطي وجهك بالغربال .

aborder ce sujet avec le « chef de famille », sa mère, impatientée, lui dit : *ġaṭṭi wužhek belġarbâl, u ḥaddet llûk ma ṣar* (couvre ton visage avec le tamis, et entretien ton père de ce qui est arrivé). ([16]).

On se sert en effet de tamis extrêmement légers pour tamiser la farine, et ceux-ci peuvent être assimilés aux voiles les plus transparents.

Le jour de *'ašûra*, dit-on, les âmes des morts sont tellement près des vivants que, lorsqu'on se rend ce jour-là au cimetière pour visiter les tombes, on n'est séparé des défunts que par un voile aussi transparent qu'un tamis *binna u binhum ṭârat ġarbâl* ([17]).

On voit que la manipulation du tamis est beaucoup moins dangereuse que celle du balai.

Le kanûn

Quant au *kanûn*, dont la ménagère se sert pour cuire toute sa cuisine, il n'est dangereux que par son contenu. Les *žnûn* s'y ébattent avec bonheur — doit-on voir là un reste du culte du Foyer ? — aussi faut-il, soit profiter de leur présence pour leur être agréable, soit les prévenir lorsqu'on veut l'utiliser, pour éviter de les brûler.

C'est dans le *kanûn* qu'on brûle l'encens et les parfums si agréables aux « seigneurs de la maison », mais ils ne s'en approchent pas trop quand il est allumé car « ces gens-là » craignent aussi bien le feu que l'eau chaude ([18]). Aussi, lorsqu'il arrive à une femme transportant un *kanûn* allumé de le laisser choir, ou même de le renverser, doit-elle se hâter de leur crier ([19]) : *etferqu yâ syâdi lâ tetḥarqu* (dispersez-vous, ô mes seigneurs, de crainte de vous brûler) et d'encenser le lieu du sinistre avant même de réparer le dommage matériel.

Les fumigations et encensements que l'on fait dans le

(16) غطي وجهك بالغربال وحدث لبوك ما صار .

(17) بيننا وبينهم طارة غربال .

(18) Cf. in chapitre sur « la maison » : les précautions se rapportant aux latrines, in *Revue Africaine*, 1er et 2e trim. 1944.

(19) اتفرقوا يا اسيادي لا تتحرقوا .

kanûn ([20]) sont destinés soit à se concilier les génies, pour les calmer et éviter leur vengeance, soit à les invoquer pour les interroger sur l'avenir et les charger d'un sortilège. C'est là que l'on fait fondre le plomb qui, versé bouillant dans une casserole d'eau froide prend la forme de la personne qui a jeté un sort sur la consultante ([21]).

Cet ustensile jouit de certaines prérogatives. A l'inverse de la gouttière ou du tamis, on l'utilise pour provoquer la pluie en période de sécheresse. C'est encore à la fille aînée d'une nombreuse famille que l'on a recours, car elle seule possède le « don » nécessaire. Après avoir fait de sérieuses ablutions, il lui suffit de prononcer une formule appropriée en frappant les bords du *kanûn* contenant quelques morceaux de braise recouverts de cendre, pour faire pleuvoir.

On ne doit jamais refuser de donner du contenu du *kanûn* : charbons ou cendre chaude, à la voisine qui en manque. Si l'on s'en montrait avare, le *kanûn* refuserait désormais de s'allumer ([22]).

De nombreux présages sont tirés du *kanûn* et de la cendre qu'il contient. Quant à la suie qui en provient, nous verrons qu'elle est utilisée pour des usages variés.

Si le *kanûn* s'allume facilement le matin, c'est de bon augure pour toute la journée, mais la femme qui réussit difficilement cette opération doit se méfier : la journée lui réserve de sérieux obstacles ([23]) et si cela se reproduit plusieurs jours de suite, elle a sûrement le « coup d'œil ». Dès que son feu aura pris, elle s'empressera alors de faire les fumigations nécessaires et, au besoin, de consulter le plomb fondu. Quant à la cendre du *kanûn*, elle constitue la nourriture la plus goûtée des *žnûn*, aussi ne doit-on pas la balayer sans prononcer la formule appropriée ([24]).

On en tire de nombreux présages :

Quant elle se durcit et s'agglomère, c'est signe de pluie.

(20) Cf. chapitre sur les *žnûn*.

(21) Cf. A. M. Goichon, *La vie féminine au Mzab*, p. 207-208.

(22) Desparmet, *op. cit.*, p. 215, dit au contraire qu'à Alger les femmes n'aiment pas donner du feu de leur *kanûn*.

(23) En France, on dit d'une femme qui allume facilement le feu, qu'elle est amoureuse, folle ou poète.

(24) Dresse Legey, *op. cit.*, p. 32.

Il en est de même lorsque la chatte de la maison se perche sur les trois aspérités du *kanûn*.

Si la chatte fait ses besoins dans la cendre, il faut faire le geste de tendre la main en disant : *elqaṭṭûsa teqbeḍ fîh* (la chatte en reçoit) [25] car cela annonce une rentrée d'argent.

Cracher dans la cendre expose à être taxée de mensonge.

La cendre chaude a de nombreuses propriétés curatives, entre autres celle de guérir, en applications externes, les maux de gorge, les douleurs de ventre et de l'abdomen par la chaleur douce qu'elle dégage, mêlée à une sorte d'effluve spécial qui en émane [26].

La suie *ʿanž* [27] a fréquemment un rôle préservatif. Ainsi, lorsque le tonnerre gronde très fort, on tache de suie le front des petits enfants pour les préserver de la peur que les *žnûn* ne manquent pas de leur inspirer à cette occasion.

On a vu précédemment qu'une marmite renversée et enduite de suie placée sur la terrasse éloigne la chouette : *Umm eṣṣobyân*.

Lors d'un accouchement difficile, on opère de la façon suivante :

On enfile un poivron *rouge* [28] sur un fil également *rouge*, que l'on fait passer dans un œuf, vidé au préalable de son contenu, par un trou aussi petit que possible. Sur cet œuf, on dessine avec de la suie quatre lignes qui le divisent en quatre quartiers égaux dans le sens de la longueur, et on suspend le tout au chevet de l'accouchée pendant sept jours.

Balai, tamis, *kanûn*, échelle, ont donc, nous le voyons, une grande place dans les préoccupations de la ménagère.

D'autres objets, pour n'être pas de manipulation aussi dangereuse, quoique courante, n'en sont pas moins l'objet de précautions et de croyances appropriées. Ce sont, parmi les

---

(25) القطوسة تقبض فيه.

(26) Dans le même sens, Chapiseau, *Le Folklore de la Beauce et du Perche*, précise, p. 189, que pour guérir de l'angine il suffit de « s'entourer le cou avec le bas retiré de la jambe rempli de cendres chaudes ».

(27) عنج Sur la suie et la cendre dans la magie, cf. Dosse Legey, *op. cit.*, p. 132.

(28) Sur la vertu prophylactique du rouge, cf. W. Marçais, *Textes arabes de Takroûna*, p. 400, notes nos 16 et 17, et M. Graf, Une circoncision au douar Sakrania, in *Revue Tunisienne*, année 1939, p. 243.

objets de toilette, le miroir et le peigne et, dans le matériel de couture, les ciseaux, les aiguilles et les épingles. Le couteau, comme les ciseaux, doit être manié prudemment.

Le miroir

Pour le miroir, il est employé dans la magie universelle. N'est-il pas indispensable au médium au même titre que la boule de verre ou tout objet poli et brillant ? Le Moyen âge connaissait le miroir magique dans lequel les Astrologues prétendaient voir l'avenir ou ce qui se passait dans les lieux éloignés. Les contes qui ont bercé notre enfance et ébloui notre imagination par les aventures extraordinaires de leurs héros sont pleins de faits merveilleux obtenus par l'utilisation d'un miroir magique ou d'une bague enchantée. C'est le miroir de la méchante reine, marâtre de Blanche-Neige, ou encore celui de la princesse Blondine.

Se mirer dans un miroir ou dans une fontaine avait, en mythologie, des conséquences insoupçonnées. Mais c'est surtout dans les contes orientaux que l'effet merveilleux est obtenu par l'utilisation d'un miroir enchanté. Cette image impalpable qui est pourtant le reflet exact de l'être qui s'y mire ne pouvait que troubler des esprits non éclairés par l'expérience scientifique, aussi de tout temps, glaces et miroirs furent-ils l'objet de superstitions et de pratiques touchant à la magie. C'est ainsi que « casser une glace » est partout un mauvais présage. De même, l'usage de voiler les glaces dans la maison où il y a un mort se retrouve-t-il chez des gens de races et de civilisations différentes. Peut-être faudrait-il y voir la crainte de retenir le « double » et de l'empêcher de se dégager de ses attaches terrestres ? — Ces croyances relatives au miroir se retrouvent en France. Voir, entre autres ouvrages, celui d'*Orain* : « Folklore de l'Ille-et-Vilaine » (litt. popul. t. 34, p. 23) et *Laisnel de la Salle* : « Le Berry », t. II, page 96.

Les Siciliennes de Tunis, tout comme les Musulmanes, recommandent vivement de ne pas offrir de miroir à un malade, persuadées que cela hâterait sa mort. Certains rites

se rapportant au miroir ont complètement perdu leur sens originel. Ainsi, il est recommandé de glisser une glace dans le matelas de la mariée, mais on ne donne à ce sujet aucune explication. De même, pendant la rédaction de son contrat, la mariée doit se regarder dans une glace et mettre un morceau de sucre dans sa bouche (29).

La femme, en se mirant à certaines époques de sa vie, ou à certaines heures de la journée, peut provoquer des événements inattendus et souvent fort désagréables. Il n'est jamais recommandé de se regarder à la glace la nuit (30), car on risquerait de voir, à la place de la sienne, l'image de *žnûn* malfaisants ; mais si une femme mariée se mire la nuit, elle peut être assurée d'avoir sous peu une co-épouse.

De même, si une femme enceinte aperçoit, même involontairement, son image dans une glace, après le coucher du soleil, elle s'expose à donner le jour à une fille. Dans le même ordre d'idées, et cette croyance est sûrement en rapport avec les rites de la magie sympathique, on pense que le bébé ou l'enfant que l'on place devant une glace aura bientôt un frère ou une sœur.

Le peigne

Le peigne, en lui-même, n'est pas un objet dangereux à manier. D'ailleurs, « se peigner » est une opération qui a un rôle dans la magie. (Cf. « Contes des Fr. Grimm » : « L'ondine de l'étang »). Le casser ou le perdre n'entraîne pas de conséquences fâcheuses. Certaines croient que le faire tomber annonce des visites ou des « coups de langue ». Mais c'est par les démêlures et les pellicules (31) qu'il arrache qu'il est redoutable car elles sont employées dans nombre de sortilèges, au même titre que les rognures d'ongles. D'ailleurs, se coiffer, se raser ou se couper les ongles constitue un acte redoutable. Il est recommandé de ne pas s'y livrer pendant les cérémonies du pèlerinage.

(29) H. de Montéty, *Le mariage musulman en Tunisie*, p. 50.

(30) Cf. Vuillier, *La Tunisie*. p. 64.

(31) Même croyance au Maroc, D^{esse} Legey, *op. cit.*, p. 74 et 134. — Pour le peigne dans la magie amoureuse, cf. Desparmet, *Eth. tradit.*, in *Revue Africaine*, 2e trim. 1934, p. 235.

Les femmes de Tunis ne se peignent pas la nuit (32), ni le jour de la fête de *'ušû'a*, de même qu'elles évitent de se couper les ongles car leurs mains seraient atteintes de tremblements séniles. Elles prennent bien soin de ne pas jeter leurs démêlures dans les cabinets ou dans les ordures, mais de les brûler, afin qu'elles ne puissent pas être utilisées contre elles.

Quant aux *épingles*, à cheveux ou à linge (33), comme les *aiguilles* et tous les objets pointus ou piquants, on ne les utilise qu'en prononçant le *bismillah* protecteur car elles sont dangereuses. Elles sont soumises aux mêmes interdictions que le peigne. Leur action est double : elles sont employées soit comme organe de défense contre les influences malignes, — comme le couteau lors de la naissance, ou de la conduite de la mariée — soit au contraire pour charger d'un sort la personne — ou son effigie — vers laquelle elles sont dressées ou qu'elles piquent (34).

On s'en sert pour « nouer » ou « lier » (35). L'aiguille ne doit (36) pas avoir pénétré dans le linceul du mort. D'ailleurs, on ne doit pas coudre les vêtements de deuil dans la maison mortuaire. Il est également recommandé de ne coudre ni le mercredi, ni le jeudi (37), ni la nuit (38), car ces « gens-là » saboteraient le travail, et de ne pas se servir d'aiguilles pendant les 9e, 10e et 11e jours du mois de *'ašûra*, car on s'exposerait à trembler toute l'année.

On retrouve chez les Musulmanes de Tunis la croyance suivant laquelle prêter une épingle ou une aiguille « pique

(32) Même croyance au Maroc, D^{esse} Legey, p. 31.

(33) Rôle des épingles dans la superstition, *Revue Tunisienne*, t. XIII, p. 342 ; pour l'aiguille, mauvais présage, cf. Destaing, *op. cit.*, p. 220-221.

(34) W. Marçais, *Textes arabes de Takroûna*, p. 371, note 21, importante bibliographie.

(35) Cf. D^{esse} Legey, *op. cit.*, p. 28. — Pour les nœuds dans la magie, cf. Doutté, *Magie et Religion*, p. 87 et ss. et *Kazimirski*, Traduction du Coran, t. II, p. 245.

(36) Pour les abstentions relatives aux aiguilles, cf. Westermarch, *op. cit.*, p. 169. — Au contraire, au Maroc, Destaing, *op. cit.*, p. 221, note qu'« elle sert à coudre le vêtement des morts ».

(37) Cf. Vuillier, *op. cit.*, p. 64. — Dans certaines régions de France, le Berry, par exemple, le fait de coudre le jour de la saint Eutrope, 30 avril, expose à avoir des « maux blancs » aux doigts toute l'année, cf. Laisnel de la Salle, *op. cit.*, p. 356.

(38) Cf. D^{esse} Legey, *op. cit.*, p. 30.

l'amitié ». Ne l'accepter qu'après avoir été piqué par la personne à qui elle appartient. En France, au contraire, d'après *Chapiseau : op. cit.*, p. 117 et *Orain : op. cit.*, p. 24 dans certaines régions, donner une épingle « attache l'amitié ».

Pour les *ciseaux* et le *couteau* en tant qu'objets tranchants, ils sont soumis aux mêmes interdictions que les objets pointus tels que pointes, épingles et aiguilles. Les prêter « coupe l'amitié ». Prononcer avant de s'en servir la formule suivante : *bismillah, ya rabbi, tnezzel elbarka* ou *in ša-llah mabrûk* (Au nom de Dieu, mon Dieu, faites descendre la bénédiction, ou, s'il plaît à Dieu, ce travail sera béni) (39).

Ne pas offrir ciseaux ou couteau de la main à la main car cela suscite disputes et haines, mais les poser devant la personne à qui on les passe, qui les prend ensuite. Pour le couteau, la bienséance alliée à l'élégance demandent qu'on se le passe posé à plat sur le dos de la main.

Si deux couteaux posés l'un sur l'autre forment une croix, ou que les ciseaux tombent ouverts, c'est signe de calomnies.

Jouer avec les ciseaux en parlant annonce une dispute.

Un couteau formant croix avec une cuiller est de très mauvais augure pour la famille. *Chapiseau : op. cit.*, p. 294, cite la même coutume pour la cuiller et la fourchette en croix.

Il est expressément recommandé de n'aiguiser ni couteau ni ciseaux la nuit sous peine de causer la mort du chef de famille, et de prononcer une formule propitiatoire avant de les aiguiser, en plein jour.

On voit par tous ces exemples — et notre étude n'a pas la prétention d'être exaustive — que la vie des femmes musulmanes est hérissée de difficultés et semée d'embûches dues à la malignité des *žnûn* qui hantent la maison. La civilité, dans les relations entre femmes, est de ce fait, semée de mille petites attentions auxquelles on est toujours sensible, mais que l'étrangère à peine à percevoir d'elle-même. Il lui faut pourtant essayer de s'assimiler ces croyances et coutumes si elle veut ne pas risquer de blesser ses amies. De plus en plus, ces pratiques disparaissent dans la jeune génération, mais elles sont encore très vivantes et très vivaces dans certaines familles attachées aux traditions.

(39) بسم الله يا ربي تنزل البركة - إن شاء الله مبروك
En France, Chapiseau, *op. cit.*, p. 117, précise que pour détruire l'effet un tel cadeau, celui qui le reçoit doit donner un sou en échange.

Les provisions et denrées alimentaires

Les provisions que toute maîtresse de maison prévoyante doit accumuler chez elle pour l'hiver ou pour les mauvais jours, ne peuvent être préparées qu'avec d'infinies précautions pour leur assurer un maximum de conservation et de rendement, en un mot, pour attirer sur elle cette *barâka* que M. E. G. Gobert a fort bien définie dans son étude sur la « magie des restes » (40) et l'y conserver. Ainsi, lorsque l'on fait rouler le couscous pour plusieurs mois, doit-on choisir, pour cette opération, une femme qui ait la « main heureuse », sans quoi il moisirait ou serait rendu inutilisable par une multitude de petits vers qui s'y développeraient. Il est aussi recommandé de ne prononcer, pendant toute la durée de ce travail, que des paroles de bon augure, et d'isoler la femme qui en est chargée, afin de ne pas l'exposer à entendre des paroles ou des bruits malencontreux (41).

Si des voisines ou des visiteuses admirent les provisions en cours de préparation : couscous, viande séchée, conserves de tomates, il faut leur en offrir afin qu'elles ne les « mangent pas de leurs yeux » (*men 'aynîhum*) (42) et ne les rendent pas inutilisables. Celles à qui on les offre doivent s'empresser de répondre : *snîn dâima in ša-llah, tâkul belhna, saḥḥa u farḥa* (pendant de longues années, s'il plaît à Dieu, vous mangerez dans la paix, la tranquillité et la joie) (43).

Ceci, pour les provisions en général, mais, de plus, chaque denrée a ses caractéristiques : bons ou mauvais présages y sont attachés et elles doivent être employées avec des précautions spéciales.

Ainsi, les *bougies* et les *veilleuses* ne doivent, de même que les lampes, jamais fumer car l'odeur répandue éloignerait les anges.

(40) E. G. Gobert, *La magie des restes*, in *R. T.*, 1942, p. 265, cf. du même auteur au sujet de la préparation des provisions : *Usages et rites alimentaires des Tunisiens*.

(41) Les mêmes précautions sont prises en Algérie, Desparmet, *Le mal magique*, p. 92-93 et *Coutumes, institutions...*, p. 261.

(42) Desparmet, *Coutumes, institutions...*, p. 261, attribue cette générosité à la crainte du « mauvais œil ».

(43) سنين دايمة إن شاء الله تاكل بالهناء وصحة وفرحة
Cette formule est à peu près la même à Alger, cf. Desparmet, *Coutumes*.. p. 261-262.

Il ne faut jamais souffler sur une flamme. La veilleuse doit s'éteindre d'elle-même. Pour la bougie, on doit en étouffer la flamme contre un mur (44).

Le pain

Parmi toutes les denrées alimentaires, le pain tient une place de premier choix. Il est considéré comme un aliment sacré, un « don de Dieu », et malheur à quiconque le souillerait sciemment. S'il arrive qu'on en laisse tomber un morceau à terre et qu'on marche dessus, il faut immédiatement le ramasser, le porter à ses lèvres puis à son front, et lui demander pardon (45).

Il est bon de donner du pain en aumône, cela éloigne les malheurs et tous les dangers qui menacent la maisonnée. L'époque la plus favorable, pour faire cette aumône, est la première semaine du mois, et le jour le plus faste le vendredi. Pour bien faire, il faut mettre le pain sous son oreiller le jeudi soir et le donner à un pauvre le lendemain.

Pour guérir une personne malade, on prend un pain rond d'un kilogramme ou d'une livre, et on le fait tourner sept fois autour de la tête de la patiente (46) puis on en fait l'aumône.

Quand on fait un rêve qui annonce quelque malheur, on se rend aux W.-C. dès le réveil, avant d'avoir adressé la parole à qui que ce soit, et on le « raconte à son urine », c'est-à-dire qu'on dit tout en urinant : *yâ baulti, rani ḥlemt kîf elli...* (ô mon urine, j'ai rêvé comme si...) (47), et on résume le rêve

(44) Cette croyance est à rapprocher de la croyance maltaise qui veut que si on laisse s'éteindre dans son chandelier une des bougies utilisées pour veiller un mort, cela entraîne la mort d'un membre de la famille. De même si on éteint une veilleuse allumée en l'honneur d'un saint en soufflant.

(45) Cette coutume est la même dans toute l'Afrique du Nord, cf. Desparmet, *op. cit.*, p. 267. — Westermarck, *Survivances...*, p. 167. — D^{esse} Legey, *op. cit.*, p. 175.

(46) Au Maroc, cf. D^{esse} Legey, p. 83 : « on utilise 7 pains pour les accouchements difficiles » et p. 40 : « le pain guérisseur ».

(47) يا بولتي راني حلمت كيف الي . — Desparmet, *Ethnographie traditionnelle...*, in *Revue Africaine*, 3e et 4e trim. 1935, p. 173, note le rôle de l'urine dans la magie amoureuse.

de manière à avoir fini de le raconter quand l'urine cesse de couler. Puis on sort, on prend un pain rond que l'on fait tourner sept fois autour de sa tête et on dit : *deffa't bla 'ala ktâfi mettâb'a* (j'ai rejeté de mes épaules une épreuve causée par la *tâb'a*) (48), ou suivant le cas : *deffa't bla 'alayya u 'ala ulidâti fi sabil Allah* (j'ai rejeté, dans la voie de Dieu, une épreuve qui m'atteignait ainsi que mes enfants) (49). On donne ensuite le pain au premier mendiant qui passe.

Le serment prêté sur le pain est très solennel. Faisant passer le pain devant ses yeux, la personne qui veut se justifier dit : *in šallah tḍarrni hâdi-nna'ma fi'u ... nâti idâ 'melt wa illa qult hadelklâm.* (Plaise à Dieu que ce pain me fasse perdre la vue, si j'ai fait cela ou dit cette parole) (50).

Il est d'usage de couper le pain avec un couteau, mais il faut au préalable prononcer la formule suivante : *bismillah, walbarka* (au nom de Dieu, béni soit-il) (51) afin que ce pain rassasie tous ceux qui en mangeront et leur profite. En France, d'après *Orain* : « Folklore d'Ille-et Vilaine », p. 267, on ne doit pas entamer une miche de pain sans y tracer une croix avec un couteau. De même, lorsqu'on coupe le pain, il faut que la tranche soit nette car « plus il y a de bosses, plus les filles de la maison tarderont à se marier ».

Les mêmes croyances se retrouvent dans la Beauce et le Perche, citées par *Chapiseau, op. cit.*, p. 297, il ajoute même que, « si l'on dépose un pain sur une table, il faut le placer sur le côté plat, sinon le diable danse dessus ».

Les œufs

Les œufs, en eux-mêmes, ont une influence bénéfique et en manger ne peut que profiter aux petits et aux grands. Il est même recommandé d'en manger le plus possible au jour de l'An pour attirer la richesse. Avant la guerre, chaque œuf

(48) دفعت بلاء على كتافي من التابعة . — Pour la *tâb'a*, cf. Desparmet, *Le mal magique*, p. 163 à 185.

(49) دفعت بلاء علي وعلى وليداتي في سبيل الله .

(50) إن شاء الله تضرني هذه النعمة في عويناتي اذا عملت والا قلت هذا الكلام .

(51) بسم الله والبركة . — Westermarck, *Survivances...*, p. 169, note que « couper le pain avec un couteau passe communément pour un péché ».

…sorbé ce jour-là était censé rapporter au moins cent francs.

De même les œufs incrustés dans la pâtisserie de l'*'îd elkbîr* amènent l'abondance.

Lorsqu'on reçoit la visite d'un enfant pour la première fois, il est de bon ton de lui offrir des œufs en signe de bienvenue.

Pour guérir un enfant de la rougeole, on lui offre des œufs mêlés à des fruits secs et à des bonbons.

Si on peut faire manger à un enfant le premier œuf pondu par une poulette, ses études en seront grandement facilitées.

Les œufs sont fréquemment utilisés pour conjurer un sort ou guérir une possédée. On procède ainsi : on prend un œuf pondu le jeudi par une poule noire. On l'enduit de savon et on le roule dans du *ḥabb erršâd* (52). Le vendredi, entre la prière de l'*'aṣr* et celle du *maġreb*, on met l'œuf ainsi préparé dans le *kanûn* et on le fait éclater. Cette opération est, paraît-il, souveraine pour neutraliser les maléfices de la *tâb'a* (méchante vieille qui prend plaisir à contrecarrer les projets des humains et à leur jouer de mauvais tours).

On a vu à propos du *kanûn* que l'œuf est aussi employé pour faciliter les accouchements (53).

Lors de la toilette de la mariée, on a coutume de lui casser un œuf sur les cheveux pour les lui laver (54).

Par contre, les coquilles d'œufs sont très dangereuses. Il ne faut pas les brûler sous peine d'attirer la maladie ou la mort dans la maison. Si cela arrive, brûler immédiatement de l'encens au-dessus. Marcher sur des coquilles d'œufs suscite des difficultés sans nombre. Cependant, lorsqu'on fait cuire des œufs, il est recommandé d'en écraser les coquilles, sans quoi le diable urinerait dedans (55). En Bretagne, Sébillot « Traditions et superstitions de la Hte Bretagne », t. II, p. 133, note que « brûler les coques d'œufs empêche les poules de pondre » et *Chapiseau : op. cit.*, p. 278, « brûler des coques d'œufs fait souffrir un saint ».

(52) حب الرشاد : cresson alénois.

(53) Egalement au Maroc, cf. Desse Legey, *op. cit.*, p. 82.

(54) De même au Maroc, cf. Desse Legey, *op. cit.*, p. 135.

(55) Pour le rôle de l'œuf dans la magie à St-Louis du Sénégal, cf. Arnaud, in *Revue d'ethnographie et des trad. pop.*, 3e trim. 1924, p. 286. — Dans le même ordre d'idées, Laisnel de la Salle, *Le Berry*, t. I, p. 96, remarque que, chez les peuples des temps anciens... « L'œuf est l'emblème le plus parfait des forces de la nature »... « Tout ce qui vit vient d'un œuf ». Il note aussi dans le Berry, l'usage de confectionner, la veille de Pâques — comme les Musulmans le font à l'occasion de « Aïd el Kbir » — des pâtés de hachis bourrés de quartiers d'œufs.

Le lait

A la ville, les superstitions touchant le lait et les produits qui en dérivent sont beaucoup moins nombreuses qu'à la campagne. Remarquer qu'il est toujours versé ou absorbé avec respect, et qu'en sa présence on ne se laisse pas aller à prononcer des paroles vives ou déplacées.

Voir du lait le matin de bonne heure est de bon augure pour toute la journée (56).

Le renverser porte malheur (57).

L'huile

Renverser l'huile, par contre, est signe d'abondance et de joie. L'huile, denrée particulièrement chère aux Tunisiens, ne peut amener le malheur (58).

On huile les gonds de la porte d'une maison neuve pour y attirer la richesse (59).

Lors d'un accouchement difficile, un membre de la famille de la parturiente remplit sa bouche d'huile et en déverse le contenu dans le puits en invoquant *Sidi 'abd elqâder* pour obtenir son intercession.

L'huile, absorbée par voie buccale ou employée en frictions externes est souveraine dans le traitement de nombre de maladies.

(56) Le lait est toujours d'heureux présage. Cf. Doutté, *Magie et Religion...*, p. 352, et Rahmani S. « Rites de la vache et du lait », in *Revue Africaine*, année 1936, 3e et 4e trim.

(57) Renverser du lait ou le laisser « aller au feu », cf. Westermarck, *Survivances...*, p. 174 et Desse Legey, *op. cit.*, p. 176.

(58) Bouquero de Voligny, *A Tunis à travers les murs*, p. 46. note que « laisser tomber à terre du miel ou de l'huile est de mauvais présage ».

(59) Cf. chapitre sur la « construction de la maison » et aussi Desse Legey, *op. cit.*, p. 184.

Le miel

On serait tenté d'attribuer au miel les mêmes propriétés qu'à l'huile à cause de son onctuosité et de sa douceur, mais il n'en est rien. Si, dans le langage hyperbolique, il qualifie tout ce qui est doux et agréable : jolie femme, voix charmeuse, parole facile, belle couleur, etc... il est d'un usage dangereux dans la vie courante.

S'il est bon d'avoir toujours du miel chez soi, et d'en utiliser dans les pâtisseries, il faut bien se garder d'en offrir le soir à un hôte, car il serait piqué par les abeilles après sa mort (60).

En renverser attire immanquablement une mort dans la famille.

Cependant, on a coutume de mettre un peu de miel et d'huile dans la bouche du nouveau-né pour qu'il ait la voix douce et la parole facile. De même, dans certaines familles, on donne à l'accouchée un mélange de miel et de farine grillée pour l'aider à se remettre.

Le sel

Le sel doit être conservé dans une boîte toujours fermée car les *žnûn* ne l'aiment pas et il ne faut pas les exposer à s'y frotter (61).

D'autre part, si un lézard y urinait, il deviendrait inutilisable. Celui qui en mangerait attraperait la lèpre *elbraṣ* (62).

La personne qui renverse du sel voit le tour de ses ongles se couvrir de petites peaux : *bû nlif* (63).

Renverser à la fois le poivre et le sel est signe de dispute.

Lorsque deux personnes ont pris ensemble l'eau et le sel, l'une ne peut trahir la confiance de l'autre sans attirer le malheur sur sa propre tête.

(60) Cf. Doutté, *Magie et Religion*, p. 356.

(61) Voir à ce sujet pour la vertu prophylactique du sel : W. Marçais, *Textes arabes de Takroûna*, p. 371.

(62) البـرص .

(63) بونتيـف .

La viande

La viande séchée *qaddîd* (64) fait aussi partie des provisions de la maison, mais peu de pratiques s'y rattachent, sauf celles se rapportant à la victime de l'*'id*. Une seule chose très importante : on ne doit sous aucun prétexte refuser un présent de viande fraîche ou de conserve, cuite ou crue, car cela attire la mort. Le fait a été, paraît-il, souvent vérifié.

Le café

Les croyances relatives au café concernent toutes la boisson et se limitent à des présages. Ainsi, il est de bon augure de renverser du café sur soi.

Les bulles d'air qui se forment sur le café lorsqu'on le verse dans la tasse indiquent que l'on recevra sous peu une somme d'argent. Pour fixer le présage, recueillir les bulles sur l'index de la main gauche et les appliquer sur la paume de la main droite.

Toutes ces superstitions relatives aux denrées alimentaires ne sont pas en usage dans tous les milieux tunisois, mais elles varient avec les familles. Ainsi, telle famille a-t-elle noté l'influence néfaste du miel renversé, alors que d'autres la nient. Ces croyances se rencontrent parfois avec celles que l'on retrouve dans le folklore français, mais il faut noter que parfois elles s'opposent totalement. C'est ainsi que l'huile, en Tunisie, attire l'abondance alors que dans le Midi de la France elle annonce la mort lorsqu'elle est renversée.

Citons enfin la coutume — que M. E. G. Gobert a fort bien exposée dans son étude sur la *Magie des restes* — suivant laquelle il est recommandé de ne jamais vider complètement une jarre ou un récipient ayant contenu des provisions dans le dessein de « conserver la *baraka*, d'assurer sa durée ou son renouvellement » (65).

GRAF - DE LA SALLE.

(64) قديد . Cf. pour sa préparation : E. G. Gobert, *Usages et rites alimentaires des Tunisiens*, p. 25 et 26.

(65) E. G. Gobert, *La magie des restes*, p. 278-279.

QUARANTE ANS SUR LES MANUSCRITS ARABES

« *Quarante ans sur les manuscrits arabes* », ou « *Mémoires d'un arabisant* », tel est le titre qu'on pourrait donner en français au charmant petit livre dans lequel Ignace Ioulianovitch Kratchkovsky, membre de l'Académie des Sciences de l'URSS, et professeur d'arabe à l'Université de Léningrad, a réuni un certain nombre de souvenirs de sa vie de savant. Ce livre, composé pendant la guerre, a eu un grand succès en Russie, ce qui a amené l'auteur à faire suivre la première édition, parue en 1945, d'une seconde édition, augmentée, parue en 1946 (1).

Les arabisants connaissent les travaux de Kratchkovsky, dont plusieurs ont été publiés ou traduits en langues occidentales, et savent quelle place l'auteur occupe dans l'orientalisme scientifique et les études arabes en particulier. Le grand public le sait moins, évidemment, et j'ai parfois étonné certains de mes amis d'Alger, et parmi eux des Russes, en leur disant que, de l'avis de gens autorisés, la Russie pouvait s'enorgueillir de posséder actuellement le plus grand arabisant du monde entier. Ses « Mémoires », dont le signataire de ces lignes a achevé une traduction française qu'il compte publier prochainement, le feront connaître dans un cercle plus large, et montreront en lui, sous le savant spécialiste, l'humaniste.

(1) I. I. Kratchkovsky, *Sur les manuscrits arabes* (*Nad arabskimi roukopiciami*). Feuillets de souvenirs sur les livres et les hommes, 2e édition augmentée. Editions de l'Académie des Sciences de l'URSS. Moscou-Léningrad, 1946, 169 pp. in-8° (Académie des Sciences de l'URSS. Série scientifique populaire. Mémoires). L'ouvrage s'accompagne de douze portraits, ceux d'arabisants ou écrivains arabes (Rosen, Raïhani, Mahmoud Teïmour, Mikhaïl Nou'aima, Fraehn, Schmidt, Tantawi, Sabloukov, Reiske, Guirgass, le P. Salhani) et celui du conservateur Bytchkov. Les reproductions photographiques de documents de la 1re édition n'ont pas été maintenues dans la deuxième.

pour qui le travail d'érudition n'est pas quelque chose de froid et sans vie, de sec et ennuyeux, mais quelque chose de vivant, qui est lié aux vastes problèmes de l'histoire de la civilisation, et se fond dans le puissant mouvement qui nous entraîne sur la voie des plus hauts idéaux de l'humanité. On y verra aussi l'homme, qui *vit* son travail de toutes les fibres de son être, nous décrit les émotions, nous conte les joies et les peines qu'il lui a fait éprouver, et nous parle de sa science et de ses études avec un enthousiasme quasi-romantique. Il dit lui-même qu'il ne redoute pas le reproche de sentimentalisme et de romantisme, que d'aucuns pourront lui adresser, car ce romantisme est réalité. « Tel j'ai vécu mon travail, dit-il, tel j'en évoque le souvenir ». On y appréciera enfin l'artiste et l'écrivain, car les récits dans lesquels il nous fait parcourir avec lui les différentes étapes de sa carrière, où il nous retrace les détails de son long commerce avec les manuscrits et les livres, comme avec les hommes que manuscrits et livres l'ont amené à fréquenter, les évocations de scènes spécifiquement russes, comme celle de la bibliothèque-glacière de la maison de campagne familiale, ou du transport des manuscrits en traîneau, du Palais d'Hiver au Musée Asiatique, ou de scènes orientales, comme celles de ses conversations avec des maîtres d'école libanais, ou avec un petit cireur égyptien, ou avec le rusé Patriarche de Damas, témoignent d'un art consommé de narrateur et d'une remarquable aptitude à faire revivre les choses et les gens du passé. Certains épisodes sont racontés avec une telle puissance évocatrice qu'on se figure parfois assister, témoin invisible, aux recherches, aux lectures, aux conversations, aux pérégrinations du célèbre arabisant, et qu'il nous fait réellement partager ses émotions. Bref, le livre est aussi attachant qu'un roman.

Il faut admirer également l'habileté avec laquelle l'auteur a su présenter les résultats de ses recherches et exposer certains aspects des questions scientifiques d'une façon attrayante; il a su les rendre accessibles à d'autres que les arabisants et les orientalistes. Il a pour cela volontairement dépouillé ses récits de tout appareil scientifique, se bornant à donner à la fin du volume un glossaire des quelques mots arabes employés, une explication des noms propres et des expressions techni-

ques, et, pour chaque récit, une référence aux travaux antérieurs dans lesquels il a traité des mêmes questions, du point de vue purement scientifique. Il a voulu ainsi, non pas faire œuvre de vulgarisation, mais plutôt de propagande en faveur de la philologie orientale et de *l'arabistique* (pour employer un terme courant dans d'autres langues, mais qui n'a pas encore droit de cité en français), en montrant qu'un orientaliste et un arabisant ne sont pas seulement des amateurs d'exotisme, des gens aux goûts étranges, ou des anachorètes détachés de la vie. Le succès du livre en Russie a prouvé qu'un large public peut s'intéresser à cette partie de la science, pour peu qu'on la lui rende vivante.

L'ouvrage se compose de vingt-huit récits, groupés en sept « cycles », le tout encadré d'un « Prélude » et d'un « Finale ». Chaque titre est accompagné d'une date, indiquant l'époque de sa vie où l'auteur s'est occupé plus particulièrement du sujet qui fait l'objet du récit. La date, par contre, à laquelle chacun des articles a été écrit, se trouve signalée à la fin du volume, et d'une façon très précise (année, mois et jours). Cette dernière pratique est une louable méthode, qui est rigoureusement suivie dans la *Liste des travaux de l'Académicien I. I. Kratchkovsky*, parue en 1936.

Tout un cycle, le premier, a été composé à Léningrad, en 1941, avant la déclaration de guerre allemande, la plupart des autres l'ont été à Moscou, où l'auteur fut évacué, ou aux sanatoria Ouzkoié et Sosnovy Bor, près Moscou, en 1942 et 1943. Ceux qui ont été ajoutés dans la seconde édition, les cycles III et VII, ont été écrits à Léningrad, en 1945, après la victoire et le retour du savant dans sa chère bibliothèque, restée intacte.

Le premier cycle, intitulé *Au Département des Manuscrits*, groupe les souvenirs relatifs aux recherches poursuivies par l'auteur à la Bibliothèque Publique de Léningrad, et est dédié au conservateur des manuscrits, I. A. Bytchkov, mort en 1944. Dans un *Prologue*, Kratchkovsky fait revivre l'atmosphère studieuse de la Bibliothèque Publique, où il est entré pour la première fois, timidement et respectueusement, en 1901. Les autres récits ont trait à diverses découvertes ou constatations qu'il a faites parmi les manuscrits de la Bibliothèque. *Un vieil apocryphe* (1906), nous met en contact avec cinq feuilles de parchemin, restes d'un manuscrit plus important, copié en 885 au Monastère de Saint-Sabas, à l'ouest de la Mer Morte, et est l'occasion pour l'auteur d'évoquer la figure d'un hôte célèbre de ce couvent, Jean Damascène et le poème que lui a consacré A. Tolstoï. *Le Traducteur de Krylov* (1922), retrace, à propos d'un évangile arabe copié par Rizkallah Hassoun, la vie extraordinaire de cet émigré de Turquie, conspirateur contre le sultan de Constantinople, qui vécut en Russie et en Angleterre, où il mourut en 1880, et qui traduisit en arabe des fables du La Fontaine russe, Krylov. *Un contemporain de Houlagou* (1911), raconte l'histoire plaisante de la découverte par Kratchkovsky d'une erreur commise par Brockelmann, qui, ayant mal interprété une indication du catalogue russe, avait considéré comme un autographe du fameux historien Kemaladdin, contemporain du khan mongol Houlagou, ce qui n'était qu'un exercice de calligraphie d'un autre Kemaladdin, beaucoup plus tardif. Avec *L'otage d'une double prison* (1912), nous abordons un auteur arabe dont Kratchkovsky nous parlera souvent, le poète philosophe aveugle Aboul'ala de Ma'arra. Dans une lettre à un vizir fatimite, Aboul'ala s'excuse de ne pouvoir se rendre à son invitation et préfère rester « l'otage d'une double prison », la cécité et la solitude. La lettre, perdue dans un manuscrit au milieu d'opuscules grammaticaux, était restée ignorée. *De la Sicile à Pétersbourg à travers la Perse* (1929), est l'histoire du manuscrit du fameux géographe Idrisi, le *Livre de Roger* (de Sicile), venu on ne sait comment à Téhéran où il fut acheté à la fin du XIXe siècle par un colonel russe. Dans l'*Epilogue*, on a une émouvante prosopopée des manuscrits, qui entourent l'auteur malade et en proie à la fièvre, et le prient de ne pas abandonner ces amis fidèles qui lui ont donné tant de joies.

Le second cycle, intitulé *Mes pérégrinations en Orient*, est consacré au séjour que fit Kratchkovsky en Orient de 1908 à 1910, et à ses pérégrinations, qui le conduisirent, de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, aux montagnes du Liban, en Palestine, en Egypte et à Damas. *Les livres et les hommes*, premier récit introductif, après avoir raconté l'arrivée de

l'auteur à Beyrouth et les premiers contacts du jeune étudiant encore inexpérimenté avec la langue parlée du pays, présente les hommes avec lesquels manuscrits et livres, et son désir de s'instruire, le mirent en rapports, soit dans les cours et conférences, soit dans les bibliothèques, soit dans ses excursions. Nous voyons défiler devant nos yeux la curieuse galerie des professeurs de l'Université de Beyrouth, les PP. Lammens, Ronzevalle, Cheikho, Salhani, les orientalistes européens de passage, comme le P. Peeters, « qui lisait Dostoievsky dans l'original », les Syriens et Libanais que Kratchkovsky eut l'occasion de fréquenter, comme Zeïdan et Kurd Ali. Nous voyons surtout vivre devant nous les bibliothèques d'Orient, celle de l'Université Saint-Joseph, celle d'al-Azhar, la Bibliothèque khédiviale, celle d'Alexandrie. L'auteur qui, comme il nous le dit lui-même, est plus à son aise avec les livres qu'avec les hommes, a le culte des bibliothèques et de leurs trésors, il sait à merveille leur donner une âme, il excelle à nous en peindre l'atmosphère. Il y a vécu des heures passionnantes, et c'est là qu'il a eu la révélation de la littérature arabe moderne, qui devait devenir un de ses plus fructueux champs d'investigation.

Le second récit de ce cycle, *Traité grammatical ou pamphlet antireligieux* (1910-1932), est l'histoire curieuse de vingt ans de travail sur l'*Epître des Anges*, d'Aboul'ala al-Ma'arri, en apparence traité grammatical sur la déclinaison des noms des anges, en réalité pamphlet antireligieux et critique spirituelle des représentations musulmanes traditionnelles relatives aux anges. Kratchkovsky en découvre le manuscrit ignoré à la Bibliothèque d'al-Azhar et soupçonne immédiatement la véritable nature de l'épître, il copie un autre manuscrit à Leyde en 1914, il étudie par la suite le texte, plein d'allusions obscures et de difficultés avec Ahmed Teïmour, qui en a un manuscrit dans sa collection particulière, mais ce n'est qu'en 1932 qu'il parvient à en faire une édition avec traduction commentée, qui intéressa prodigieusement Amin Raïhani.

La Bibliothèque d'Alexandrie mit par hasard l'auteur en présence d'un manuscrit du diwan d'un poète préislamique, Salama ibn Djandal, dont il connaissait vaguement le nom.

Enthousiasmé par la découverte d'un manuscrit qu'il avait tout lieu de croire unique, il le copia et, sur le bateau qui le ramenait en Syrie, il rêvait de faire une étude approfondie sur le poète, son œuvre et son milieu, qui lui servirait de sujet de thèse, de préférence à celui qu'il avait déjà à moitié achevé de traiter, et qui était le poète syrien du Xe siècle Wa'wa'. Mais, à son arrivée à Beyrouth, quelle ne fut pas sa stupéfaction en apprenant du P. Cheikho que celui-ci préparait une édition de Salama, d'après un autre manuscrit ! Tel est le sujet de *Une thèse non écrite* (1910).

Le cycle se termine par *Les manuscrits de deux Patriarches ou une prédiction accomplie* (1900-1927) : Kratchkovsky nous parle de ses infructueux efforts à Damas, auprès du Patriarche d'Antioche, pour obtenir communication des manuscrits du Patriarche Macarius et de son fils Paul d'Alep, et notamment de la description, composée par ce dernier, du voyage que Macarius fit, à deux reprises, en Russie, à la fin du XVIIe siècle. Kratchkovsky, furieux, jura qu'il aurait tout de même les manuscrits. Cette prédiction se réalisa en 1913, sans que l'auteur y fût pour rien. Cette année-là, en effet, les manuscrits furent offerts par le Patriarche qui avait refusé de les montrer à Damas, au tsar Nicolas II, quand il vint en Russie assister au jubilé de la famille Romanov. Mais la consultation des manuscrits au Palais d'Hiver était entourée de toutes sortes de barrières. Après la Révolution, ils passèrent au Musée Asiatique, et c'est Kratchkovsky lui-même qui, par un jour glacé de l'hiver de 1919, transporta sur un petit traineau les précieux manuscrits enveloppés de « touloupes », du Palais d'Hiver au Musée Asiatique, à l'Académie des Sciences.

Le troisième cycle, *Ecrivains arabes et arabisant russe*, un des plus vivants parce que l'auteur y fait parler les lettres mêmes que des écrivains arabes modernes, avec lesquels il a été en relations, lui ont adressées, a été ajouté dans la 2e édition. Les trois articles qui le composent, *Le philosophe de la vallée de Freïka*, *Un aristocrate-felalh du Caire* et *Le Normalien de Poltava*, sont des souvenirs sur, respectivement, Amin Raïhani, l'américano-libanais bien connu, Ahmed Teïmour et ses deux fils Mohammed et Mahmoud, et Mikhaïl Nou'aïma, qui fut pendant plusieurs années élève à l'école normale de

Poltava en Ukraine, et qui avait d'abord étudié en Syrie dans une école de la Société Palestinienne russe, puis à l'école normale de Nazareth. Les lettres de Raïhani, de Mahmoud Teïmour et de Nou'aïma sont si élogieuses pour l'arabisant russe que celui-ci s'excuse de les citer. Mais elles nous sont précieuses à beaucoup de points de vue, et celle de Raïhani, notamment, constitue un morceau d'un style vraiment original : l'écrivain arabe y suppose en effet que l'*Epître des Anges* parle elle-même à Kratchkovsky, le remercie et l'encourage.

Nous revenons aux bibliothèques avec le quatrième cycle, *Au Musée Asiatique*. Sous le titre *Introduction à la légende*, (il s'agit d'une plaisante légende composée par un jeune sinologue, sur les employés du Musée Asiatique, vers 1920, dans le style des chansons de geste françaises), Kratchkovsky passe en revue les directeurs, conservateurs et collaborateurs du Musée Asiatique qu'il a connus, dessinant de certains un portrait précis et vivant. L'auteur fit partie lui-même de l'équipe et, à l'époque où le Directeur du Musée était le grand sanscritiste Oldenbourg, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, il classa un nombre considérable de manuscrits, entre 1916 et 1921, date à laquelle il fut élu académicien.

Un manuscrit unique et les savants « des douze langues » nous entretient du fameux manuscrit des chansons du poète hispano-arabe Ibn Guzman. Il faisait partie d'une collection réunie par Rousseau, descendant d'un Genevois fixé en Syrie, et représentant de la France à Alep. Rousseau offrit sa collection en 1815 au gouvernement français, qui laissa échapper l'occasion de l'acheter ; elle fut acquise par la Russie en deux fois, en 1819 et 1825, et fut le premier fonds important du Musée Asiatique. A l'interprétation et à l'édition de ce manuscrit se sont attelés de nombreux savants de toutes nations, depuis Rosen, Gintzbourg et Dozy, jusqu'au Finlandais Tuulio en 1941. (Cf. aussi, à ce sujet, Lévi-Provençal, *Du nouveau sur Ibn Kuzman, Bull. de l'Inst. fr. d'archéologie orientale*, Le Caire XLIV, 1944).

Dans *Un contemporain de la première croisade* (1919-1921), il s'agit du manuscrit, autographe, d'un ouvrage, secondaire d'ailleurs, le *Livre des gîtes d'étape et des demeures*, du célèbre Ousama ibn Mounkidh, plus connu par son autobiographie. Le manuscrit, malgré le catalogue de Fraehn, avait passé inaperçu et Kratchkovsky soupçonnait là-dessous une erreur de Fraehn. C'est à quoi il songeait, une certaine nuit de l'hiver de 1920, quand il prenait, comme les autres citoyens soviétiques, la garde à la porte de son immeuble. Mais le manuscrit était alors à Saratov, où il avait été évacué avec d'autres trésors du Musée Asiatique, en 1917. Quand il fut revenu en 1921, l'auteur eut la joie de constater que Fraehn ne s'était pas trompé et de pouvoir dater exactement l'ouvrage de 1172.

Le pilote de Vasco de Gama nous parle de trois routiers sous forme de poèmes didactiques en *radjaz*, du fameux Ibn Majid, bien connu par les travaux de Ferrand. Ce dernier se proposait d'éditer ces poèmes, qui lui avaient été signalés par Kratchkovsky, quand la mort vint le surprendre. Ils sont restés jusqu'à présent inédits.

Vient ensuite un cycle de quatre articles : *A la Bibliothèque de l'Université* (à savoir de Pétersbourg-Léningrad). Dans un style simple et familier, l'auteur égrène d'abord des souvenirs amusants, agrémentés de portraits, sur le personnel subalterne de la bibliothèque et sur les bibliothécaires (*La Bibliothèque et les Bibliothécaires* : 1901-1930). Nous entrons dans un domaine plus scientifique avec *Mes débuts comme membre d'un jury de thèse* (1914). C'est l'histoire de la préparation et de la soutenance de la thèse de Schmidt, sur la vie et les œuvres du mystique arabe Cha'rani (XVI[e] siècle). A quelques jours de la soutenance, Kratchkovsky, qui à ce moment faisait lui-même imprimer sa thèse sur Wa'wa', découvrit par hasard une source importante de la biographie de Cha'rani qui avait échappé à Schmidt. Il était trop tard pour que ce dernier pût en tirer profit, et Kratchkovsky, malgré l'amitié qui le liait à Schmidt (son collègue, et auparavant son maître à l'Université), ne pouvait passer le fait sous silence. Il avertit Schmidt, vint à bout de la crise de désespoir qui s'était tout d'abord manifestée en lui, et, comme sa thèse était, malgré cette lacune, de tout premier ordre, et que le manuscrit nouveau ne changeait rien, dans l'ensemble, aux conclusions de Schmidt, les choses s'arrangèrent parfaitement à la soute-

nance. Certains collègues, qui comptaient assister à une passe d'armes mouvementée, furent quelque peu déçus.

Du Caire au cimetière Volkovo à Saint-Pétersbourg (1916-1930) nous retrace l'histoire du Cheikh Tantawi, et de la découverte par Kratchkovsky, de différents matériaux qui lui permirent de composer son importante étude sur la vie et les œuvres de cet Egyptien qui fut professeur à l'Université de Pétersbourg, mourut en 1861 et a son tombeau en Russie. On trouvera le résumé de ce travail dans l'*Encyclopédie de l'Islam*. Kratchkovsky s'est occupé aussi de l'Occident musulman, ce dont témoigne le récit suivant, *L'Andalousie et Léningrad* (1906-1942), où il dit comment il s'est initié aux études hispaniques, et l'intérêt avec lequel il a suivi les travaux de l'école des arabisants espagnols, de Fr. Codera jusqu'à nos jours, où une pléiade de savants de haute valeur se groupe autour de la jeune revue al-Andalous.

Le sixième cycle porte un titre original qui est le proverbe russe : *Le gibier court lui-même au devant du chasseur*. L'auteur exprime par là l'idée que le hasard vient souvent aider le chercheur, en lui apportant, au moment où il s'y attend le moins, des matériaux importants, ou en lui faisant faire des découvertes imprévues : la fortune semble ainsi récompenser le savant de ses peines. Le proverbe pourrait aussi s'appliquer à plusieurs cas déjà vus plus haut. Le premier récit a pour sujet *Les tablettes de bronze du pays de la Reine de Saba* (1930), et c'est l'histoire du déchiffrement et de l'édition d'inscriptions sud-arabiques, travail auquel l'auteur n'était pas préparé, mais qu'il mena tout de même heureusement à bien, avec la collaboration de Mme Kratchkovskaïa, sa femme, épigraphiste et paléographe connue. Les tablettes, rapportées par un médecin membre de la représentation commerciale soviétique à Sanaa, s'avérèrent des documents authentiques, malgré les craintes qu'avait eues Kratchkovsky au début, à ce sujet.

Une Lettre de Sogdiane (1934), rapporte une des découvertes les plus sensationnelles dans le domaine de l'arabistique moderne : celle de la lettre qu'un roitelet sogdien adressait au gouverneur du pays en l'année 100 de l'hégire, trouvée par une expédition en Asie Centrale. Les péripéties du déchiffrement, les manifestations de l'ardeur juvénile et de la passion avec lesquelles l'auteur s'y consacra, montant quatre à quatre un escalier pour chercher dans l'index de Tabari le mot qui devait lui donner la clef de l'énigme, sont contées avec beaucoup de vivacité. Le lecteur croit vraiment assister au petit drame qui s'est déroulé à la Bibliothèque de l'Université de Léningrad et qui s'est terminé par l'édition victorieuse du plus ancien document épigraphique arabe.

Dans *Le Coran coufique et la « grand'mère arabe »* (1936), Kratchkovsky nous apprend comment la Bibliothèque acquit des livres et un fragment de Coran en écriture coufique provenant de l'héritage d'un diplomate russo-syrien de l'époque des tsars, Selim Nofal, dont sa descendante, réduite à les vendre, et n'osant pas par pudeur ou par crainte en avouer l'origine, prétendait qu'ils remontaient à une vieille « grand'-mère arabe ». Deux initiales avaient suffi à Kratchkovsky pour lui faire deviner la vérité.

L'arabe ayant été la langue officielle du petit Etat caucasien du Daghestan et du fameux révolté Chamil, dont le sort fut semblable à celui d'Abdelkader, avec qui il a été comparé, et avec qui il fut en correspondance en 1860, il n'est pas étonnant qu'on ait choisi un officier arabisant pour l'attacher à sa personne quand, après sa soumission en 1859, on lui assigna comme résidence Kalouga, à 150 km. au sud-ouest de Moscou. Ce fut le colonel, plus tard général Bogouslavsky. C'est l'histoire de cet officier, auquel on doit une traduction inédite du Coran, contemporaine de celle de Sabloukov, que Kratchkovsky a patiemment reconstituée, à la suite de l'acquisition par lui de cette traduction du Coran, dont il n'avait pu tout d'abord identifier l'auteur. Tel est le sujet de *Le commissaire attaché à Chamil à Kalouga* (1928-1941).

Le septième cycle, une des additions de la seconde édition, est intitulé *Les ombres des ancêtres*. Il est consacré à trois arabisants, dont un seul d'ailleurs est russe. Dans *Un martyr de la littérature arabe* (1910), Kratchkovsky retrace la carrière de l'illustre helléniste et arabisant Reiske, du XVIII[e] siècle, dont l'autobiographie émouvante témoigne d'un dévouement extraordinaire aux études arabes, qui n'étaient pas faciles à son époque, et pour l'amour desquelles il endura la faim. Dans

Le doux Guirgass, il évoque la figure d'un des maîtres de l'Université de Pétersbourg, mort en 1887, dont les manuels ont formé tous les arabisants russes postérieurs. Il nous fait part des remords de Rosen qui n'acheva jamais l'édition de Dinawari qu'il avait publiée avec Guirgass, et nous dit comment c'est lui, qui, bien après la mort de l'un et de l'autre, en 1912, acheva l'œuvre commencée en y ajoutant l'introduction et les index. *Un demi-siècle sur un manuscrit* (1903-1938), est l'histoire mouvementée de l'édition du diwan du poète omeyyade Akhtal par le P. Salhani, de l'Université de Beyrouth. Le point de départ en avait été un manuscrit de Pétersbourg. Le P. Salhani publia le diwan en 1891-92, mais il édita ensuite en phototypie de nouveaux manuscrits, en 1905 et 1907, puis des notes, suppléments et index. En 1925, il publiait un recueil de poésies d'al-Akhtal ; en 1938, il faisait encore paraître l'analyse d'un nouveau manuscrit, à 91 ans. Kratchkovsky avait eu l'occasion de collaborer au travail du P. Salhani, notamment en lisant des épreuves quand il était à Beyrouth et il a consacré une étude au rôle que joue le vin dans les poésies d'al-Akhtal.

Le *Finale*, qui a comme sous-titre *Requiem aeternam*... et porte en épigraphe deux vers du poète Tioutchev : *O mon âme, Elysée des ombres, — Des ombres silencieuses, lumineuses et belles*, est un des passages les plus émouvants du livre. L'auteur l'a composé en 1943 ; il y évoque les ombres de tous les arabisants russes, et en particulier de ceux qui sont morts pendant la guerre de 1914-18 et celle de 1941-45, fauchés prématurément et sans avoir pu donner la mesure de leurs talents. Il y annonce aussi la composition d'un dictionnaire bio-bibliographique des arabisants russes.

Tel est ce petit livre qui, bien que sans prétentions scientifiques, n'en sera pas moins utile aux arabisants, et que le grand public qui s'intéresse d'une façon quelconque à l'orientalisme pourrait lire avec plaisir. Sous une forme agréable, il fait revivre le passé du grand arabisant. Peu d'arabisants ont autant produit : la bibliographie de ses ouvrages comprenait déjà, en 1936, 344 numéros. Peu se sont consacrés aux études arabes avec un dévouement aussi passionné, qui ne s'est jamais démenti, aussi bien dans les années faciles

de sa jeunesse que dans les heures pénibles de la Révolution et de la guerre civile ou les épreuves de la récente guerre. Pendant les années 1918-1920, Léningrad n'avait en hiver ni lumière ni chauffage. Les cours d'arabe se faisaient dans un coin de la Bibliothèque, où la température ne dépassait jamais trois degrés et où se serrait une stoïque pléiade d'arabisants. C'est en souriant que Kratchkovsky évoque ces durs moments, de ce sourire fin et doux qui traverse tout le livre, ce sourire qu'on lit sur la photographie reproduite en tête de la Bibliographie de 1936. Après l'intermède de la guerre, de nouvelles étapes se préparent dans la carrière du grand arabisant qui est en pleine force et est toujours prêt, accompagné des vœux de tous ses admirateurs, à continuer la production si précieuse dont « Quarante ans sur les manuscrits arabes » est un éloquent témoignage.

M. CANARD.

***

Nous donnons ci-après la traduction d'un des récits des Mémoires de Kratchkovsky, afin que les lecteurs de la *Revue Africaine* puissent se rendre compte plus directement de leur intérêt et de l'art avec lequel ils sont conduits.

UN ARISTOCRATE-FELLAH DU CAIRE

Dans une petite gare de banlieue, j'attendais le train qui devait me ramener au Caire. Mon excursion avait été vaine. Je voulais faire connaissance avec la bibliothèque de Teïmour Pacha, dont on m'avait raconté beaucoup de choses, d'ordinaire, il est vrai, par ouï dire, en ajoutant que le propriétaire montrait volontiers ses manuscrits rares aux connaisseurs. La bibliothèque se trouvait dans sa propriété, non loin de la gare. Un matin, alors que j'étais déjà près de mon départ du Caire, j'avais résolu d'aller la voir.

Malheureusement, le maître de la maison était absent, il se trouvait quelque part en Haute-Egypte, et il ne devait revenir que dans une semaine. Un respectable *bawwâb* (portier), qui gardait la maison, m'offrit, selon une invariable habitude, du café, et fut prêt à me montrer toutes les pièces de la maison, mais seule la bibliothèque m'intéressait, et elle était fermée. Je restai quelques instants à converser avec le *bawwâb* sur l'inévitable politique, puis, je laissai ma carte avec prière de la remettre au Pacha, quand il serait de retour, et je repris la direction de la gare.

Le train était passé depuis peu de temps, et je dus attendre le suivant. Sur le quai, à part moi, il n'y avait qu'un petit cireur de souliers, qui allait et venait, un de ces innombrables cireurs qui, dans leurs blouses-chemises bleues, constituant souvent leur unique vêtement, flânent par toute l'Egypte, surgissent parfois dans les endroits les plus inattendus et sont merveilleusement renseignés sur ce qui se passe aux alentours. Quand il eut achevé sa tâche, tandis qu'il rangeait ses flacons poudreux, nous continuâmes la conversation en attendant, moi, le train, lui, l'arrivée éventuelle de quelque autre client. Le mioche, de l'air de quelqu'un qui s'entend aux affaires, s'enquit du but de mon voyage, et, ayant ouï le nom de Teïmour Pacha, il parut s'animer tout à coup et me dit : « Je sais, je sais ! Il vit toute l'année là, il lit tous les livres, car il a des livres comme il n'y en a pas au Caire même ; les cheikhs même d'al-Azhar viennent chez lui. Et je connais ses enfants ; de vrais fellahs ! »

— « Comment cela ? » lui demandai-je étonné.

— « Eh, je crois bien ! Ils ne viennent que pendant l'été, — maintenant ils étudient dans la ville —, et aussitôt, ils courent chez mon grand-père ; il est gardien du *fourn* du village, tu sais, le four où les fellahs viennent de tout le village cuire leur pain, et, s'il n'y a personne, ils lui demandent de leur raconter des histoires. Et, quand les femmes se réunissent, quand elles apportent cuire leur pâte, ils écoutent leurs chansons, cela leur plaît. Ils restent assis tranquillement ; toutes leur offrent de la galette fraîche, comme elles ont l'habitude de le faire à leurs propres enfants. Le soir, quand nos gamins se rassemblent sur l'aire pour jouer à la balle, ils accourent à nouveau, ils s'amusent avec eux tous, ils crient. De vrais fellahs ! », dit-il en terminant, avec un certain orgueil, et d'un ton péremptoire.

Ayant satisfait sa curiosité et appris le but de mon voyage, le petit bonhomme me demanda pourquoi je ne viendrais pas encore une fois, quand le pacha serait là.

— « Il est temps que je retourne chez moi, en Russie, car je suis Russe ». Le gamin me regarda sérieusement une minute, puis il éclata de rire : « Non ! on ne me la fait pas ! Je connais tous les Francs, il en vient beaucoup ici, pour voir l'arbre de Marie (1), et le parc d'élevage des autruches, je les distingue tous. Toi, tu es de Syrie, pas d'Egypte, je l'ai reconnu du premier coup à ta façon de parler, tu ne me tromperas avec ton chapeau. Quel drôle de Russe tu fais ! »

Le train approchant, je dus me hâter vers le wagon, mais le gamin sauta à la fenêtre et cria : « Avec la paix ! (2) Et salut à Damas ! » il cligna malicieusement de l'œil, comme s'il voulait ajouter encore une fois : « Tu ne m'en feras pas accroire ! »

Je ne cacherai pas que ce compliment inattendu et sincère me flatta, car il montrait que, en deux ans de séjour en

(1) Sur l'arbre de la Vierge, à Matarieh, à côté d'Aïn Chams, l'ancienne Héliopolis, voir Maspéro et Wiet, *Matériaux...* p. 208.

(2) C'est comme on voit l'arabe *bis-salama* qui a été traduit littéralement en russe.

Orient, j'avais tout de même appris à « vendre » et non seulement à « acheter » (3), ce qui m'avait paru si difficile au début.

Après mon retour en Russie, je reçus au bout de quelque temps, transmis du Caire, un billet de Teïmour Pacha, qui s'affligeait de ce que je ne l'avais pas trouvé chez lui, et me priait de venir voir sa bibliothèque, à l'occasion. Cette occasion ne se présenta pas, et, à ce moment-là, je ne pensais pas que, quinze ans après, il me serait tout de même donné de faire connaissance intime, non seulement avec lui, mais encore avec un de ses fils — les fellahs —, dont le petit cireur de souliers m'avait parlé en termes si pittoresques.

La première guerre mondiale, avec les événements qui suivirent, me coupa pour longtemps du monde arabe. Je fis avidement la chasse aux informations de toute sorte sur la littérature moderne, et je découvris peu à peu que, depuis dix ans, dans ce domaine, s'étaient produits de grands changements. Non seulement des noms nouveaux étaient apparus, parmi lesquels commençait à briller celui d'un certain professeur aveugle du Caire, ancien élève de la Sorbonne, mais encore, on sentait que de nouveaux genres étaient nés, qui n'existaient pas lors de mon séjour en Orient. Des informations commencèrent à nous parvenir qui parlaient d'un théâtre de mœurs, dont l'un des acteurs et fondateurs s'appelait Mohammed Teïmour, mort jeune en 1921. La coïncidence du nom m'amena involontairement à évoquer le jeune fils du pacha — le fellah —, mais ce n'était encore là qu'une apparition fugitive, sous des traits bien vagues.

Cependant, en 1924, dans le « Bulletin » de l'Académie Arabe des Sciences de Damas, parut un article de Teïmour Pacha sur le cheikh Tantawî, qui avait été autrefois professeur d'arabe chez nous, à l'Université. A cette époque, je rassemblais aussi moi-même des matériaux pour une biographie du Cheikh, et je désirais faire plaisir au Pacha en lui envoyant, avec quelques compléments à son article, une photographie

(3) Ces expressions font allusion au fait que l'auteur, au début de son séjour en Syrie, hésitait à parler arabe ; les Syriens lui reprochaient alors de ne pas « vendre », c'est-à-dire leur parler, et de ne faire que « acheter », c'est-à-dire les écouter seulement.

du Cheikh, et une vue de sa tombe au cimetière Volkovo. En lui disant l'intérêt que je prenais à la littérature contemporaine, je m'informais prudemment de Mohammed Teïmour, qu'on appelait le fondateur du nouveau théâtre, mais dont aucune œuvre, à ce moment-là, n'était encore connue chez nous.

La réponse vint rapidement. Le Pacha était très satisfait des matériaux que je lui avais envoyés, il avait inséré à leur sujet un nouvel article et fait imprimer une copie de ma lettre. Une correspondance s'établit entre nous, qui fut seulement interrompue par la mort du Pacha, le 26 avril 1930. Nous étions liés par le commun intérêt que nous prenions à divers sujets. Le cheikh Tantâwî n'avait fait que donner la première impulsion. En 1926, vint s'y ajouter la discussion de divers problèmes relatifs à l'*Epître des Anges* du poète aveugle de Ma'arra qui intéressait aussi beaucoup le Pacha. Je fus frappé par le souci du détail qui transparaissait dans chacune de ses lettres. A toute occasion, il trouvait le temps de faire une série de comparaisons et d'enquêtes dans les inestimables manuscrits de sa collection, qu'il connaissait de façon parfaite. De son écriture toujours égale et nette, il remplissait de petits carrés de papier d'un seul et même format, et, à un moment donné, me sembla-t-il, il n'était occupé que de ce sujet. Mais il avait beaucoup de correspondants comme moi.

Dans la première lettre, il me répondait d'une façon discrète que feu Mohammed Teïmour était son fils et que son frère Mahmoud me donnerait des détails sur ses œuvres. Il était visible que ma question avait touché là une plaie douloureuse et encore non cicatrisée.

En effet, quelque temps après, je reçus non seulement une lettre, mais encore le recueil complet, récemment édité et posthume, en trois tomes, des œuvres du jeune dramaturge, qui avait été publié par les soins de son jeune frère, évidemment le second des « fellahs », dont m'avait autrefois parlé le gamin à la gare. Cette édition me fit connaître d'emblée la biographie de l'écrivain mort prématurément et toute son activité créatrice. Je sentis que, devant mes yeux, s'ouvrait une nouvelle étape de la littérature. Je fus frappé, non seule-

ment par les œuvres dramatiques, — en fait les premiers essais du théâtre de mœurs —, originales même par la langue, passant fréquemment au dialecte de la conversation, qui jusqu'alors intervenait rarement sur les tréteaux. Je fus frappé par ses tentatives plus anciennes de créer la nouvelle de mœurs ou psychologique en arabe, genre dont la littérature arabe en Egypte ne disposait jusqu'alors. La personnalité du second frère, Mahmoud, qui m'avait envoyé ce généreux cadeau, restait alors pour moi, bien entendu, encore dans l'ombre.

C'est pourquoi je ne fus pas peu étonné quand, moins d'un an après, en juin 1925, je reçus, avec une dédicace de Mahmoud Teïmour, les deux petits tomes de ses nouvelles. Par elles, je sentis d'emblée que pour l'auteur, s'occuper de littérature n'était pas une affaire de dilettantisme ou d'amusement, mais une chose sérieuse, qui devait donner lieu à un travail systématique et poussé à fond. De pénétrants articles d'introduction disaient les grandes exigences que l'écrivain se posait à lui-même, parlaient du solide apprentissage littéraire qu'il considérait comme une obligation pour lui-même. Dans les récits mêmes, je saisis du premier coup l'atmosphère vivante de tout le milieu égyptien, celui des citadins comme celui des fellahs, que l'écrivain connaissait et sentait si bien. Je n'éprouvai pas peu de satisfaction à remarquer, dans sa manière littéraire, l'influence non seulement de Maupassant, mais encore de Tchékhov. De même que, une année auparavant, j'avais promptement englouti les trois gros volumes des œuvres de Mohammed Teïmour, de même alors je lus sans m'arrêter, jusqu'à en perdre haleine ; les deux petits tomes de Mahmoud Teïmour. Je ne pus m'empêcher, dans ma première conférence à l'Université, d'interrompre mon exposé qui s'était déroulé selon le programme, et de déclarer que la littérature arabe s'était créé une nouvelle originale, lui appartenant en propre, et que, si je ne m'abusais trop, Mahmoud Teïmour aurait dans le développement de ce genre un rôle de premier plan. Dans la chrestomathie de la littérature arabe moderne que nous préparions, nous insérâmes d'emblée un de ses récits et à la fin des années 20, les étudiants commençaient habituellement par lui pour faire connaissance avec la littérature arabe moderne. Je ne cachai pas à l'auteur l'impression qu'il m'avait faite. Dans une longue lettre, j'appuyai sans réserve ses efforts dans la voie qu'il avait choisie : apparemment, cela fit son effet, et quand ensuite, un an après, arriva son troisième recueil de nouvelles, je vis qu'il avait imprimé en appendice presque toute ma lettre.

A partir de ce moment, une fois ou deux par an, je reçus un nouveau tome de ses nouvelles : avant la deuxième guerre mondiale, j'avais sur mes rayons déjà quatorze volumes, sans compter les éditions qui se répétaient. Je vis avec satisfaction comment son talent se fortifiait, comment, dans un travail acharné, son individualité propre se dessinait de plus en plus nettement. Son activité fit peu à peu école dans la vie littéraire, non seulement de l'Egypte, mais encore d'autres pays. On commença à écouter sa voix en Syrie et en Irak ; de plus en plus fréquemment, et à juste titre, on l'appela le maître de la nouvelle contemporaine. Ses œuvres commencèrent à pénétrer aussi en Europe, et apparurent de temps en temps dans des traductions en langues occidentales. Je sentis que je ne m'étais pas trompé dans mon appréciation au premier coup d'œil.

Ce ne furent pas seulement ses œuvres qui entretinrent nos relations. Il m'envoya généreusement les nouveautés de la littérature, se réjouissant que je fisse écho aux travaux de ses compatriotes et à leurs rapides progrès dans tous les domaines culturels. Peu à peu, nous prîmes l'habitude de le harceler de toutes sortes de questions : quand il fallait expliquer une difficulté qui se rencontrait dans l'élaboration d'un dictionnaire de la langue littéraire moderne, ou se renseigner sur certaines traductions des œuvres de Gorki en arabe. Comme son père, de son temps, Mahmoud Teïmour répondait à toutes les questions attentivement et posément, sans épargner sa peine ; la seule différence était que l'influence des temps nouveaux se faisait sentir et que ses lettres étaient souvent écrites non à la main, mais à la machine.

Parfois, je sentais entre les lignes que notre sympathie était mutuelle, que, sans nous être jamais vus, nous avions trouvé cette parenté intérieure dont parlait Raïhani, que nous n'étions pas des étrangers l'un pour l'autre. Je l'éprouvai

d'une façon particulièrement touchante en 1935, quand me tomba sous les yeux un numéro d'une revue du Caire, où je vis tout à coup un article de Teïmour sur moi-même. Je voudrais en citer des fragments, comme j'ai cité la fin de ma conversation avec le cireur de souliers, non pas pour « me vanter », mais « pour parler de grâce », selon l'expression des derviches, pour dire le bonheur, qui échoit parfois à un homme, d'avoir l'estime des autres, même dans un pays lointain, chez un peuple étranger, où, semble-t-il, les hommes sont différents de nous.

Teïmour écrivait : « Il y a dix ans de cela, vers le soir, j'allai voir feu mon père, comme je faisais toujours, dans sa maison particulière du quartier de Zamalek, où il vivait dans la solitude, parmi les livres, retiré du monde. J'entrai chez lui, dans son cabinet de travail, et je le trouvai, assis à sa table, au milieu d'une masse de livres et de cahiers, comme toujours, selon son habitude, en train d'examiner je ne sais quel ouvrage et de prendre des notes. Percevant mon approche, il leva la tête, déposa ses lunettes de travail et me pria de m'asseoir. Mon regard tomba sur la photographie d'une certaine tombe musulmane, qui était au milieu d'une foule de papiers accumulés sur sa table. Je lui demandai ce que c'était. Il sourit et me dit : « C'est la tombe du cheikh Tantawi, qui est enterré en Russie ». J'admirai cet originaire de notre Tantâ, qui s'était choisi un cimetière dans le pays des Russes, et demandai à mon père de m'expliquer cette conjoncture. Il se mit à me parler de ce savant égyptien qui s'en était allé au loin, en Russie, au siècle dernier, afin d'enseigner la langue et la littérature arabes à l'Université de Pétersbourg, comme on appelait alors la ville. Il y avait vécu jusqu'à ce que la mort vînt le surprendre, et y avait été enterré. « Mais maintenant, il s'est trouvé quelqu'un, parmi les professeurs orientalistes, qui a pensé à ce savant égyptien, qui fait des recherches sur sa biographie, et écrit un travail sur lui, afin d'éterniser sa mémoire ».

Ce récit m'enthousiasma. Je me mis à examiner la photographie, rempli d'une admiration, mêlée de fierté, pour ce professeur-orientaliste, qui avait entrepris de s'occuper d'un de nos savants oubliés, qui racontait sa vie à tous les échos

et exaltait sa mémoire. En même temps, il ouvrait une page de notre histoire vouée à l'oubli et affermissait le souvenir de notre pays parmi nos lointains amis. Je levai la tête et regardai mon père d'un air interrogateur. Il lut ma pensée dans mes yeux et ajouta :

« L'auteur de cette étude est le professeur russe Kratchkovsky ».

A partir de ce moment, j'aimai le professeur Kratchkovsky, et je sentis au fond de mon cœur qu'il n'était pas un étranger pour moi. Plus tard, je vis sa photographie. Elle me frappa par l'impression de sérieux qui se reflétait sur son visage, et par je ne sais quelle lueur merveilleuse qui se dégageait de ses yeux, la lueur de la bonté et de la sincérité. Par voie de correspondance, je fis connaissance avec le professeur et je trouvai en lui un homme d'un caractère ferme, d'une volonté bien arrêtée et d'une vaste culture. Il a consacré plus de trente ans de sa vie au service de la langue et de la littérature arabes. Il n'a jamais faibli ni hésité, mais il a travaillé sans cesse avec acharnement jusqu'à ce qu'il ait acquis la maîtrise de la science et pénétré dans ses profondeurs. Il est devenu une sommité de la science, qui s'est affirmée parmi ses autres sommités, et une force parmi ses forces puissantes. Je n'oublierai pas la première lettre de lui qui m'est parvenue. Je la regardai, confus et éperdu. Il écrit en arabe, d'une écriture belle et nette, qui fait penser, par sa clarté et sa symétrie, à celle d'une machine à écrire. Il est guidé par un esprit fin, allié à un goût sûr qui se manifeste dans les expressions, dans la simplicité et la sérénité du style ; partout, un admirable esprit de suite et une rare précision. Je fus pénétré d'un sentiment doux où entrait une part d'orgueil, à la pensée que nous, Arabes, nous avions dans les contrées lointaines un si grand ami, qui a consacré sa vie au service de notre littérature, afin de rehausser notre autorité.

Les liens qui m'unissaient au Professeur Kratchkovsky se fortifièrent et la correspondance continua entre nous. Il me fit cadeau de beaucoup de ses ouvrages en langue russe. Les années passèrent et mon commerce avec le Professeur ne fit que s'élargir. Chaque fois que j'apprenais sur lui quelque chose de nouveau, mon affection pour lui se renforçait et mon admiration croissait.

J'écris ces brèves paroles à l'occasion de la célébration du jubilé du Professeur en Russie. Je lui envoie mes salutations les plus sincères, en lui exprimant les sentiments d'amitié et de reconnaissance que tout le monde arabe, en particulier le peuple d'Egypte, nourrit pour lui. Car c'est un homme qui a consacré toute sa vie à faire connaître au monde occidental la civilisation arabe, qui nous a ouvert la voie, afin que nous occupions notre place parmi les littératures mondiales, qui mérite de tenir dans nos cœurs le rang le plus élevé. »

Il me semble que c'est seulement avec des dispositions bienveillantes et une bonne volonté semblables à celles qui transparaissent dans ces lignes, qu'il est possible de fortifier « les liens de fraternité et de paix entre les nations » dont parlait un jour le « philosophe de la vallée de Freïka », Raïhani (4).

La seconde guerre mondiale m'a arraché aux Arabes et à la littérature arabe, comme, trente ans plus tôt, la première. Par des journaux et des comptes rendus qui se sont glissés jusqu'à nous, j'ai toutefois su que Teïmour, comme auparavant, travaillait infatigablement, et même, comme son frère, s'était mis avec succès à essayer ses forces dans la carrière de dramaturge. Les renseignements qui nous sont parvenus m'ont fait savoir qu'il était devenu le classique favori et universellement reconnu de la littérature contemporaine de son pays. Ce qui me l'a fait encore plus nettement sentir, c'est un des premiers livres qui me sont tombés sous la main après la guerre, une grande monographie de 1944 sur l'œuvre de Mahmoud Teïmour, écrite par un jeune critique arabe. En la parcourant pour en prendre une première fois connaissance, je suis tombé tout à coup supr un passage, sur lequel je ne pouvais moins faire que de m'arrêter. L'auteur écrivait : « Il ne fait pas le moindre doute que la classe, vers laquelle se porte avant tout l'affection de Teïmour, ce sont les fellahs..... A cela concourent chez lui les liens intimes qu'il a avec la campagne et les souvenirs de son enfance qu'il a passée dans les lieux où se réunissent les fellahs, où il a entendu leurs conversations, où il a goûté leurs chansons, et où il a joué à la balle sur l'aire. Teïmour l'aristocrate a conservé un amour invincible pour cette classe humble du peuple égyptien, qui est uniquement égyptienne dans son principe..... ».

(4) Les phrases de Raïhani sur la parenté spirituelle et sur les liens de fraternité et de paix entre les peuples sont extraites de lettres de Raïhani à l'auteur citées plus longuement dans l'article *Le philosophe de la vallée de Freïka*.

Et j'ai involontairement médité sur ces mots d'un critique hautement cultivé, qui procède avec une analyse méthodique. Comme il avait raison, ainsi, le petit cireur de souliers quand, trente-cinq ans auparavant, il m'assurait, dans une gare près du Caire, que les fils de Teïmour Pacha étaient « de véritables fellahs ! » (5).

I. KRATCHKOVSKY.

(Traduit par M. Canard).

(5) Sur Ahmed, Mohammed et Mahmoud Teïmour, voir respectivement Brockelmann, *Supplément*, III, 217 note, 271-273, 217-226. Cf. aussi Pérès, *Le roman, le conte et la nouvelle...* p. 331-333 et 288 (T. à part 66-8 et 23). On trouvera une liste des ouvrages de Mahmoud Teïmour parus depuis la guerre dans *Oriente Moderno*, janvier-juillet 1946.

Le critique, auteur de la monographie, est sans doute Nazîh al-Hakîm; voir *Bull. des Et. Ar.*, n° 27, p. 77.

Introduction à l'Etude du Vocabulaire maritime en Tunisie

TECHNOLOGIE DU LŨD (*)

Je me propose de vous exposer quelques considérations générales sur le vocabulaire nautique chez les Arabes en Méditerranée, et particulièrement sur les côtes de la Tunisie. Malgré la distance, nous sommes en famille dans un grand patio à recoins, dont le Maroc est l'une des portes.

Deux collègues ici présents ont consacré, l'un une thèse aux choses de la mer à Rabat-Salé, l'autre une étude exhaustive à la technologie de la batellerie du Nil. Rien ne peut être fait dans ce domaine, sans avoir continuellement sous la main les thèses de M. Brunot (1), travail de pionnier, qui, bien qu'en principe limité à Rabat-Salé, donne l'essentiel de la matière, et constitue la base solide de toute recherche postérieure.

La monographie de M. Colin (2) dépasse elle aussi largement, en intérêt, le cadre fixé. Modèle de rigoureuse précision, elle est une source précieuse pour toute investigation nouvelle. La manipulation constante de deux ouvrages relatifs à des

(*) Nous prions le lecteur d'excuser quelques imperfections inévitables dans la transcription. Les signes ici utilisés sont couramment employés.

Précisons seulement que *ạ* = *a* penchant vers *aï*; *ȧ* = entre *a* et *o*; *ẹ* = entre *i* et *è* ; *ọ* = entre *ö* et *ou* ; *ọ̈* = français *œuf*, *œil* ; *u̇* = entre *ȯu* et *o*. L'accent est marqué par ' sur une voyelle brève et par ' sur une voyelle longue.

Parmi les quelques abréviations usitées : it. = italien, sicil. = sicilien, vénit. = vénitien, esp. = espagnol.

(1) Brunot : *La mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé*, Paris, 1921. — *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé*, Paris, 1920.

(2) G. S. Colin : La batellerie du Nil (*Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale*, t. XX, Le Caire, 1921).

régions excentriques de plus de mille milles marins par rapport à mon centre d'intérêt, illustre on ne peut mieux la parenté des choses de la mer.

Une initiative, dangereuse en son temps, du Gouvernement fasciste italien, devait souligner l'urgence de semblables enquêtes en Méditerranée.

A la suite du 5e Congrès International de Linguistique Romane à Nice, en 1937, l'Italie conçut le projet d'une vaste enquête en Méditerranée, dans le but d'établir un Atlas linguistique et un Dictionnaire étymologique.

La terminologie maritime aurait fait l'objet d'une enquête, sur environ 800 termes étudiés en 60 points du bassin méditerranéen, considérés comme centres d'irradiation, la Mer Noire étant comprise dans le circuit. Si le projet en soi était excellent, on aperçoit sans peine les conclusions qu'aurait pu en tirer l'Institut de Philologie Romane de l'Université de Rome.

M. Mario Roques, mon vénéré chef et maître à l'Ecole des Langues Orientales, réussit à prendre les devants, dans l'élaboration du projet, avec la Société de Linguistique de Paris, mais la guerre vint tout ajourner, et si l'aspect politique de l'entreprise se trouve aujourd'hui heureusement modifié, son intérêt scientifique n'en exige pas moins sa réalisation dès que possible.

En France même, nous ne disposons comme monographie récente, dans le domaine maritime méditerranéen, que du travail de l'Allemand Rohe : « *Die Terminologie der Fichersprache von Grau d'Agde* », Lipsia 1934, limité au vocabulaire traditionnel des pêcheurs, dans le dialecte provençal d'Agde.

J'utiliserai plus loin, à l'occasion, ses informations, en y ajoutant celles de Deanovic, qui a recueilli les termes maritimes usités à Raguse, dans un article, malheureusement trop bref (3).

Si Platon a pu dire des Grecs : « Comme des grenouilles autour d'un marais, nous nous sommes assis au bord de la mer », on sait qu'à part quelques populations côtières, les

(3) Deanovic : *Concordanze nella terminologia marinara del Mediterraneo*, Firenze, 1937.

Arabes ne sont devenus grenouilles que par les nécessités que leur imposaient les conquêtes islamiques.

Si les marines de l'antiquité classique ont donné lieu à des travaux magistraux, celles de l'époque byzantine et du Moyen âge nous sont actuellement beaucoup moins connues.

Quant au domaine des institutions maritimes islamiques, il est à peu près inexploré, et, faute de documents, semble ne tenter personne (4).

La monographie de Kindermann, « *Schiff im Arabischen* », Bonn 1934, est un lexique détaillé des noms de divers types de bateaux, glanés parmi les ouvrages de dialectologie, de littérature historique et géographique. Il nous offre une suite alphabétique d'environ 300 noms de bateaux, avec la plus grande incertitude, non seulement sur la graphie, et par conséquent la prononciation de chaque vocable, mais, ce qui est plus grave, sur le type désigné. La plupart de ces termes sont d'ailleurs étrangers à la langue arabe, ce qui augmente la confusion, malgré les efforts méritoires et l'érudition de Kindermann pour rattacher et concilier les divers sens, pour choisir entre les étymologies proposées. Nous en sommes au stade du défrichement.

« *Ḥarrâqa* » évolue du sens de brûlot à celui de barque de plaisance ; « *šalandi* », du chaland, transport de chevaux, au navire de guerre ponté et à rames ; « *sunbûk* », de la petite barque « *navicula* », au navire salétin de 124 hommes, et ce, soit que des emplois aberrants d'un terme voyageur dans le temps et l'espace aient réellement désigné des types de voiliers différents, soit par incompétence technique des chroniqueurs et informateurs. La question de la navigation antéislamique, ou contemporaine de l'Islâm, a été examinée par Kindermann, dans son article très documenté : « *Safina* » in *Suppl. Enc. Isl.* Bien que la mer et les navires soient souvent invoqués dans le Qoran, et que l'ancienne poésie semble avoir pris quelques

(4) Cf. les chapitres 27 et 29 in Mez : *The renaissance of Islam* (éd. trad. anglaise, London 1937), un peu désordonné, et plus riche d'informations sur l'Océan Indien que sur la Méditerranée.

Signalons les articles intéressants du Cheikh Mohammed Chadli en-Nifer : *al- 'Uṣṭûl fi al- luġa wa at- tarîh*, parus dans divers numéros de la revue tunisienne aṯ-Ṯurayya, en 1944-45. (Nombreuses citations de poètes.)

images dans le domaine maritime, on pense qu'il s'agit d'une petite navigation côtière de pêcheurs et de petits caboteurs, et que les côtes du Hijâz, en particulier, n'étaient guère favorables à la navigation. Sans doute les riverains étrangers de la Mer Rouge, Abyssins par exemple, furent-ils plus actifs.

Nous sommes loin de pouvoir espérer trouver dans la littérature arabe et dans les pièces d'archives, la matière qui, pour le français, a permis à Jal de faire de son Glossaire Nautique, un monument d'érudition, d'une inépuisable richesse.

L'étude des Routiers et Traités astronomico-nautiques publiés par Ferrand, nous apportera des informations précieuses pour le monde indonésien. Un glossaire nautique, dressé par un arabisant spécialiste de l'Extrême-Orient, pourrait peut-être élargir nos horizons, par les golfes de Suez et d'Akaba.

Ibn Haldûn a consacré au Commandement de la Flotte, un chapitre où il esquisse magistralement la destinée maritime de l'Islâm en Méditerranée (5). Rûm, Francs, Goths, s'emparent de la Berbérie grâce à leurs flottes. Le Calife Omar, que la tradition semble avoir qualifié d'une prudence aussi excessive à l'égard de la mer qu'à l'égard du Maghreb, et, dans les deux cas, sur des propos du général 'Amr ben El'Asî, s'opposa à toute aventure dans ce domaine. Le Calife Mu'âwiya (660-80) autorisa enfin la guerre sainte sur mer. Ce fut le premier organisateur de la marine arabe. Il y eut bien quelques razzias antérieures, mais ce n'est que sous les premiers Umayyades que les Arabes commencèrent leurs grandes expéditions navales. Welhausen (6) remarque que « les Arabes firent leur passage du désert et du chameau, à la mer et au navire, d'une manière étonnamment rapide. »

Encore imbus de vie nomade, les Arabes, élargissant par leurs conquêtes leurs points de contact avec la mer, se virent offrir les services de techniciens étrangers, et enrôlèrent, pour leurs besoins nautiques, des marins, de toutes races :

وتقرب كل ذي صنعة إليهم بمبلغ صناعته واستخدموا من النواتية
فى حاجاتهم البحرية امماً .

(5) Ibn Haldûn : *Kitâb al 'Ibar...*, éd. Caire, 1284, t. I (*Muqaddima*), p. 210 et sq. Trad. De Slane, Paris, 1934, t. II, p. 37 et sq.

(6) Welhaussen N. G. W. Gött. 1901, p. 418.

Ainsi que nous le dit le byzantiniste Vasiliev, les premiers équipages de la flotte arabe, furent sans doute gréco-syriens.

Rappelons ici, avec Ibn-Haldûn (7), qu'un des premiers arsenaux maritimes de l'Islâm fut, probablement après celui d'Alexandrie (8), le Dâr aṣ-Ṣinâ'a que 'Abd-el-Malik ben Marwân donna l'ordre à Ḥassân ben an-Nu'mân de construire près de Tunis, du côté de Radès, vers l'an 700.

Selon le texte de El-Bekri (9), les Berbers de la région furent chargés de le pourvoir en bois de construction, وان يجعل على وجر البربر الخشب et plus loin : البربر جر الخشب لانشاء المراكب وجعل فيها المراكب الكثيرة وامر القبط بعمارتها .

Mille Coptes, envoyés d'Egypte, furent chargés d'équiper les navires, et probablement aussi, d'initier les Berbers à la construction navale.

Les études de papyrus de l'Orientaliste Becker, révèlent qu'à la fin du VII[e] siècle, l'administration égyptienne s'occupait activement de constructions navales, et du recrutement des équipages (10). Signalons, parmi les plus anciens amiraux : Busr ben Arṭât, *Ṣaḥâbî* qui prit part à la conquête de l'Ifriqiya, et dirigea par la suite plusieurs expéditions maritimes contre les Grecs ; Muḥammad b. Aws al-Anṣâri, qui, en 711-12, était gouverneur de la mer d'Ifriqiya, chargé, à Tunis, des expéditions maritimes.

En nous rappelant la puissance maritime des Aglabides, des Faṭimides (11) et des Umayyades d'Espagne, la conquête des îles méditerranéennes, et le pillage des côtes de la Chrétienté, Ibn Haldûn ajoute que ces flottes étaient composées de bâtiments construits un peu partout.

وكانت اساطيلها مجتمعة من سائر الممالك من كل بلد تتخذ فيها السفن .

Si le X[e] siècle connut l'âge d'or de la marine musulmane la décadence des empires faṭimide et umayyade, entraîna une offensive générale de la Chrétienté contre les îles aux mains des musulmans.

Les Almoḥades affermirent et développèrent la flotte maghrébine, cependant qu'en Orient la flotte d'Alexandrie déclinait.

La cinquième des lettres officielles almoḥades publiées par Lévi-Provençal (12), relatant l'expédition maritime contre Alméria, vers 1150, sous 'Abd-el-Mûmen, ne nous donne que trois noms de bateaux : قطعة pl. قطائع *qiṭ'a* pl. *qaṭā'i'* galère, شختور pl. شخاتير *Šaḫtūr* pl. *šaḫātīr* bateau de transport, غراب *ġurâb* corvette (collectif). C'est le terme قطعة, unité d'une flotte, qui désigne dans le Qirtâs (13) les 400 navires mis en chantier par 'Abd-el-Mûmen en 1162.

La faiblesse croissante des empires maghrébins devait entraîner la décadence générale constatée par Ibn Haldûn à son époque, et l'auteur souhaite que le gouvernement développe et mette à profit les aptitudes nautiques de certaines populations côtières.

---

(7) *Loc. cit.* (trad. De Slane), p. 40.

(8) Rappelons ici la fameuse bataille navale d'Alexandrie, vers 655, connue sous le nom de *Dū aṣ Ṣawārī*, « *aux mâts* », où, d'après la tradition (Ibn 'Abd al-Ḥakam, *Futūḥ*, éd. Torrey, New-Haven, 1922, pp. 189-90), 1.000 vaisseaux byzantins furent opposés à un peu plus de 200 vaisseaux arabes, dont la moitié de l'équipage était restée à terre. On combattit à la flèche, puis, avec des pierres, et enfin à l'épée, un abordage aux chaînes ayant réussi. L'amiral byzantin, « *Héraclius ou plutôt son fils* » : Constant II, jugea alors la partie perdue, estimant les Arabes supérieurs dans l'abordage (cf. la réputation des Romains et des Français, dans cette phase du combat naval). D'après la tradition, les femmes suivaient leurs maris dans les expéditions maritimes. Le général 'Abdallāh b. Sa'd, et 'Alqama b. Yazīd al-Ġuṭaifī se distinguèrent dans ce combat, l'amiral Busr étant resté à terre avec la moitié de l'équipage. Nous ne relevons dans ces *ḥadīt*, que des noms assez courants : *marākib*, vaisseaux en général ; *qawārib*, petites embarcations ; *šiḥna*, équipage ; *sufun*, navires ; *tuqranu bi as-salāsil*, les vaisseaux étaient accrochés par des chaînes (pour l'abordage).

(9) El Bekri : *Description de l'Afrique septentrionale*, texte arabe, Alger, 1911, p. 38 ; trad. De Slane, Alger, 1913, pp. 83-84.

(10) Becker : *Cambridge Medieval History*, Cambridge, 1913, t. II, p. 352. — *Vom werden und wesen der Islam welt*, Leipsig, 1924, t. I, p. 96.

(11) L'arsenal maritime de Mahdīya pouvait, d'après Ibn al-Aṯīr (*Annales*, trad. Fagnan, p. 315) et Ibn Haldūn (*Berb.*, II, 525) contenir 100 galères *šīnī*. El-Bekrī (trad. De Slane, p. 68 et tx ar.,) parle de 200 *markab*. Le caractère général du terme employé ne permet pas d'infirmer son renseignement.

(12) Lévi-Provençal : *Trente-sept lettres officielles almohades*, texte arabe, Rabat, 1941 et *Un recueil de lettres officielles almohades*, Paris, Larose, 1942. (Etude, analyse et commentaire.)

(13) Ibn Abī Zar' : *Rauḍ al-Qirṭās*, Rabat, 1936, t. II, p. 164 ; trad. Beaumier, Paris, 1860, p. 284.

A peine peut-on glaner, à travers ces cinq ou six pages, quelques termes généraux :

سفينة (sur le sens « général » du terme, cf. l'article de Kindermann in *Suppl. E. I.*), transport de troupes. *safīna* شيني *šīnī* galère, اسطول *'Usṭūl* navire, et au pluriel : اساطيل *'asāṭīl* flotte, du grec στόλος stolos, qui correspond pour le sens au mot arabe عمارة ; Énigmatique عود pl. اعواد *'ūd* pl. *a'wād* bâtiment, non cité par Kindermann, semble bien une dénomination métonymique. Chez nous, « bois » désigne les « œuvres mortes » du vaisseau, mais l'italien « legno », désigne tout bâtiment : nave. Le terme arabe est peut-être un calque.

Enfin, le terme bien connu نوتي pl. نواتي et second^t^ نواتية *nūtiy* pl. *nawātiy* et *nawātīya* marin, nautonier, nauta latin et ναύτης nautès **grec.**

La manœuvre tient en quelques mots :

ورئيس يدبر امر جريته بالريح وبالمجاديف

« et un capitaine chargé de sa course, par le vent et les rames ». Le terme jarâ, attesté dans le Qoran, a chez nous le même correspondant technique : « courir », qui signifie simplement « faire route ».

Les pages consacrées par Maqrizī (1365-1442) à la flotte et aux arsenaux d'Egypte (14), ne nous apportent guère plus de 3 ou 4 termes : شلندي *šalandī* et حراقة *ḥarrāqa* dont nous avons dit un mot, مسطح *musaṭṭaḥ*, bateau ponté, طريدة *ṭarīda*, transport, taride.

Relevons : طرح *ṭaraḥa*, lancer un bateau, لعبت الشواني *la'ibat aš-šawānī* « les galères donnèrent un divertissement nautique. »

Le curieux chapitre nautique inséré par al Ibšīhī (1388-1466) dans son Mustaṭraf (15), a été repris par M. Colin dans son étude de la batellerie du Nil.

(14) Maqrīzī : — *Ḫiṭaṭ*, Būlāq 1270, t. II, pp. 189-97.

(15) Al-Ibšīhī : — *Mustaṭraf*, Būlāq, 1268, t. II, p. 305 (chap. 76, section 9). Trad. Rat, Paris, 1902, t. II, pp. 666-67.

Il contient un ensemble de termes techniques, employés à double sens, et usités par les bateliers du Nil et par les marins d'Egypte au début du XVe siècle. Nous n'y avons relevé que 3 ou 4 vocables actuellement connus en Tunisie.

On note, à travers les aventures d'Ibn Jubair (1145-1217) (16) en Méditerranée et en mer Rouge, quelques noms de bateaux : (p. 337) جفن pl. اجفان *jafn* pl. *'ajfân*, vaisseau, terme général englobant, dans la flotte du roi de Sicile : مراكب *marākib*, galères, طرائد *ṭarā'id*, Tarides, سفينة *safīna*, gabares, transports de vivres. Quelques détails aussi sur la construction des embarcations de la Mer Rouge. (جلبة Jalba).

Des termes techniques relatifs au gréement ont été retenus par ce voyageur, qui passa des semaines en mer, et vit souvent sa destinée suspendue à la قرية *qarīya*, vergue brisée, entraînant à l'eau la اردمون *'ardamūn* voile d'artimon, et mettant tous ses espoirs dans le دلون *dallūn*, voile de hune (16), que l'habile patron génois, grâce aux marins du عشاري *'ušārī*, chaloupe suivant le navire, réussit à mettre en place.

En panne au milieu de la bonace, غليني *ġallīnī*, la galène γαλήνη grecque, le navire poussé enfin par vent arrière, file, les voiles brassées en croix, والشرع مصلبة *wa aš-šuru' muṣallaba*. Relevons encore كلكل *kalkal* quille ou carène, سكان *sukkān* et رجل *rijl* gouvernails doubles, latéraux,

(16) Ibn Jubair : *Riḥla*, 2e éd. W. Wright rev. De Goeje, Leyde, 1907; *Trad.* C. Schiaparelli, Roma, 1906. L'éditeur a étudié quelques termes de marine dans son glossaire : قرية ، غليني ، رجل ، دلون ، أردمون

A propos du دلون *dallūn* (cf. *infra*) l'éditeur cite l'article de Jal, *Glossaire Nautique*, s. v., d'après lequel, sur les navires vénitiens d'un certain tonnage, au XIIIe siècle, il y avait deux Dolons : l'un au mât de l'avant, et l'autre au mât du milieu. Notre traduction : *voile de hune* est incertaine; les deux passages du texte où il en est question ne nous permettent aucune précision, si ce n'est qu'il s'agit de voiles supplémentaires, inférieures en dimensions aux grandes voiles. Sur le *dolon antique*, fixé au mât de proue (Dolon minimum velum et ad proram defixum. Isid. de Séville, *Orig.* 19. —), cf. l'article de E. de Saint-Denis indiqué dans la note suivante.

à chaque bord de la nef, stade intermédiaire entre le gouvernail-rame double de l'Antiquité, et du début du Moyen âge, et l'unique gouvernail axial d'étambot qui va suivre (17).

Pour les manœuvres, citons l'habituel : اقلع *'aqla'a* mettre à la voile, رفع الشراع او حطه *rafa'a aš-širā'a 'aw ḥaṭṭahu* hisser ou amener la voile, رمى او جذب المراسي *rama 'aw jaḏaba al-marāsiya*, jeter ou lever l'ancre.

Vasiliev a consacré aux rapports entre Byzance et les Arabes des travaux exhaustifs, malgré quoi, dans le volume consacré à la dynastie d'Amorium, où sont réunis tous les textes relatifs à la conquête de la Sicile et de la Crête, nous n'avons rien pu trouver d'intéressant pour la technologie nautique. D'un article de Jurien de la Gravière sur la Marine des Byzantins (18), je n'ai pas pu tirer un seul terme technique, ni même un seul nom de bateau. La technologie du δρομον dromon byzantin, qui tint la mer du Ve au XIe siècle, nous eût été une base de départ infiniment précieuse.

Byzance, médiatrice naturelle entre le Levant et l'Occident jusqu'au VIIIe siècle, verra ses privilèges ruinés par l'expansion islamique ; les cités maritimes italiennes hériteront de ce monopole, et sauront tirer profit de la décadence maritime des musulmans, et de la dispersion de leurs forces.

(17) La plupart des termes ci-dessus cités, sont mentionnés dans le *Vocabulista*, éd. Schiaparelli, Firenze, 1871, et dans le *Vocabulario* de Pedro de Alcala, Granada, 1505. On consultera, pour diverses questions concernant les navires anciens (voiles, gouvernails, vitesse), l'article très documenté, qu'a bien voulu me signaler M. Thouvenot, de E. de Saint-Denis : *La vitesse des navires anciens*, in *Revue Archéologique*, 6e série, t. 18, 1941. L'auteur étaye la thèse de G. La Roërie qui réhabilite la rame-gouvernail de l'antiquité, et essaie de montrer que l'invention du gouvernail d'étambot à charnière ne peut être considérée comme un progrès considérable, contrairement aux affirmations du Cdt Lefebvre des Noëttes, qui accuse le gouvernail antique d'avoir voué les navires anciens au cabotage et à la lenteur. E. de Saint-Denis étudie la vitesse des navires antiques à diverses époques, d'après des voyages types, et constate que la vitesse des voiliers s'accroît au début de l'ère chrétienne (Toile de lin pour les voiles, et adoption du *hunier*, à partir du 1er siècle avant J.-C.). La mise en œuvre du hunier, peut-être d'origine égyptienne, est, pour l'auteur, une invention plus importante que celle du gouvernail d'étambot au XIIIe siècle. Somme toute, la vitesse des navires anciens ne semble pas avoir été de beaucoup inférieure à celle de nos voiliers du début du XIXe siècle.

(18) *Revue des Deux Mondes* du 1-9-1884.

Pise, Gênes, Venise, grâce aux escales que la conquête de la Sicile par les Normands leur permettra de se créer à Palerme et à Messine, en arrivent, au XIIe siècle, à monopoliser presque tout le commerce de l'Afrique du Nord.

A travers l'époque ḥafside, la Berbérie Orientale intensifie ses rapports maritimes avec la Chrétienté. Développement de la piraterie, incursions sur les côtes tunisiennes, occupation des îles de la petite Syrte, maintiendront et développeront l'influence romane sur toutes les choses de la mer. La thèse de Brunschvig (19) a bien mis en relief ces rapports incessants avec les Républiques italiennes, la Sicile et l'Aragon.

Nous savons avec De Mas Latrie, dans les chapitres qu'il a consacrés aux douanes arabes (20), que les Sultans exemptaient de tout tarif, la vente des navires et des barques opérée dans leurs ports, à des Chrétiens ou à des Musulmans alliés.

Aussi, Gênes et Venise, qui possédaient de grands chantiers de construction, vendirent-elles beaucoup de navires et d'agrès maritimes sur toute la côte d'Afrique.

Durant la période turque, la course organisée et la piraterie officielle, ne furent sans doute pas sans influence sur la technique nautique et le vocabulaire maritime maghrébins. On ne saurait toutefois l'exagérer.

Le nombre des bateaux pirates, à Alger, centre de course, durant les XVIIe et XVIIIe siècles, évolua de 60 à 30 environ.

Le P. Dan (21), donne 35 galères à Alger en 1588, et, en 1634 : 4 à Alger, 5 à Bizerte, 1 à Tripoli, aucune à Salé à cause de l'Océan, où elles ne peuvent naviguer, et 3 ou 4 frégates à Tétouan, qui suffisent aux rafles sur la côte espagnole. Il y aurait eu, par contre, dès le XVIIe siècle, 122 bateaux ronds, pour toute l'Afrique du Nord. Nous reviendrons sur cette question.

Au XVIIIe siècle, les gros vaisseaux et frégates européennes effrayaient galiotes et chébecs barbaresques, incapables de leur tenir tête. En 1727, la marine officielle du dey d'Alger

(19) R. Brunschvig : *La Berbérie Orientale sous les Ḥafṣides des origines à la fin du XVe siècle*, t. I, Paris, 1940, t. II non encore paru.

(20) De Mas Latrie : *Relations et Commerce de l'Afrique Septentrionale avec les nations chrétiennes au Moyen âge*, Paris, 1886.

(21) Le P. Dan : *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, 2e éd., Paris, 1649.

comptait 7 à 8 vaisseaux de 44 à 50 canons. Bien que les corsaires salétins se soient fort remués, au milieu du XVIII[e] siècle, on sait, d'après Höst ([22]), qu'en 1766, la flotte de course au Maroc comprenait 10 navires : frégates, galiotes et chébecs. Masson ([23]), relève une soixantaine de prises de bâtiments assurés et neuf prises de petits bâtiments non assurés, pour tout le XVIII[e] siècle, comme bilan des dommages imputables aux Barbaresques. La terreur du corsaire chez les Chrétiens, au XVIII[e] siècle tient surtout, comme le dit Poiron, dans ses Mémoires ([24]), « à la crainte de l'esclavage qui intimide les plus hardis à la seule vue d'une simple galiote. »

On sait d'autre part que la Corporation des Capitaines était surtout composée de Turcs « de profession », c'est-à-dire d'une pègre aventureuse de renégats, originaire des îles ou ports de la Méditerranée « roumie ».

« Le 25 mars 1578, nous raconte Diego de Haedo ([25]), Mami Arnaut, renégat albanais, partit du port d'Alger pour aller en course vers le Couchant, avec 8 galiotes, dont voici les capitaines : Morat Rais, renégat français, Mami Raïs, renégat grec, Daouardi, renégat grec, Dali Mami, renégat grec, Moussa Safi, Turc, Gancho, renégat vénitien, Yussef, renégat napolitain ». On peut imaginer le vocabulaire maritime de la petite escadre.....

Nous relevons, dans la liste nominative des capitaines des 35 galères d'Alger, en 1588, donnée par le P. Dan : 12 turcs, 1 juif, 1 hongrois, et 21 renégats de langue gréco-romanes : 1 français, 1 corse, 7 génois, 1 padouan, 1 napolitain, 1 calabrais, 1 sicilien, 2 vénitiens, 1 albanais, 3 grecs et 2 espagnols.

Si donc, par contact continuel, dans les ports et les îles, entre corsaires, marins de commerce et pêcheurs, qui se confondaient souvent, la période turque put marquer le vocabulaire maritime barbaresque, ce fut, à part quelques emprunts au Turc, lui-même si fortement marqué par l'emprunt, en en accentuant davantage encore l'allure gréco-romane, et particulièrement italienne en Tunisie, si proche des repaires siciliens et maltais.

(22) Höst : *Nachrichten von Marokko und Fes*, Copenhague, 1781.

(23) Masson : *Histoire du Commerce français dans le Levant au XVIII[e] siècle*, Paris, 1911, et Elie de la Primaudaie : *Le commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française*, Paris, 1861.

(24) Poiron : Mémoires concernant l'état présent du Royaume de Tunis (1752), éd. Serres, Paris, 1925, p. 12.

(25) Diego de Haedo : Dialogos de la captividad, trad. Moliner-Violle, Alger, 1911.

(26) Despois : Les Iles Kerkena et leurs bancs, in *Revue tunisienne*, n° 29, 1937.

On sait combien les villes du Sâhel et de la Syrte Mineure ont pâti du duel hispano-turc, après avoir bénéficié de l'occupation des Normands de Sicile au XII[e] siècle. Mahdia, Monastir, les Kerkena et Djerba ont été, d'une façon ininterrompue, du XII[e] au XVI[e] siècle, les champs de bataille de la Chrétienté contre l'Infidèle. Nous ne saurions dire, à part un intérêt vital pour les choses de la mer, en quoi cela a pu marquer notre domaine linguistique. M. Despois ([26]) pense que la population des Kerkena, complètement exterminée par des razzias successives, à la fin du XVI[e] siècle, s'est entièrement renouvelée depuis cette époque, par des émigrations continentales, tandis que Djerba a conservé une partie de son ancienne population.

El-Bekri (1040-94) ([27]) note déjà brièvement la piraterie des Djerbiens : مفسدون فى البر والبحر

Ibn-Haldûn, dans son Tarîḫ ([28]), signale qu'après l'invasion hilalienne, les Djerbiens se mirent à construire des navires et à piller le Sâḥel tunisien : اخذ اهل جربة فى انشاء الاساطيل وغزوا الساحل

L'étude du vocabulaire maritime des Berbérophones de Djerba reste à faire, et nous donnerait sans doute, pour les noms de poissons et la petite embarcation, une base de comparaison avec le vocabulaire relevé, pour le Maroc par MM. Montagne ([29]) et Laoust ([30]).

El-Bekri ([31]), et après lui el-Idrîsî, (1100-66) signalent la qualité de mariniers et de pêcheurs de la population des villes et bourgades côtières : Bizerte, Ḥammamet, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, notant au passage les arsenaux maritimes de Radès, Sousse, et celui de Mahdia, très important.

(27) *Op. cit.*, tx ar. p. 19.

(28) *Op. cit.*, tx ar., t. VI, p. 374.

(29) Montagne : Les marins indigènes de la zone française au Maroc, in *Hespéris*, 1923, pp. 174-216, et : La pêche maritime chez les Berbères du Sud marocain, dans l'*Afrique française*, 1927, pp. 180-87.

(30) Laoust : Pêcheurs berbères du Sûs, in *Hespéris*, 1923, pp. 237-43 et 297-361.

(31) *Op. cit.*, *passim* et notamment, pp. 46-47, 66-67, 121-123.

Léon l'Africain (1495-1550) et Marmol (scripsit 1573-99), pour la 1re moitié du XVIe siècle, confirment la persistance de cette vie maritime. Léon écrit notamment des habitants de Sousse :

« Ils exercent quasi tous l'état de marinier, et vont avec les navires marchands en Levant et en Turquie. Mais les aucuns vont courir sur la mer, côtoyans les plages de Sicile et de toute l'Italie » (32).

L'historien tunisien al-Qaïrawânî signale une recrudescence de la course sous le règne de Otman-Dey (+1610), et l'emploi de nouveaux types de bâtiments. On sait l'extension de la course et de la piraterie sous Youssef-Dey (+1637) : « Il était passionné pour l'armement des navires destinés à la course, dont le nombre atteignit 15, de grand modèle. Les raïs se multiplièrent sous son règne ; ses vaisseaux avaient une réputation redoutable. Citons, parmi les plus grands raïs de son époque, le capitaine Ṣamṣûm et le capitaine Wardiya, tous deux chrétiens, qui coururent d'abord sans changer de religion, puis se firent musulmans. Leur réputation était grande, sur mer » (33).

Poiron, déclare que les forces maritimes des Tunisiens comprennent 5 à 6 barques, et une trentaine de galiotes, petits bâtiments à rames portant de 60 à 150 hommes. « Les plus fortes escadres de vaisseaux, dit-il, ne peuvent rien contre ces bâtiments, qui, par leur petitesse, voient sans être vus, et qui, sans trop s'écarter de leurs côtes, attendent au passage de riches navires qui ne peuvent se défendre » (34). Bizerte et Porto Farina sont les principaux repaires.

Les chiffres donnés ne s'entendent évidemment que pour la marine de guerre officielle, dont la décadence se précipite au cours du XIXe siècle, avec la fin de la course. Les quelques corvettes, bricks et chébecs qui constituent l'escadre beylicale, finissent sans gloire, enlisés, échoués, mangés des tarets avant même d'avoir navigué, et ce, malgré les efforts d'Ahmed Bey (1837-55) et de Sadok Bey (1859-82).

(32) Léon l'Africain : *Description de l'Afrique*, éd. Schefer, Paris, Leroux, 1896, t. III, p. 153.

(33) Ibn Abî Dînâr al Qaïrawânî : *Kitâb al--Mu'nis*, Tunis, 1286, p. 192 ; trad. insuffisante de Pellissier et Rémusat, Paris, 1845, p. 343.

(34) *Op. cit.*, p. 12.

La Tunisie possédait une flottille commerciale de petits bâtiments de pêche et de commerce, dont Hennique nous a heureusement conservé l'image et la description technique (35).

Le capitaine Capriata publia, en 1906, un manuel de cabotage, avec traduction en Arabe par un instituteur des Kerkena (36). Limité au vocabulaire de la goélette, l'ouvrage, qui se propose d'inculquer aux Arabes des connaissances nautiques, est à consulter avec prudence.

Il y avait en Tunisie, en 1891, environ 12.000 marins et pêcheurs, montant 2.500 bateaux. 65 % étaient tunisiens ; 30 % italiens ; 5 % maltais et grecs, pêcheurs d'éponges, en constante diminution.

En 1924, les Tunisiens, qui tendent à gagner dans les industries diverses touchant à la pêche, étaient 7.535, montant 2.068 bateaux, et, en 1920, on comptait 1.650 italiens montant 364 bateaux (37). L'importance de la vie maritime dans le golfe de Gabès, en particulier, s'explique par les conditions naturelles : hauts-fonds, calme des eaux, marées, facilitent la pêche et la petite navigation, nécessaire pour le va-et-vient constant des insulaires vers la côte.

L'originalité de cette région que M. Despois a si heureusement mise en relief dans ses divers travaux (38), se manifeste naturellement sur le vocabulaire, qui, pour les noms de poissons, montre des variations assez nombreuses, quand on passe,

(35) P. A. Hennique : *Les caboteurs et pêcheurs de la côte de Tunisie*, Paris, Gauthier-Villars, 1888.

(36) Capriata : *Manuel pratique et théorique de cabotage*, Sfax, 1906.

(37) Gruvel : *L'industrie des pêches sur les côtes tunisiennes*, Tunis, 1926.

Notice sur le service de la navigation et des pêches maritimes, Tunis, 1900 (Direction gén. des T. P.).

De Fages et Ponzevera : *Les pêches maritimes de la Tunisie*, Tunis, 1899.

Servonnet et Lafitte : *Le golfe de Gabès en 1888*, Paris.

H. Heldt : La Pêche in *La Tunisie*, Encycl. colon. et marit., Paris, 1942.

(38) Cf. notamment : J. Despois, *La Tunisie orientale, Sahel et Basse Steppe*, Paris, 1940, où l'auteur nous donne un excellent exposé de l'activité économique et maritime des ports de ces régions, à travers l'histoire. Le chapitre VII de la 4e partie est consacré à la pêche aux îles Kerkena (pp. 531 à 549).

On consultera utilement, sur Djerba : S. E. Tlatli : *Djerba et les Djerbiens*, Tunis, 1942, p. 170 et sq.

Le P. Louis a publié dans *IBLA*, n° 31, 3e trim. 1945, une intéressante étude sur l'utilisation du palmier aux îles Kerkena.

à partir de La Chebba, de la région du ḥáyy, mer profonde, au qṣîr, terme déjà employé par El-Bekri, et qui désigne la région des bancs et hauts-fonds, qui s'étend sur tout le golfe de Gabès.

Là, une vie maritime interne, a conservé, avec quelques types de barques originales, un vocabulaire assez riche en termes arabes inusités dans les régions d'eau profonde ḥáyy, c'est-à-dire : Mahdia, Sousse, et tout le Nord.

Alors que le « lûde » sillonne sans cesse les eaux du Qṣîr, la silhouette familière du Nord est celle de la « lánša », grosse chaloupe à deux mâts gréée de voiles latines, longue de 10 à 15 mètres, jaugeant de 15 à 20 tonneaux, véritable « bonne à tout faire », cabotant entre le Sud et le Nord, naviguant sans calcul et souvent sans boussole, côtoyant les rivages, surchargée de cruches, de sable ou de bois, de déménagements à bon marché, et parfois, de quelques passagers. Certaines touchent Malte et la Sicile. Beaucoup appartiennent à des Italiens ou Maltais, souvent confiées à un raïs tunisien, et à un équipage arabe ou arabo-italien. Avec la lánšə, la « flûka », légère et rapide, à une voile latine, et le lûde, à fond plat et à mât incliné vers l'arrière, sont les types les plus communs, le lûde ne s'aventurant pas en dehors du qṣîr, vers le Nord.

J'ai pu étudier et noter le vocabulaire relatif à une dizaine d'autres voiliers, de la flûka au brick, en passant par le šọbbậk, déjà disparu depuis une dizaine d'années.

Toute cette marine à voiles est en décadence, depuis le règne de la vapeur, du mazout, de l'électricité et de l'essence. « Úmûr ᵉlbḥár ūfĕtmáɛ ᵉlkámyú » « les choses de la mer ont disparu avec le camion » est la constatation mélancolique des vieux râïs.

Les dernières goélettes tunisiennes, se montrent de temps à autre, à Djerba, Sfax, Sousse et Bizerte. Elles tomberont de vétusté, et seront dépecées, sans être remplacées. Déjà, la plupart des voiliers au-dessus d'un certain tonnage, ne sont plus construits dans les chantiers tunisiens. Les armateurs jerbiens en achètent de temps à autre, à Palerme ou à Naples. Les Tunisiens manœuvrent de moins en moins la voile carrée, et, pour beaucoup le vocabulaire du grand voilier n'est plus qu'un souvenir. Le râiṣ Farḥật, Kerkénien de 80 ans, a remué, pour moi, des souvenirs de jeunesse, heureusement bien vivants, car on n'oublie pas facilement la technologie d'un métier qu'on a exercé pendant 40 ans.

Je me suis demandé si le cours bilingue de navigation créé à Sfax au début du siècle, pour la formation des patrons au bornage et des maîtres au cabotage, et pour lequel Capriata avait écrit l'ouvrage dont j'ai parlé, avait pu avoir sur le vocabulaire nautique une influence d'école. M. Heldt, Directeur de la Station Océanographique de Salambô, et Chef du Service des Pêches et de la Navigation, m'a dit que les connaissances théoriques enseignées étaient très rudimentaires, et que les 2 ou 3 élèves auxquels on délivrait annuellement un brevet de commandement, étaient employés au pilotage et au port. Il est donc peu probable que la technologie du manuel de Capriata, puisée d'ailleurs, dans l'ensemble du vocabulaire courant, ait pu avoir une influence quelconque sur le langage des quelque 8.000 pêcheurs et marins disséminés sur le littoral.

Le vocabulaire maritime, et particulièrement celui de l'architecture navale et de la navigation, s'est développé, comme toutes les langues techniques, sur le fonds commun de la langue vivante, par obligation de désigner des objets et des manœuvres inhabituels dans la vie courante, afin d'éviter toute équivoque, particulièrement grave dans le domaine maritime, où, à l'accostage et à l'appareillage, comme en cas de gros temps, une manœuvre malheureuse peut causer de graves avaries ou la perte totale du bâtiment, voire de l'équipage.

Il s'est constitué par deux procédés :

1° Emploi, dans un sens spécial, de mots de la langue ordinaire : voile, perroquet, étai, membrure, couple, tableau, etc...

Voici, en arabe, quelques exemples de ces emplois métonymiques : mậ' « l'eau », désigne à Bizerte, la partie immergée du gouvernail, surmontée du « cou » « rúqbạ ».

Ces désignations peuvent correspondre à celles d'une autre langue. Úntạ femelle, désignera le fémelot, la ferrure femelle du gouvernail, soit par un fait de calque, par traduction mécanique, soit par association d'idées semblable, mais indépendante, pouvant s'être imposée ici et là. Le calque, sorte d'em-

prunt par traduction mécanique est souvent difficile à affirmer. Parfois, il semble ne pouvoir être contesté.

Le « tableau » arrière d'un bâtiment, se dit aussi « quadro », de même sens, en italien. Mais on l'appelle aussi « miroir de poupe », « specchio » en italien, mrâya de même sens en arabe, espejo en espagnol. Il semble difficile de pouvoir ici contester le calque. Encore, en arabe, le voisinage de ûrêya, arrière, a-t-il pu appeler, par consonance, par attraction paronymique, le mrâya sollicité par « specchio ».

Le calque est, comme l'emprunt, l'indice d'échanges au sein d'une civilisation commune.

2° L'emprunt, qui n'a d'ailleurs fait que suivre l'adoption de techniques supérieures. La dénomination peut ne pas être contemporaine de l'emprunt technique, et a pu se superposer au cours des âges, au terme primitif, par usure du premier, par accident, ou pour suivre un perfectionnement important.

Le progrès technique a pu motiver un renouvellement du vocabulaire, ou du moins des déplacements de sens considérables. Cela peut sans doute expliquer la variété même des types de voiliers désignés par un seul terme, que nous constatons à chaque article du travail de Kindermann. Le type a évolué techniquement, ici et là, différemment selon les époques et les régions. Sa dénomination n'aura pas suivi son évolution technique, elle sera restée telle, par tendance conservatrice dans certaines régions, et elle aura ailleurs cédé la place à un autre terme. D'où, non seulement la variété des types pour une seule désignation, mais la variété des désignations pour un seul type. Aussi, les 300 noms étudiés par Kindermann, ne recouvrent-ils probablement que quelques dizaines de types. La réduction actuellement à peu près impossible à effectuer, ne serait valable que pour une région et une époque déterminées.

Pour la Marine d'Etat, la terminologie relative aux voiles a été stabilisée, par nécessité à telle époque, conformément au vocabulaire usité à l'Ecole Navale, et consignée dans le « Manuel du Manœuvrier ». Remarquons ici, une fois pour toutes, qu'il faut considérer à part le vocabulaire maritime français relatif à la galère, presque entièrement emprunté aux langues romanes, et constituant, avec quelques autres vocables, la langue maritime, dite du Levant dans les vieux manuels et lexiques maritimes. La disparition de la galère a entraîné celle de pas mal de termes, dont quelques-uns survivent dans le vocabulaire tunisien (39).

Dans les époques antérieures, la voile a connu de nombreux flottements, dans sa terminologie. Celle dite d'artimon (lat. artemo, grec artemon), qui désigne aujourd'hui la voile aurique du dernier mât vers la poupe, a désigné au XIII° siècle la voile du premier mât, principale et triangulaire. Au XV° et au XVI° siècle, elle a continué à désigner, sur les galères, la grande voile triangulaire d'avant, enverguée sur antenne, tandis qu'au XV° siècle et sur d'autres types, les Français donnèrent ce nom au mât d'arrière et à sa voile, que les autres pays appelèrent « misaine », « mezzana » italien, dont le sens de « moyen » demeure à élucider, puisqu'en français il désigne le mât d'avant, compte tenu du mât de beaupré. Sans doute, telle dénomination se trouve-t-elle retardataire, après adjonction de tel ou tel mât vertical ou horizontal. L'interpénétration des systèmes « ponantais » et « levantins » a pu provoquer un véritable décalage dans les dénominations de la mâture.

L'« ardamûn » d'Ibn Jubair, à la fin du XII° siècle, devait désigner la grande voile triangulaire du mât d'avant, qui, sa vergue étant brisée, fut remplacée par le dallûn دلّون (grec δόλων dolon), sur l'identité de laquelle malgré Jal, nous ne sommes pas fixés.

Attesté anciennement en Egypte, et dans le chapitre nautique du Mustaṭraf, c'est avec « dallûn », le seul nom d'emprunt relatif à une voile, que nous ayons pu relever dans un texte ancien.

Faisons crédit à cette affirmation du vieux raïs kerkénien : « lǫqlâ: ęssǫmmâû bęlāntęka hardamûn » « les voiles portaient jadis le nom de *hardamûn* ».

Il faut toujours avoir présent à l'esprit, dans la recherche des étymologies, que si l'essentiel de la coque et du gréement se retrouvent déjà dans les marines antiques, il y a loin de la trière hellénique au trois-mâts moderne. Des progrès inces-

(39) Cf. sur la galère, et son vocabulaire : Vice-amiral Jurien de la Gravière, *Les derniers jours de la marine à rames*, Paris, 1885.

sants ont brassé le vocabulaire ; à quoi il faut ajouter emprunts et enchevêtrement avec le langage et la technique nordiques.

Aux XIX[e] et XX[e] siècles, en Tunisie, marins et pêcheurs arabes et italiens vivent en contact continuel, s'entremêlent dans les équipages, se comprennent sans qu'il soit besoin de *langue franque*, et sont en général bilingues, surtout dans le Nord.

Dans le golfe de Gabès, où les Italiens sont en minorité, les contacts sont moins étroits. Une véritable animosité de terriens défendant leurs hauts-fonds à pêcheries fixes contre l'emprise et l'activité siciliennes, tend à retrancher les deux mondes. Les Arabes y sont en général propriétaires de leurs barques, ou travaillent pour le compte de patrons arabes.

Toutefois, un cabotage continuel, une émigration constante des Gerbiens et Kerkeniens vers le Nord, les équipages qu'ils fournissent aux lanša, aux voiliers de toutes sortes, les rapports séculaires avec la Sicile, Malte, la Tripolitaine, maintiennent la Syrte Mineure, bon gré mal gré, en rapports nécessaires avec le monde italien.

Je n'insisterai pas ici sur les divergences de vocabulaire entre Nord et Sud, que je signalerai au passage.

L'étude linguistique des caractéristiques vocaliques et consonantiques de telle et telle région maritime, se ramène à celle des divers dialectes et parlers, de Bizerte à Gabès. Ce n'est point le but de mon travail, mais elle sera fort précieuse pour préciser le traitement phonétique de l'emprunt.

Il eût été intéressant de comparer ce vocabulaire à celui d'une embarcation de type correspondant à Rabat-Salé, d'après le travail de M. Brunot. Mais, ainsi qu'il nous le dit, il n'y a guère d'original à Rabat que le vocabulaire de la mahonne, qui ne porte pas de voiles. M. Brunot a donné le vocabulaire de la voilure et de la mâture de bâtiments étrangers à la région, et déchargés par des *rbâṭis*. On peut toutefois les supposer construits et naviguant dans la zone d'influence linguistique espagnole, et je ne manquerai pas de signaler les concordances de termes techniques, en mettant aussi à profit son riche lexique maritime, où sont donnés des termes usités à Mostaganem.

J'aborde la technologie du lûd, nom d'origine encore

obscure, mais probablement roman (Despois, *art*, *cit.*, p. 11).

Barque à fond plat, adaptée à la navigation sur hauts-fonds, elle a de 8 à 10 mètres de long, sur 2 mètres de large, 1 mètre de profondeur, 0 m. 50 de tirant d'eau, 3 à 4 tonneaux de jauge.

La carcasse est en bois d'olivier, si commun dans la région Ponts et bordage sont en sapin, et enduits de goudron.

Considérons : 1° Le Gréement.

La *voile*, qlâε terme arabe général, employé souvent quand il n'y a pas lieu de préciser, et qu'une confusion est impossible.

La voile latine (*alla trina*) triangulaire des autres types de bâtiments, est dite : trânkẹt, *Agde* : trinkèt, *it.* trinchetto, *vénit.* trincheto, *Raguse* : trinket. Le terme désigne, dans le système des voiles carrées, la voile inférieure, portée par le premier mât perpendiculaire, à partir de la proue, le mât de trinquet, dans le vocabulaire de la galère, mât de misaine. ailleurs.

Elle est suspendue à l'*antenne* : ạnṭẹna avec emphase à Rabat.

Agde : enténos, *it.* : antinna, *sic.* : antenna, *Raguse* : lántina.

L'antenne est suspendue au mât : ṣâri et sâri (KK).

Le voile quadrangulaire du lûd est dite : maẹstra, notre *mẹstre* (galère), *it.* maestra, avec réduction de la diphtongue entraînant l'allongement de la voyelle.

Rabat donne meyôr, *esp.* mayor, de même sens.

Sur un voilier à plusieurs mâts, l'ordre vers la poupe est le suivant en Méditerranée : trinchétto, máestra, mezzána, voile et mât portant le même nom, en général.

Dans la marine française du Ponant, l'ordre est, toujours en allant vers la poupe : *misaine*, *grand mât* portant grande voile, et *artimon*. Cette non correspondance avec la terminologie italienne et romane ne s'explique pas encore clairement.

Le lûd porte à l'avant un petit trankẹt, et souvent, à l'arrière, une *voile de tapecu* dite bêšla peut-être de l'*it.* piccola ? C'est cette *voile de mestre* qui, jadis, selon mon informateur, s'appelait *hardamûn*, dont nous avons dit un mot. Le passage de l'occlusive glottale ' à ' fait rare, mais non absolument

isolé, est à signaler. La sonorisation du T est déjà attestée dans Ibn Jubair. Le Mustaṭraf donne une emphatique Arṭamûn.

M. Colin m'a signalé le passage du Tâj el-'Arûs [40], où le lexicographe, ne comprenant pas un vers où il est dit que « l'*artimon* pousse le navire », rattache ce mot à une racine ʿadama, d'où il tire naturellement 'ardamu أردم al mallâḥ al ḥâdiq الملاح الحاذق « marin habile », inséré en bonne place, avec un pluriel en *ardamâna*, qui permet dans le commentaire de faire avancer le navire sans faire appel à l'artimon.

La vergue de cette voile s'appelle Qárya pl. qré, du grec *κέραλα*, keraya, de κέρας, corne, antenne, vergue ; la *corne* désigne chez nous la vergue d'artimon. Ibn Jubair donne : قرية qarîya. Le terme est usité en Egypte.

Les cordages cousus autour de cette voile, ou *ralingues*, portent les noms de sqâla *ralingue de tétière*, id. en Egypte ; rínga *ralingue du fond*, réduction de ralingua *it.*

Deux noms arabes pour les *ralingues de chute* : dâir (qui borde, qui contourne) et mòṣrân (boyau).

L'angle inférieur libre : qdóm pl. ʿqdâm « pied », enserre un « œil » : ʿên où vient se frapper *l'écoute*, manœuvre essentielle qui tend ou détend la voile sous le vent.

C'est, dans toute la méditerranée : škûta pl. škâyĕt, ou, avec emphase : škûṭa škâyĕṭ. Le Maroc emphatise toujours, mais l'emphase est instable en Tunisie. On peut en conclure que le mot y est plus arabisé, moins senti comme étranger, peut-être par un usage plus ancien et plus fréquent.

Agde donne: eskóto, *it.*: scotta, *Vénit.*: scota, sans géminée, *Raguse* škota, avec le passage de s à š, constaté en arabe : nous retrouvons ainsi deux des altérations essentielles apparentes du terme arabe : réduction de la géminée à une simple, et passage de s à š, dans deux formes méditerranéennes aujourd'hui usuelles, ce dont, malgré tout, nous ne pouvons tirer aucune conclusion, étant donné l'incertitude du point de départ. Le passage de s à š, attesté à Raguse, caractérise-t-il le parler de la région, où est-ce le reflet d'une prononciation

(40) az-Zabîdî : Tâj al 'Arûs, Bulâq, 1307-08, sub *r d m.*

italienne dialectale ancienne, dont la graphie ne garde aucune trace ?

En est-il de même pour la prononciation arabe ? Le Maltais donne Skotta, comme le Sicilien.

Le point opposé à l'écoute est *l'amure* : mûra, *it.* mura ; plus souvent, on emploiera : Kâr, pl. : Kirân (sur bâb, bibân) *it.* carro, français : car, termes désuets empruntés au vocabulaire de la galère, ce qui souligne bien le caractère archaïque et conservateur de la technologie arabe.

Le *ris*, bande longitudinale qu'on peut serrer pour en diminuer la surface, se dira ṭrêq pl. ṭròq, chemin, bande de ris. C'est, dans la voile latine : Torslun pl. : trâsĕn, *it.* terzaruólo, très réduit. Mostaganem a de l'emphase, et l'espagnol donne : tercerol.

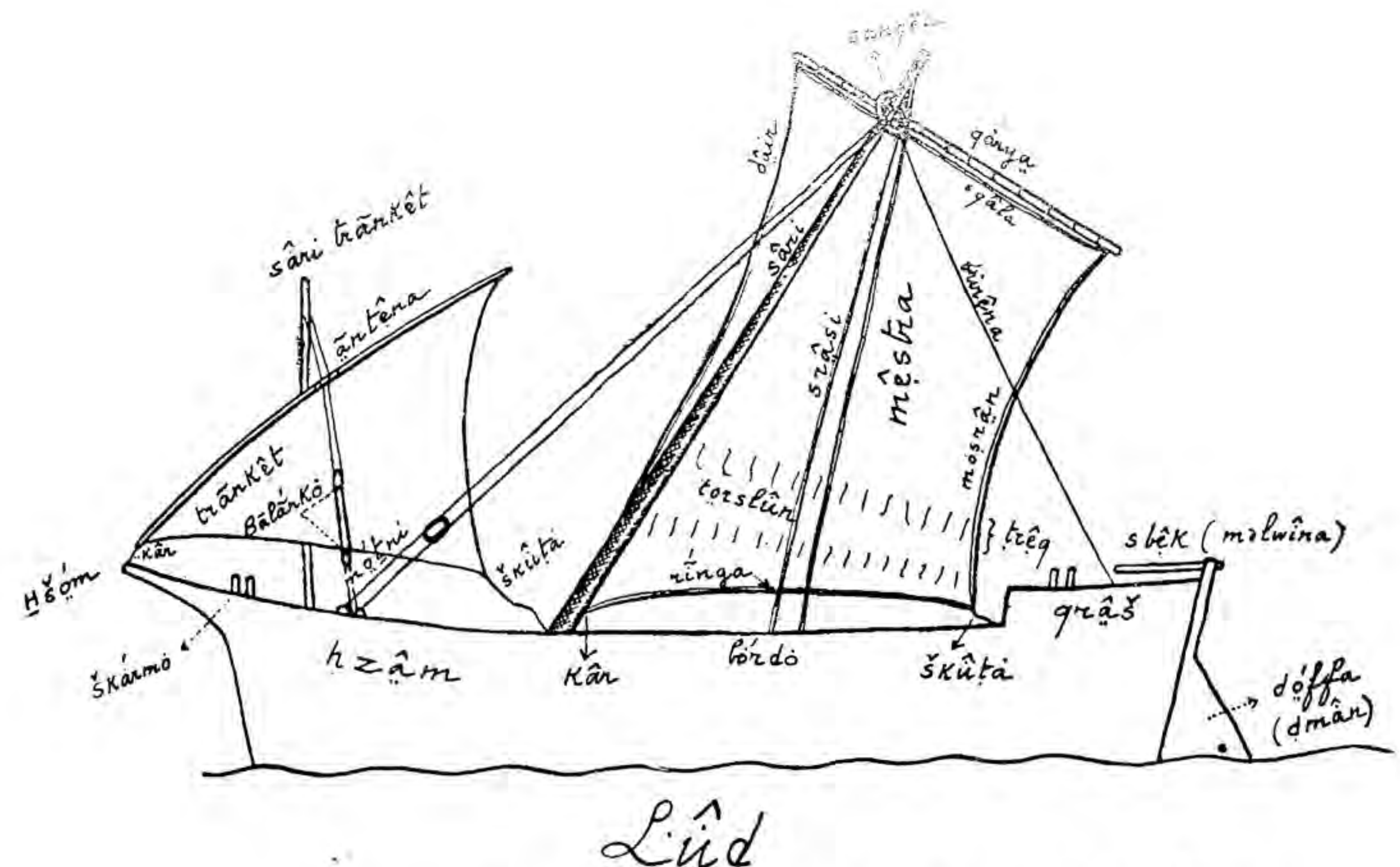
Dans la rânda, *it.* et *esp.* randa, voile à gui, ou d'artimon, terme général en Méditerranée, le ris s'appelle mûḍa, duel : mûḍtên, pl. : mûḍât, que je ne retrouve qu'en *grec moderne* : *μούδαις* moudaïs. *Prendre un ris* se dit : lóff ilóff. Voilà donc trois termes arabes différents, dont deux emprunts, pour désigner ce que nos marines appellent un « ris » terme essentiel, dans la navigation à voiles. C'est un indice de terminologie locale, instable, gardant dans un tel recoin du navire, des traces de telle influence particulière, actuellement impossible à expliquer.

La *bouline*, cordage servant à maintenir la voile en place, se dit : búrîna ou búlîna, bolina en *it.* et borina en *vénitien*, avec la même permutation des liquides ici et là. La bouline du lûd se dit aussi ʿwên عوين pl. ʿwenât, désignant aussi une drisse auxiliaire, employé dans d'autres techniques.

La *drisse* est en général : drêsa.

L'itague, servant à hisser une antenne s'appelle : mant, *Français (Levant)* : aman. *Agde* : amán, *it.* amánte et mánte. *Raguse* : manat, avec une chute de l'initiale vocalique non accentuée, qui s'est produite ou reproduite en arabe. *Grec ancien* : ἱμάς, ἱμαντος, imás, imántos, lanière, itague, *bas-latin de Gênes* : amantus.

Les *balancines* : mentílò, pl. wât *Français (Levant)* : mantilles, de *it.* : mantíglie, qui a pu donner anciennement et avec déplacement de sens : mĕndâli, pour la drisse de mestre.



Lûd
construit à Ulâd Sellâm dans l'île Chorgi des Kerkena

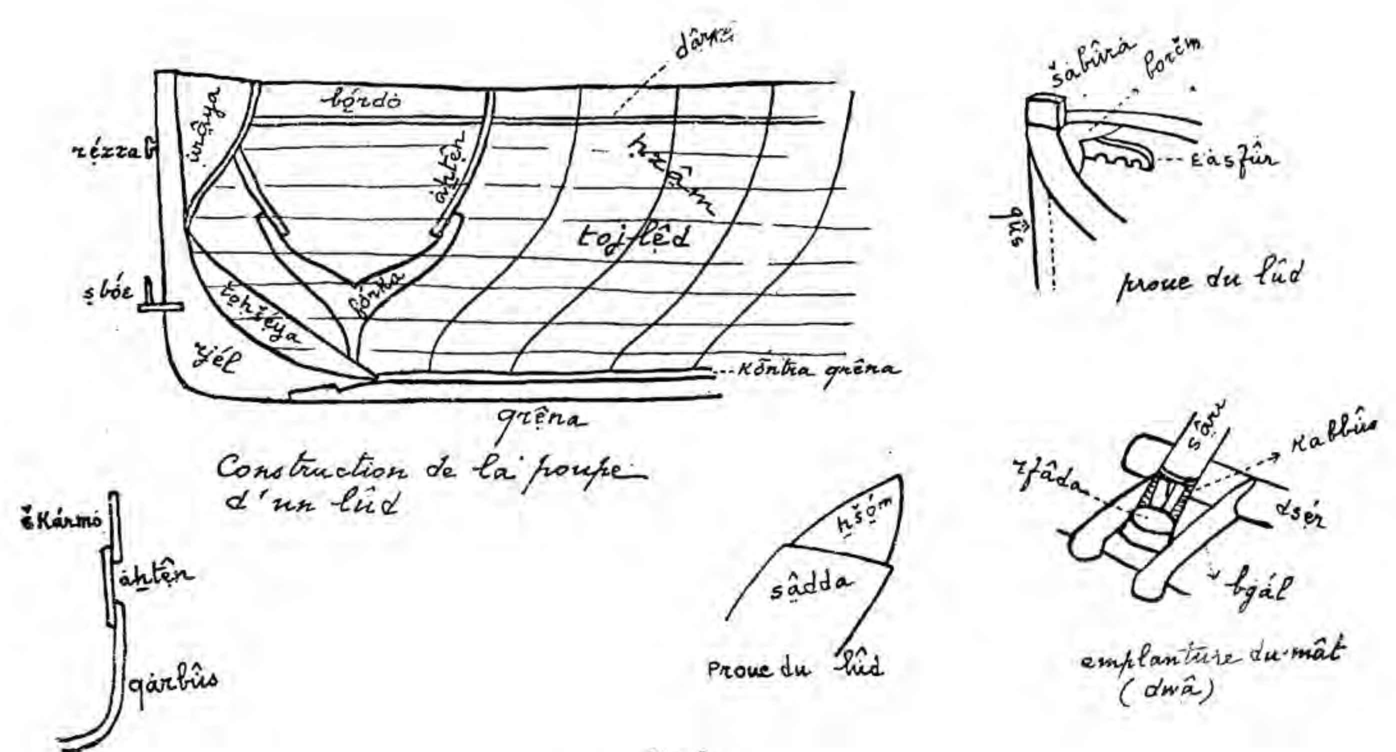


Fig. 2.

Dans le lûd, fḥól, mâle, désigne la drisse principale. Doublé par un palan à deux brins, il devient : mótni, pl. : mtâni = doublé. Dans l'île de Šorqi des Kerkena, le fḥól s'appelle : ɛùmmâl, le « travailleur, l'agissant ». Cette double dénomination pour un terme essentiel souligne bien ce particularisme insulaire, de petite navigation.

Le mât est étayé par les haubans : sórsi, pl. srâsi, terme général. *Français (Levant)* : sartis, *Agde* : sarsyes, désignant les filets, *it.* Sarchie, sartie, sarte, *vénit.* et *Trieste* : sarce, *Raguse*: sârtiye, du *grec* εξάρτια, essartia εξαρταω, suspendre. Le *marocain* emphatise : Ṣərṣi ce mot désignera en outre à Rabat : drisse, amure, écoute, imprécision indiquant une décadence totale de la voile dans ces régions.

Citons par contre en faveur du Maroc : *čîma*, avec le sens d'extrémité de *câble* ou de chaîne, conforme à l'italien. Le *tunisien* a étendu le sens à tout le câble, à une *amarre*. L'affriquée prépalatale *č, tch*, passée de l'italien au marocain, n'est pas conservée en tunisien : šîma. Le câble de l'ancre se dit aussi : gumәna, pl. gmón, *it.* : gómona, gúmina, *vénitien* gómena. *Esp.* gúmena, *fr.* gomène, *Français (Levant)* : gume. Le rapport entre gúmena et l'arabe جمل, diversement voyellé, demeure à préciser. On sait les discussions exégétiques, autour de κάμιλον grec, et جمل arabe, d'une part, signifiant *câble*, et κάμηλον grec et جمل arabe, désignant le *chameau*, d'autre part, dans l'interprétation du verset de *l'Evangile de Saint Mathieu* (19 v. 24) et du *verset coranique* (S. 7 v. 38) où il est question du chameau — ou du câble — qui doit passer par le chas de l'aiguille. Retenons l'existence d'un vieux terme dialectal grec et arabe, pour désigner le câble, et remarquons que le bas-latin *capulum*, qui a donné câble, n'en est pas tellement loin. Le mât placé aux 2/3 de la longueur, vers la proue, peut se redresser ou s'incliner vers l'arrière jusqu'à près de 30°. Cette emplanture, avancée vers la proue dégage la partie centrale pour le chargement. Quant à l'inclinaison, qui a intrigué tous les observateurs, elle a pour but, je crois, de rapprocher du centre de gravité du bâtiment, le point vélique, à l'intersection de la résultante de la résistance de l'eau, avec la résultante de l'effort du vent sur les voiles ; sinon le bâtiment serait *mou*, c'est-à-dire qu'orienté

au *plus près*, il tendrait à *arriver*, à écarter la proue de l'origine du vent. Aussi le mât s'incline-t-il plus ou moins selon l'allure du navire. Bien que ce système puisse paraître original on le retrouve ailleurs, et notamment dans les chaloupes du Ferrol et de la rade de Vigo, sur la côte Nord Atlantique de l'Espagne. (Marquis de Folin : *Bateaux* et *navires*, Paris, 1892, pp. 84-85).

L'*emplanture* de ce mât mobile donne lieu à un système primitif d'encastrement, riche en termes techniques de petite charpenterie navale, désignant les coins, solives et étais qui maintiennent le mât. La terminologie en est arabe, et nous y relevons des mots comme : bgól, dsêr, usités en Egypte, dans un sens un peu différent.

L'ouverture où est planté le mât, ou *étambrai*, se dit : dwâ, pl. dwawât (forme classique : دواة encrier), l'image étant frappante, avec le mât comme calame. Un étai, qfá, pl. qfawât (fixé à la « *nuque* » du mât), sert à le redresser.

De la proue à la poupe, nous remarquons : Ḫšóm, nez, ébauche d'*éperon* ; sâdda, plancher, siège, désigne la partie de la proue, pontée jusqu'au mât ; l'ensemble constitue la *proue* : bróuwa. *Agde* : pru, *it.* prora, proda, prua *génois* : pruva *vénit.* prova *Raguse* prôva. La poupe est dite : Qóšš, du *turc* qeç. L'affrication a disparu en tunisien. Le *tableau* arrière, dont nous avons déjà parlé : mrâya.

A l'avant, une *écoutille* : bartûz, mène à une petite soute, et dans la lánša, au *carré* de l'équipage (borṭûs). Le terme est général, et semble devoir être rapproché de l'italien « pertugio ». On dit aussi, sur le lûd, pour désigner ce *pertuis* : múnqâs, pl. mnâqəs, mais si le marin a navigué sur d'autres types, il délaissera le terme arabe, senti comme local, provincial, inférieur. Cette technologie arabe, si l'influence italienne devait se maintenir, est très menacée, d'autant que dans ce domaine où les attitudes sont sans valeur, et où les aptitudes et les faits seuls comptent, le « nationalisme linguistique » n'intervient pas. Aux yeux même des vieux râis, la technologie gréco-romane des grands voiliers écrase de sa supériorité l'humble vocabulaire local des modestes embarcations de petit bornage.

Pour eux, évoquer les ġâbia et les bafîngô de jadis, les *gabies* et les *voiles de perroquet*, est un titre de gloire. Ils sont beaucoup plus liés, dans leur orgueil, aux fastes du grand large qu'à la petite marine régionale, bien que celle-ci soit désormais la seule vivante.

Le *plat-bord* est dit : bāṭûs, pl. bwâṭĕs, comme en Egypte : *Maroc* : pâto ou bâṭo, du *grec* : πάτος chemin. Les marins circulent en effet sur ce bordage, au cours des manœuvres. Il enserre des *tolets* : qâima, pl. Qwâim, (montant), désignant l'*alonge*, en Egypte. Ce terme est en concurrence avec le vocable méditerranéen général : škārmô, pl. škârĕm et škarmôwât, *ancien it.* scarmo, *it.* scalmo, *sicil.* scarmu, *vénit.* schermo, *Raguse* : škaram, *Agde* : escán, *esp.* escalmo, *turc* اسقارموزي escarmouzi, *byzantin* : σκαρμόε, *grec* : σκαλμός, *latin* : scalmus.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer pour un autre terme, *Raguse* présente, comme l'arabe, un passage de S à Š. Le *coussin* du tolet, en Tunisie : bórdεa (bât) dans le Sud, usâda (coussin) dans le Nord, mḫádda, même sens, au Maroc, par associations d'images qui ne sont peut-être pas un calque, et que connaissent d'ailleurs d'autres techniques pour les mots *coussin* et *coussinet*. Quant au vocabulaire de la coque, il semble contenir, un peu dans toutes les régions, un vieux fonds arabe.

La coque est ancienne, stable, conservatrice, et rattachée à la charpenterie navale, mais à terre. Des progrès dans la ligne, l'ajustage, la qualité des bois, n'ont guère pu affecter le vocabulaire essentiel. Elle a pris de très bonne heure sa ligne à peu près définitive dans la structure, du moins, alors que la superstructure, mâts, voiles et manœuvres ont été beaucoup plus instables.

D'autre part, une fois bordées, les pièces qui la composent ne sont guère évoquées dans la manœuvre quotidienne ; la réparation est du domaine du charpentier, à terre. La carcasse constitue l'essentiel de la petite embarcation primitive, dont toutes les populations côtières sont pourvues depuis les époques les plus reculées. Malgré quoi, nous commençons par un terme *gréco-roman* : qrêna, la *quille*, carène, dans le vocabulaire de la *galère*, *it.* et *esp.* carena, *grec* : κάρινα, *latin*, cărīna. Le terme a aussi le sens actuel de *carène*, c'est-à-dire toute la partie submergée du navire

Elle aboutit, vers la proue, à l'étrave, qûs (arc, cintre) déjà attesté dans ce sens par le *Vocabulista* قوس المركب carina navis. Vers la poupe, l'*étambot* se dit : rjọl « pied », extension de sens du *pie di ruota* italien, désignant le *brion*, pièce liant quille et étrave, tọḫšẹya en Tunisie, (rembourrage) bṭâna (doublure) en Egypte et au Maroc. (Cf. *Talon*, pied de l'étambot). Les *varangues* de l'extrémité ou *fourcats* se disent : fórka, pl. frọk et les autres : qarbûs, comme au Maroc, terme anciennement emprunté au grec (*it.* corba, *latin* corbis ?).

Le *genou de couple* est dit : aḫṭẹn que je suppose être le duel arabe : « les deux sœurs », la pièce étant double. L'Egypte a : rẹdf, évoquant l'idée de « monture double », et le marocain : nḫtîl, qui me semble bien une altération de àḫtên, que l'on aura d'autant plus altéré que le terme n'est pas très explicite. L'*alonge* s'appelle škármô, déjà vu dans le sens de tolet, et l'ensemble des *côtes* : ḍlûε, de même sens, comme à Rabat.

La *carlingue* : râqĕd, dans le Sud et ṣobbâṭ, dans le Nord, empruntés au langage usuel. Notre terme *semelle* a des quantités de sens techniques.

Les *baux*, poutres portant le pont, de babord à tribord : láṭâṭ. C'est le *latte* italien, terme déjà désuet en 1813, emprunté au vocabulaire de la galère, et conservé ici bien vivant. (Stratico, *Vocabolario de Marina*, Milan 1813). Le maître bau, bâš lâṭa, nous rappelle le turc ; c'est un terme désuet. Le pont, Kwêrta, comme en Algérie, kobîrta à Rabat, copérta et covérta *it.*, cubiérta *esp.*

Le plancher couvrant le fond ou *payol* : fórš et fréš à Rabat.

Les *courbes*, liant et consolidant les pièces ajustées perpendiculairement : borcûn, pl. ât *it.* bracciuoli, brasseaux en *français du Levant*.

Le lûd leur conserve un nom arabe : qfól, pl. qfâl. Une sorte de *guibre*, en saillie sur l'étrave, s'appelle šabûra, comme en batellerie nilotique. Le mot vient probablement de Šabûr, éperon, en tunisien.

Le terme ancien désignant le *gouvernail*, sukkân, semble

bien avoir disparu des dialectes vivants. On dit dmân ou ḍmân timone *it.*, timon *esp.*, timon *français du Levant*. Pourtant, les types de construction arabe, ainsi que l'Egypte, lui conservent une dénomination arabe : ḍóffa, battant, vantail. Les parties qui le composent sont, ici, à Rabat et en Egypte, désignées par des termes arabes empruntés au vocabulaire courant, et variant du Nord au Sud, en Tunisie. Il en est de même du vocabulaire du *grappin* ou de l'*ancre*, múḫṭâf, ainsi que pour l'*aviron*, múqdâf, dont la *palle* ou *pelle* se dira pâla à Rabat, mais fárrâš qui frappe à plat, qui pave, dans le golfe de Gabès, et ráššâš qui asperge, en Egypte. Mais nous revenons bien vite au roman avec l'*estrope* qui fixe la rame au tolet : štrób, *it.* stroppo, *esp.* estrobo, *grec ancien* : τρόπος.

Ainsi, le vocabulaire de la coque, du gouvernail, de l'ancre et de la rame, présente une prédominance de termes arabes, par spécialisation de sens qui semble originale, et non un fait de calque.

Remarquons, bien que la chose soit presque évidente, que le calque se produit surtout lorsque le terme à calquer est d'un emploi usuel et facilement intelligible pour un bilingue.

L'ancre est un engin très primitif, construit par des forgerons ; la rame est un instrument simple, ainsi que le gouvernail et accompagnait l'embarcation locale la plus fruste. Ajoutons à cela la non-fréquence d'emploi de tous ces termes désignant des parties composantes, qui ne sont guère évoquées, dans la manœuvre quotidienne, qu'en cas de rupture et de réparation.

Je laisse de côté, pour abréger, quantité d'autres vocables, dont l'examen nous conduirait à la même constatation : la conservation, à côté d'une grosse proportion de termes empruntés, de mots arabes du vocabulaire courant, inusités dans la région Nord, et souvent particuliers au Jûd. Quelques rapports avec la technologie de la *batellerie du Nil* s'expliquent par le caractère conservateur de cette mer intérieure, par les relations séculaires et ininterrompues de la Tunisie Orientale avec la Tripolitaine et l'Egypte. On ne saurait s'illusionner toutefois sur ces rapports, réduits à quelques termes ; les divergences sont beaucoup plus considérables que les concordances, et cette technologie présente, avec quelques termes

voyageurs, pour des raisons actuellement inexplicables, une majorité de termes locaux et originaux.

L'ensemble du vocabulaire arabe, soit 2 ou 3 dizaines de termes dont beaucoup se rapportent plus à des détails de charpenterie qu'à des agrès, est appelé à disparaître, si l'emprise de la technique et de la technologie italienne devait se maintenir. Il s'amenuise considérablement quand on sort du qṣîr, pour les ports ouverts sur le ḥáyy la mer profonde où le souffle gréco-roman ne se heurte plus à la difficulté des hauts-fonds, aux pêcheries fixes ancestrales, à la mince ligne des horizons insulaires piquetés de palmiers, au particularisme de ces Kerkéniens, aussi attachés à leurs jardins qu'à leurs embarcations.

Parmi les types de voiliers les plus usités aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, dans ces régions, citons :

La skôna *schonẹr* (la plus belle), ainsi définie par Farḥât : ṣâri bĕssirân mĕn qòddâm ù ṣâri bẹrrandạ m ə bùbba.

Un mât à vergues (sirân se retrouve en turc), c'est-à-dire à voiles carrées, vers la proue et le mât de poupe, à voile aurique.

Šŏbbâk, le fameux *chébec*.

Ṯlâtă swâri b'ššenbâl ù flòk wâḥĕd : 3 mâts à voile latine et un seul foc.

Ce mot šenbâl, désuet, semble bien le turc چنبر tchenber, voile de femme couvrant la tête et le front. Il désigne, chez les vieux râis, toute voile triangulaire. L'ordre des voiles et mâts est, vers la poupe : trankệt, mĕstra, mezzâna.

Farḥat m'a affirmé que le šọbbâk était jadis le bateau corsaire par excellence.

On est tenté de l'expliquer par šọbkạ, filet, et il aurait été à l'origine un bateau de pêche, peu à peu armé en course.

L'italien donne : stambecco, sciabecco, zambecco. Il faudra songer à sunbuk. Stratico consacre au chébec, dans son *Vocabolario*, un précieux article puisque daté de 1813. Il y démontre qu'avoir essayé de remplacer les voiles latines à antennes de l'ancien chébec, par la voilure carrée de la *polacre*, fut une erreur, qui, ne convenant pas à la forme de la coque, lui a fait perdre finesse et vélocité.

Le *Vocabulista* le mentionne déjà, au cours du XIII[e] siècle,

sub *navis* et *barca*. Je pense que ce voilier, si typiquement méditerranéen, a été englobé, avec d'autres types, sous le nom de *Galiote*, communément appliqué dans les relations historiques, aux voiliers barbaresques.

M. Brunot a déjà souligné, à propos des gravures de l'ouvrage de Höst [41] la confusion des types sous une même dénomination. Il ne s'agit pas, quand on parle de galiotes, des massives galiotes hollandaises, ni des galiotes à bombes. Il faut en rabattre, réduire les proportions et la puissance pour aboutir à la galiote barbaresque, petite galère, grosse felouque, allant à la voile et à l'aviron comme tous les corsaires.

La galiote n'est donc pas à classer parmi les 122 *bateaux ronds*, que le P. Dan a dénombrés en Barbarie, dont l'usage aurait été enseigné aux Algériens par le Flamand Simon Manser, et aux Tunisiens par l'Anglais Edouard. Inférieurs pour la course au type galère, comprenant : *galiote*, *chébec*, *felouque*, que l'usage de la rame rend moins esclaves du vent, les bateaux ronds, dont font partie : *polacres*, *barques*, *tartanes* et *sities* (l'actuelle et rare šhețeya tunisienne, la شطية d'El Qaïrawâni, pour l'an 1605, le *velacciere* sicilien) peuvent naviguer sur l'Océan, et, en Méditerranée, faire la course d'Octobre à Avril, période à peu près interdite au type galère barbaresque, qui ne peut affronter une mer dure, et qui, plus légère que la galère européenne, ne possède qu'un arbre au lieu de deux.

Le P. Dan affirme que les Africains ne construisent pas de bateaux ronds, et se contentent d'armer ceux qui, parmi leurs prises, présentent de bonnes qualités nautiques. L'observation du P. Dan, que les bateaux ronds n'utilisent pas la rame, ne vaut que pour son époque, car il semble bien que certains types, comme la *sitie*, aient postérieurement évolué vers le type šoblàk qui a lui-même été parfois mâté à la sitie.

Le *Journal du Consulat Général de France à Maroc* (1765-1785) paraphé par L. Chénier et publié par Ch. Penz à Casablanca, en 1943, nous apporte quelques détails intéressant notre sujet. Nous relevons, pp. 87 et sq., qu'en 1767, les ports

(41) *Op. cit.*, tableaux 24 à 26.

de Larache et Salé ont reçu 6 bâtiments de commerce français ; Safi et Mogador en ont reçu 8. Sept sont repartis des deux premiers ports, et 9 des seconds. Ces bâtiments étaient du type : polacre, tartane, pinque, senaut.

Ce Journal nous donne également la *Liste des corsaires marocains qui ont mis en mer*, et auxquels le Consul a remis le passeport de l'amiral de France, et le certificat réglementaire, pour les années 1767 à 1773. Ces listes nous permettent de dresser le petit tableau suivant, où nous avons réparti les bâtiments selon leurs types, avec indication du port d'attache quand le Journal l'indique :

Années	Vaisseau	Frégate	Senault	Navire	Brigantin	Schiabeck	Galiote	Galère	Total
1767	8 bâtiments, sans indication de type						»	»	8
1768	1	»	»	»	1	»	»	»	2
1769	4	»	1	»	»	2	3	»	10
1770	2	1	2	»	1	2	3 Tétouan	»	11
1771	2	3	1	»	»	1	2 Tétouan 1 Tanger	»	10
1772	»	3 dont 1 Larache	»	»	1	2 dont 1 Tétouan	10 dont 9 Tétouan	»	16
1773	»	2 dont 1 Larache	»	1 Larache	1 Larache	2 Larache et 3 Tétouan	1 Salé 5 Tanger 3 Tétouan 1 s i.	2 Salé	21

N.-B. — Les bâtiments dont le port d'attache n'est pas mentionné appartiennent sans doute aux corsaires de Salé.

On remarquera, avec le développement de la course, celui de la galiote, en 1772-73, et ses ports d'attache méditerranéens. Le vaisseau fait place à la frégate, en 1772-73, tandis que le senault disparaît. Le chébec (ou schiabeck), attaché à Larache et Tétouan, devait opérer, avec la galiote, en Méditerranée ou aux abords du détroit de Gibraltar.

Voici quelques-unes des caractéristiques de ces différents types, d'après les indications de ces listes ;

Types	Canons	Hommes	Avirons
Vaisseau	24-16-22 30	100-150	»
Frégate	14-20-24	70-100-100	»
Senault	24-18	100-110	»
Navire	20	75	»
Brigantin	20-12	70-80	»
Schiabeck	12-18-4 8-24	60-65-80-80-100	30 32
Galiote	6-5 2-4 8-3	100-60-50-80-130	38-36 26-34
Galère	5-10	60-50	26

Remarquons simplement l'infériorité, en artillerie, des types à avirons : schiabeck, galiote, galère. L'aviron n'est mentionné que pour 2 ou 3 schiabecks les plus légèrement armés : 4 canons, avec 80 hommes.

Il appartiendra à un technicien et historien de l'ancienne marine de guerre, d'étudier de plus près ces indications.

Stratico [42] décrit minutieusement la *felouque de course*, à laquelle ne correspond plus l'actuelle flûka, dégénérée depuis la fin de la course. Portant deux arbres à voiles latines, elle avait, armée en course, 12 rames par bord, 2 canons à l'avant et 32 pierriers le long des plats-bords. Ce fut le modèle le plus réduit de l'ancienne galère. Saluons, dans le dernier chébec tunisien, qui cessa de naviguer en 1934, l'ultime représentant des authentiques bateaux pirates. Ailleurs, le chébec a disparu dès le début du XIX[e] siècle.

Les voiles carrées de ces voiliers, du type brick, skûna, goélette, sont : ġâbya bášò, *voile de hune inférieure*, *it.* gabbia basso ; ġâbya sòbra, *voile de hune supérieure*, *it.* gabbia sopra. C'est notre *gabie* ou *gabbie*, *provenc.* gabia, *esp.* gavia. *latin* : cavea. A Rabat, le terme ne désigne que la *vergue*.

Quant aux *perroquets* et *perruches* des étages supérieurs, les linguistes ne sont pas du tout persuadés qu'il s'agisse des oiseaux du même nom. Jal avoue son ignorance ; Littré songe à l'*it.* pappafícó, capuchon désignant la voile de perroquet,

(42) Stratico : *Vocabolario di Marina in tre lingue* (Ital. Franc. Ingl.), Milano, 1813, 3 vol.

en arabe : bạfíngò. Le *mât de perruche*, contra pappafíco, en arabe : Kóntra bạfíngò, avec un pl. en knạṭĕr bạfingòʷạt. L'*esp.* a : juanete mayor pour le perroquet, et sobrejuanete mayor pour la perruche. Nous en déduisons que l'arabe a bien emprunté à l'italien l'ensemble de sa terminologie vélique.

Si l'actuel brêṭa, désignant, chez nos Tunisiens, mâts et voiles haut placées (*hune* et *flèche*) était rattaché à *berretta* italien, l'interprétation des termes désignant ces voiles comparées, pour leur forme ou leur position, à divers genres de *coiffures à capuchon*, béret, bonnet (cf. *bonnette*), trouverait ici confirmation. Mais je n'ai pu trouver de sens *vélique* à *berretta*, du moins à l'époque actuelle et dans les ouvrages dont je dispose ici.

Le vocabulaire de la manœuvre est plus restreint. Lever, baisser, tirer, lâcher, dérouler, enrouler, attacher, détacher, appliqués aux agrès divers, seront, en arabe, empruntés au dialecte usuel. Il y a naturellement réduction de la multitude de termes d'emploi possible, par nécessité d'expression rapide. Dans d'autres langues, les gestes seront souvent désignés par des verbes aussi techniques que les objets : larguer, carguer, brasseyer, etc... *Haler, embraquer* et *roidir* un cordage, *filer, mollir, choquer*, précisent une gradation dans la tension ou la détente sans équivalent en arabe. La technique y est plus fruste, les agrès moins nombreux et moins compliqués, entraînent simplification des manœuvres et du vocabulaire. On ne s'est d'ailleurs pas fait faute d'emprunter les termes essentiels, à l'impératif, qui est le temps unique des manœuvres.

Lârgò ! Largue ! mólla ! ou ọ́rẖi lilᵊḥbᵊl ! mollis le câble ! ạ́rẖi škûṭa ! largue l'écoute ! Ḥọ́ll ᵊššệma ! dénoue le câble ! sạ́yyẹb ! largue !

ạ́jbĕd ᶜelmuẖṭâf ! lève l'ancre ! dúšer lᵊḥbọ́l ! roue, love le câble ! (du turc, دوشرمك).

Issa, Híssò lᵊqlâɛ. ! hisse, hissez la voile ! de l'italien *issa*, connu dans tous les ports, et dans tous les chants de marin (notre *Hissa, o, ha, hisse*, scandant autrefois la manœuvre) Yạlli sạlem ya líssa ! des kerkeniens.

Lọ́ffò lqlâɛ ! serrez la voile ! lọ́ffo ṭrệq ! prenez un ris ! mwậin ᵊlqlâɛ ! amenez la voile (*it.* ammainare, *vénit.* mainare) ou : hᵃbboṭ ᵊlqmậš. Quand la confusion n'est pas possi-

ble, les mots arabes : qlâɛ et qmâš reprennent leur place ; bîru lmuḥṭâf (virez sur l'ancre) kósti lẹlbọrr̄ ! accoste et trâkaɛasqâla, accoste, usité à Rabat, de l'*esp.* atracar, à moins que le terme italien original ou intermédiaire ne m'échappe.

Enfin, manœuvre essentielle : bóji ! et plus rarement : báwĕj ! *laisse arriver*, pousse le gouvernail sous le vent de façon que la proue s'éloigne de la ligne du vent. La manœuvre contraire : órsa ! *serre le vent, va au lof*; dirige la proue vers l'origine du vent. C'est l'*it.* poggi ! et orsa ! de poggiare et orzare ; Pouge ! et Orse ! en *français du Levant*. Dans la galère, *orse* et *pouge* désignaient aussi 2 cordages frappant l'extrémité inférieure de la grande antenne, l'une à babord, l'autre à tribord. Actuellement, la manœuvre n'est à envisager que par rapport au lit du vent, et l'emploi marocain de báwwəj dans le sens de *mettre le cap sur un port*, ne s'explique que par rapport aux mouillages de l'Atlantique et vents d'Ouest, ou méditerranéens et vents du Nord, c'est-à-dire lorsque le vent, soufflant du large vers la terre, exige, pour faire route vers la côte, la manœuvre consistant à écarter la proue du lit du vent : báwwəj.

Quand un bâtiment *dérive* de sa route, sous l'action du vent, on dit : ṭâḥ ẹṭẹ̄ḥ et la dérive : ṭyâḥ est l'angle du sillage avec la quille. Pratiquement, dans cette petite navigation au bornage, on opère la correction au jugé, à l'œil, par une appréciation routinière de la route à suivre, basée sur les points de repère terrestres. Dans le cabotage vers la Sicile, Malte et le Proche-Orient, on se sert naturellement de la boussole, mais c'est presque toujours un Italien ou un Maltais, pilote hauturier, qui donne la route au timonier : yáɛṭẹ ṭṭúrqa.

La *Polaire* est dite sméiya, nom attesté par Ibn al-Ḫaššâ' (43), au XIIIe siècle. Elle suffit comme point de repère pour la petite navigation :

Men Sfâqẽs əl Qárqna ḥóṭṭ ẽssméiya fe-kóṭfọk alẹsâr : « de Sfax à Kerkena, place la polaire sur ton épaule à gauche ».

Je préciserai dans ma thèse quelques notions rudimentaires et termes relatifs à la boussole, à l'astronomie nautique, et à

(43) Ibn al-Ḫaššâ' : *Glossaire sur le Mans'uri de Razès*, éd. G. S. Colin et P. J. Renaud, Rabat, 1941.

la rose des vents tunisienne, où se retrouvent les noms indiqués par l'orientaliste Reinaud (44).

Dans sa brève étude sur les métiers et industries de la mer à Tétouan (45), Joly a consacré à la technologie de la barque rifaine, le contenu d'une page, dont l'examen conduit aux observations suivantes, valables aussi pour Rabat, par rapport au vocabulaire tunisien :

1° Les termes d'emprunt à deux langues romanes sœurs, l'italien et l'espagnol, se ressemblent naturellement. On note des différences de prononciation provenant de bases de départ non identiques, à quoi se surajoutent des altérations caractérisant l'un et l'autre dialecte. A Tétouan, par exemple, le p esp. est conservé : proua. Le timbre, la quantité des voyelles et la constitution syllabique peuvent varier. Notons, pour la *drisse* : drêɜa tunisien et idrîs tétouanais, qui semble bien un hommage rendu au grand saint. *Itague* : múnt tunisien, et mûṭ tétouanais avec emphase et chute de la nasale.

2° Le vocabulaire arabe, par emprunt à la langue courante est différent, sauf pour quelques termes anciens et connus des terriens : ṣâri, mâṭ, qlâɛ voile, muqdâf, aviron.

Le vocabulaire donné par Joly est d'ailleurs trop réduit — peut-être l'est-il réellement, — pour permettre une comparaison sérieuse.

Je ne puis parler ici des noms de la mer, du temps, des vents, de la pêche et des poissons, recueillis dans mon enquête, et qui feront, dans ma thèse, l'objet d'une étude détaillée. N'étant point spécialement linguiste, il m'eût été du plus grand secours de pouvoir m'appuyer, dans une description méthodique d'un parler tunisien, sur quelques pages relatives à l'emprunt, que seul mon maître William Marçais pourrait écrire.

La question est difficile, M. Cohen (46) ne s'y étant lui-même avancé que sur la pointe des pieds, déclarant « qu'il y a assez souvent impossibilité de déterminer la provenance

(44) Reinaud : *Introduction à la géographie d'Abulféda*, Paris, 1848.
(45) Joly : Les métiers et industries de la mer à Tétouan (*Arch. Maroc.*, 1912, vol. 18).
(46) Marcel Cohen : *Le parler arabe des Juifs d'Alger*, Paris, 1912, pp. 383-465.

exacte d'un emprunt et de le dater même approximativement », et qu'il est « malaisé sinon impossible de déterminer le traitement phonétique régulier des emprunts ».

Aussi me hasarderai-je à faire ici quelques observations générales sur la question de l'*accent*, en prenant arbitrairement peut-être pour point de départ, le vocabulaire maritime italien usuel tel que le donne Stratico en 1813, dans la mesure où il concorde avec le Sicilien, dialecte italique caractérisé par une transformation fréquente de O en U, de l en r, de b en v, et par une prononciation plus dure, plus sourde, plus énergique que le Toscan.

L'*accent d'intensité* du mot isolé, si marqué en italien, où il est aussi caractérisé par la hauteur musicale, joue un rôle important.

On peut dire que la constitution syllabique du mot emprunté gravite autour de la syllabe accentuée.

L'accent est toujours conservé, et s'accommode en général assez bien des tendances du dialecte.

Dans les mots de deux syllabes, la première, accentuée, étant fermée en italien par le premier élément d'une consonne géminée, l'arabe présente un allongement de la syllabe accentuée, qui s'ouvre, la consonne consécutive devenant simple :

Le fait se constate dans des emprunts à l'italien, en dehors du vocabulaire maritime.

Ex. : Táppo donne ṭâbù bouchon ; l'espagnol a l'accent sur la voyelle de la 2° syllabe : tapón ; mézzo donne mîzû, caleçon, et *infra*.

Voc. maritime : básso = bâšo, bas ; ceppo = sêbù, jas de l'ancre ; scótta = škûṭà, écoute ; drízza = drêsa, drisse ; trozza = trôsa, racage.

Il y a parfois chute de la voyelle atone en finale, et le mot se trouve réduit à une seule syllabe : picco = bêk, pic ; flócco = flòk^{k}, foc ; stróppo = štrób^{b}, estrope ; carro = Kâr, car.

Dans ces 2 derniers cas, il semble bien que le non allongement de la voyelle accentuée soit dû à la persistance de la géminée occlusive, à peine perceptible en finale.

La géminée est quelquefois conservée. Je suppose qu'il peut s'agir d'emprunts plus récents : bítta = bítta, bitte ; et lang. usuel : mazzo = mâṣṣo enveloppe.

Ces exemples soulèvent la question des consonnes doubles. Parmi les langues romanes, l'italien seul conserve, sous forme de consonnes redoublées, les doubles occlusives du latin. Ex. : struppu latin, it. stroppo ; fr. étrope et estrope ; esp. etropo et estropo ; ar. štrób.

En règle générale, parmi les langues romanes, l'italien seul possède des consonnes doubles, le français et le portugais connaissant le seul redoublement orthographique. Toutefois, le *Haut-Italien*, englobant Gênes, la vallée du Pô et Venise, a perdu les géminées. Nous en avons signalé quelques exemples pour des termes vénitiens.

Faut-il en conclure que l'arabe n'aurait pas opéré lui-même la simplification, et serait redevable de ces emprunts à des dialectes de Haut-Italien, voire non italiens? Nous n'en croyons rien. Nous avons vu, à propos de la voile de perroquet, que c'est bien à l'italien que l'arabe a emprunté sa terminologie vélique, et probablement aussi, l'ensemble de sa terminologie maritime. D'autre part, les exemples donnés, d'emprunt à la langue usuelle, et nous en verrons d'autres, nous montrent des simplifications de consonnes doubles opérées par le tunisien courant. Il n'y a aucune raison valable de soustraire le vocabulaire d'emprunt maritime à ce traitement. Tout au plus pourrait-on parler d'une influence possible du génois ou du vénitien, mais qui alors, n'expliquerait pas le traitement des géminées, pour des mots de langue usuelle fort probablement empruntés à d'autres dialectes, et sans doute au sicilien. Le maltais conserve les géminées, en général : scótta, básso, pappafíko. Il a toutefois gábya, pour l'it. gábbia, ar. ġâbya.

Dans les mots de 3 syllabes et plus, à finale ouverte, l'accent pénultième en italien, garde sa place en arabe.

Ex., où nous remarquerons encore la simplification des géminées :

Langue usuelle : calzétta = ḳalṣêta, chaussette, avec un passage de Z à S, fréquent, et qui semble résulter d'une tendance à l'emphase.

Malgré la « calceta » espagnole, nous pensons, le mo

n'étant guère usité qu'en Tunisie, qu'il vient de l'italien *natürlich*, comme le dit Stumme [47] :

Carrózza = kărrûṣà [esp. carroza].

Voc. Marit. : Bigotta = Bigôta, cap de mouton ; anténna = antêna, antenne ; puléggia = bulêja, poulie ; boccapórto = bagabûrto, écoutille ; mantíglio = mĕntêlo, balancines. Le pluriel italien mantígli a dû donner plus anciennement : mĕndâli, passé au sens de drisse d'antenne, et probablement réemprunté pour désigner la balancine. (à rapprocher de mendîl, du latin *mantile*).

Dans certains cas, la chute de la voyelle ou du groupe de voyelles atone, en finale absolue, réduit le mot à 2 syllabes, avec accent sur la dernière, longue et fermée.

Ex. : trinchétto = trankêt ; lebéccio = lĕbâš ; et *langue usuelle* : palázzo = bàlâṣ [esp. palacio] ; é italien, en finale absolue posttonique tombe régulièrement : bastóne = básṭûn, boute-hors ; tagliamáre = ṭalyamâr, taillemer.

Des terminaisons en *uoli* : bracciuóli, terzaruóli, après chute de la finale atone, et l passant à n, deviennent ûn en arabe : borcûn (courbes), torslûn (ris).

On a eu : bracóli ; la liquide R s'est séparée, selon sa tendance, de la consonne antécédente : barcóli, puis barcól, barcûn, borcûn, la décomposition étant évidemment arbitraire.

De même : torsról, tefsrôn, **torslûn.**

Dans les mots de 2 syllabes, sans gémination, l'accent est conservé, sans allongement par rapport à la quantité en italien : rânda, lânda, bóma, sórsi, bórdò.

Il semble y avoir parfois allongement, mais de notation instable, instable sans doute aussi chez le sujet parlant : *it.* : táglia = ṭâlya, poulie, avec une liquide comme fermeture.

Quand, dans un mot de 3 syllabes, la première porte l'accent : cámera, gómena, bússola, il se produit en arabe, avec la conservation de l'accent sur la première, une chute de la voyelle brève suivante, conforme aux tendances de la langue. Le mot est réduit à deux syllabes, la première étant accentuée, fermée, avec allongement instable dans certains

(47) H. Stumme : *Grammatik des Tunisischen arabisch*, Leipzig, 1896, p. 179.

vocables : gómena = gómna, câble ; cámera = qâmra, qámra (et gómra à Djerba).

On a, avec une première syllabe accentuée et fermée en italien par premier élément de géminées : bússola = bûṣla, boussole ; bróccolo = brûkla, chou-fleur, *lang. usuel.*

Somme toute, pour la conservation de l'accent, l'arabe a substitué l'allongement de la voyelle, à la gémination de la consonne subséquente constaté en italien, après voyelle accentuée.

J'arrête ici ces quelques observations sur l'accent, *en faisant toutes réserves sur le point de départ.*

Ce vocabulaire n'est certainement pas en entier emprunté à un seul dialecte, à une seule langue. Il présente probablement des couches, et sans doute aussi des mots isolés, pour l'étude desquels il faudra envisager les influences possibles suivantes :

1° *Substrat local gréco-latin*, sur toutes les côtes conquises par l'Islâm, et, peut-être, à Alexandrie et en Syrie, rapports lointains avec le vocabulaire maritime de la Mer Rouge, par le golfe de Suez et d'Akaba. On se souviendra d'Adoulis, des tractations de Justinien, vers 530, avec les Homérites et des premières expéditions maritimes des arabes, vers l'Inde, dès 637 (cf. pour cette question l'art. Safîna de Kindermann in Supplément E. I.). La part de ce substrat sera difficile à déterminer. Je ne la décèle guère en Tunisie, avec quelque certitude, que pour un nom de poisson : le *rouget*, appelé mullò, dans le golfe de Gabès. Les Italiens ne connaissent pas ce nom ; Ernout et Meillet donnent : *mulleus* de couleur rouge ou pourpre, et *mullus* rouget, ou mulet de mer. Ils donnent la forme même du tunisien *mullō*, avec o long, pour le même sens.

2° Au cours des VIIe et VIIIe siècles, *influence des dialectes grecs vulgaires et de la* κοινὴ διαλεκτος *koinè dialektos*. Au VIIe siècle, les Grecs étaient la majorité en Italie méridionale et en Sicile ; les Africains du Nord s'y étaient réfugiés devant l'invasion arabe.

Le recours *ad mediam infimam latinitatem* fournira d'utiles **bases de départ.**

Dès le VIII[e] siècle, et surtout aux IX[e] siècle et suivants, et notamment en Méditerranée occidentale, *influence des dialectes italiens* qui commencent à prendre forme. On n'oubliera pas le *Provençal*, dont on sait l'influence, littéraire il est vrai, aux XII[e] et XIII[e] siècles sur la littérature italienne et jusqu'en Sicile. Les invasions sarrazines en Septimanie, et l'activité commerciale et maritime des armateurs marseillais, nous permettent d'associer le Provençal à ce groupe d'influences. Parmi les dialectes italiens, on retiendra surtout avec Gênes, le *Ligurien*, qui se rattache à l'Espagne par la Provence. Meyer Lübke signale dans son *Histoire des Langues Romanes* (48), que les expressions relatives à la navigation, en italien, ont souvent une forme génoise ou napolitaine ; Amalfi et le Napolitain, le Sicilien avec les parlers de Pantellaria et de Lampéduse, le dialecte des Abruzzes et le Tarentin ; enfin, le Vénitien, représentant avec le génois, le Haut-Italien.

Sur les côtes maghrébines de l'Ouest, l'influence des dialectes espagnols *et du groupe catalan* est prépondérante, mais des interférences de l'une et l'autre influences sont probables, tout le long de la côte du Maghreb Central, la partie à l'Est d'Alger étant cependant plus particulièrement soumise à l'influence du Napolitain et du Maltais. Des enquêtes locales seules nous permettront de délimiter ces zones d'influence.

Pour la Tunisie, il y a toujours un mot grec, italien ou turc, derrière un terme d'emprunt, et une filiation directe avec l'espagnol ou le catalan ne sera retenue, par convenance phonétique, que lorsque nous aurons épuisé nos recherches dans le groupe gréco-italien. Encore faudrait-il pouvoir affirmer qu'il n'y a pas eu, il y a quelques siècles, emprunt à telle forme dialectale italienne aujourd'hui disparue.

Il est même infiniment probable que tel emprunt au Catalan ou au Provençal, se sera effectué à travers l'italien, comme c'est le cas pour les termes nordiques.

La question du Maltais est difficile à résoudre. Les termes arabes généraux sont passés en Maltais : rayyes, qala , qadef, et quelques noms de poissons. On y retrouve, d'autre part, la plupart des termes du vocabulaire maritime arabe, emprun-

(48) Meyer-Lübke : *Histoire des Langues romanes*, trad. Rabiet et Doutrepont, Paris, 1890-1906.

tés à l'Italien, sous un aspect, tantôt plus proche de l'italien que l'arabe : manuella, ar. molwẹna, skotta, ar. škûṭa, pappafik, ar. bafíngô, gâbya, ar. ġâbya ; tantôt les termes semblent avoir subi le même traitement que le mot arabe : sarsi, *ar.* sórsi, bašš, *ar.* bâšô, flokk, *ar.* flókk, gumna, comme en *ar.* Notons toutefois que l'O atone final de l'italien tombe en Maltais, et qu'il se conserve souvent en arabe :

Maltais : pappafik, parank, bord, skalm, arabe : bafíngo, balánkô, bórdô, škármô. Il est naturel d'admettre que l'interpénétration arabo-maltaise, de 800 à 1250, n'a pas été sans conséquences sur le vocabulaire maritime. Les relations avec Malte, bonnes ou mauvaises, ont été continuelles. « Les Corsaires maltais, dit Poiron (49), accoutumés au même genre de vie que les pirates de Barbarie, qui ont des bâtiments semblables aux leurs et qui se trouvent plus à portée de leurs côtes, sont aussi les seuls qui leur résistent ».

Je crois qu'en général, la langue italienne a fourni les emprunts ici et là, et que les habitudes articulatoires du Maltais étant devenues voisines de l'Arabe, une certaine correspondance phonétique dans le traitement de quelques termes ne saurait étonner. Il faudra d'ailleurs chercher des explications individuelles pour bien des termes, et surtout pour les noms de poissons, dont les dénominations sont souvent essentiellement régionales. L'intervention tardive des Turcs en Méditerranée occidentale, à un moment où un vocabulaire technique d'emprunt était déjà constitué dans la flotte arabe, n'exclut pas la possibilité d'*emprunts directs au turc*, qui s'est lui-même largement alimenté aux sources gréco-romanes et présente des formes altérées, souvent très proches des formes arabes : ġâbya ; maẹstra ; mizâna, babafíngo, istrâlya, ránda, cîma, pódja, órsa, etc... Il a fourni à l'arabe quelques termes : أنبار anbar, pont, emprunté au persan, ar. ʿámbar, cale, qệc, poupe, ar. qošš sandjâq, étendard, tribord, côté d'honneur, passant avant babord, sqâla, dans les préséances. Sur les navires de l'Etat, les matelots montaient par l'échelle sqâla de babord, et les officiers par tribord. Nous ne pouvons pas davantage, dans ce domaine, établir des points de départ cer-

(49) *Op. cit.*, p. 13.

tains, les Turcs Barbaresques parlant des dialectes différents, l'*Osmanli* étant sans doute le plus usité.

Il faut également considérer dans ce vocabulaire, la fréquence d'usage des termes, et les altérations réciproques qu'ont pu subir des mots déjà étrangers pour le sujet parlant, dans une friction quotidienne constante, au milieu d'équipages disparates, dans des ports où sont *attraqués* des bâtiments de toutes nationalités, et, sans parler d'une langue franque maritime, on peut concevoir que cette interpénétration continuelle et séculaire, a pu accentuer l'air de famille déjà hérité d'une parenté étymologique étroite. Ajoutons, enfin, que les termes spécialement relatifs au navire à vapeur, et aux inventions modernes, ont été, conformément à la nature des choses, *empruntés au français*. Ex. : l'îṣ, hélice ; bló, hublot ; šodêṛa, chaudière ; ṣanṭêyn, santé, etc... Une nouvelle couche d'emprunts est appelée à recouvrir plus ou moins partiellement l'ancienne, en concordance avec les progrès techniques et les influences civilisatrices.

Ce sera une tâche ardue, que de remonter un courant aussi encombré, par la linguistique historique et comparative, pour essayer d'aboutir à quelques points de départ et de préciser l'action des divers facteurs d'altération par contact constant avec des vocabulaires étrangers, en tenant compte de l'évolution naturelle du dialecte à telle époque.

Il faut d'abord réaliser les enquêtes méthodiques prévues autour du bassin méditerranéen, et les soumettre, pour chaque terme, à un minutieux travail de comparaison. Alors, sans doute, avec le concours d'hellénistes, de romanistes, et de techniciens de la vieille marine à voiles, pourra-t-on dénouer l'imbroglio linguistique méditerranéen. Plus encore que l'apanage de telle nation actuelle, ce vocabulaire maritime constitue le patrimoine de tous les pays de langue romane, sans oublier les emprunts au norois ni la pénétration de la langue ponantaise par l'idiome levantin, comme on dit dans le Nord ; il faudra remonter au delà de la *Romania*, à l'antique *Magna Graecia*, et, même à ce stade, méditer sur ces lignes de Meillet (50) :

(50) Ernout et Meillet : *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 1932.

« Les colons de langue indo-européenne qui se sont établis dans la région méditerranéenne, y ont trouvé des civilisations matérielles particulièrement avancées. Or, du vocabulaire de ces civilisations, on ignore presque tout. Il n'en est pas moins sûr que le vocabulaire grec et le vocabulaire latin lui doivent beaucoup ».

Il me plaît, en terminant cet exposé, d'entrevoir des horizons si démesurément larges, que toute une humanité primitive, indo-européenne et sémite, peut revendiquer, dans un champ aux si lourdes moissons, la part du laboureur et du semeur.

A. GATEAU.

(*Communication faite à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines de Rabat en mai 1944*).

Trois récits de chasse de la région de Médéa

Comment compléter le *Dictionnaire pratique arabe-français* de Beaussier ? a-t-on pu souvent se demander avec raison Est-ce vraiment en recueillant, au hasard d'une conversation, tantôt un mot rare, tantôt une expression obscure qu'on se hâte d'inscrire en marge de son exemplaire — en érudit fidèle à la tradition scolastique, *propter quod unumquodque tale et illud magis !* — pour la jeter ensuite en pâture à la curiosité des lecteurs d'une revue savante ? Méthode peut-être attrayante, mais bien douteuse, peu conforme aux règles de l'investigation strictement scientifique et qui ne saurait donner, en tout cas, que des résultats fragmentaires, voire médiocres. Car enrichissement progressif, mais lent et confus, ne signifie pas dépouillement complet.

C'est dire qu'il faut délibérément abandonner, du moins dans le domaine linguistique, la conception de l'arabe parlé étudié pour lui-même, vu du dehors, superficiellement. Que la dernière tentative de grossir cet ouvrage déjà très épais — quel est l'arabisant qui n'a point cherché à réaliser ce rêve ? — soit à cet égard une précieuse indication. Œuvre d'un seul philologue, la plus récente édition (3e éd. par M. Bencheneb, Alger, J. Carbonel, 1931, 1093 p.) représente, par rapport à la précédente (Alger, Jourdan, 1887, 764 p.) un apport remarquable : 329 pages, près du tiers du volume. Or certains estiment que le résultat est encore insuffisant, en faisant observer que le lexique général des parlers arabes en Afrique du Nord comprendrait approximativement quatre-vingt mille mots.

Aussi convient-il de pratiquer l'étude de l'arabe dialectal en partant de l'arabe lui-même, par les textes. Réunir dans

les différentes zones de production le plus grand nombre possible de documents ; les soumettre à un examen méthodique qui ne soit pas exclusivement lexical, mais en même temps morphologique et syntaxique ; rechercher pour chaque terme les divers sens dont il s'est enrichi suivant les localités, tel serait le premier but hautement désirable et certainement possible de ces recherches. De pareilles enquêtes permettraient assez rapidement d'inventorier à fond le vocabulaire, de dégager avec une précision quasi mathématique les principales lois phonologiques communes à tous les dialectes du Maghreb, de mieux saisir les qualités proprement artistiques de cette riche littérature populaire.

C'est, comme il sera aisé de l'établir, en vertu de ce principe que l'on a assemblé les morceaux ci-joints. Leur intérêt grammatical se trouve accru par l'absence des habituels défauts des spécimens qu'on utilise pour l'étude de la dialectologie moderne : poésies satiriques, chants d'amour, du berceau, du travail, devinettes, proverbes, contes merveilleux, récits légendaires, etc..., généralement transmis par la tradition orale, en quelque sorte stéréotypés ou bien forgés de toutes pièces par un informateur qui, se posant en homme de lettres, croit nécessaire la plupart du temps d'employer une langue artificielle, où les figures de rhétorique abondent, où le vocabulaire sombre dans la préciosité : spontanéité, simplicité, vérité, ces qualités si spécifiquement populaires y manquent.

Au contraire, dans les pages qu'on va lire et qui ont été rédigées sous la dictée d'Arabes qui s'adressaient à un Arabe, sans apprêt ni ornement, sans piperie, comme l'eût écrit Pascal, bref à travers ces phrases telles que les connaît l'usage quotidien, l'arabe coule de source. Si l'on ajoute que les narrateurs ont des notations directes et précises, sobres d'ailleurs, mais heureuses et fraîches, qui font songer aux récits de chasse de Joseph de Pesquidoux (*Chez nous. Travaux et Jeux rustiques*, Plon, éd.), ces textes n'acquerront-ils pas la valeur incontestable d'un documentaire vivant et ordonné ?

I

əṣ-ṣyāḍa b-ən-nams (1)

Läyyāh (2) *taddi mukḥultak w-tazgi l-kälbak w-tamši nhār w-ṭūlu bah tälga ṭīr ḥjal* (3) ? *Arwaḥ* (4) *mεaya əl-ḥadd əl-jāy nṣayyḍū əl-o-gnīn b-ən-nams. Yaw* (5) *əd-daεwa sāhla. Natlāgāw εla-s-sätta -ṣ-ṣbāḥ w-namšū ḥatta -l-bū ḏukkān* (6). *Ṭamm ḡīr nalḥgū najjabdū ən-nams m-əs-smāṭ* (7) *nkabbūlu šwiya ḥlīb fi qābṣa* (8) *w-ki-yāšbaε nkallūh yatmarraḥ* (9) *šwiya m-baεd tšūf ki-nägbaḍ əš-šäbka w-natgaddam -l-əm-mdīna* (10) *wa*

(1) L'informateur qui a fourni ce texte, le berger Yaεgūb ben Drīs, appartient à la tribu des Haouaras, à 15 kms environ au Sud-Est de Médéa.

(2) *Läyyāh* : « pourquoi ? ». Adv. d'interrog. Beaus., *Dict, prat.*, 3e éd. M. Bencheneb, Alger, 1931, p. 916, donne le mot (est-ce une erreur d'impression ?) avec la graphie : *Liyāh*, sans *tachdīd*, en en limitant l'emploi à l'Ouest de l'Algérie, tandis que *läyyah*, qui paraît en être la forme renforcée, se rencontre généralement chez tous les Arabes des Hauts-Plateaux.

(3) *Ṭīr ḥjal* : « une perdrix, et une seule ». Pour marquer l'unité, on emploie : *ṭīr*, *ḥabba*, *qorḍ*, etc..., devant le substantif indéterminé.

(4) *Arwaḥ* : « viens », 2e pers. sg. impér. de *araḥ*, IVe f. de *rāḥ*. Cf. Beaus., *op. cit.* p. 418. C'est la seule forme employée dans la région pour exprimer cette idée.

(5) *Yaw* : « O ! hé ! ohé ! », partic. exclamative qui semble bien résulter de la crase de : *ya[hu]wa* : « holà ! eh ! l'homme là-bas ! ». Terme très usité chez les campagnards.

(6) *Bū Ḏukkān* petit bois extrêmement giboyeux, situé à 13 kms au S.-E. de Médéa, à environ 1 km. 500 à gauche de la route nationale de Blida-Djelfa.

(7) *Ṣmāṭ*, pl. *-āt* : « petit sac de toile utilisé par les chasseurs comme musette ou comme carnier ». Pour les différents sens de ce mot, comp. Beaus., p. 492.

(8) *Qābṣa*, pl. *-āt* et *qwābəṣ* : « petite boîte de fer-blanc » (boîte à tabac, boîte de conserve, par ex.). Pour l'étymologie, comp. grec : Κάψα et latin *capsa* : 1. « boîte à livres, à papier » ; 2. « petit coffre pour conserver les fruits », Cf. aussi Beaus., p. 773.

(9) *Tmarraḥ*, Ve f. de *mraḥ* : 1. « prendre l'air, respirer le grand air » ; 2. « faire une promenade à la campagne ». Cf. Beaus., p. 927.

(10) *Mdīna*, pl. *mdäyən* : « terrier de lapin; trou de garenne ». Beaus., p. 925, ne donne ce sens que pour le pluriel, alors que dans la région de Médéa on le rencontre aussi fréquemment au singulier.

nkallafhā (11) *b-ḥwīdag* (12) *εla l-līmna wa ḥwīdag εla l-iṣra w-b-əm- mṭirgāt zarjūn ḍāyäṛ ṣāyaṛ w-ki-nṭabbaε* (13) *ən-nams f-əl-ḡāṛ.*

W-ma nəstanaws yāsär (14). *Bih fih əl-o-gnīn twalli* (15) *tukṛaj k-əd- dūī m-əl-larḍ tatkäwwar f-əš-šäbka ma taεraf min takūd. Yaw hāt əl-mukuḥla. Ḍərwatik* (16) *anā nugtal w-änta ma εlīk ḡīṛ* (17) *tädbaḥ. Waḥda oṭnīn ṯlāṯa ṛabεa ḵämsa yaw ma kälah naḥusbū ma εlīna ḡīr narfdūhum wa-nwallīw -l-əḍ-ḍāṛ Baṛakāt* (18).

I

La chasse au furet

Pourquoi emporter ton fusil, siffler ton chien, marcher durant une journée entière pour ne prendre finalement qu'une perdrix ? Viens donc avec moi dimanche prochain : nous chasserons le lapin au furet.

(11) Beaus., p. 875, se borne à donner une explication assez vague, *sub kallaf* : « enfoncer, faire entrer par force », tandis que le sens précis paraît bien être : « insérer vivement, intercaler un objet en le fixant », la racine √KLF marquant une idée de difficulté, de gêne, de résistance. Cf. les expressions *bla klafa* : « sans se gêner » et *käliaf* a-εlīh « il le lui a imposé ».

(12) *ḥwīdag*, pl. *ḥwīdgāt* : « petit piquet, petit épieu ». C'est le diminutif de *ḥādag*, pl. *ḥwādag* « piquet, épieu », l'un et l'autre omis par Beaussier, p. 185.

(13) *ṭabbaε*, 2e f. de *ṭbaε* : « faire avancer rapidement, pousser quelqu'un ou quelque chose ». Cf. Beaus., p. 598.

(14) *Yāsar*, Beaus., p. 1090, le note seulement comme adverbe de quantité, non de temps, valeur qu'il revêt ici d'après le contexte. Donc *yäsar* signifie : 1. « beaucoup » ; 2. « longtemps ».

(15) *wälla*, *ywalli* : 2e f. de *wla*, *yali* : 1. « s'en retourner » ; 2. « changer » ; 3. « se mettre à faire ». Cf. Beaus., p. 1080.

(16) *Ḍorwatik*, *ḍarwatik* et même *ḍorwtik* : « maintenant, à présent ». Adv. de temps composé de *ḍarwa(qt)* « à l'instant » plus *tik*, particule démonstrative marquant le moment ou l'endroit précis. Comp. Beaus., pp. 362 et 364. Sur *ḍarwak*, adv. de même sens, employé par les citadins, Cf. *Id.*, *Ibid.*, p. 591.

(17) *mā εlik ḡīṛ* : locution conjonctionnelle, qu'on pourrait traduire assez exactement par : « tu n'as qu'à... ; il ne te reste plus qu'à... ». Cf. le même texte *in fine* et Dozy, *Supplément...*, *sub verbum*.

(18) *Baṛakāt*, pl. de *baṛaka* qui non seulement marque l'influence suprêmement bienfaisante de Dieu ou d'un saint sur toute affaire humaine, mais aussi indique l'abondance due à cette surnaturelle intervention dans les choses d'ici-bas. Pour le sens, cf. Beaus., p. 47.

Rien de plus facile. Nous nous rencontrerons à six heures du matin. Nous irons jusqu'à *Bû-Dukhkhân.* Sitôt arrivés, nous tirerons de son petit sac le furet auquel nous verserons un peu de lait dans une boîte et, quand il sera rassasié, nous le laisserons un instant s'ébattre. Puis, tu verras comment je saisirai le réseau de mailles et, m'approchant du terrier, je l'y fixerai à l'aide d'un bâtonnet à droite, d'un autre à gauche et de sarments tout autour. Je pousserai ensuite la bête dans le trou.

Nous n'attendrons pas longtemps. Et lapins de sortir immédiatement de terre comme des vers et de se rouler dans le filet, au hasard. Passe-moi le fusil et, tandis que je les abattrai, tu te borneras à les égorger. Un, deux, trois, quatre, cinq..., à quoi bon les compter ? Nous n'avons plus qu'à les ramasser et à retourner à la maison. Cela est bien suffisant.

II

Ṣyādat əd-dbaε (1)

*Al-Ɛrab ygūlū : « **Ma ywarri** (2) ḡāṛo ġiṛ aḍ ḍḅaε » Hadā -l-ᵃ-klam ma kānš manno.*

Kān εandnā fi Šuεbat Šāwuš (3) waḥd əl-maḍrab ysammūh ḡāṛ əḍ-ḍḅaε yaw saqsīt Ɛīsa əṛ ṛāεi ᵃ-εlah (4) ysammūh hakḏā

(1) Informateur : Ɛabdallah ben Miloud, berger originaire de la tribu des Oulad Ḍāyəd (20 kms, environ au S.-E. de Médéa). — Le pluriel de ce toponyme se retrouve dans le nom de Ḍwawda, écrit communément : Douaouda, localité à l'Ouest d'Alger.

(2) *Ma ywarri...:* proverbe recueilli par M. Bencheneb, in ses *Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb,* t. II, Paris, 1906, p. 262.

(3) *Šuεbat Šāwəš :* « le Ravin de Chaouch », lieu situé à environ 3 kms au Sud du village de Ben-Chicao, sur la voie ferrée Blida-Djelfa, à 22 kms au S.-E. de Médéa.

(4) *ᵃ-ε̄lāh :* « pourquoi ? ». Adv. d'interrogation employé par les campagnards, parallèlement à *aεlāš :* « id. » chez les citadins. On trouve aussi, avec le même sens, *Kīlah, lammāh liyāh, layyāh* (Cf. Beaus., p. 914). Sur le h final, attesté dans la langue littéraire, voir *Qor;* 101, 7; Buṭrus al-Bustānī, *Muḥīṭ al-muḥīṭ,* t. II, p. 1915 ; Zamaḵšari, *al-Mufaṣṣal.* Le Caire, 1323 H., p. 332; al-'Ayni, *Farā' id al-Qalā' id fi muḵtasar šarḥ aš-šawāhid.* Le Caire, 1297 H., pp. 282-386.

gāl-li : Zmān ki bwwiyak (5) kān ma zādši kān εandnā b-al-kuṯṛa əḍ-ḍḅaε w-huwa hradanā (6) ᵃ-l- ḥmīr yalḥaglihum f-əl-līl ki-ykūnū ṣuṛṛāḥ wa- yaglalhum. Kima darnālu εmoṛna mā gbaḍnāh. Waḥd-ən-nhār 3maṛ ḇūya ḥlaf ḥatta yagabḍu b-əl-frīsa. Kān mātalnā waḥd əl-fard gāṛaḥ karkrūh b-zāyla w ki-lḥag əl-līl tḵabba f-əd-dāfla b-mukḥultu bīn yaddīh. Kiṭṭlaε əl-gmar ha huwa yšūf fih jāy -l- ᵃ-l-wād bāh yaš ub šāmm riḥat əl-frīsa tgāddam lihā šāmšam u-ḍāṛ εlihā u-bdā yānhəš fihā u-huwa 3maṛ yšādd fih w-yāḍḍurbu b-zūj wjūh ḥatta gāllbu. ᵃ-l- εzā (7) aεta m-əl- wākrīf kifah yḍīṛlu jāblu ᵃ-ḥmāṛ lokin ḡīr šāfu walla yaṣṭfag (8) w-yoṣhal w-yaḍrub b-ᵃ-z-zāwwāji (9) addāh w-jāb ᵃ-ḥ-ḥmār aḵār arboṭlu ṭaṛf barnūs εla εaynīh arfād εlih əḍ-ḍḅaε w-jābu ḥatta -l-haḏ əl-ḡāṛ w-man ḏāk ən-nhaṛ sāmmīnāh ḡāṛ əḍ-ḍḅaε (10).

II

La chasse a l'hyène

Les Arabes disent : « Il n'y a que l'hyène qui montre sa tanière ». Ce proverbe est faux.

Chez nous, à *Choεbat Châwach,* il y a un lieu appelé « la Tanière de l'Hyène ». J'ai demandé au berger Ɛisa l'origine de cette dénomination. Voici ce qu'il m'a répondu :

« Jadis, lorsque ton père n'était pas encore né, ici l'hyène pullulait qui mettait à mal nos ânes : la nuit, elle s'approchait

(5) (5) Bwiyyak: « ton cher, ton regretté père ». Diminutif, dérivé à valeur caritative, de *būk :* « ton père ».

(6) *Hrad:* « détruire, anéantir ». Cf. Beaus., p. 1023.

(7) *ᵃ- εzā*, pl. *ᵃ-εzāwi :* 1. « monstre (homme ou animal) » ; 2. « mauvaise créature »; sens non mentionnés par Beaussier qui donne seulement, p. 653 : 1. « festin mortuaire » ; 2. « fléau, scie ».

(8) *Ṣtfag:* 1. « trembler (de froid, de fièvre) » ; 2. « avoir peur ». Comp. Beaus., p. 476.

(9) *Yaḍrub b-əz-zāwwāji:* « ruer », se dit d'un cheval, d'un âne, etc... qui jette avec force en l'air ses pieds de derrière. Sur *zāwwāji,* adj signifiant: « des deux ; double », cf. Beaus., pp. 445-446.

(10) Sur la manière dont les Arabes chassaient l'hyène dans l'Antiquité, lire une note curieuse relative à une phrase extraite d'un discours du khalife Ali adressé aux habitants de Bassorah. Cf. *Nahǧ al-balaḡa.* Ed. Muhammad Abduh. Le Caire, s.d., t. II, p. 44, n. 4. Cette référence nous a été aimablement communiquée par notre collègue et ami, M. Ahmed Bendjedou, à qui nous adressons nos bien sincères remerciements.

d'eux, tandis qu'ils paissaient, et les tuait. Malgré nos efforts, nous ne réussîmes jamais à la prendre. Un jour, mon frère Ɛamar jura de l'abattre en se servant de la dépouille d'un animal domestique. Un vieux bœuf ayant été perdu, il le fit traîner par un cheval. Quand la nuit tomba, il se cacha au milieu des lauriers-roses, son fusil à la main. A peine la lune s'était-elle levée qu'il aperçut l'hyène qui se dirigeait vers l'oued pour se désaltérer. Ayant senti l'odeur de la bête morte, elle s'approcha d'elle, la flaira, tourna autour d'elle et lui donna des coups de dents. Alors, Ɛamar la visa et lui déchargea deux coups de feu qui la firent culbuter.

Mais comment transporter la malfaisante bête, plus grosse qu'un veau ? Il amena un âne qui, à sa vue, se mit à trembler, à braire et à ruer. Il alla chercher un autre baudet, sur les yeux duquel il attacha un pan de burnous. Il plaça sur son dos l'hyène et la conduisit jusqu'à ce trou que, depuis ce jour-là, nous appelons « la Tanière de l'Hyène ».

III

Ṣyādat əḍ-ḍuṛbān (1)

Al- ^{a}-3ṛab tāɛ (2) əbladnā yaštḥū lḥam əḍ-ḍuṛbān anā gaddāh män k̲aṭṛa (3) ṭayyaḥt mannu w- ɛomri ma klīt mannu nahša (4) Kunt dāyär ḥanūt bīsi (5) f-^{a}-ṯ-ṯ'āṭa -tāɛ əd-duāyär (6)

(1) L'informateur est Aḥmad al-Berkâni, de la tribu des Oulad Brâhîm, riches agriculteurs demeurant à seize kilomètres environ au S.-E. de Médéa.

(2) *Tāɛ:* « de ». Forme syncopée de *ntāɛ*, beaucoup plus fréquemment employée que celle-ci dans les parlers arabes de l'Algérie, pour *mtāɛ*, particule, aujourd'hui inusitée, marquant le rapport d'appartenance et déjà attestée au Moyen Age dans les dialectes d'Andalousie, dans la chronique almohade de Beydaq (VIe S. H./ XIIe S.) et même en Afrique du Nord, selon Ibn Khaldoun.

(3) *K̲aṭra:* « une fois », est aussi fréquemment employé par les paysans que *marra:* « id » l'est par les citadins ; cf. Beaus., p. 290.

(4) *Nahša*, pl. *-āt*, signifie ici : « bouchée », syn. *luqma*, sens non donné par Beaus., p. 1005.

(5) *Bīsi*, pl. *-ya:* « épicier ». Emprunt au français.

(6) *Ṯlāṯa tāɛ ad-duāyar :* écrit ordinairement : Tlétat des Douaïrs, tribu située à une vingtaine de kilomètres au Sud de Berrouaghia, sur la route de Boghari.

w- ɛandi guddamhā bḥīra fihā l-fälfal w-əl-baḏanjāl w-əl-o-kbāl fi wäṣṭ əl-iwidān tāɛ ^{a}-l-ḡalla.

Nhār əlli blaḡ ^{a}-l-kbāl mnin jīt nagalɛu nuḍt ^{a}-ṣ-ṣbāḥ w- ruḥt liḥ algītu ṭāyaḥ fi ^{l}-larḍ wa mgaššär gult maɛ'iya ḡiṛ ngaɛɛädlu. W-kān ^{a}-l-gmäṛ līlat ^{a}-rbaɛṭāš arfadt əl-mukuḥla m-baɛd ma tɛašīt w-ruḥt gaɛɛadtlu fi waḥd ^{a}-l-ḥmmāla (7) bīn ^{a}-l-ḥjar jwāy ïh əl-ɛašra tāɛ əl-līl w-humā jāw zūj ḍuṛbān ṭālɛīn mɛa əš-šuɛba -l- ^{a}-l-kbāl kānū bqāw ɛašṛa wäṭṭa əṯnāš šuṭbāt. Wāḥad mänhum wälla yamši f-əl- bḥīra ɛyīt ^{a}-ndännag lih (8) ma fräztūš yalḥag l-^{a}-l-kbāla yaḍṛabhā zūj ḍarbāt w-yagṣṣaṣhum gāɛ wāḥda baɛd uk̲thā yäsluk̲ w-yākul fihum ki-šbaɛ rāh guddāmi l-əš-šuɛba w-drag ɛliya w-amā ɛraftu yaṭlaɛ əl-wāḥd ^{a}-ṭ-ṭrīg w-yrūḥ mɛahā bāh yälbaɛ k̲ūh ^{a}-lli rāḥ guddāmu. Gūṭuɛtlu (9) šwiya l-al- guddām w-huwa h̲āräj l-^{a}-ṭ-ṭrīg w-bānli nšdädd fih qraṣt ɛlih w-huwa yṭiṛ m-äṭ-ṭrīg w-yṭīh f- ^{a}-š-šuɛba nuḍt nḥauwäs ɛlih w-ma lgītūši hbaṭ l- ^{a}-š-šuɛba najri ṣabtu dūkk ṛāṣu fi k̲äṛša tāɛ əl-ɛullāyäg w-^{a}-ynazāɛ jīt nägabḍu m-əl-kṛāɛ bāh najabdu män ṯamm ḍrabni b-šūka f-^{a}-l-yädd. Ykūn mäḍ ūb f-^{ä}-ṭ-ṭābag baṛk b-^{a}-ṣ-ṣäččäm. Qɛadt ɛassās ɛlih ḥatta fšal k-^{a}-s-sāɛ massitu kānät ^{a}-r-rūḥ qlīla fih ḏbaḥtu w-rfadtu man krāɛu w-^{a}-dditu l-^{a}-l- ḥanūt äzgīl l-^{a}-ṣ-ṣānaɛ wa ɛṭilhulu jbad mūsu sälk̲u w-gäṭṭɛu w-ṣūg w-huwa yākul mannu.

Kāynīn ši ^{a}-ɛṛab älli yäṣṣanɛulu sälla bah yaggabḏūh ydirūhā magɛūra (10) twīla w-män jiha dayga w-män jiha mattisɛa yjībūhā f-əl-līl m-baɛd ma yṭall əl-gmaṛ ki-yak̲ruj ^{a}-ḍ-ḍuṛbān yaṣraḥ wa ydakkūhā gāɛ f-əl-ḡāṛ m-əl-jiha ^{a}-d-dayga wa yagguɛdū ma-bɛīd yaɛussū fih mɛa əl-fajr yji yṭarraḥ bah yadk̲ul l-^{a}-l-ḡāṛ huwa yk̲ušš (11) yagɛud ṯämma magbūd yji bah yalgāddam ^{a}-s-sälla ḍayga yji bah yatwäk̲k̲aṛ əš-šūk tāɛu yāḥṣal f-əl- gṣab ^{a}-s-sälla ḏīk ^{a}-s-sāɛa yjūlih yärfdūh huwa w- s-sälla m-baɛd yajjabdūlu ṛāṣu yaḏābḥūh yäṭlug rūḥu u- yajabdūh m-əs-sälla.

(7) *Ḥammāla*, pl. *-āt :* « mur en pierres sèches ». Cf. Beaus., p. 241.

(8) *dannag:* 1. « prêter attention à » ; 2. « regarder attentivement ». Cf. Beaus., pp. 347-348.

(9) *goṭaɛ :* ce verbe a exactement le même sens que la 3e f.: *gāṭaɛ :* « couper le chemin à ». Cf. Beaus., p. 813.

(10 *mägɛūr*, f. *-a*, pl. *-īn :* 1. « percé, troué » ; 2. « violé »

(11) *k̲ušš, yk̲ušš :* 1. « entrer vivement » ; 2. « se fourrer ». Cf. Beaus., p. 282.

W-ukrin ydīrūlu gbūr ysammūh gīgān[12] *yjū ɛand fumm ᵃ-l-ġāṛ ki-ykūn ᵃ-ḍ-ḍuṛbān fih wa yḥḥāfṛū šwiya guddāmu wa yabnūlu b-ᵃ-l- ḥjar gbūr ki-tāɛ ban yā-dām wa ykalū əl-ḥayṛa əl-guddāmiya əlli ɛand fumm ᵃ-l-ġāṛ wā-l-ukṛa əlli mgāblathā marfūdin w- marbūṭin b-kiṭ. Ki-ḍ-ḍuṛbān yji bah yakṛuj huwa ygis ᵃ-l-ḥajṛa ᵃ-l-l-äwla w-hiya tāmlaṣ*[13] *wa ṭiḥ wa-əl-ḥajṛa əṭ-guddāmiya ṭṭiḥ ṯāni yābga huwa māgbūḍ binhum yāɛya yaḥfaṛ ᵃ-l-taṛḍ ma ɛandu ma yḏiṛ yjū ḏīk əs-sāɛa yāddūh ḥayy w-yadabḥūh.*

III

La chasse au porc-épic

Les Arabes de notre région apprécient fort la chair du porc-épic. Pour moi, qui en ai abattu tant de fois, jamais je n'en ai pris une seule bouchée. Je tenais à Tlétat-des-Douaïrs un commerce d'épicerie, précédé d'un jardin potager où je cultivais des poivrons, des aubergines et du maïs au milieu des rangées de légumes.

Le maïs étant mûr, je me levai de bon matin pour couper les plants, mais je les trouvai sur le sol : ils étaient dépouillés de leurs fruits. Je me dis :

« Il ne me reste plus qu'à me mettre à l'affût ». Comme c'était alors la pleine lune, je pris, après dîner, mon fusil et j'allai me poster derrière un mur de pierres sèches. Je me tins là, aux aguets, jusqu'à dix heures, quand deux porcs-épics se montrèrent, qui se dirigeaient vers les plants de maïs, le long du ravin. En effet, il y en avait encore dix ou douze. L'un des porcs-épics se mit à marcher dans le jardin : ce fut en vain que j'essayai de le distinguer. Il arrivait devant les hautes tiges, leur donnait deux coups, les coupait l'une après l'autre, arrachait le feuillage et en dévorait la « panouille ». Une fois rassasié, il descendit dans le ravin et disparut à ma vue. Je savais qu'il allait emprunter certain chemin et le longer pour atteindre son compagnon qui l'avait précédé. Aussi coupai-je un peu en avant et à peine parvint-il sur le sentier

(12) *gigān*, pl. *-at* : « piège à porc-épic, en forme de tombeau ». Mot non recueilli par Beaussier.

(13) *mlaṣ*, *yamlaṣ* : 1. « se décrocher, se détacher » ; 2. « glisser ». Cf. Beaus., p. 943.

et se montra-t-il à moi que je le tins au bout de mon fusil, je tirai et le porc-épic culbuta dans le vide. Je le cherchai aussitôt, mais ce fut sans résultat. J'allai en courant au fond du ravin. Je l'y trouvai, la tête enfoncée dans un fourré de ronces et poussant des gémissements. Je me disposais à le saisir par une patte pour le tirer de ce lieu, quand il me lança à la main une pointe. Car il était seulement blessé à l'épaule, avec du plomb. Je restai là, le surveillant, jusqu'à ce qu'il eût perdu toutes ses forces. Alors, je le touchai. Il respirait faiblement. Je l'égorgeai et, le prenant par les pattes, je le portai au magasin ; j'appelai mon commis et le lui remis. Il tira son couteau, le dépeça, le coupa en morceaux : il en mangea ... pendant toute une semaine !

Certains Arabes utilisent, pour le chasser, une corbeille qu'ils font percer, longue, étroite d'un côté et large de l'autre. Ils l'apportent la nuit, quand la lune s'est levée et que le porc-épic est allé paître. Ils l'introduisent entièrement dans le trou par la partie la moins large et ils se mettent au loin, à l'affût. A l'aube, le porc-épic vient en courant pour pénétrer dans son trou. Sitôt entré, il reste emprisonné : veut-il avancer ? La corbeille est trop étroite. Reculer ? Mais ses pointes s'accrochent au roseau de la corbeille. Alors, on les emporte — corbeille et porc-épic — ; après quoi, on le saisit par la tête et on l'égorge ; quand il est devenu flasque, on le tire de la corbeille.

Il y a encore des gens qui lui aménagent un tombeau, appelé chez nous « gîgân ». Ils viennent à l'entrée de la tanière, sachant que l'animal s'y trouve, creusent légèrement devant le trou et construisent une tombe en pierres, semblable à celle des hommes ; ils laissent les deux pierres (frontales), celle de devant et celle de derrière, suspendues et retenues par une ficelle. Quand le porc-épic s'apprête à sortir, à peine touche-t-il la première pierre qu'elle glisse et, le fil s'étant coupé, tombe. L'autre pierre tombe aussi. Il reste emprisonné entre les pierres. Il a beau gratter la terre, c'est sans effet. Surviennent alors les chasseurs qui l'emportent vivant et l'égorgent.

RACHID BENCHENEB.

ETUDES BERBÈRES

I

LA LANGUE BERBÈRE DANS LA COMMUNE MIXTE DE BARIKA

La Commune mixte de Barika, située à l'extrémité orientale du bassin du Hodna, est considérée, le plus souvent, comme exclusivement de langue arabe ; et cela est vrai pour tout le plat pays. Mais les montagnes du Nord et du Nord-Est sont à la pointe Ouest du bloc chaouia.

La Commune de Barika y possède quatre douars qui occupent environ le 1/6 de sa superficie : Gosbat, Ouled Si Sliman, N'gaous, Sefian.

I

Compte tenu des observations qu'on lira plus loin, voici un tableau des fractions parlant berbère (voir le tableau page suivante).

***

On remarque tout de suite un accroissement de la population : de 1888 à 1944, les berbérophones — ou censés tels — passent de 7.068 à 13.568, soit un gain de 6.500 unités, tandis que les arabophones progressent, eux aussi, de 2.309 unités. Reste à savoir s'il faut accorder beaucoup de créance aux statistiques et mesurer l'importance d'une langue au nombre de personnes qui l'emploient ou d'après l'usage qu'elles en font. Quoi qu'il en soit, mettons, qu'aujourd'hui, dans la Commune mixte, 19 % de la population, c'est-à-dire tout au plus 14.000 individus, isolés inclus, parlent berbère en face de 58.000 parlant arabe.

On constate ensuite que le douar Gosbat est entièrement berbérophone. La grande voie caravanière de Biskra à Sétif

Douars	Tribus	Fractions	Population d'après les documents du Sénatus-Consulte (1888)		Population d'après les statistiques du Gouvernement Général (1906)	Population d'après le contrôle du ravitaillement communal (1944)	
GOSBAT	Ouled Ali ben Sabor.	Khandeg................		3.004	4 692	938	6.166
		Kaf Hman.............				885	
		Ghania...............				2.255	
		Gosbat...............				945	
		Oued Louar...........				1.143	
OULED SI SLIMAN	Ouled Si Sliman....	Tabeqqart............	964	2.304 contre 257 arabophones	2.881	638	3.249 contre 169 arabophones
		Tirfain..............	893			840	
		Hammam..............	447			925	
		Mesdour..............				120	
	Ouled Rehab........	Ouled Moussa....				373	
		Ouled Ali ben Moussa..				353	
N'GAOUS	Ouled Taleb........	Ouled Abdelouahad....		717 contre 2.065 arabophones	2.994	1.149	2.093 contre 3.774 arabophones
		Ouled Bouradi........					
		Ouled Boubarket.......					
		Ouled Djabala.........				944	
	Ouled Rehab.......	Ouled Messaoud.......					
		Ouled Manaa.........					
		Laghbech.............					
SEFIAN	Ouled Soltan.......	Tifrent..............	269	1.043 contre 551 arabophones	1.156	1.465	2.060 contre 1.239 arabophones
		Rouaguet.............	224			595	
	Ouled Luifi.........	Sefian...............	550				
		TOTAUX.........		7.068 contre 2.873 arabophones	11.723		13.568 contre 5.182 arabophones

par le col de Ghania où défilent Ouled Zekri, Amour, Ouled Naïl, Souama, n'a donc eu, linguistiquement, aucune influence.

Ailleurs, l'arabe s'est infiltré et a conquis des mechtas entières : au moment des travaux du Senatus-Consulte, la fraction Sefian était encore mixte ; depuis 1906, dans N'gaous et Ouled Si Sliman, 4.000 habitants, peut-être, ont abandonné le chaouia. Par contre dans ce dernier douar, certains groupes originaires d'Ouled Jellal ont cessé tous rapports avec les membres de la tribu restés au pays. L'avancée arabe est particulièrement sensible au Nord du G.C. 35 de N'gaous à Mac-Mahon, aux abords de la route Barika-Sétif et sur les deux rives de l'oued Barika que remonte la piste du Sahara au Tell par Corneille et Aïn Mlila. Dans N'gaous, le terrain est occupé par les Beni-Ifren et dans Ouled Si Sliman par la famille maraboutique des Ouled Sidi Lahcen (fraction Lemenakh) ; les nomades n'y possèdent aucun droit d'usage et de campement.

En règle générale, les hommes, emploient au dehors l'arabe avec l'accent chaouia et, à la maison, le chaouia. Les vieillards, les femmes, les enfants ignorent pratiquement celui-là : à l'audience de la Justice de Paix se présentent quelquefois des femmes dont l'interprète officiel ne peut tirer aucun mot et qui pleurent sous les rires de la salle. Pour les gens de la plaine, en effet, les montagnards sont un peu des retardataires, des arriérés, des lourdauds. Il n'y a pas mépris proprement dit mais ironie. J'ai cependant rencontré certains notables fiers de leur langue car, selon l'expression de l'un d'eux : « Chaque oiseau a son ramage ». Cette langue, ils l'appellent eux-mêmes « chaouia ».

A quelles causes attribuer cette désaffection partielle et, au demeurant sans conséquence, du berbère chez les hommes ?

L'action de l'administration française ? Il est vrai que le personnel, caïd, khodja, le plus souvent, n'est pas originaire du douar. J'ai vu un garde-champêtre rassembler avec peine les gens de Tifrent qui ne voulaient pas le comprendre ; aux bureaux de la Commune, dans les délibérations de djemaas, les affaires se traitent en arabe. Quant aux écrivains publics, ils rédigent plaintes et réclamations en français.

L'école ? Dans les écoles de l'Etat, l'enseignement se donne en français, mais cela n'a de valeur que pour le centre de N'gaous et une mechta de Gosbat. Tolbas et chioukh s'expriment en arabe.

Les mariages mixtes ont une certaine influence car nombreuses sont les femmes chaouias qui épousent des Arabes et quittent la contrée ; les enfants apprennent alors la langue du père. Mais d'un autre côté, un Berbère épouse rarement une Arabe.

Après plusieurs questions, le wakaff de Tirfain m'a alors dit : « J'aime parler arabe car je peux être compris partout où je vais ». Installés aux frontières de leur groupe linguistique, poussés par la sécurité des chemins à voyager et à fréquenter les marchés, les Berbères de Barika — comme beaucoup d'autres, du reste — ont dû composer.

Mais le fait de conserver le chaouia dans la famille, de lui laisser le rang de langue maternelle maintient ses positions contre le grignotage journalier de l'arabe. Dans leur « Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie », parue en 1913, Doutté et Gautier signalaient que « le recul du berbère est indéniable mais très lent ». Ni à la Commune mixte, ni aux Archives départementales, ni à la Bibliothèque du Gouvernement Général, je n'ai pu retrouver la réponse complète de l'Administrateur de Barika au questionnaire de Doutté et Gautier ; « dans le douar Ouled Si Sliman, la langue chaouia aura disparu dans cinquante ans », y était-il dit.

Il n'en a rien été, le berbère ne s'étant effacé devant l'arabe que dans les relations extérieures.

II

J'ai profité de mon séjour à Barika pour vérifier et compléter dans les limites de la commune, au douar N'gaous en particulier pour lequel il n'avait pas eu d'informateur, les cartes consacrées par M. André Basset aux bovins [1]. J'ai

(1) Basset (André), *Atlas linguistiques des parlers berbères*, Algérie du Nord, Animaux domestiques, II (Publications de l'Institut d'Etudes Orientales de la Faculté des Lettres d'Alger, II), Alger, 1939.

	GOSBAT (425)	N'GAOUS (427 bis)	OULED SI SLIMAN (426)	SEFIAN (427)
bœuf (sg.) (XXV)	*afunas* *aḥerrat*	*afunas* *aḥerrat*	*afunas* *aḥerrat*	*afunas* *aḥerrat*
bœuf (pl.) (XXVI)	*ifunasen* *iḥerraten*	*ifunasen* *iḥerraten*	*ifunasen* *iḥerraten*	*ifunasen* *iḥerraten*
taureau (sg.) (XXV)	*rramul*		*rramul*	*rramul*
taureau (pl.) (XXVI)	*rrwamel*		*ifunasen*	*rrwamel*
vache (sg.) (XXVII)	*[t]afunasť*	*tafunasť*	*tafunasť*	*tafunasť*
vache (pl.) (XXVIII)	*[t]ifunasin*	*tifunasin*	*tifunasin*	*tifunasin*
veau (masc. sg.) (XXIX)	*aεžmi* *ayenduz*	*aεžmi* *agenduz*	*aεžmi* *agenduz*	*aεžmi* *agenduz*
veau (masc. pl.) (XXX)	*iεžmiyen* *iyenduzen*	*iεžmiyen* *igenduzen*	*iεžmiyen- iεžmai* *igenduzen*	*iεžmiyen* *igenduzen*
veau (fém. sg.) (XXXI)	*taεžmiť* *[t]ayenduzt*	*taεžmiť* *tagenduzt*	*taεžmiť* *tagenduzt*	*taεžmiť* *tagenduzt*
veau (fém. pl.) (XXXII)	*tiεžmiyin* *[t]iyenduzin*	*tiεžmiyin* *tigenduzin*	*tiεžmiyin--tiεžmai* *tigenduzin--tigenduz*	*tiεžmiyin* *tigenduzin*
taurillon (sg.) (XXXIII)	*aεžmi*	*aεžmi*	*aεžmi*	*aεžmi*
taurillon (pl.) (XXXIV)	*iεžmiyen*	*iεžmiyen*	*iεžmiyen*	*iεžmiyen*
génisse (sg.) (XXXV)	*taεžmiť* *taumalt*	*taεžmiť*	*taεžmiť*	*taεžmiť*
génisse (pl.) (XXXVI)	*tiεžmiyin* *taumwalin*	*tiεžmiyin*	*tiεžmiyin*	*tiεžmiyin*

simplement noté ce que j'ai cru entendre, sans expliquer ni analyser. On pourra se reporter au fascicule de Notes joint aux Atlas.

Le relevé suivant donne les termes utilisés et renvoie aux numéros des cartes de M. Basset (chiffres romains) et à ses points d'enquête (chiffres arabes). Le douar N'gaous a été affecté de l'indice 427 *bis*.

Bœuf. — Dans les quatre douars, *afunas* et *aḥerrat* (pl. *ifunasen*, *iḥerraten*) désignent indifféremment le bœuf ou le taureau. Pour avoir un terme spécial à ce dernier, il faut beaucoup insister auprès des Indigènes : ils indiquent alors *rramul* (pl. *rrwamel*), sauf à N'gaous où ce mot est inconnu et à Ouled Si Sliman où la forme du pluriel n'existe pas.

Vache. — *tafunasť* est seul employé, sauf à Gosbat où j'ai relevé *afunas*. Cette chute du *t* se retrouve au pluriel au même endroit : on a *ifunasin* ou encore *hifunasin* à côté de *tifunasin*.

Veau. — La grande majorité des informateurs donne *aεžmi* (au pluriel *iεžmiyen*, au féminin singulier *taεžmiť*, au féminin pluriel *tiεžmiyin*). Signaler *iεžmai* et *tiεžmai* comme à Ouled Si Sliman. Ces dernières notations sont rares (Bellezma : douars Ouled Fatma, Cheddi ; Aïn Touta : douars Ouled Aouf et Tahanent ; Khenchela : douar Khanga Si Nadji).

L'aire d'extension d'*aεžmi*, emprunt arabe qui désigne le plus souvent tout bovin jeune, va de Souk-Ahras à Mac-Mahon. Au nord-ouest du bloc constantinois, c'est *agenduz* avec son pluriel *igenduzen*, ses féminins *tagenduzt* et *tigenduzin* qui est employé.

A Ouled Si Sliman, on utilise *tigendaz* quand il s'agit de plus de trois bêtes (voir aussi les douars Tilatou (commune d'Aïn Touta), Ouled Zaïm (Eulma), Ouled Mohammed ben Ferroudj (Bellezma), Ouled sidi Ounes (Aïn Mlila), Oulman (Aïn Beïda).

A Gosbat, *ayenduz* (pl. *iyenduzen*, fem. sing. *tayenduzt*, *ayenduzt*, féminin pluriel *tiyenduzin*, *hiyenduzin*) m'a été donné pour l'animal de 4 à 6 mois. D'après les notations de M. André Basset, et compte tenu des lacunes dues au manque d'informateurs, -*y* se retrouve en traînée sur la carte dans les

douars Tannezaret, Bou Taleb, Hamma (Rihra), Mcil, El Rabat, Ras el Ayoun (Bellezma), Ouled Bellaouchat, Ouled Bel Kheir (Eulma) et réapparaît dans la région Cherchell, Ténès, Orléansville.

TAURILLON. GÉNISSE. — A côté d'*aεžmi* on dit aussi à Tifrent *aεžmi amezẓan*, *iεžmiyen imezẓanen*, *taεžmit tamezẓant*, *tiεžmiyin timezẓanin*.

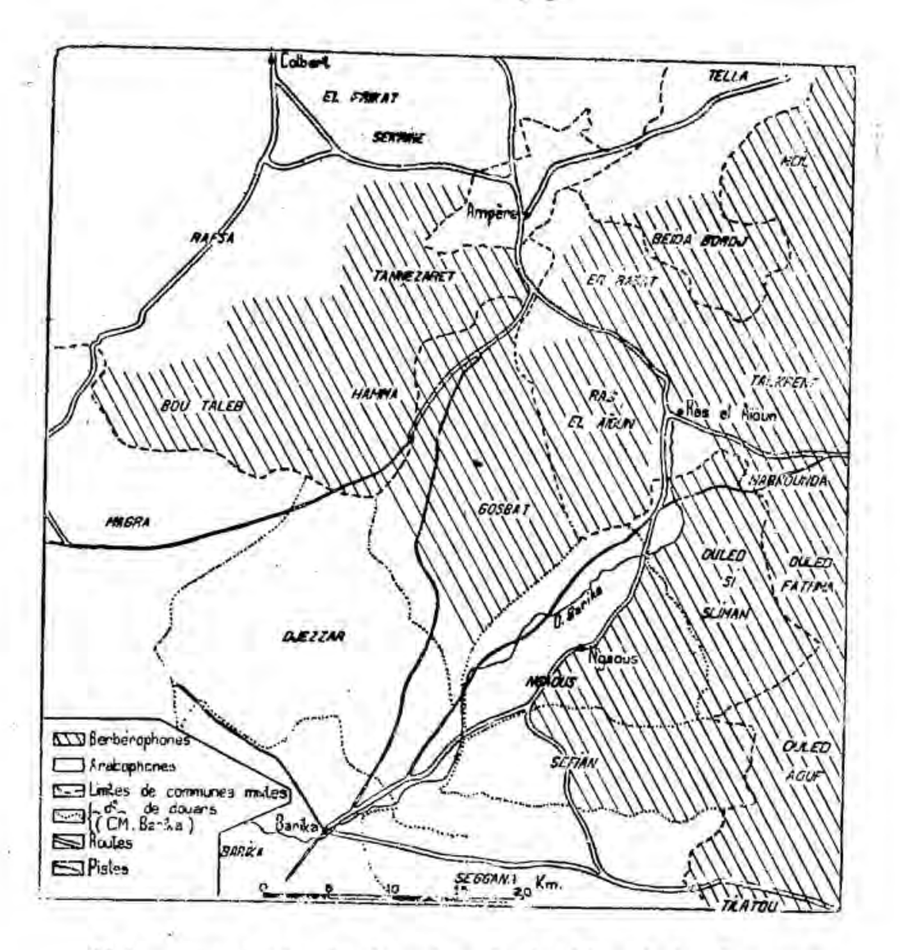
D'autre part, j'ai souvent constaté chez ceux que je questionnais, pourtant tous fellahs, une difficulté à trouver le mot juste pour un animal donné et même à différencier les sexes.

Pour la femelle, j'ai noté à Gosbat *taumatt* seul en pays chaouia, mais qui est signalé par M. André Basset dans les Communes mixtes d'Oued Marsa, de la Soummam, de Takitount et du Guergour en ajoutant (p. 145) : « Nous avons vraisemblablement... avec la limite orientale de la Kabylie, la limite orientale d'emploi de cette appellation ». Peut-être, en prospectant bien, est-elle connue plus à l'Est ? Remarquer la proximité de l'unique *taumwatt* en pays chaouia au douar Tannezaret (cf. douars Mentano (Takitount) et Tala Ifassen (Guergour). Et c'est justement le pluriel *taumwatin* que j'ai enregistré, pluriel relevé simplement deux fois en Algérie (à Berrouaghia et dans la Commune mixte du Chéliff).

Pour le reste, les concepts de « taurillon » et de « génisse » semblant flous, j'ai recueilli les termes que M. A. Basset cite pour les bovins d'un an ou de deux ans.

	GOSBAT	OULED SI SLIMAN	N'GAOUS	SEFIAN
taurillon (sg.)	*ggaiz*			
	ameggaiz	*ameggaiz*	*ameggaiz*	*ameggaiz*
taurillon (pl.)	*iεžmiyen*			
	imeggaizen	*imeggaizen*	*imeggaizen*	*imeggaizen*
génisse (sg.)	*teggaizt*		*tamessukit*	
	tameggaizt	*tameggaizt*		*tameggaizt*
génisse (pl.)	*tigayizin*		*timessukiyin*	
	timeggaizin	*timeggaizin*		*timeggaizin*

La langue berbère est donc encore bien vivante dans la Commune de Barika. Cela est d'autant plus intéressant que les quatre douars considérés sont limitrophes de pays arabes, partant, en position dangereuse, surtout Gosbat. Il est vrai que la région, escarpée et boisée s'y prête.



Mais, sans doute, le domaine du berbère était plus vaste autrefois : sans insister ici sur la tradition qui attribue à trois frères ou amis (*imeddukal*) kabyles la fondation de M'Doukal, on signalera la présence chez les arabophones des prénoms berbères *mezzyan* (petit), *moqqran* (aîné), *berkan* (noir) que les gens du Sud donnent à leurs enfants en guise de porte-

bonheur sans savoir ce qu'ils signifient et, plus encore, celle des toponymes (terres, ravins, sources) dans les douars Berhoum, Magra, Seggana.

J'ai pu, grâce à MM. les Secrétaires interprètes de Corneille et Saint-Arnaud, que je remercie ici, avoir quelques renseignements complémentaires.

La poussée arabe signalée le long de la route Barika-Sétif se prolonge au Bellezma, dans la fraction Hassania et le périmètre de colonisation de Ras El Ayoun. Puis, après une coupure d'une quinzaine de kilomètres en terrain découvert, reparaît dans les mechtas Dar-Djenan, Aïn El-Kerma (Ras El Ayoun) et Merzghel (El Rabat).

Ces pointes tendent donc à isoler du reste du bloc chaouia un groupe formé par les douars Ras El Ayoun (Bellezma), Gosbat (Barika), Tannezaret, Boutaleb, Hamma (Rihra).

Gosbat est pour l'instant intact.

Ras El Ayoun s'est racorni un peu.

A Tannezaret, les jeunes des fractions Aïn-Aztout, Aïn-Hamra, Afart, Aïn-Hellel ignorent le chaouia. Mais, par contre, dix foyers environ venant de ce douar se sont installés dans la fraction Bassour de Sekrin, ce qui explique le petit îlot berbérophone au Nord d'Ampère.

Au Bou-Taleb et à Hamma, je ne sais quelle est la situation car la patience de mon informateur s'est lassée.

Quant à Beida-Bordj, les fractions Ouled Litim, Ouled Tamen, El Menchar, Ouled Sï Lakehel utilisent l'arabe.

Combien de temps encore durera la fragile soudure au douar Ras El Ayoun ?

(Août 1944).

II

LE BERBERE DANS LA COMMUNE MIXTE DU GUERGOUR

La présente note n'est qu'un essai de délimitation de l'arabe et du kabyle dans le Guergour pour l'année 1945.

Les chiffres fournis à cette date sont ceux des services communaux et sont des minima ; ils ne valent qu'à titre d'indication car la population est en perpétuel mouvement entre Alger et Bône.

***

Il ne fait pas de doute que tout le territoire de la Commune mixte était autrefois berbère : de nombreux noms de lieux en sont la preuve.

Aujourd'hui, deux douars sur quatorze sont arabophones : Bougaa et Maoklan. Le kabyle ne s'y apprend que vers quinze ou vingt ans.

Le premier renferme le chef-lieu, La Fayette, qui compte 526 Kabyles venus de l'Ouest de la commune, d'Akbou, de Michelet. Ce sont des commerçants, tailleurs, jardiniers, employés de bureau. Un seul Mzabite anciennement marié à une femme du pays. Mais ce chiffre, qui est celui d'un élément surajouté, n'influe nullement sur la physionomie générale du douar.

Il en est de même des trois familles (53 personnes originaires de Tararist-Oued Marsa) établies à la mechta Izougaghen de Maoklan.

On peut ensuite considérer les douars mi-partie, ceux à fractions parlant arabe et à fractions parlant kabyle.

Ce sont : Dra el Caid, Tala-Ifassen, Dra Kbila, Harbil et Aïn Legradj. Ils dessinent un éventail autour des centres de colonisation d'Aïn Roua et de La Fayette, éventail dont les lames sont les routes.

A Dra el Caid, les fractions arabophones sont Debah, Ouled Choug, Ouled Belgacem, Ouled Fadel (cette dernière depuis 1890).

A Tala-Ifassen : Merdj ez zit des Ouled Bekaï, Troun el Mers et Zouaoua. C'est là que l'on peut faire passer — suivant pour cela *grosso modo* le chemin d'Aïn Roua à Oued Amizour — la limite entre les parlers berbères de l'Ouest (Bou-Sellam, etc.) et ceux de l'Est (Oued Marsa, Takitount).

A Dra Kbila : Chabet Legherib. Ouled Rezzoug et Sebtia. Pour cette dernière fraction, l'arabisation se situe entre 1890 et 1940. En effet, dans le Guergour, les voies de pénétration ne datent que du début de ce siècle et le chemin 23 qui aboutit aujourd'hui au marché des Beni Ourtilan et tend à atteindre en deux branches Seddouk et Akbou n'a dépassé que très tard Aïn Cherchara. Auparavant, les Kabyles pour se rendre à Sétif ne se déplaçaient qu'en caravanes car le pays était quelquefois peu sûr. Ne venaient en Kabylie que de rares chameliers des Hauts Plateaux qui échangeaient du blé contre des figues, mais ne stationnaient pas. Certaines transactions se faisaient à l'actuel lieu-dit « Pont en fer » chez les Ouled Ayed de Maoklan.

Maintenant, toute la vallée du Bou Sellam, sur une longueur de huit kilomètres, de ce lieu-dit jusqu'au grand coude de la rivière est territoire arabisé Maigre acquisition cependant puisqu'on n'y dénombre que 95 habitants mais symptôme caractéristique car, en continuant la route, la fraction voisine de Louta n'Kourt voit déjà des mariages mixtes.

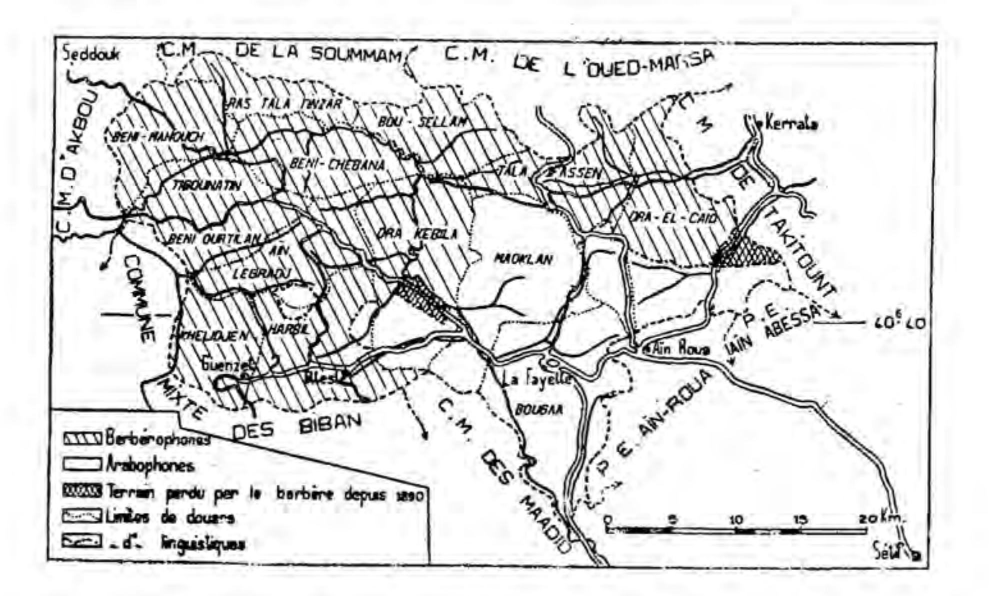
Dans Harbil : Lemguerba, Lâazib et Djennaouen. Celle-ci issue de Grande Kabylie a séjourné un temps à Kordjana des Ouled Rezzoug, y a oublié sa langue première et s'est fixée en montagne à côté de la fraction Chelhab d'Aïn Legradj. Elles constituent l'enclave arabophone observée sur la carte jointe à cette étude.

Les autres douars de la commune sont entièrement berbérophones : Khelidjen, Beni Chebana, Bou Sellam, Beni Ourtilan, Tigounatin, Beni Mahouch, Ras Tala Tinzar. Toute cette terminologie n'est du reste pas d'un usage courant ; on préfère dire : Aït Yala, Aït Ourtilan, Aït Khiar. A Ras Tala Tinzar existeraient, paraît-il, des femmes qui n'ayant jamais quitté leur hameau et jamais vu ni un chameau ni une route carrossable, ne connaîtraient même pas les mots qui les désignent.

***

La Commune mixte du Guergour est donc une commune à grosse majorité berbère (64.043 contre 18.920).

Elle l'est beaucoup plus que ne le laisse supposer l'Administration qui distingue des douars producteurs de blé qu'elle appelle douars arabes (Bougaa, Maoklan, Dra El Caid, Tala-Ifassen, Dra Kbila) et des douars producteurs d'huile qu'elle qualifie de kabyles.



En réalité, par douars arabes on a voulu entendre ceux qui formaient l'ancienne tribu du Sahel Guebli et dont les habitants — sans considération de langue — ont le même genre de vie. Mais le fait de monter à cheval pour un homme des Ouled Amar de Tala-Ifassen autorise-t-il à dire qu'il est arabe ?

De plus, dans ces cinq douars, 16.536 berbérophones vivent à côté de 17.151 arabophones et ce nombre ne peut qu'augmenter.

En effet, beaucoup de terres passent entre les mains de propriétaires de Takitount, d'Oued Marsa ou de l'Ouest de la

POPULATION MUSULMANE

DOUARS	Superficie	Vers 1890 Chiffres approximatifs recueillis dans les registres du Sénatus-Consulte		D'après le recensement de 1936		D'après le chiffre du ravitaillement communal (1945)	
		Berbérophones	Arabophones	Berbérophones	Arabophones	Berbérophones	Arabophones
	hectares						
A. Legradj	7.758	7.285		6.285		6.546	222
Beni-Chebana	6.530	5.611		5.974		5.807	
Beni-Mahouch	6.458	5.029		6.929		6.547	
Beni-Ourtilan	3.653	4.000		4.573		4.503	
Bougaâ	13.846		5-000		5.198	526	8.164
Bou-Sellam	5.500	2.219		3.493		4.563	
Dra-El-Caïd	10.336	2.037	2.037		4.675	5.000	1.767
Dra-Kbila	10.580	1.815	1.815	5.990		5.675	1.686
Harbil	8.112	7.141		7.946		6.324	1.547
Khelidjen	4.783	4.603		5.465		5.303	
Maoklan	9.447		3.350		4.065	53	4.379
Ras-Tala-Tinzar	5.168	5.050		4.290		4.313	
Tala-Ifassen	8.760	1.950	1.950	4.420		5.282	1.155
Tigounatin	3.693	3.000		3.553		3.596	
	104.624	49.740	14.152	58.918	13.938	64.043	18.920
		63.892		72.856		82.963	

Commune. Quelquefois ceux-là résident temporairement, par exemple ceux de Bou Andas qui viennent au Guergour pour la récolte des céréales et repartent chez eux à la cueillette des figues.

D'autre part, l'émigration pourtant si intense ne joue pas en faveur de l'arabisation car les femmes restent au pays. En juin dernier, dans un village de Bou Sellam deux hommes seulement étaient présents ; les autres étaient partis travailler en France ou dans les villes de la côte. A leur retour, ils reprendront le kabyle avec la gandourah.

En résumé, les berbérophones sont passés de 49.740 en 1890 à 64.043 en 1945 et la perte de 603 unités des Ouled Fadel et de Sebtia est négligeable.

Nous sommes donc loin du pessimisme des informateurs de Doutté et Gautier qui écrivaient dans leur « Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie » : « Le temps n'est peut-être pas éloigné où, en ce qui concerne la Commune mixte du Guergour, le berbère aura presque disparu pour faire place à l'arabe ».

Ces deux auteurs avaient même catalogué 10.410 personnes (5.990 pour Dra-Kbila et 4.420 pour Tala-Ifassen) sous la rubrique « Berbère en voie de disparition » et, sur leur carte, déjà indiqué Dra El Caid comme arabophone.

Evidemment, certains signes de décadence ou de transformation sont visibles : ainsi, à Harbil, les anciens noms de lieux sont méconnaissables.

Mais qui prouve que la création de centres municipaux, en donnant vie aux djemaas et corps aux aspirations locales ne sera pas un stimulant pour la langue kabyle. Déjà, dans les délibérations, l'arabe n'est employé que par courtoisie pour le caïd quand celui-ci est étranger. Les registres sont présentés en français.

MICHEL PLAULT.

(Décembre 1945).

NOTES ET DOCUMENTS

Trouvaille Archéologique au Méchouar de Tlemcen

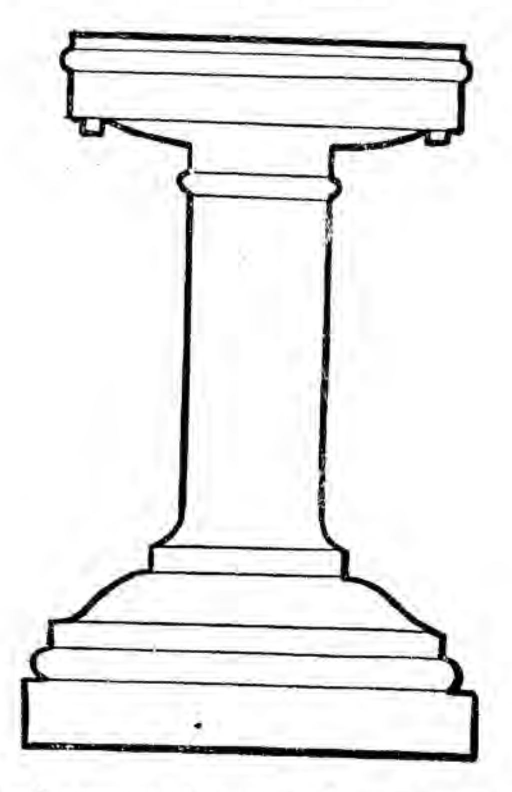
M. Bel avait trouvé à Tlemcen il y a quelques années, dans la cour de l'hôpital militaire (ancien Méchouar), un petit monument de marbre-onyx blanc — de cet onyx de Tekbalet qui a fourni à Tlemcen abondance de chapiteaux et de colonnes dans les monuments du XIIe au XVe siècle —. Le monument se compose de quatre éléments distincts ; l'ensemble constituait le bénitier de l'ancienne chapelle catholique installée dans la mosquée du Méchouar (du XIVe siècle). Les quatre éléments sont : 1) le bénitier proprement dit, qui est creusé dans un chapiteau ; 2) une table de marbre-onyx sur laquelle repose le bénitier ; 3) une colonnette servant de pied ; 4) un socle destiné à supporter le tout. La partie la plus intéressante de ce petit monument est la table de marbre-onyx sur laquelle repose le bénitier (pièce n° 2). Cette table n'était pas destinée à cet usage, car elle porte en creux la représentation d'un cadran solaire. M. Bel avait obtenu que ce petit monument fût offert au Musée de Tlemcen ; on peut l'y voir aujourd'hui. Des travaux plus importants l'avaient empêché de donner une description du cadran solaire découvert par lui, et la mort l'a surpris avant qu'il ait trouvé le temps de s'en occuper. Nous voudrions acquitter aujourd'hui une partie de la dette de reconnaissance que nous avons envers M. Bel, en donnant à sa place — moins bien qu'il ne l'aurait fait — la description du cadran solaire du Méchouar.

Le chapiteau évidé en cuvette, qui forme le bénitier proprement dit, est un chapiteau du type mérinide du XIVe siècle. On en trouve beaucoup du même genre dans les monuments religieux de Tlemcen. La base est un carré de 58 cm. de côté. La hauteur est de 22 cm. La décoration est celle qu'on trouve habituellement : palmes et palmettes d'acanthe ; ruban central courant sur les quatre faces, sans inscription.

La table à cadran solaire s'emboîte exactement sur le sommet du fût de la colonnette. Cette table est carrée et de 50 cm. de côté ; son épaisseur est de 10 cm. 5. Sur la bordure se trouve, à 2 cm. du haut et à 5 cm. du bas, un renflement semi-cylindrique de 3 cm. 5 qui fait tout le pourtour. La face inférieure de la table-cadran présente en relief un ruban circulaire de 1 cm. 8 de largeur. Un renflement tronconique de 2 cm. d'épaisseur, creusé

d'un évidement circulaire à sa base inférieure, permet à cette table de reposer d'aplomb sur la colonnette.

La colonnette a 53 cm. de hauteur et 17 cm. 2 de diamètre. Elle présente à sa partie supérieure, à 3 cm. 5 du haut, un renflement en saillie formant ruban semi-cylindrique de 3 cm. de largeur. Elle va en s'élargissant à la base.

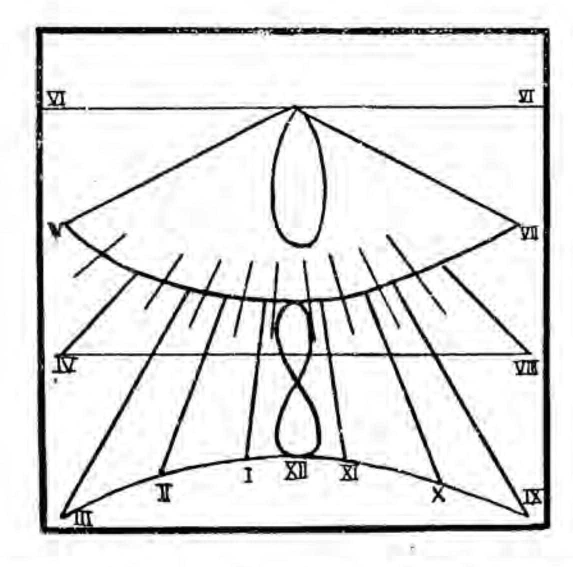


Le socle est composé de haut en bas : d'un ruban plat de 3 cm. 2 de hauteur et de 27 cm. 2 de diamètre ; d'un élargissement tronconique, légèrement renflé, dont les bases ont respectivement 27 cm. 2 et 55 cms de diamètre ; d'un ruban plat de 2 cm. 3 de hauteur et de même diamètre que la grande base du tronc de cône ; d'un ruban semi-cylindrique de 5 cm. 5 d'épaisseur ; d'un plateau carré, de 58 cm. 6 de côté, de 9 cm. 5 de hauteur, qui sert de base et qui supporte le tout.

Le cadran solaire est du type de ceux que l'on faisait encore au Maroc, notamment à Fès, en ces dernières années. Le style a disparu, mais son emplacement est marqué encore. Les chiffres des douze heures, qui sont gravés sur le pourtour et qu'indi-

quait l'ombre du style, sont des chiffres romains, non des chiffres arabes (ou des chiffres occidentaux, qui en sont les héritiers) (1). L'usage, sur les cadrans musulmans que l'on connaît, est d'indiquer l'heure au moyen de chiffres arabes. La présence de chiffres romains sur le cadran découvert au Méchouar de Tlemcen pose un problème de date qui n'est pas facile à résoudre.

Nous avons le choix entre trois hypothèses : ce cadran solaire peut être de provenance romaine ; ou bien il a été gravé à l'époque mérinide, sur l'ordre d'un sultan désireux de connaître les



heures pour accomplir les préceptes coraniques, par un artiste chrétien qui a reproduit exactement la copie d'un cadran romain; ou bien il est postérieur à l'occupation française et dû au talent d'un soldat qui était en garnison au Méchouar. La première hypothèse semble peu vraisemblable ; des stèles funéraires et des vestiges de routes, voilà tous les monuments de l'époque romaine qui se rencontrent encore à Tlemcen. Entre la deuxième et la troisième hypothèse, rien ne nous permet de choisir.

EMILE JANIER.

(1) Un cadran solaire du même genre, mais plus primitif, moins précis et de dimensions beaucoup plus grandes (24 m. × 11 m.), qui était tracé sur les dalles de la cour d'un temple, a été découvert à Lambèse. Cf. Georges Bel, *Le gnomon du théâtre de Lambèse*, in *Revue Africaine*, 3e et 4e trim. 1932, p. 319 à 324.

A propos du Curé de Mascara

Notre *Revue Africaine* s'honore de s'attacher scrupuleusement à la poursuite de la vérité. C'est pourquoi elle me permettra sans doute, de critiquer un de ses plus estimables collaborateurs.

M. Caillé a publié un bien curieux article sur « Le curé de Mascara et Abd el Kader » (1). Insuffisamment ému par l'invraisemblance d'une pareille aventure, il s'est attaché à dégager les raisons probables du mystérieux voyage de ce prêtre, dont il a rappelé les vertus et qui aurait formé le projet de convertir l'émir.

Un entrefilet du *Moniteur Algérien*, en date du 25 octobre 1845, suffit à détruire les ingénieuses explications de M. Caillé. Le voici :

« *Un journal publie une lettre d'Oran, du 7 octobre 1845, qui fait connaître que l'abbé Creusat, curé de Mascara, serait parti pour aller trouver Abd el Kader.*

« *M. l'abbé Creusat est à Alger depuis plus de six semaines, où il est attaché au service de l'Eglise du faubourg de Bab-Azoun, et il n'a jamais eu de rapports directs ou indirects avec Abd el Kader.* »

La vérité semble se dégager de documents que j'ai découverts autrefois dans les archives du Gouvernement Général (2).

Un belge nommé Cusson, ancien soldat de notre Légion Etrangère, fait prisonnier par Abd el Kader, puis utilisé par ce dernier comme secrétaire et comme officier de son armée régulière, avait été repris par Lamorcière en 1843, et employé comme interprète militaire au bureau arabe de Mascara. Renvoyé à l'expiration de son engagement, car il était fort ivrogne, il essaya de duper l'évêque d'Alger en offrant de négocier l'échange des prisonniers, puis se rendit à Paris, où il vécut de quelques articles sur l'émir (3). Démuni d'argent, il fit mine d'abjurer la religion musulmane à laquelle il s'était converti au temps de sa captivité et parla de se faire prêtre. Il vécut aux dépens de son confesseur, sollicita la protection de l'évêque d'Alger, qu'il suppliait d'achever de l'instruire, puis afficha l'intention d'aller retrouver Abd el Kader (4). On lui refusa le passage (5).

(1) T. LXXXVIII, 3e et 4e trim. 1944, p. 227 à 239.

(2) E. 214 (1), E. 214 (2) et 4 H 12.

(3) Dans *Le National* et *Le Commerce*, signés Mahmoud ben Sheriff

(4) *La Patrie*, 31 octobre 1844.

(5) Abondante correspondance entre le Ministre de la guerre et le Préfet de police de Paris, E. 214 (1).

Or, le pseudo-curé qui débarqua à Tanger en 1845 était muni d'une lettre de l'évêque d'Alger et d'un passeport délivré par l'autorité d'Oran au nom de Creuzat (6), sans doute subtilisé pendant la durée des services de Cusson comme interprète à Mascara. Le stratagème lui aura permis de se faire conduire en Algérie sans visa, aux frais du gouvernement. Cusson, successivement interprète, avocat, professeur et explorateur, y fit une carrière où alternèrent les années de prison et les périodes de prospérité, car il fut un moment le collaborateur de Napoléon III.

Le faux prêtre continue de faire des victimes. Mais M. Caillé est bien excusable, puisque l'escroc avait trompé avant lui le consul de France à Tanger, dont il ne faut pas trop admirer la sagacité. Nous, les historiens, quand le hasard de nos recherches nous met en présence d'un curé de ce genre, nous prenons la précaution de soulever la soutane (7).

MARCEL EMERIT.

---

(6) On écrivait Creuzat ou Creusat. Le jésuite J. B. Creusat est bien connu des berbérisants pour avoir écrit un « Essai de dictionnaire franco-kabyle », (Alger, 1873).

(7) Pour donner au lecteur une idée des difficultés de la critique historique en Afrique du Nord, je citerai un fait bien caractéristique. L'éminent archéologue Berbrugger, fondateur de la *Revue Africaine*, a publié dans cette revue, en 1867 (tome II, p. 494-496) un article *nécrologique* sur Cusson. Il serait donc normal de considérer que l'influence de ce personnage sur Napoléon III s'arrête à cette année 1867, date de sa mort. Méfiant, j'ai cherché plus loin, et j'ai suivi la trace de l'aventurier jusqu'en 1878. J'ai déduit de cette constatation que c'est au contraire en 1867 que commence la grande influence qu'il a exercée sur la politique du *Royaume arabe*, puisque, travaillant en secret dans le cabinet de l'empereur, il a cru de son intérêt, pour éviter les attaques des journaux d'Algérie, de se faire passer pour mort.

Dans un des prochains numéros de la *Revue de Paris*, je consacrerai un article à la vie extraordinaire de cet ancien secrétaire d'Abd el Kader.

COMPTES RENDUS

Georges SURDON. — *La France en Afrique du Nord*. 1 vol. in-8°, xv + 887 p. Alger. Editions *Alger Républicain*, 1946.

Ainsi que l'auteur le dit lui-même dans l'Introduction qu'il a donnée à son livre, trente ans de participation à l'administration de l'Afrique du Nord et seize ans d'enseignement à l'Institut des Hautes Etudes de Rabat ont permis au Président Surdon de connaître bien des problèmes particuliers à cette Djezirat-el-Moghreb où le génie de la France rayonne depuis une centaine d'années, après tant de siècles obcurs. A ces problèmes, une si riche expérience donne à l'auteur le courage de proposer des solutions.

Ce fort volume qui vient de paraître à Alger a pour objet de porter à la connaissance d'un large public le diagnostic et les remèdes proposés.

1. — Aux yeux de l'auteur tous les problèmes nord-africains se laissent résoudre à l'unité. Nous ne le suivrons pas quand, se fondant sur quelques propos acides de E. F. Gautier, il définit ce problème comme étant celui qui consisterait à remettre à l'endroit un monde à l'envers. Les habitants des antipodes, malgré le vocable, marchent les pieds en bas comme nous.

Ce qui est exact, au contraire, c'est de constater — et si l'idée n'est pas neuve, il n'était pas inutile d'en souligner toute l'importance — que la société musulmane repose sur deux assises fondamentales, radicalement étrangères à nos conceptions traditionnelles : la tribu et le concept théocratique du pouvoir.

Le monde antique a connu l'organisation tribale. On la rencontre un peu partout, et même en Grèce au moins à l'époque homérique. Mais le développement urbain est fatal à la notion de tribu. Les hommes errants vivent tout naturellement rassemblés sous le commandement des individus les plus énergiques de leur sang, et les nécessités mêmes du nomadisme tissent entre les tentes des liens de parenté toujours plus étroitement entre-croisés. Quand la tribu, trop lourde, se subdivise en fractions, celles-ci restent liées entre elles par le souvenir de l'auteur commun, plus ou moins légendaire, qui leur permettra de se reconnaître dans les rencontres de la transhumance et de s'aider dans les conflits avec les tribus rivales.

Le groupe humain une fois fixé sur une parcelle de territoire va se sentir lié plus à ses voisins qu'à ses parents, et des confédé-

rations vont se sceller, dont le support sera la communauté d'intérêts locaux. Ainsi la légende, sinon l'histoire, rapporte-t-elle que la cité romaine est née de l'union des trois tribus des *Ramnes*, des *Tities* et de *Luceres*. Du même coup le principe tribal entre en décadence. En vain, essaiera-t-il de se survivre avec la *gens*, qui tente de maintenir, au sein de l'Etat, une mosaïque de groupes agnatiques fortement organisés. Le *magister gentis* ne pourra défendre devant la poussée des « chefs de feux » ni la propriété collective de l'*ager gentilicius*, ni son autorité disciplinaire, ni même sa prééminence religieuse. C'est l'assemblée des chefs de feux qui élira des magistrats de la cité, c'est-à-dire territoriaux, ce sont des « *patres conscripti* » qui, dans la majesté du Sénat, arbitreront les destinées du monde.

L'antiquité à également connu le principe théocratique. Comme l'auteur a raison de le rappeler, Pharaon d'Egypte, le patesi de Chaldée sont l'incarnation de la divinité ou son représentant. L'Extrême-Orient a conservé jusqu'aux temps modernes l'idée de la divinité ou du moins de l'origine divine du monarque. Alexandre l'avait bien compris qui, pour gagner l'Orient, se fait passer pour le fils de Zeus, lui-même identifié à Ammon-Râ. Et si Rome ne divinise ses empereurs qu'après leur mort, du moins fait-elle rendre de leur vivant un culte à leur Génie comme au sien propre.

L'Islam a fait de ce concept son assise fondamentale pendant plus d'un millénaire. Pour la première fois, c'est au nom de Dieu l'Unique qu'est entreprise la conquête du monde par le Prophète qu'il a envoyé, mais surtout par les Vicaires et successeurs de celui-ci (Califes). Il ne s'agit plus cette fois, comme au temps de Jésus, de ses apôtres, et puis de ses docteurs, de substituer, dans le respect des cadres de la cité, la vraie religion aux erreurs du paganisme, il s'agit de détruire César et de renverser un appareil étatique désormais inutile. La cité de Dieu a le devoir de vivre selon ses propres lois : solution magnifiquement révolutionnaire, audacieusement anarchique.

Hélas, les plus grands inspirés doivent compter avec la faiblesse humaine, et les successeurs de Mohammed ont dû, comme naguère Lénine, renvoyer à plus tard le moment où la société nouvelle, victorieuse de l'ignorance, de l'envie, de tous les mauvais penchants de l'homme, pourrait vivre sans juges, sans gendarmes et sans soldats.

Mais au moins le fondement surnaturel des lois comme du pouvoir du chef aurait dû avoir ce résultat de les placer en dehors et au-dessus de toute discussion et d'assurer au calife de Médine, de Damas ou d'ailleurs un pouvoir sans partage.

L'histoire nous montre que l'Etat musulman fut affligé des mêmes troubles que les autres Etats et même M. Surdon va-t-il jusqu'à avancer que c'est le propre du concept théocratique de susciter sans cesse des compétiteurs au souverain, qu'ils

surgissent de familles rivales ou de son propre sang (p. 326). C'est un paradoxe — entre un assez grand nombre, car l'auteur ne dédaigne pas ce mode d'expression de la pensée — mais qui n'est pas sans un fond de vérité.

2. — Ce diagnostic établi, l'auteur va proposer son remède. Il nous paraît possible de formuler ainsi sa pensée : il faut, pour faire entrer réellement les peuples musulmans dans le concert des nations modernes, briser le lien tribal, fixer le groupe social au sol et d'autre part lui donner conscience d'être le véritable souverain, conscience de sa dignité de citoyen, lui apprendre en un mot l'exercice de la démocratie.

Pour administrer cette médecine, voici le traitement ordonné : subdiviser la tribu non en fractions, mais en douars, donner au douar une assise territoriale et une organisation municipale. C'est au sein de cette minuscule cité que l'homme musulman parcourra à son tour le cycle de nous bien connu, qu'il prendra conscience d'appartenir, non à une famille, mais à un territoire, non à une tribu, mais à une nation. Il y apprendra la vraie dignité de l'homme. Il saura que si le chef est nécessaire, s'il doit être respecté, c'est en tant qu'homme et pour ses mérites et non en vertu d'une prétendue investiture divine. Il saura que chaque homme est responsable de soi-même et de tous et que c'est une solution de paresse que d'abandonner les charges du pouvoir à des maîtres qui, privés du contrôle de l'opinion, sont inévitablement enclins à exercer dans leur intérêt des pouvoirs que seul l'intérêt du groupe justifie.

Sur ces cellules de base s'édifieront les groupements supérieurs, le canton, d'abord, groupement de douars sous l'autorité d'un caïd ou agha et d'un contrôleur des affaires musulmanes ; l'arrondissement, ensuite, sous l'autorité du sous-préfet assisté d'un bach-agha et d'un administrateur en chef des affaires musulmanes ; le département enfin où le préfet sera assisté d'un khalifa et d'un inspecteur des affaires musulmanes. (p. 585).

Ajoutons que si le douar doit être à la fois une unité ethnique et une unité territoriale, si le canton doit réunir tous les douars d'une tribu, le département aura pour limites celles d'un groupement homogène de population (ce que l'auteur appelle un « particularisme »). Seul l'arrondissement paraît devoir conserver un caractère quelque peu arbitraire, si du moins nous saisissons bien la pensée de l'auteur, assez peu précisée dans ces quelques pages cependant fondamentales, appelées « Vues d'avenir » qui suivent l'étude de l'organisation française de l'Algérie (L. IV, titre I, chap. 6).

Ceci valant pour l'Algérie, vaut aussi, *mutatis mutandis*, pour la Tunisie, à cela près que les départements s'appelleront Régions et bénéficieront d'une décentralisation très poussée. Avec ces réformes, auxquelles l'auteur associe assez curieusement la pros-

cription des titres militaires dans l'entourage du Bey, « on verrait cesser comme par enchantement le malaise qui règne depuis vingt-cinq ans ». (L. IV, titre II, chap. 7).

Pour le Maroc, il suffirait, semble-t-il, de confier à la Région, sous la double autorité d'un Khalifat du Sultan et du Chef de Région, des pouvoirs largement décentralisés (L. IV. titre III. chap. 7). Toutefois, l'auteur formule, en étudiant l'organisation régionale, le souhait de voir le douar territorial recevoir l'organisation d'une commune (p. 724). Il est permis de penser qu'il voudrait voir entre le douar et la Région les mêmes organes intermédiaires qu'en Tunisie.

Ces réformes de structure seront enfin couronnées par la réunion de tous les services d'Afrique du Nord sous l'autorité d'un sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, assisté d'un Conseil supérieur dont les membres seraient élus, en nombre égal, par les populations tant françaises qu'autochtones, des diverses régions de l'Afrique du Nord. Ce Conseil, véritable Parlement nord-africain siégeant à Paris, serait doté du pouvoir législatif qu'il exercerait tantôt en séance plénière, lorsque la question intéresse les trois pays, tantôt en sections séparées lorsque l'affaire n'intéresse que l'Algérie, la Tunisie ou le Maroc.

Toutefois « les modifications à apporter à l'intégration de l'Afrique du Nord dans le cadre constitutionnel français devraient faire l'objet de lois votées par le Parlement français, soit sur l'initiative gouvernementale ou parlementaire, soit sur l'initiative du Conseil Supérieur sous la forme d'une proposition de loi ».

Tel est l'essentiel du « projet Surdon », si du moins nous avons su l'extraire d'un copieux ouvrage, dans les méandres duquel le lecteur a quelquefois peine à suivre la pensée de l'auteur. Nous serions incomplet toutefois en négligeant de souligner l'intérêt que l'auteur porte, avec raison selon nous, à une réforme de l'enseignement qui devrait distribuer à tous, français et autochtones, une double culture ; à une réforme surtout de la préparation aux carrières administratives nord-africaines ; à une réforme enfin du statut des contrôleurs civils auxquels les administrateurs d'Algérie doivent être résolument assimilés.

3. — Le projet Surdon est-il révolutionnaire et justifie-t-il tous les sarcasmes dont l'auteur abreuve les responsables de l'œuvre française en Afrique du Nord, à l'exception du Maréchal Lyautey, qui bénéficie d'un traitement de faveur, au moins dans la forme ?

De ce projet, il faut évidemment faire deux parts :

A. — En ce qui concerne l'organisation interne, la fixation au sol des populations, nous croyons que les réformes projetées s'inscrivent dans une ligne qui n'a guère dévié depuis trois quarts de siècle, depuis que le sénatus-consulte du 22 avril 1863, en déclarant les tribus propriétaires des territoires dont elles avaient la

jouissance permanente et traditionnelle, a réalisé une révolution aussi importante que celle attribuée à Servius Tullius par les historiens de la Rome royale.

Bien plus, en morcelant ce territoire tribal entre les douars, en réservant au douar la propriété de tout ce qui n'était pas terre de propriété privée (*melk*), le législateur de 1863 donnait au douar cette base essentielle de la personnalité juridique : le patrimoine. Il préparait l'avènement du douar à la vie municipale et les contemporains ne s'y trompaient pas puisque le rapporteur, M. de Casabianca, écrivait précisément : « le douar, c'est la commune ».

Sans doute, s'est-on arrêté en chemin, ou du moins a-t-on quelque peu musardé, mais enfin, il n'est pas niable que depuis longtemps le douar a reçu la propriété de ses « communaux » et qu'il est anachronique de souhaiter une prochaine fixation et délimitation de ce domaine. N'est-il pas étrange d'ailleurs que l'auteur d'un ouvrage si volumineux et parfois si détaillé (1), ne dise rien de l'organisation actuelle du douar en Algérie, du rôle de sa djemaa, de ses rapports avec la commune dont il dépend ? Sur ce point M. Surdon aurait consulté avec fruit une bonne thèse soutenu devant la Faculté de Droit d'Alger, en 1938, par M. Henri Brenot.

Sans doute est-il souhaitable de voir cette action s'intensifier et le douar, ou même la fraction de douar, devenir un véritable centre municipal ou même une commune rurale, mais outre que cette réforme est en voie de réalisation (ce que ne méconnaît pas l'auteur), il serait injuste de laisser croire que rien n'a été fait par la France en Algérie pour préparer l'accession des indigènes à la vie politique dans le sens même désiré par le Président Surdon.

Quant à savoir si les douars algériens ont été rationnellement constitués, si on a eu tort ou raison de ne pas toujours prendre garde de ne réunir dans un douar que des gens de la même fraction, ou des fractions de la même tribu, il semble qu'on ne puisse répondre que par l'examen des cas particuliers. Il se peut que certains rapprochements ou certaines séparations aient été malencontreux ; on peut toujours y revenir. Mais il faut tenir compte, avant de trancher le problème en général, de deux considérations.

D'abord, la France en créant le douar a eu incontestablement la volonté de briser le cadre tribal et il ne semble pas que l'auteur condamne à tous égards ce dessein (cf. p. 524 et surtout p. 574). ensuite, il ne faut pas exagérer la valeur du douar comme réalité. Le Gouverneur Général Chataigneau a eu raison de montrer, dans sa conférence de presse du 28 mai 1946, que le douar était souvent

(1) Ne trouve-t-on pas, page 558, la quotité de la taxe municipale sur les chiens, en Algérie ?

trop grand pour devenir une commune et qu'il fallait envisager en pareil cas de créer plusieurs centres municipaux par douar.

De plus, la fixation au sol du douar, réalisée dans de nombreux exemples depuis 70 ans, a inévitablement produit ce résultat d'agréger au centre de population qu'il constitue des éléments allogènes.

Enfin, il peut ne pas paraître à tous également souhaitable, si le but de la France est, comme le voudrait l'auteur, d'« occidentaliser » ses populations nord-africaines, de perpétuer dans les divisions territoriales le souvenir et comme l'hypothèque des antiques groupements agnatiques.

B. — En ce qui concerne l'idée de réunir en une seule main le soin de diriger les affaires de la France en Afrique du Nord, elle n'est qu'un rajeunissement du projet du ministère de l'Afrique du Nord, qui a failli se réaliser en 1937, mais qui s'est heurté aux résistances que l'on sait. Nous avons nous-même enseigné, voici une dizaine d'années, dans un cours que nous professions à la Faculté, que la place des services de coordination de l'action française en Afrique du Nord nous semblait être la Présidence du Conseil. C'est dire que nous sommes favorables aux idées de M. Surdon sur ce point.

Mais il nous paraît impossible de réserver le même accueil au projet de Conseil Législatif commun à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc. Ce n'est pas que nous croyons le projet néfaste en soi, mais bien plutôt que nous l'estimons totalement irréalisable sans une révolution bien plus profonde que celle à laquelle l'auteur convie les réformateurs français et nord-africains. Nous croyons utopique l'idée de réunir à Paris une assemblée élue au Maroc et composée pour moitié de Français et pour moitié de Marocains. Nous pensons la même chose pour la Tunisie, quoique peut-être, l'opposition au projet pourrait y être moins vive actuellement.

Mais ceci nous amène à parler de la conception qui est celle de M. Surdon en matière de protectorat.

4. — Nous ne suivrons pas l'auteur dans la longue dissertation qu'il a consacrée à la notion de protectorat en doctrine et en jurisprudence et nous nous bornerons à prendre sa pensée dans sa dernière expression, c'est-à-dire dans la longue définition de la p. 389.

Disons tout de suite que cette définition ne peut valoir que pour les protectorats tunisien et marocain, car elle s'ouvre à trop de considérations contingentes pour se faire accepter comme notion générale de droit public.

On peut la résumer comme suit :

Le protectorat est l'état de droit qui résulte d'un traité conclu entre un Etat de type occidental et un souverain autocrate, en vertu duquel ce souverain abandonne à l'Etat protecteur les pouvoirs qui correspondent au concept de souveraineté externe et interne, en conservant pour lui l'élément théocratique de cette souveraineté, dans le but commun d'instituer un régime nouveau par le moyen d'un système législatif commun et autonome.

Quant à savoir ce qu'est cet élément théocratique, nous l'apprenons à la page 386 : « la souveraineté de l'Etat protégé était théocratique, c'est-à-dire qu'elle comportait en sus des éléments constitutifs de la souveraineté en Occident un élément purement religieux... Le traité de protectorat a conservé au souverain protégé cet aspect de la souveraineté que, dans notre langage juridique, nous appelons une souveraineté spirituelle ».

En définitive, et malgré ses critiques parfois acerbes, M. Surdon se range parmi les disciples de notre ancien doyen Louis Milliot, selon lequel l'Etat protégé a abdiqué toute souveraineté au profit de l'Etat protecteur.

On comprend alors que l'auteur puisse envisager de transférer le siège du pouvoir législatif de Rabat et Tunis à Paris, d'y faire voter des lois par une assemblée franco-marocaine ou tunisienne, lois que le monarque local n'aurait plus qu'à revêtir de son sceau.

Nous savons bien que dans un Etat théocratique, il n'y aurait selon l'auteur, ni pouvoir législatif, ni pouvoir judiciaire, ni gouvernement, ni administration, ni finances, mais nous nous plaisons à penser que ce sont là des paradoxes, et que l'auteur veut seulement dire qu'en Islam les juristes n'ont jamais nettement défini ces éléments de la puissance étatique et les monarques ne les ont pas confiés à des organes suffisamment différenciés.

En tout cas les souverains protégés et leurs conseillers savent maintenant se servir comme nous des ressources de la science juridique, et nous inclinons à croire que certains d'entre eux — et une part importante de leur peuple avec eux — n'accepteraient pas le « projet Surdon » sans une résistance appréciable.

En réalité, s'il faut encore utiliser la notion de souveraineté, que de grands théoriciens du droit public déclarent périmée, il convient de dire avec M. Geouffre de la Pradelle que les deux Etats associés exercent indivisiblement cette souveraineté. On peut admettre que leurs représentants s'accordent pour appeler les populations (tant française qu'autochtone) à participer à cet exercice. Mais pour souhaitable que cela paraisse à certains égards, il paraît impossible de songer à faire fonctionner à Paris l'assemblée législative tunisienne ou marocaine.

5. — Il nous semble que nous avons ainsi dégagé et discuté l'essentiel du gros livre de M. Surdon.

Mais ce distingué magistrat est arabisant et même professeur de droit musulman. Il a enseigné aussi à Rabat ce que nous appelons à la Faculté d'Alger le droit algérien, tunisien et marocain,

c'est-à-dire l'étude de l'administration française, des justices françaises et autochtones, du régime financier, législatif, etc.

Et M. Surdon n'a pas pu se résoudre à ne pas publier le résultat de ses recherches, à l'occasion de cette publication, qui s'en trouve alourdie au delà de tout ce qui peut se concevoir. M. Surdon, sous un titre trompeur, a publié trois livres en un seul. Et c'est très regrettable à beaucoup d'égards.

Les étudiants ne pourront pas tirer de cet ouvrage le profit qu'ils auraient pu attendre d'un manuel de droit public musulman, et d'un précis de droit algérien, tunisien et marocain qui manquent si cruellement.

Le lecteur inattentif ou non spécialisé ne trouvera pas sans peine l'exposé de ce que nous avons appelé « le projet Surdon ».

Tous déploreront des lacunes étranges, des inadvertances inévitables dans une œuvre aussi touffue, une grande difficulté de lecture en tout cas (1).

Enfin, les politiques ne seront pas suffisamment persuadés de l'intérêt de réformes souvent judicieuses, mais quelquefois à peine esquissées, presque toujours incomplètement coordonnées.

Aussi terminerons-nous cette trop longue étude, — mais cette ampleur ne démontrera-t-elle pas à M. Surdon l'intérêt qu'a éveillé en nous son œuvre — en renouvelant à notre éminent ami un conseil dont il a bien voulu nous remercier dans son Introduction, mais qu'il n'a pas suivi : celui de scinder en trois son travail dans une deuxième édition que nous lui souhaitons prochaine.

Il lui sera facile de compléter, de vérifier, de mettre au point en un mot le traité de droit public musulman et le précis de droit algérien, tunisien et marocain. Les ressources de ses fichiers sont loin d'être épuisées.

Il lui sera facile de renforcer, de coordonner, de compléter aussi ses projets de réformes et de les présenter de façon plus ferme et plus persuasive. Les hautes fonctions qu'il occupe maintenant au siège, ne sauraient l'avoir privé du talent qu'il a naguère montré au barreau ou au parquet et plus récemment encore dans des conférences qu'on dit avoir été des plus brillantes.

J. ROUSSIER-THÉAUX.

(1) Pouvons-nous signaler trois lacunes regrettables relevées au cours d'une lecture qui ne visait pas à relever des erreurs de détail ?

Peut-on, en 1946, imprimer que les ressources principales des communes algériennes proviennent de l'octroi de mer, supprimé par l'ordonnance du 27 décembre 1943 ?

Que les enfants nés en Algérie de parents sujets marocains ou tunisiens sont citoyens français, alors que l'acte dit loi du 17 février 1942 a décidé le contraire et que l'ordonnance du 19 octobre 1945 ne semble pas avoir abrogé l'art. 1er de cet acte ?

Que Délégations Financières et Conseil Supérieur fonctionnent à Alger, comme si de rien n'était, malgré l'ordonnance du 15 septembre 1945 ?

Georges MARÇAIS. *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen âge*. Paris, Aubier, s. d. (1946), in-8°, 310 p.

Dans la thèse de doctorat qu'il consacrait, il y a plus de trente ans, aux « *Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle* », M. Georges Marçais soulignait déjà l'importance que présente dans l'évolution historique du Maghreb l'invasion hilalienne et l'opinion est maintenant classique qu'elle marque dans le destin de l'Afrique du Nord un visage presque aussi notable que celle du VIIe siècle. Celle-ci avait fait passer dans la dépendance de l'Orient un monde qui lui avait échappé depuis la colonisation phénicienne ; celle-là devait l'en couper jusqu'à la conquête turque.

C'est la même idée qui préside au nouveau livre de M. Georges Marçais. L'invasion hilalienne marque bien l'une de ces « grandes crises de l'histoire » que prétend relater la collection dans laquelle il s'insère. Mais il ne suffit évidemment pas, pour en comprendre toute la valeur, de l'examiner en elle-même. Il faut encore faire sentir le contraste que présente ce même Maghreb avec lui-même à son lendemain et à sa veille et cette conception détermine dans son ordonnance et dans son mécanisme l'ouvrage de M. Georges Marçais. Trois parties : I. La Berbérie sous la tutelle de l'Orient (190 p.) ; II. L'invasion hilalienne et ses conséquences immédiates (36 p.) ; III. La Berbérie libérée de l'Orient (73 p.).

La première partie occupe à elle seule plus de la moitié du volume et l'on est un instant tenté de reprocher à l'auteur cette disproportion matérielle. A la réflexion, il apparaît, je crois, que le reproche serait injuste, car c'est bien au cours des quatre siècles qui vont de l'entrée en scène des Arabes à l'invasion des Beni Hilâl que l'Afrique prend peu à peu cet aspect qu'elle a, en gros, conservé jusqu'aujourd'hui et qui nous la montre si différente de ce qu'elle était à l'époque romaine. Siècles de révolution en un certain sens et dont il importait bien de comprendre dans le détail la signification.

Au départ, l'Afrique n'offrait point aux musulmans d'autre attrait que celui d'être une bonne terre de pillage et peut-être ne fût-elle demeurée au yeux de l'Orient qu'un domaine d'exploitation lointain si la réaction berbère devant l'intervention arabe n'avait été marquée de ce génie de la contradiction qui caractérise si souvent les modalités historiques du Maghreb. En effet, la résistance byzantine est au total médiocre et ce sont les Berbères qui s'opposent efficacement aux nouveaux venus et avec une énergie telle qu'il fallut aux Arabes plus de temps pour conquérir l'Afrique que pour aucune des autres provinces de l'Islâm. Mais la résistance berbère brisée, le Magreb se soumet à la civilisation de ses nouveaux maîtres avec une facilité qui n'est pas sans déconcerter quelque peu. Il devient partie intégrante du monde musulman, partie active, et, comme le souligne M. Marçais, « le

refuge des sectes ou des familles musulmanes malchanceuses, le havre offert aux naufragés échappés des tourments qui agitaient l'Orient ». (p. 26).

Sans doute, n'est-il point sans intérêt de voir tracés à nouveau les grands traits de la résistance berbère, mais beaucoup plus qu'une domination politique, c'est une civilisation que reçoit l'Afrique avec les Arabes et les deux caractères primordiaux en sont incontestablement la religion et la langue. On sera reconnaissant à M. G. Marçais d'avoir consacré au problème de leur diffusion quelques pages excellentes. Je ne dirai point que je sois pleinement d'accord avec lui sur ce qu'il dit de l'Islamisation, qui me paraît avoir été plus lente qu'on ne le croit habituellement et qui fut en tout cas incomplète jusqu'au milieu du XII[e] siècle ; mais, il ne s'agit pas de discuter d'un procès qui est encore chez le juge, le mérite de M. Marçais est d'avoir bien marqué l'intérêt de l'affaire, dont on cherchera vainement l'indication dans la plupart des ouvrages de synthèse consacrés à l'Afrique du Nord, même dans le volume si remarquable de Ch. A. Julien.

Pourtant, la soumission du Maghreb n'était point telle que fussent vraiment effacées ses tendances traditionnelles à la révolte. Contre l'emprise de l'Orient qui paraissait si décisive, le Kharijisme allait être la « réaction ». Peut-être, eût-il été bon de montrer plus fortement que ne l'a fait M. Marçais l'originalité de cette réaction. Tout naturellement, elle a pris une forme religieuse, comme au temps du donatisme. Mais l'incorporation de l'Afrique du Nord à l'Orient est assez avancée pour que ce soit à l'intérieur de l'Islam qu'elle s'exprime et, pour ma part, la chose me paraît assez remarquable. Mais, ce que M. Marçais note fort bien, c'est que la constitution de l'émirat des Aghlabides est en quelque sorte la reconnaissance par l'Orient de la personnalité particulière du Maghreb qui trouvera dans cette formule politique la double consécration de sa dépendance et de son autonomie.

Elle y trouvera également l'un de ces moments d'équilibre intérieur où se définissent dans leurs termes essentiels les civilisations. Sans doute, la Berbérie n'est-elle point tout entière sous la domination ifriqiyenne et le royaume de Tihert et celui des Idrîssides constituent-ils avec celui-là un harmonieux « triptyque ». Mais c'est pourtant dans la partie orientale du Maghreb que se développe une véritable « renaissance » à laquelle M. Marçais consacre l'un des chapitres les mieux venus de son livre. Les orientalistes se complaisent souvent un peu trop à ramener « leur » histoire à un catalogue de noms rébarbatifs. M. Marçais nous promène, au contraire, parmi les Kairouanais avec une aimable familiarité, Les détails qu'il a notés sont heureusement choisis et l'image qu'on se fait après l'avoir lu est celle d'un monde vivant, dont l'exotisme lointain excite tout naturellement en nous des appétits de tourisme intellectuel.

Mais « la crise fâtimite » allait mettre en cause ce que j'appellerai le compromis maghrebin. La nouvelle dynastie regardait trop obstinément vers le Caire sans consentir toutefois, après qu'elle s'y fut installée, à renoncer au Maghreb, si bien que, lorsque les Zirides reprennent instinctivement la tradition des Aghlabides, c'est l'inévitable conflit qui se prépare, conflit dramatique dans lequel les Beni Hilâl vont être l'élément meurtrier.

⁂

J'insisterai peu sur la seconde partie, d'ailleurs fort brève du livre de M. Marçais. On y trouvera un récit de l'invasion hilalienne et un exposé de ses conséquences immédiates, c'est-à-dire la dévastation matérielle du Maghreb oriental et l'orientation des Çanhâja vers la mer. Pourtant, il me faut signaler au passage l'intérêt des remarques de M. Marçais sur l'éveil qui se fait à cette époque d'une vocation à laquelle les Musulmans d'Afrique vont montrer pendant plusieurs siècles une trop remarquable fidélité : la piraterie. Mais c'est la troisième partie qui, en vérité, nous montre les conséquences les plus lourdes de l'invasion hilalienne. Les conséquences, ou peut-être mieux la conséquence, c'est-à-dire la libération de la Berbérie de la tutelle de l'Orient. Car, c'est, M. Marçais l'indique fort bien, le résultat le plus tangible du fléau qu'avait déchaîné contre elle l'atroce caprice d'un vizir. Désormais, ce sont les Berbères eux-mêmes qui vont diriger leur destin et non plus les Orientaux qui le réglaient, quoi qu'ils fissent, par leurs décisions ou leurs passivités, et ce sont, bien entendu, les nomades qui vont porter maintenant l'étendard de l'Islâm : Almoravides d'abord pendant un peu moins d'un siècle ; Almohades ensuite, dont la domination tout aussi brève va marquer l'apogée du Maghreb. Bien entendu, M. Marçais n'entend pas dans un si bref espace raconter dans ses détails une histoire particulièrement complexe. Mais il en dégage à mon sens fort heureusement l'allure, et montre la fragilité de ces constructions unitaires. Mais, partagé comme il va l'être au cours du XIII[e] siècle ou groupé sous un même pouvoir comme l'avaient voulu les grands disciples d'Ibn Toûmert, le Maghreb n'en garde pas moins jusqu'à la conquête turque ce caractère si rare dans son histoire d'être gouverné par les siens.

⁂

Mais peut-être plus encore que dans les faits qu'il contient l'intérêt du livre de M. Marçais est dans la manière dont ils sont présentés. Il n'est personne, j'imagine, qui, abordant l'histoire de l'Afrique Musulmane, n'ait été un peu découragé par l'inextricable enchevêtrement des querelles à travers lequel il doit s'orienter. Sans doute, avions-nous de bons exposés consacrés à l'histoire

du moyen âge maghrébin ; sans doute, E. F. Gautier avait-il projeté sur lui toutes les lumières d'une admirable intelligence et d'une étincelante fantaisie. Mais nous n'avions pas un livre lisible, où l'on pût trouver l'essentiel de ce que l'on souhaite savoir et dont la consultation ne nécessitât pas cependant de longues études préparatoires, un livre qui, en un mot, sans avoir la sécheresse d'un manuel, ne fût ni un livre d'érudition, ni un roman. C'est cela que nous donne aujourd'hui M. Marçais qui, dégagé des servitudes inhérentes aux œuvres collectives, peut nous présenter avec une coquetterie d'artiste, le bilan de ses réflexions d'historien (1).

Christan COURTOIS

E. DERMENGHEM, *Contes Kabyles*, Alger, Charlot, 1945, 216 p.

Nous devons déjà à M. Dermenghem deux recueils de contes fasis. Voici aujourd'hui du même auteur des contes kabyles.

Ces contes, en version française, ont été dictés par M. Saïd Laôuadi, du village de Cheurfa, douar Beni Ghobri, commune d'Azazga. Ils sont au nombre de 19 : « Les épreuves d'Aïcha », « M'hammed et la gazelle d'or », etc., et appartiennent tous à la même série des récits merveilleux. Ils mettent en jeu des thèmes connus : thèmes du petit Poucet, du trésor du roi, etc., et frappent par leur cohérence, mais aussi par leurs raccourcis : suppression des redites, résumé rapide des épisodes.

Avec une érudition à laquelle on se plaît à rendre hommage, M. Dermenghem multiplie les rapprochements. Le folklore berbère lui est familier, mais aussi le folklore général. Il reprend la tradition interrompue depuis René Basset, ce n'est pas le moindre de ses mérites, et s'affirme comme le folkloriste, l'unique folkloriste peut-on dire que nous ayons actuellement en Afrique du nord. Le rapprochement, on le conçoit, n'est pas une fin en soi. Son intérêt est de déceler les rencontres qui ne peuvent être fortuites et de jalonner le cheminement des thèmes à travers les pays et les peuples, rares et précieuses données sur certains aspects du développement de la civilisation. Il n'est pas sans intérêt

(1) M. Marçais me permettra pourtant de lui avouer qu'il m'est difficile de le suivre dans ses calculs : il compte 53 ans entre 647 et 710 (p. 27) ; il place 'Abd er-Rahmân un siècle avant Idris (p. 117). Il compte 120 ans entre l'avènement d''Abd el-Moûmin (1132) et Las Navas de Tolosa (1212) (p. 253). Malheureusement aussi quelques erreurs d'impression.

par exemple d'infirmer ou de confirmer les théories de Cosquin. Mais le problème est délicat, les lacunes nombreuses, l'ambiance incertaine et l'on ne sait au fond si nous pourrons jamais aboutir, le plus souvent, à des conclusions rigoureuses.

Avec la même érudition, M. Dermenghem s'attache à l'interprétation des thèmes. On sait depuis longtemps déjà que ces contes merveilleux ne sont pas à l'origine simple littérature et surtout littérature enfantine. Ils sont encore, en bien des régions, et chez les Berbères notamment, lourds de forces surnaturelles et leur seule récitation n'est pas, sans danger. De là, ces formules initiales et finales, sans lien apparent au sujet, souvent incompréhensibles, telle :

> « Le chacal, qu'Allah le maudisse. Il m'a frappé avec un beignet. J'ai mangé le beignet. J'ai frappé le chacal avec le battoir à laine. Je l'ai tué » (p. 107),

auxquelles Henri Basset a consacré les pages 105-111 de son *Essai sur la littérature des berbères*, que M. Dermenghem reprend dans une note finale (pp. 205-214) et qui ont, semble-t-il, pour but de détacher conteuse et assistance des héros et de leurs aventures. D'autre part, les travaux d'un Frazer et d'un Saint-Yves en particulier, l'étude des mythes et des rites égyptiens entre autres, la connaissance de la vie sociale et religieuse des populations archaïsantes auxquels M. Dermenghem se réfère, n'ont pas été sans mettre en évidence de curieux rapports entre les principes directeurs et les éléments eux-mêmes de telle croyance ou de telle coutume : épreuves de mariage, accession à la royauté, etc., et le contenu de ce folklore. De là l'idée fort naturelle — mais à laquelle on peut objecter la notion de simple parallélisme avec la valeur créatrice du mot — que le conte merveilleux, cette branche de la littérature populaire, n'est, partiellement ou totalement, qu'un résidu plus ou moins dégradé, sécularisé, désocialisé, transplanté, de ce qu'il pouvait et peut y avoir de plus élevé dans une société archaïque.

André BASSET

ROULLEAUX-DUGAGE (Jacques). — *Deux ans d'histoire secrète en Afrique du Nord*. Editions du Milieu du Monde, Genève, 1945, 177 pages in-12.

L'officier « civilisé » Roulleaux-Dugage, chargé des services de surveillance de la presse anglo-saxonne pendant la période de l'armistice, n'a pas été le confident de très grands secrets et ses renseignements doivent être contrôlés. Est-il certain, par exemple, que le transsaharien (irréalisable, selon lui) ait été mis en cons-

truction pour masser en Oranie des troupes républicaines espagnoles destinées à s'opposer à un débarquement franquiste au temps de Weygand (p. 133-137) ? Selon l'auteur, la lenteur des opérations en Tunisie, en 1942-1943, est due au fait qu'« on n'osa pas, du côté américain, s'engager dans un pays hostile avec des éléments trop légers, du côté français-gaulliste se lancer dans une lutte fraticide » (p. 173). Déformation de la vérité explicable par l'éloignement du mémorialiste, qui se trouvait à cette époque dans la Métropole.

On a cependant plaisir à lire un petit livre qui n'est pas tout à fait conforme à la vérité officielle pendant les années qui ont suivi les débarquements, un livre d'un officier qui a vécu en Afrique du Nord après 1940 et a su quelque chose sur le camouflage de notre défense (p. 158). Les documents sur cette période sont abondants. Je les ai eus en mains. Ils m'ont servi à écrire l'histoire de la préparation clandestine de la revanche. L'Etat-Major, qui dispose de mon travail, se décidera-t-il bientôt à le publier ? En attendant, il est heureux qu'il soit possible, dans un pays de liberté comme la Suisse, d'imprimer quelques « documents » qui chez nous, ne trouveraient pas d'éditeur.

M. Emerit.

Randau (Robert). — *Isabelle Eberhardt, notes et souvenirs*, Editions Charlot, 1945, 267 p. in-12.

Isabelle Eberhardt n'appartient plus seulement à la littérature, mais aussi, dans une certaine mesure, à l'histoire. C'est pourquoi, nous croyons nécessaire ici de dire quelques mots du livre que vient de lui consacrer l'excellent romancier Robert Randau, qui l'a bien connue durant son séjour à Ténès. Le premier chapitre de l'ouvrage est une pittoresque reconstitution de la vie dans une commune mixte d'Algérie en 1902, présentée par un fin psychologue : document des plus précieux pour l'historien futur des administrateurs et des journalistes de l'Algérie française.

Mais c'est, surtout, la pauvre Isabelle qui est projetée en pleine lumière, avec ses hardiesses, ses violences, la pureté de ses intentions, au milieu des serpents venimeux qui cherchaient à la mordre. Insouciante du danger, la jeune Russe se plongeait avec délices dans l'ombre chaude de l'Islam, que son âme poétique était apte à sentir et à évoquer sans avoir besoin de collaborateurs littéraires, même posthumes. Le monde musulman était, il est vrai, pour elle, un paysage crépusculaire qu'elle ne désirait pas révolutionner, mais teinter de sa bonté légèrement maladive.

M. Emerit.

Genet (L.). — *Précis d'histoire contemporaine*, 1919-1939, Paris Hatier, 1946.

Vingt ans d'histoire, d'une histoire que nous venons de vivre, mais que nous avons déjà partiellement oubliée, tellement elle est complexe, sont résumés en 250 pages par Genet avec une clarté remarquable. Grâce à ses qualités de classificateur, l'auteur évolue à son aise au milieu d'une multitude de faits et nous rend le service d'agrémenter l'exposé de citations bien choisies dans la masse des écrits qui ont passé sous ses yeux.

Les questions musulmanes, qui intéressent notre revue, ne tiennent, il va sans dire, qu'une place modeste, mais Genet montre bien l'importance des nationalismes indigènes dans les différentes colonies et regrette de constater que les colonisateurs n'ont pas jugé bon de rechercher avec soin d'équitables solutions aux problèmes de la vie des populations dont ils ont la garde.

M. Emerit.

M. de Lyée de Belleau, *Du Cameroun au Hoggar*, in-8°, 171 p., nomb. photogr. h. t., Ed. Alsatia, Paris, 1945.

Mme L. de B. nous promène à sa suite dans un voyage qu'elle fit en 1938, du Cameroun au Sahara. Elle nous raconte ses petites aventures, et nous fait part de ce qu'elle a vu et entendu au cours de ses pérégrinations à Douala et dans ses environs, puis dans le massif montagneux habité par de curieuses populations, les Bamiléké et les Bamoun ; de là, elle nous conduit chez les Tikar, habitants de la savane, et dans les steppes par lesquelles le Cameroun atteint le lac Tchad ; elle pousse ensuite une pointe en Nigéria, puis, par Zinder et Agadès, atteint Tamanrasset.

Cette voyageuse, pleine de courage et de bonne humeur, n'a aucune prétention scientifique, mais elle sait voir et interroger. Le lecteur ignorant s'instruit sans fatigue et s'attarde avec plaisir aux nombreuses photographies qui agrémentent le livre.

J. Despois.

RECTIFICATION

Dans le compte rendu du livre de Paul Henry, publié dans le dernier numéro de cette revue, une copie hâtive de mon texte me fait dire que l'esclavage des chrétiens fut aboli par Mahmoud bey à Alger. Il faut lire : *à Tunis*. On sait qu'à Alger nos troupes, en 1830, ne trouvèrent que 122 captifs.

M. E.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1945.

La fin des hostilités survenue au cours de 1945, les mesures de démobilisation ont permis vers la fin de l'année écoulée de reprendre de façon plus intense une activité qui, sur certains chantiers, avait été ralentie par force. En effet, un réajustement des salaires en cours d'année et qui n'avait pas été prévu lors de l'établissement du budget des Antiquités et des Monuments Historiques, a interdit de mener partout des campagnes continues.

Seuls Djemila, Tiddis et Tébessa n'ont jamais été interrompus. Tous les autres chantiers ont dû être fermés pendant des périodes variant de trois à cinq mois. Quoi qu'il en soit, voici l'essentiel des résultats obtenus.

Dans le Département d'Oran, c'est toujours à St-Leu que des fouilles ont lieu sous la direction attentive de Mme Vincent. Des maisons de Portus Magnus ont été exhumées et l'on a retrouvé plusieurs chapiteaux sculptés originaux.

Dans le Département d'Alger, M. Jean Glénat a poursuivi des recherches dans le voisinage du présumé temple d'Isis. Une mosaïque de pavement à décor géométrique a été découverte non loin de celle de l'an dernier. Les travaux d'aménagement du Musée ont contrarié le développement des fouilles mais vers la fin de l'année, grâce à de nouveaux crédits, des sondages ont été entrepris dans le sous-sol de la scène du Théâtre antique. Ils ont livré de nombreux fragments de marbre. Ils sont en cours.

Le chantier de Tipasa, renforcé en hommes et en matériel, s'est employé à dégager le pourtour extérieur du Théâtre Antique.

Au lieu d'être adossé à une colline comme tous les autres théâtres de l'Afrique du Nord, celui de Madaure excepté, à Tipasa, l'édifice était construit en élévation. Les piliers des arcades extérieures sont conservés, au rez-de-chaussée du moins. Il en est de même des escaliers intérieurs conduisant aux gradins. L'ensemble promet d'être intéressant au double point de vue architectural et pittoresque.

Dans le Département de Constantine, l'effort fourni a été important et fructueux. Certains chantiers, cependant, tels que Hippone, Khamissa, Madaure et Lambèse, n'ont pu être dotés que de crédits restreints, tout juste nécessaires à l'entretien, à la conservation, au gardiennage. Il est à souhaiter que des fouilles puissent prochainement y reprendre, car à Hippone et à Lambèse on peut espérer beaucoup de la poursuite des travaux. Mais il est nécessaire, ici comme là, d'acquérir des terrains archéologiques d'un grand intérêt et des mesures sont en cours, à Hippone du moins, dont on souhaite avec impatience l'aboutissement. Il s'agit de l'expropriation des terrains sous lesquels dort la Ville Antique. A Lambèse, il conviendra de reprendre, en attendant mieux, le dégagement des arènes interrompu par les circonstances et l'insuffisance des crédits.

A Timgad, l'essor remarquable des fouilles du fort byzantin a été ralenti par le décès de M. Charles Godet qui, depuis trente ans, animait Timgad de son zèle et de son dévouement. On a cependant entretenu soigneusement l'ensemble de la ville antique et des travaux de consolidation importants ont été menés à bien dans le fort et dans la nécropole du Sud.

A Djemila, Mlle Allais a, dans des circonstances parfois difficiles, maintenu l'activité de son chantier. Les travaux de consolidation des murs menacés par les eaux, les fouilles du quartier du théâtre et, plus récemment, des alentours de la maison de Bacchus, ont obtenu de bons résultats. Un édifice décoré de mosaïques, un bassin et des canalisations ont été découverts à proximité de la grande salle à absides de la maison de Bacchus. On a consolidé les édifices chrétiens du faubourg Est.

A Tiddis, M. Berthier fait déblayer la voie qui monte en lacets à travers la ville. De nombreuses maisons sont dégagées ainsi que des édifices nouveaux. Quelques textes épigraphiques ont revu le jour et de nombreux objets ont été déposés au Musée de Constantine où ils formeront une salle particulière. Le progrès des travaux au flanc de la montagne où s'étage la ville est considérable. Un autre chantier a été ouvert par M. Berthier au Sud de Constantine, à Mahidjiba, non loin du Kroubs, grâce à la main-d'œuvre des prisonniers italiens. Une chapelle a tout d'abord été dégagée, au sommet de la ruine, puis une autre, construite sur un édifice antérieur, sans doute païen. Une inscription en plusieurs fragments d'époque byzantine mentionne une déposition de reliques, semble-t-il.

A Tébessa, M. Serrée de Roch poursuit les fouilles des galeries souterraines découvertes en 1944 dans le sous-sol de la grande Basilique Chrétienne. Les travaux sont lents et diffi-

ciles, les galeries ayant été obstruées volontairement et même maçonnées.

Le point atteint se trouve sous la chapelle tréflée dont l'origine et le caractère ont donné lieu à bien des controverses. On peut espérer que les travaux en cours apporteront une solution à des questions posées depuis longtemps et restées jusqu'ici sans réponse.

Ces galeries, ont, en tout cas, servi de lieu de sépulture. On y trouve des tombes murées dans les parois et dans le sol, et une belle crypte à trois absides avec des sépultures : deux dans le sol, couvertes d'une dalle avec inscription, plusieurs en élévation et formant autel en face de l'entrée. Cette crypte est à plus de 8 mètres sous terre. Elle est éclairée par le haut : un regard s'ouvre au sommet de la voûte. La nature de ces monuments oblige à prendre des mesures de sécurité et de protection indispensables, mais onéreuses et difficiles à réaliser à l'heure actuelle.

Mme Alquier, Conservateur du Musée Stéphane Gsell, a poursuivi avec bonheur son exploration des nécropoles de Tiklat (Tubusuctu) près d'El-Kseur. Elle a découvert des textes funéraires intéressants, notamment une belle inscription métrique.

Dans les territoires du Sud, il faut mentionner les fouilles intéressantes faites à Ghadamès par le Père Lanfry, aumonier militaire. On peut affirmer désormais que les fameux vestiges appelés les « Idoles » et signalés par tous les voyageurs et notamment par Duveyrier, sont des édifices funéraires, tours ou mausolées. De petits objets ont été découverts au cours des fouilles, ainsi que des inscriptions et des sculptures.

Ces fouilles ont été interrompues trop tôt par le départ du Père Lanfry.

Le Lieutenant Laperrousaz et l'Aspirant Espinasse ont exploré à 50 kilomètres environ au Sud-Est de Ghadamès un curieux monument, fortin ou grenier, construit sur une gara et en ont rapporté des estampages d'inscriptions, sans doute libyques.

Les fouilles de Sédrata, près de Ouargla, dont les résultats étaient des plus prometteurs, ont été suspendues par le départ en France du Chef de chantier, M. Faucher. Quelques documents archéologiques ont été recueillis au Musée Stéphane Gsell. Il serait souhaitable de reprendre un jour l'exploitation de la ville enfouie sous les sables et qui fut une étape des ibadites sur la route du Mzab.

Telle a été l'activité archéologique en Algérie en ce qui concerne les recherches et les fouilles.

Pour ce qui est des Musées Archéologiques, il a fallu continuer à remettre en place des collections qui avaient été déposées à l'abri des risques de guerre.

Le Musée de Cherchel est de nouveau installé dans un cadre désormais trop étroit pour accueillir les trouvailles qui, chaque année, viennent l'enrichir.

Le Musée Gustave Mercier de Constantine reprend possession de ses locaux qui ne sont pas encore tout à fait remis en état depuis la levée de la réquisition américaine : quelques salles, cependant, sont déjà présentables et des aménagements nouveaux sont en cours.

Au Musée Stéphane Gsell on a presque complètement réparé les dommages causés par les bombes. Une partie des collections antiques a été remise en place. Les collections d'art musulman ne pourront l'être qu'après la réfection des vitrines brisées.

Il apparaît de plus en plus que l'exiguïté des locaux ne permet ni une bonne présentation, ni un enrichissement futur des collections. Des mosaïques antiques, découvertes depuis plusieurs années, attendent sous terre qu'on puisse les relever et les recueillir dans le Musée. Il y a là une tâche dont l'urgence s'impose si l'on veut ne rien laisser périr du patrimoine intellectuel et artistique de l'Algérie.

Il serait souhaitable que ce travail de remise en état des collections puisse être entrepris sans tarder dans le beau musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo, qui, en raison des circonstances, est le seul en Algérie où rien n'ait encore pu être entrepris dans ce sens.

Les publications des résultats des recherches en Algérie ont été plus ou moins interrompues. Le Corpus des inscriptions libyques de M. l'Abbé Chabot, de l'Institut, n'a vu achever que son premier fascicule. Le deuxième est à l'Imprimerie Nationale depuis 1941. Composé, il devrait paraître en 1946. Le Recueil des Inscriptions Latines, entrepris par Gsell en 1922 et poursuivi par M. J. Zeiller, de l'Institut, a un fascicule tout prêt. Il s'agit des inscriptions de la région de Cirta.

Enfin le résultat des fouilles faites en 1939 et 1941 à Messad (Castellum Dimmidi), au Sud de Djelfa, par M. Picard, Boursier d'Etudes du Gouvernement Général de l'Algérie, est prêt à être imprimé depuis plusieurs mois, mais n'a pu l'être encore faute d'une dotation de papier. Par contre des documents découverts en Algérie ont été communiqués à la Commission de l'Afrique du Nord à Paris dès que cela a été possible, par le Directeur des Antiquités. L'un d'eux, trouvé à Cherchel, a été le sujet d'une communication à l'Académie

des Inscriptions et Belles-Lettres, le 2 mars 1945 : *La carrière de Q. Marcius Turbo, préfet du prétoire d'Hadrien.*

En ce qui concerne les classements parmi les Monuments Historiques il faut noter que la Villa des Arcades à Alger, jolie construction mauresque du XVIIIe siècle, a été classée par arrêté gubernatorial après avis de la Commission des Monuments Historiques.

La protection des sites de la région de Tlemcen a été mise à l'étude ainsi que le classement du Site de Bérard (Alger) et de Santa-Cruz (Oran). D'autres projets sont en cours de réalisation.

M. LESCHI.
Correspondant de l'Institut,
Directeur des Antiquités de l'Algérie.

NÉCROLOGIE

Frédéric PELTIER

(1868-1946)

Le 31 octobre 1946, est décédé à Birmandreïs le Professeur Frédéric Peltier, de la Faculté de Droit d'Alger, à l'âge de 78 ans.

Le défunt, qui y enseigna l'Histoire du Droit, depuis le début de ce siècle jusqu'au commencement de la guerre, a eu comme étudiants une bonne partie de l'élite intellectuelle de l'Algérie, en particulier du Barreau, de la Magistrature et de l'Administration.

Il était extrêmement attaché à l'Afrique du Nord, qu'il avait visitée à fond. En particulier, il avait parcouru les régions berbères du Maroc et, à dos de chameau, le Sahara, bien avant le moment où ces régions furent ouvertes au tourisme proprement dit.

Bien que professant l'Histoire du Droit Français, Frédéric Peltier était devenu arabisant et islamisant. Il a donné, entre autres, des traductions commentées de divers textes juridiques musulmans, qui font autorité, ainsi qu'un ouvrage sur les *Successions Agnatiques Mitigées*, où, en collaboration avec un tiers, il a fait ressortir de très curieuses analogies entre les systèmes successoraux germaniques et musulmans. La valeur de sa production ne doit pas être mesurée à son étendue.

Le défunt avait une très grande curiosité d'esprit. Ses goûts le portaient vers l'histoire naturelle : comme botaniste, il avait découvert plusieurs espèces nouvelles en Afrique du Nord, et il possédait une remarquable collection d'escargots. Il avait aussi une très belle collection d'agrafes arabo-berbères. Durant de longues années il avait habité dans une demeure mauresque (la villa des Arcades), qu'il avait transformée en une manière de musée, décoré par ses propres soins.

C'est là qu'il aimait à recevoir ses collègues et ses autres amis ; ceux-ci ont pu y jouir du charme qui émanait de cette personnalité si curieuse, érudite sans pédanterie, s'intéressant à toutes les manifestations de la culture humaine. Son souvenir restera à la Faculté de Droit d'Alger qu'il a grandement honorée.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-DIXIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1946)
